NAPOLÉON DANS SA JEUNESSE

1769-1793

PAR FRÉDÉRIC MASSON

de l'Académie Française

PARIS - OLLENDORFF - 1907.

INTRODUCTION.

- § 1. LA FAMILLE BONAPARTE. LA FAMILLE RAMOLINO. LA NAISSANCE DE NAPOLÉON.
- \S 2. LE BAPTÊME. LE PARRAIN ET LA MARRAINE (21 JUILLET 1771).
 - § 3. LA NOURRICE.
 - § 4. PREMIÈRE ÉDUCATION (1769-1778).
 - § 5. DEMANDE DE PLACE A L'ECOLE MILITAIRE (1776-1778).
 - § 6. AU COLLÈGE D'AUTUN (1er JANVIER-12 MAI 1779).
 - § 7. A L'ECOLE MILITAIRE DE BRIENNE (19 MAI 1779-30 OCTOBRE 1784).
 - § 8. A L'ÉCOLE MILITAIRE DE PARIS (30 OCTOBRE 1784-30 OCTOBRE 1785).
 - § 9. AU RÉGIMENT DE LA FÈRE (VALENCE, NOVEMBRE 1785-SEPTEMBRE 1786).
 - § 9 bis. FIN DU SÉJOUR A VALENCE (AOUT-SEPTEMBRE 1786).
 - § 10. EN CORSE (15 SEPTEMBRE 1786-12 SEPTEMBRE 1787).
 - § 11. A PARIS (OCTOBRE-DÉCEMBRE 1787).
 - § 12. EN CORSE (1er JANVIER-1er JUIN 1788).
 - § 13. A AUXONNE (JUIN 1788-SEPTEMBRE 1789).
- § 13 bis. SÉJOUR A AUXONNE. Lettres sur la Corse à M. Necker (juin 1789).
 - § 14. EN CORSE (SEPTEMBRE 1789. FÉVRIER 1791).
 - § 15. AUXONNE ET VALENCE (FÉVRIER 1791. AVRIL 1791. SEPTEMBRE OU OCTOBRE 1791).
 - § 16. EN CORSE (SEPTEMBRE 1791. MAI 1792).
 - § 17. A PARIS (MAI-OCTOBRE 1792)
 - § 18. EN CORSE (OCTOBRE 1792. JUIN 1793).

§ 19. — EN FRANCE (JUIN-SEPTEMBRE 1793). **§ 20.** — SEPTEMBRE 1793

APPENDICE

INTRODUCTION.

En 1895, j'ai publié, en collaboration avec M. Guido Biagi, conservateur de la Bibliothèque Médiceo-Laurentienne, les manuscrits que Napoléon avait confiés à son oncle le cardinal Fesch, que celui-ci avait remis à l'un de ses grands vicaires, l'abbé Lyonnet, que l'abbé Lyonnet avait vendus à Libri, Libri à Lord Ashburnham, et Lord Ashburnham au gouvernement italien.

Pour relier, expliquer et commenter ces manuscrits, je les avais encadrés de *Notes sur la jeunesse de Napoléon* que je détache pour former le présent volume. Les *Manuscrits* constituent désormais un volume séparé, qui, tel quel, fera à quelque édition que ce soit des œuvres de Napoléon une introduction nécessaire. Chacun pourra d'après eux former son jugement et établir sa conviction sans recourir à un travail qui m'est personnel et où mes opinions peuvent sembler discutables. Ces Notes d'ailleurs qui, depuis douze ans, ont été mises à contribution par tous les écrivains qui se sont occupés de la jeunesse de Napoléon, forment la première et l'essentielle assise des études que j'ai consacrées à Napoléon amant, époux, père, fils et frère. C'est ici le point de départ et rien n'est plus important que de le connaître.

Voici dans quelles conditions ces *Notes* avaient été recueillies et comme, en 1895, je les présentais au public :

Dans le fonds Libri, disais-je, à côté des manuscrits de Napoléon, se trouvent divers autres papiers : d'abord les pièces qu'il avait assemblées en vue d'écrire l'histoire de la Corse — on en trouvera plus loin la liste complète ; — puis, un opuscule, inédit ou présumé tel, de Joseph Bonaparte ; enfin un assez grand nombre de lettres et de documents ayant trait à cette période de la vie de Napoléon.

Sur bien des points, ces papiers contredisaient ou rectifiaient les légendes jusqu'ici admises ; mais, imprimés sans commentaire et sans lien, ils eussent été incompréhensibles pour quiconque n'a point du sujet une connaissance approfondie. Rattachées étroitement aux écrits mêmes de Napoléon qu'elles commentent et expliquent, ces pièces ne devaient-elles point servir à établir, le plus exactement qu'il se peut dans l'état actuel des connaissances, quel a été, pendant ces années, l'itinéraire de Napoléon, quelle son existence, quelles sociétés il a fréquentées, quelles amitiés il a nouées, quelle part il a prise aux événements ? J'ai donc résolu de me servir de ces documents et de ceux que mes recherches m'avaient procurés, pour préciser par des Notes sur la jeunesse de Napoléon les époques auxquelles se rapportent les manuscrits et les circonstances dans lesquelles ils ont été rédigés. J'ai été amené par la logique à faire partir ces notes de la naissance même de Napoléon, et à ne les terminer qu'au moment où il parait devant Toulon. C'est à cette date en effet que commence la publication de la Correspondance ; ce n'est un secret pour personne qu'un historien de talent prépare depuis longtemps sur le siège de Toulon une importante étude. Enfin, et c'est ici la meilleure raison,

c'est à cette date que s'arrêtent les documents du fonds Libri ; que se clôt la période de préparation, d'éducation et d'instruction, la seule que j'aie voulu envisager et dont j'aie à rendre compte.

Ces Notes contredisent certaines assertions, démontrent apocryphes un certain nombre de lettres et d'essais qu'on a attribués à Napoléon, rétablissent certains faits mal connus ou mal interprétés. Elles ont un caractère purement documentaire, nullement littéraire. n'abordent aucune polémique : elles n'en soutiennent aucune. Elles affirment des faits ; elles ne contiennent pas d'appréciations. Pour que le lecteur puisse les distinguer à première vue, elles sont numérotées en chiffres arabes, et portent au titre courant, sur le verso, l'indication : Notes sur la jeunesse de Napoléon, sur le recto le numéro de la note et le sommaire de la page. Les Manuscrits de Napoléon, désignés ainsi au titre et au titre courant, sont numérotés en chiffres romains. Nulle confusion n'est possible entre les deux textes.

De ces *Notes*, j'indique la source, sauf lorsqu'il s'agit de documents qui m'appartiennent, de manuscrits dont les propriétaires ne veulent pas être nommés ou qui, devant faire l'objet de publications ultérieures, ne sauraient être désignés sans qu'il en résulte un préjudice évident. Je suis prêt d'ailleurs à fournir aux travailleurs consciencieux qui voudront bien s'adresser directement à moi, la preuve que je n'avance rien légèrement.

Pour compléter les indications que j'avais recueillies, j'ai fait appel à tous ceux qui pouvaient posséder des documents inédits. C'était en Corse qu'il fallait nécessairement fouiller à abord et j'y ai rencontré le plus précieux concours. Des hommes pour qui j'étais un inconnu ont bien voulu, à ce nom de Napoléon, ouvrir pour moi leurs trésors familiaux et m'en offrir les plus précieuses richesses. Cela m'était d'autant plus utile que si, déjà, il est singulièrement difficile de suivre matériellement Napoléon dans ses séjours en France, combien plus de débrouiller l'écheveau des événements qui se sont produits en Corse il y a cent ans et sur lesquels on ne saurait jusqu'ici attendre des imprimés presque aucune lumière!

Partagés entre leurs deux héros, Paoli et Bonaparte ; obligés par bienséance de louer celui-ci, mais, au dedans d'eux, préférant celui-là, qui est exclusivement Corse, à celui-ci qui est devenu Français ; ne pardonnant pas à Napoléon de n'avoir pas, au profit de la Corse, conquis et exploité la France, les historiens corses, dans la guerelle survenue entre Paoli et Napoléon, se gardent de donner raison à l'un ou à l'autre ; ils flottent, atténuent les faits, dissimulent des pièges, se gardent de conclure et surtout de trop parler. Ces rivalités de familles, de villages, de pays en deçà et au delà des monts, ils n'en rendent pas compte. Bien moins encore des formations de partis et des constitutions d'influence. Les faits les plus graves, s'ils en sont gênés, ils les passent sous silence ; ils prennent avec la chronologie de telles libertés que peu leur importe de retarder ou d'avancer de six mois ou d'un an tel événement qui n'est pas en la place où ils le veulent. Ceux qui apportent quelque sincérité dans leurs recherches, et dissimulent point de parti pris les faits qui peuvent nuire à tel ou tel de leurs compatriotes illustres, abondent en amplifications, en récits légendaires ou romanesques, et manquent à ce point de sens critique qu'ils acceptent sans scrupule les anecdotes les plus contradictoires. Les documents qu'ils fournissent sont rares et l'on n'est jamais certain qu'ils soient exactement reproduits.

J'ai donc dû reprendre cette histoire et m'en instruire, pour en extraire ensuite ce qui touche Napoléon et les membres de la famille qui sont alors les plus mêlés à sa vie. Les imprimés m'ont fourni quelques points de repère, mais ne m'auraient point permis de me faire une conviction, si je n'avais reçu de M. Levie-Ramolino, conseiller à la cour de Bastia, de M. Levie, président du tribunal d'Ajaccio. de M. Giubega, conseiller à la cour d'Aix, la communication de documents inédits précieux qui, je crois, m'ont permis d'approcher la vérité de plus près au moins qu'on ne l'avait fait jusqu'ici. Ce n'est certes pas un travail définitif que j'apporte. Ce travail ne pourrait être fait que par un Corse qui, aux documents manuscrits et imprimés, saurait joindre les les traditions de famille, traditions locales, retrouverait des témoignages contemporains, établirait les liaisons des hommes et les causes de ces liaisons, montrerait les ruptures et en donnerait les motifs, porterait, pour expliquer les êtres, ce que Napoléon appelait l'Esprit de la chose ; mais, à défaut de ces qualités qu'un continental ne saurait avoir, j'espère, grâce aux pièces qui m'ont été communiquées, avoir établi les époques et fourni le lien essentiel de la vie de Napoléon.

Le lot le plus important est celui qui appartient à M. le conseiller Levie-Ramolino. On verra dans le § 1 de ce livre comment son grand-oncle, cousin germain de Madame Mère, avait reçu en don de l'Empereur la maison Bonaparte à Ajaccio, telle qu'elle était et se comportait. Or cette maison qui avait été saccagée en 1793, avait été, en l'an VI et l'an VII, reconstruite ou réparée par Mme Bonaparte qui l'avait habitée et y avait rassemblé ce que, au moment du pillage, ses amis avaient pu sauver de meubles et de papiers. A son départ pour la France en l'an VII, elle ne croyait nullement dire à la Corse un adieu définitif et elle laissa sa maison telle qu'elle était. A la donation, les objets qui s'y trouvaient suivirent le sort de l'immeuble. En 1815, au moment de la Terreur blanche, écrit M. Levie-Ramolino, mon grand-oncle, André Ramolino, qui, depuis l'acte de donation et d'échange du 2 germinal an XIII, habitait la maison Bonaparte, redoutant sans doute le sac de ladite maison, avait caché dans les combles sous un grand tas de charbon, tous les papiers provenant des membres de la famille. De 1815 au 29 décembre 1831, a-t-on jamais songé aux papiers ainsi cachés, je l'ignore : ce qu'il y a de certain, c'est que, après le mariage de mon père, célébré à Bastia le 4 juin 1832, ma mère qui jusqu'en 1844, a habité la maison Bonaparte, avant fait déblayer les combles, a trouvé un tas de papiers en grande partie détruits par l'humidité et par les rats, et c'est de ce tas qu'ont été retirés les seuls papiers qui fussent encore en assez bon état, c'est-à-dire les lettres actuellement en ma possession ainsi que celle que possède mon cousin Lucien Biadelli.

Ces lettres éclairent déjà singulièrement les époques inconnues de la vie de Napoléon et montrent son caractère, celui de sa mère et de ses frères, mais il eût fallu les compléter, au moyen du dépôt signalé par

M. Blanqui, en 1830, et d'où sont tirées les seules pièces intimes authentiques qu'on connaisse jusqu'ici. Lors du sac de la maison Bonaparte, M. Braccini qui en était le familier et qui avait toute la confiance de Madame, avait mis à l'abri ce qu'il avait pu des papiers : correspondances de famille, travaux de Napoléon, de Joseph et de Lucien, etc. De cet ensemble, M Blanqui, lors de sa mission en Corse, avait tiré trois lettres de Napoléon et quatre ou cinq fragments sans date et composés d'une ou deux phrases. Tous les autres papiers, évalués à près de cinq cents, étaient — sauf une pièce — demeurés inédits, et c'est de là, sans nul doute, que l'on pourra tirer seulement la vérité tout entière. Grâce aux démarches de mon collaborateur M. Biagi et à l'extrême obligeance de M. Orenga, je parvins à retrouver le neveu et l'héritier de M. Braccini, M. Frasseto, qui voulut bien me promettre son secours : mais un examen de la précieuse cassette où les papiers Bonaparte avaient reposé si longtemps lui a prouvé que M. Braccini avait, peu de temps peut-être avant sa mort, disposé des lettres autographes et des documents les plus précieux. Cette source m'a donc presque entièrement échappé. Pourtant, durant le cours de l'impression de ce livre, les recherches auxquelles a bien voulu se livrer M. Frasseto, lui ont permis de retrouver trois pièces d'une importance capitale que l'on trouvera à l'Appendice. A l'Exposition organisée par la société la Sabretache, au profit de l'œuvre de la Société Maternelle, ont figuré deux autres pièces, provenant de la même source et appartenant à S. A. I. le prince Victor Napoléon, qui ajoutent encore quelques renseignements.

Ainsi écrivais-je en 1895. J'aurais pu — peut-être aurais-je dû — compléter ces Notes par les documents qui, depuis leur publication ont été mis au jour. Sur quelques points, elles en auraient été rectifiées, sur d'autres développées. Il m'a convenu pourtant d'en donner encore cette édition tirée sur les empreintes de la première et où pas un mot n'est changé. Ainsi pourra-t-on comprendre pourquoi je me suis plaint qu'on l'eût pillée, démarquée et contrefaite. Ainsi pourra-t-on juger si le *Napoléon inconnu* fut un recueil de documents avec préface, comme l'a écrit un certain critique, et s'il ne renfermait de ma part aucun travail personnel. Ainsi pourra-t-on décider si j'eus tort ou non de prendre le parti de ne point citer mes sources, alors que, les ayant prodiguées, je les ai vu détourner sans qu'on prît la peine d'indiquer qui les avait captées d'abord, M. A. Chuquet, mon honorable confrère, ne s'est point mis dans ce cas et je saisis cette occasion de lui rendre hommage. Il y a plaisir à travailler parallèlement à lui et son irréprochable documentation est assez ample pour qu'il aime à reconnaître la part qu'il doit au labeur de ses émules.

Je ne me ferai pas faute dans l'avenir de recourir à son livre, dans la mesure où cette étude le comporte ; j'emploierai de même les quelques documents récemment publiés qui méritent confiance et qui présentent quelque intérêt ; au contraire de certains critiques, je sais lire. Je n'ai point cessé de glaner les pièces inédites qui ont pu sortir des archives privées ou publiques, mais la gerbe est encore bien mince et, sur les séjours de Napoléon en France, sur sa participation

à la vie française, je doute fort qu'on puisse apporter des révélations caractéristiques.

Il n'en est pas de même des séjours en Corse et de la participation à la vie corse, mais là une récente expérience m'a appris que, sans le concours de certaines bonnes volontés qu'on est impuissant même à solliciter, puisqu'on ignore si les papiers existent et qui les possède, on ne saurait prétendre à quelque intelligence des événements. Et je ne saurais guère espérer des coïncidences telles qu'elles se sont présentées pour me permettre de me corriger et d'apporter, dans la neuvième édition du tome premier de *Napoléon et sa famille*, un récit à peu près exact des rapports des Bonaparte avec la Corse de l'An V à l'An VII.

L'anecdote vaut d'être contée : En rédigeant ce tome Ier, j'avais été amené à indiquer, sur la foi de deux lettres trouvées dans des catalogues d'autographes, que, entre les Bonaparte (Joseph et Lucien) et le Directoire exécutif, une sorte de lutte s'était engagée en germinal an VII ; nul document dans les archives publiques ne confirmait ni n'expliquait ces deux lettres. Un imprimé que ne possède, à ma connaissance, aucune bibliothèque parisienne et qui ne figure pas dans la bibliographie de la Corse publiée par le prince Roland Bonaparte, m'apporta quelques notions nouvelles. Dans le Compte rendu des opérations du Directoire du département du Liamone, l'on discernait, au milieu des phrases apologétiques, des actes engageant gravement la responsabilité des amis les plus dévoués des Bonapartes ; ce n'était là pourtant qu'un son de cloche. Une suite de hasards heureux, me procura successivement le registre de l'Administration départementale qui avait remplacé, à Ajaccio, celle formée par les Bonaparte, le copie-lettres du colonel commandant la Place d'Ajaccio, des brochures d'une rareté insigne publiées à Ajaccio, à Paris, et à Brignoles, enfin la correspondance entière de Joseph, de Lucien et de Fesch avec le principal de leurs amis du Liamone.

Ce ne fut plus désormais avec des hésitations ou des scrupules que je m'avançai à affirmer la lutte entre Lucien et le Directoire ; j'en avais les preuves, j'en tenais à peu près les causes, j'en suivais les péripéties : je pouvais affirmer. Non pas qu'il n'y eût plus rien à apprendre sur des détails et des à-côté. Il y a toujours à apprendre : dans les affaires corses, les dessous sont tellement multipliés, les intrigues si nombreuses et si croisées, les fils si ténus et si fragiles que, encore à présent, je ne suis point fixé sur certaines alliances et certaines vendettas que je constate sans les expliquer, et dont, quelque jour peut-être, l'on trouvera la clef. Ainsi, pour ne parler que de l'an VII, les vicissitudes des liaisons entre les Aréna et Lucien ; mais ce n'est là qu'un détail.

A la pierre d'attente que j'avais placée sans grand espoir dans ma construction première, étaient venus se souder des matériaux révélés par le hasard des trouvailles chez les libraires, offerts avec une grâce touchante par des familles, proposés par des amateurs d'autographes ; il en était venu, presque au même moment, sur le même sujet, de cinq côtés différents — et à présent, il en arrive encore!

Ce n'est là pourtant qu'un fragment de l'histoire des Bonaparte en Corse ; que de papiers il faudrait pour éclaircir quelle était la situation réelle, financière, morale, municipale de la famille dans cette minuscule société ajaccienne sur qui l'on n'a que des vues confuses et contradictoires ; par quels moyens, quelles alliances, quelles compromissions elle est parvenue à sortir du commun, à prendre position au milieu des notables, à capter, dans les diverses élections, des suffrages sur

qui elle ne paraissait guère pouvoir compter ; pour quelles raisons elle s'est détachée de la faction paoliste pour embrasser la française, toutes choses qui demeureront obscures tant qu'on n'aura pas discerné l'action personnelle de chacun des individus, Fesch et Joseph en première ligne, tant qu'on n'aura pas rejoint cette action à celle des Aréna, des Saliceti, des Piétri, des Pozzo di Borgo, des Chiappe, des Moltedo, des Costa, d'autres personnages chefs de pièves qui semblent avoir joué des rôles importants, de certains isolés, tels que Campi et Sapey, dont partout on trouve la main.

Sans doute, à partir de 1793, Napoléon est comme désintéressé de la Corse ; lorsque la Corse est reconquise, il l'abandonne volontiers à ses frères ; plus tard, il en fait comme une principauté pour Madame-Mère et pour Fesch ; mais les Corses n'en tiennent pas moins une part considérable dans sa vie, n'en agissent pas moins activement sur ses destinées, depuis Saliceti qui certainement n'est point étranger à son brusque avancement à Toulon, et Moltedo qui influe certainement sur la désignation faite de lui pour commander en vendémiaire, jusqu'à Pozzo di Borgo dont la haine le poursuit au milieu de ses victoires, et finit par triompher de sa fortune.

Sur les affaires de Toulon et sur l'arrestation à Nice, sur les pratiques à Gènes et sur la conduite de l'Armée d'Italie, les Corses influent : durant le séjour à l'île d'Elbe, ils prennent une importance majeure, et leur rôle à Sainte-Hélène explique seul bien des choses : sans les liaisons du début, sans les relations de famille et de clan, rien ne saurait se comprendre.

Les faits en eux-mêmes sont à présent presque tous établis ; les causes immédiates sont à peu près débrouillées ; les personnages, pour la plupart, ont fait l'objet de notices succinctes qui fournissent des dates et un résumé de leur carrière officielle ; tout cela est bon, mais ne fait entrer ni dans l'intimité des êtres, ni dans les mobiles réels de leurs actes. C'est là qu'est l'intérêt passionnant de l'histoire, c'est là ce qu'il importe de saisir pour fournir des hommes une image qui ait des chances pour être vraie. Je ne dis point que j'y parviendrai, mais je me fais, peut-être à tort, l'illusion d'espérer que, aux communications très précieuses qui m'avaient été faites jadis et qui m'avaient permis de construire ce volume, à celles qui, récemment, m'ont été gracieusement offertes et dont je profite, d'autres viendront se joindre que je sollicite ici, et grâce auxquelles, dans une prochaine édition, je corrigerai mes fautes et j'ajouterai des notions nouvelles à celles que j'ai recueillies.

F. M.

23 juin 1907.

§ 1. — LA FAMILLE BONAPARTE. - LA FAMILLE RAMOLINO. - LA NAISSANCE DE NAPOLÉON.

Napoléon est né à Ajaccio, le 15 août 1769, de Charles-Marie de Bonaparte et de Marie-Letizia Ramolino.

Qu'étaient-ce que les Bonaparte ?

Leur nom patronymique est sans doute Buonaparte, mais on trouve ce nom écrit avec ou sans u, indifféremment précédé ou non de la particule : tel, il est encore un des noms qui, en Corse, changent le moins de physionomie ; ainsi, dans la plupart, les désinences ne sont point fixes ; on dit *Ramolini* ou *Ramolino*, *Paravicini* ou *Paravicino*. Ce dernier nom — celui d'une tante de Napoléon — se trouve écrit dans des actes publics de dix façons, au point d'y être entièrement défiguré.

Si Napoléon a préféré *Bonaparte* à *Buonaparte*, qu'importe1 ? Le reproche qu'on lui en ferait serait aussi justifié que celui de ne point avoir fait sonner l'e final de son nom.

On a longuement discuté sur l'origine des Bonaparte et sur la question de savoir si la famille, établie en Corse au XVIe siècle, était une branche des familles de même nom établies en diverses parties de l'Italie.

Plus que probablement l'origine est commune. Les Bonaparte de Florence portent identiquement les mêmes armoiries que les Bonaparte de Corse : *De gueules à trois cotices d'argent accompagnées de deux étoiles à six raies de même*. Les Bonaparte de Trévise n'ont point ajouté les étoiles, mais ont gardé : *de gueules à deux cotices d'argent*².

Ce n'est point là une preuve, mais c'est un commencement de preuve. Il est d'ailleurs, sur ce point, un travail fait d'après les sources et qui paraît définitif3.

¹ La première fois que le nom est prononcé à la Convention, le Moniteur l'écrit : *Buona-Parte*. Dans le tableau des officiers généraux présenté par Dubois-Crancé en germinal an III, il est écrit *Buonaparté* (*Neapolone*). Napoléon lui-même parait avoir, sinon signe *Buona-Parte* lorsqu'il donnait son nom entier, au moins avoir usé pour son paraphe des deux lettres *B. P.*

² Histoire de la maison de Gondi, par Corbinelli, Paris, 1705,2 vol. in-4°. Cette affirmation s'y trouve produite par suite de l'alliance contractée en 1632 par Marie de Gondi avec Louis Buonaparte, fils de Fulvio Buonaparte. La tradition du passage en Corse d'une branche des Buonaparte de Sarzane est établie dans le curieux livre : *Relazioni d'alcuni viaggi fatti in diverse parti della Toscana*, par Gio. Targioni Tozzetti, Florence, 1779, t. XII, p. 91.

³ L'éminent doyen de la faculté de Douai, M. Abel Desjardins, en même temps qu'il recueillait à Florence les éléments de son ouvrage : *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, a mené, sur les origines des Bonaparte de Corse, un travail sur pièces dont je ne saurais, après l'avoir sévèrement contrôlé, mieux faire que d'adopter toutes les conclusions. Ce travail est demeuré inédit. Une copie authentique et autographe appartenait à S. A. I. Madame la princesse Mathilde. Elle a daigné en disposer en ma faveur.

L'auteur a établi sur pièces la généalogie des Bonaparte depuis 923 jusqu'en 1264. Il s'est référé, fort justement, pour la période suivante (1264-1567), à l'excellent mémoire d'Emmanuel Gerini (*Memorie storiche délia Lunigiana*, p. 75 et suiv.) et pour la troisième période aux actes authentiques fournis par Charles Bonaparte au juge d'armes de France1.

Ce qui était le plus nécessaire était de déterminer les origines ; car, sur ce point, les romanciers avaient donné carrière à leur imagination et abondaient en légendes. Les uns voulaient que les Bonaparte, descendant des Kalomeroi, se rattachassent aux empereurs d'Orient ; d'autres, prétendaient avoir découvert, à Majorque, que les Bonaparte se nommaient en réalité Bonpart et avaient pour ancêtre le Masque de fer ; un certain comte Vincenzo Ambrogio Gaddi di Aragona écrivait, en 1806, un gros livre pour démontrer qu'ils venaient directement des Césars Romains et se fondait pour le prouver sur le surnom de Parthus ou Parthicus donné à quelque empereur2. Point de grande maison romaine à laquelle, selon l'usage italien, on n'eût cherché à rattacher les Bonaparte, le tout sans la moindre preuve. Ici, au contraire, l'on marche constamment d'après des documents d'une authenticité certaine et qui, recueillis par un savant dont la critique était aussi exercée que l'érudition, ne peuvent laisser place à aucun doute.

Le premier document où il soit fait mention de la famille des Cadolingi (ainsi nommée du comte Kadolo, troisième de la descendance) vise Conrad, fils de Tedice, et est en date de la huitième année du règne de Bérenger, c'est-à-dire de l'an 923. C'est un acte par lequel Conrad, fils de Tedice, pour son âme et pour les âmes de sa femme Ermengarde et de son fils, fait don à Dieu et à l'église des Saints Zénon-Ruffin-et-Félix, cathédrale de Pistoie, de son manoir de Vicofaro

M. Abel Desjardins est arrivé par d'autres voies aux mêmes conclusions que M. Federico Stefini dans *Le Antichità dei Bonaparte*, Venezia, 1857, fol. Mais, bien qu'il ait lui-même découvert un grand nombre de pièces à l'appui de la thèse qu'il soutient, il convient de reconnaître que la base première lui a été fournie par le comte Louis Passerini, lequel a lui-même publié d'importants documents sous le titre *Della origine della famiglia Bonaparte dimostrata con documenti*, Florence, 1856, 8°, extr. de l'*Archivio storico Italiano*, t. III, p. 2 et t. IV, p. 1. Voir aussi Reumont, *Bonaparte'sebe Erinnerungen in Toscana* dans le tome IV de ses: *Beitragen zur Italienischen Geschichte*, Berlin, 1855.

¹ Sans empiéter sur le domaine de mon jeune ami Alberto Lumbroso, le savant et infatigable chercheur dont on ne saurait trop recommander la Bibliografia Napoléonica, il est nécessaire d'indiquer quelques-uns des ouvrages qui ont été consacrés eu Italie à l'étude de la question. Il convient d'attacher une importance aux Cenni intorno alla genealogia della famiglia Buonaparte di Felice Turotti, Brescia, 1852, in-8°. Ce travail a pour base l'arbre généalogique établi en 1809 par le savant Giuseppe Alli-Maccherani, par ordre de la grande-duchesse Elisa ; il faut mettre à part de même la Storia genealogica della famiglia Bonaparte dalla sua origine, scritta da un Summiniatenze, Firenze, 1845, in-8°, mais je ne trouve rien à prendre ni dans le pamphlet I Malaparte ed i Bonaparte, Torino, 1869. in-12, ni dans la Famiglia Bonaparte dal 1783 fino al 1834, per N.-J. de C. (Nicolas-Jeno de Coronci), Napoli, 1840, in-8°, ni, en général, il faut l'avouer, dans les livres français : M. A. Silvy a publié en 1858 une brochure : Des origines de la famille Bonaparte (Paris, in-8°), c'est une analyse du livre de Stefani. De même, la brochure de Rapetti, Quelques mots sur les origines des Bonaparte, n'a aucune valeur; ce n'est rien que les Bonaparte avant 1789, de M. J. Favé, Rennes, 1853, in-8°, et j'ai vainement cherche la Biographie de Laetitia Ramolino, par M. Alfred Courval, où se trouve, selon M. d'Orcet (Revue Britannique d'avril 1893) une très curieuse généalogie des Bonaparte.

² Manuscrit en ma possession.

avec ses dépendances. Il prend en cet acte le titre de comte en la cité de Pistoie. Ce titre était-il héréditaire ou tenait-il à une délégation impériale, on ne sait ; mais, ce qui résulte de la suite des documents, c'est que, dans leurs domaines, mouvant de la cité de Pistoie, et qui, s'étendant dans la vallée de Nievole jusque sous les murs de Lucques, rejoignaient la vallée inférieure de l'Arno et s'avançaient de ce côté jusqu'à cinq milles de Florence, les Cadolingiens ne relevaient que de l'Empereur et non des ducs ou marquis de Toscane.

Ce qui n'est pas moins prouvé, c'est que le titre comtal, s'il fut d'abord concédé viagèrement, devint bientôt héréditaire. Kadolo, fils de Conrad, est qualifié comte, et son existence et celle de ses trois femmes est prouvée par deux actes de donation faits en 953 à l'église de Saint-Zénon, et par l'acte de fondation du monastère du Saint-Sauveur de Fucecchio dit de Borgo Nuovo. Lothaire, fils de Kadolo, fonde à son tour, en 994, le monastère du Saint-Sauveur de Settimo et continue, en 1006 et 1027, à enrichir le monastère de Borgo. On lui connaît deux enfants : une fille, Berthe, abbesse de Cavriglia du val d'Arno, qui a été béatifiée par le pape Benoit XIV et dont les Bénédictins célèbrent l'office chaque année le 24 mai, et fin fils, Guillaume, surnommé, on ne sait pourquoi, le Bulgare, qui paraît dans des donations faites à la cathédrale de Lucques et aux deux monastères de Saint-Sauveur en 1034 et 1048. En 1058, 1061 et 1070, comme feudataire de l'Empire, Guillaume le Bulgare est un des grands qui assistent Godefroi de Lorraine, duc et marquis de Toscane, puis Béatrix sa femme dans divers plaids tenus à Saint-Pellegrin et à Florence. En 1068, il est un des témoins du jugement de Dieu entre les moines de Vallombreuse et l'évêque simoniaque de Florence, Pierre de Pavie ; il reçoit du spectacle auquel il a assisté une si vive impression qu'il prend lui-même l'habit et meurt en religion l'an 1073. Le fils de Guillaume Bulgare, Hugues, surnommé le Grand-comte, fonde en 1080 l'hôpital de Rosaio, en 1088 l'église de Saint-Jean-Baptiste de Fucecchio, en 1089, le monastère de Camaldules de Morrona. En 1090, il renonce à tout patronage sur le monastère de Settimo ; il bâtit et dote, en 1096, le monastère de Sainte-Marie de Montepiano, et, la même année, ayant perdu sa femme Cécile, il institue, sur le territoire de la paroisse de Saint-Julien à Settimo, un hôpital pour les pauvres pèlerins qui subsiste avec sa destination jusqu'au milieu du XVIIIe siècle.

Des quatre fils du Grand-comte, un, Bulgarinus, semble avoir pris part à la première croisade ; deux autres, Ranieri et Lothaire, meurent sans hoirs vers 1099 ; Hugues seul continue la postérité. On trouve de lui, entre les années 1097 et 1112, vingt et un actes de donations. On est en lieu de penser, il est vrai, que ces donations sont fictives et qu'elles ont pour objet de mettre les biens de la famille sous la sauvegarde de l'Église dont les possessions seules en ces temps de guerres civiles étaient généralement respectées. Hugues, qui, comme ses ancêtres, est fort attaché à l'Empire, entraine la ville de Volterra dans le parti des Pisans, Gibelins déclarés. Les Florentins, après avoir ravagé et pillé toutes ses possessions, le poursuivent jusqu'en son château de Montecascioli, son dernier refuge. Après une énergique défense, le château est pris et détruit, et les Florentins réunissent à leurs domaines une grande partie des biens des Cadolingiens.

Hugues ne survit pas à ces événements qui prennent place en 1113. De ses fils, le cadet, Hugues, est un des chefs de l'armée qui soutient en Toscane le parti de l'Empire et il parait comme tel dans un acte de 1122, à côté de Frédéric de Souabe, qui sera Frédéric Barberousse. Il est le père du cardinal Guido qui, sous les pontificats de Calixte II, d'Innocent II, de Lucius II, d'Eugène III, joue dans

l'Église romaine un rôle prépondérant et est l'un des conseillers du Saint-Siège qui contribuent le plus au maintien de l'unité catholique.

Le fils aîné du vaincu de Montecascioli, le comte Guido, pour conserver le peu qui lui reste de ses biens, a été contraint, en 1141, de jurer fidélité à l'archevêque de Pise et à la commune et de se mettre sous leur protection. C'est la déchéance de la famille, l'abandon par elle de cette *Immédiateté de l'Empire* qui la faisait quasi souveraine. A titre de vassal des Pisans, Guido est compris dans le traité de paix conclu entre Lucques et Pise, sous la médiation de Welf, marquis de Toscane ; il meurt, bientôt après, laissant deux fils, Hugues et Ardouin. Hugues est un des chefs des Pisans dans leur querre contre les Génois et les Lucquois réunis et contribue à la victoire de Motrone ; mais, après la défaite de Frédéric Barberousse à Legnano, le parti gibelin est abattu pour longtemps. En 1198, les cités de Toscane forment ensemble une grande ligue qui achève les dernières résistances des comtes ruraux et des vassaux de l'Empire. A mesure qu'ils les ont désarmés, les Florentins obligent leurs adversaires à venir s'établir dans leur ville où une surveillance étroite maintient sans crédit et sans influence les seigneurs dépossédés. C'est ainsi que Janfaldo, fils de Hugues, habite en 1235 la paroisse de San Niccolò de Florence. Il y fait encore une donation à l'Église, mais, dans cet acte qui montre combien à présent est restreinte sa fortune, s'il ne garde plus le titre de comte — car il n'en a plus ni l'autorité ni les privilèges il revendique le souvenir de ses ancêtres et tient à constater sa filiation et sa race.

Janfaldo a un fils : Guillaume. Celui-ci, fidèle aux opinions que les siens ont toujours professées, opinions que consacrent en quelque sorte le surnom qu'il prend ou qu'on lui donne, le surnom de BUONAPARTE, n'hésite pas, en janvier 1261, lorsque les Gibelins ont un moment l'avantage à Florence, à entrer dans le conseil insurrectionnel de la commune. Avec ce conseil, il expulse les Guelfes, il ratifie la ligue conclue avec les Gibelins de Sienne ; mais, bientôt, les Guelfes retrouvent leurs succès accoutumés. Sans attendre l'exil qui le menace, Guillaume Bonaparte émigre à Sarzane. C'est un contumace que vise en 1268 le décret de la République par lequel Guillaume Bonaparte et ses fils sont déclarés rebelles et exclus à jamais du territoire florentin.

Oue fut la vie des Bonaparte à Sarzane durant sept générations ? Une petite ville, un grand village, mais avec les goûts d'art et de culture, les instincts d'indépendance et de gouvernement, les rêves d'ambition, les intrigues populaires qui, en toute agglomération d'hommes qui se fait alors en Italie, germent du sol, et rendent profondément instructives les luttes entre quelques citoyens d'un bourg, pour des intérêts que le plus souvent on ignore ; tant l'habileté est grande chez les deux partis, tant leur ingéniosité est efficace, tant ils sont féconds en ressources, tant ils courent de belles aventures, tant les hommes abondent, avec des destinées inférieures à leur génie qu'ils emploient tout entier pourtant sur ces minuscules théâtres. Et, tour à tour, selon les besoins, ces citoyens administrent leur cité, se chargent d'ambassades qu'ils mènent en diplomates avisés près des républiques rivales, des empereurs ou des ducs, se coiffent de l'armet de guerre, ceignent l'épée et se ruent aux batailles, égaux sans cesse à leur fortune et, comme de naissance, aptes à tout entreprendre et à tout mener à fin. Pour savoir la politique, c'est à ces maîtres qu'il faut s'adresser et, pour le métier de la guerre, ils ont des habiletés, des ruses et des expédients qui les rendent incomparables.

A Sarzane, les Bonaparte comme les autres citoyens d'importance ont été membres du conseil ou syndics de la commune, prieurs et capitaines des Anciens, gouverneurs des forteresses qui relevaient de leur ville, ambassadeurs, tantôt près la république de Lucques, tantôt près des Visconti, ou même près des Empereurs; ils ont fait la guerre et la paix et ont été mêlés à toute la vie civile, politique, religieuse, militaire de leur nouvelle patrie. Mais l'horizon y était borné et l'argent manquait. Dans la, première moitié du XVIe siècle. François, septième descendant de Guillaume, passe en Corse et s'y établit.

Ses descendants prennent bientôt leur part à l'administration de la ville près de laquelle ils ont leurs biens. A chaque génération, on les voit siéger dans le conseil des Anciens et commander la milice, s'allier aux familles les plus distinguées et mener là une existence presque semblable à celle qu'ils ont eue à Sarzane. Toutefois, les intérêts sont moindres ; il y a encore cette continuelle alerte qui tient les cerveaux éveillés et les corps dispos, mais on ne se frotte point à d'autres peuples et les guerelles, pour être aussi vives, pour exiger autant de diplomatie et de courage, ne regardent plus des objets qu'on peut dire historiques : le nom de Florence et de Lucques les mots d'empereur et de prince ne sonnent plus dans les ambassades à remplir. Bien qu'ils aient leur demeure à Ajaccio, c'est dans deux cantons assez éloignés de cette ville qu'ils ont leurs possessions, exercent leur patronage acquièrent peu à peu, non ces droits féodaux qui, du serf, font le plus souvent, en France, l'ennemi du seigneur, mais cette autorité patriarcale qu'on retrouve presque semblable en Écosse où les chefs de clans ont de singuliers traits d'analogie avec les chefs de pièves1. Bocognano est à six lieues et demie d'Ajaccio ; Bastelica presque à pareille distance. C'est à Ajaccio que les Bonaparte ont leur résidence, mais c'est à Bocognano et à Bastelica qu'ils ont leurs partisans.

C'est avec les gens de Bocognano et de Bastelica que marche Charles Bonaparte lorsqu'il prend part à la lutte pour l'indépendance. C'est à Bocognano et à Bastelica que Napoléon recrute pour son bataillon de volontaires ses meilleurs soldats et que, aux jours des proscriptions, il trouve des amis assez dévoués pour protéger sa vie au péril de la leur.

Autant qu'il est permis d'en juger, la fortune des Bonaparte est médiocre et a plutôt diminué qu'augmenté à chaque génération. Ils ne font point le commerce, ont quelques terres, des troupeaux, des vignes, une maison de ville, une habitation de campagne, vivent tant bien que mal des produits de leurs biens, mais vivent noblement — c'est-à-dire sans rien faire — et chichement.

Parfois, quelque prébende qu'obtient un cadet à la cathédrale d'Ajaccio vient aider un peu la famille, mais c'est là tout. Point d'esprit d'aventure, point d'idée d'aller se refaire sur le Continent. On vit là où l'on est né, content, semble-t-il, d'une existence modeste que remplissent les charges municipales et les soucis

_

¹ Il y a bien en Corse une noblesse féodale, mais les cinq ou six fiefs qu'elle possède sont sans importance par rapport à l'ensemble de la population. Les privilèges de cette noblesse ont été singulièrement amoindris par Paoli, et l'on peut dire que si elle a encore, par rapport aux autres nobles, une supériorité morale, elle n'a de supériorité effective que dans l'étendue de ses biens. Quant aux autres nobles, tous leurs privilèges consistent, a dit un auteur corse, à prendre dans les actes publics et privés les qualifications de seigneurs et de nobles, sans qu'il en résulte ni suprématie pour eux, ni infériorité pour les autres.

du lendemain. Mais, en Charles Bonaparte, le dixième descendant de François l'émigré de Sarzane, l'ambition apparaît et se fait jour.

Charles Bonaparte est né à Ajaccio le 27 mars 17461. Resté orphelin à quatorze ans, il se trouve sous la tutelle de son oncle Lucien, archidiacre de la cathédrale, homme de volonté et d'intelligence qui semble s'être donné pour tâche de relever la famille. Est-ce l'archidiacre qui, dès 1759, en vue de guelque succession future, a rétabli le lien avec les Bonaparte de Toscane et a obtenu d'eux, le 28 juin, une reconnaissance authentique de consanguinité, d'autant plus utile que, cette branche jouissant du patriciat en vertu de lettres récognitives délivrées par le grand-duc de Toscane le 28 mai 1757, les Bonaparte de Corse se trouvent par là même agrégés à la plus haute noblesse ? En tous cas, tout de suite après la mort de Joseph (le père de Charles, élu en 1760 ancien de la ville et décédé cette même année), c'est l'archidiacre qui prend résolument la direction de la fortune et de la famille. C'est lui, semble-t-il, qui engage le procès avec les Jésuites au sujet de l'héritage Odone, accaparé par eux quoiqu'une substitution perpétuelle l'assure aux Bonaparte au défaut des diverses branches mâles des Odone2. C'est lui enfin, qui, vraisemblablement, envoie Charles à Corte pour y suivre les cours de cette Université que Paoli vient d'improviser et où des professeurs corses enseignent quantité de choses 3 — hormis la médecine et la chirurgie qu'on pourrait tenir pour les plus nécessaires, mais, ne s'étant point trouvé de médecin ou de chirurgien corse, on se passe de ces sciences plutôt que de les faire enseigner par un continental. Par contre, on y a le choix entre la théologie, l'histoire ecclésiastique, le droit canon et le droit civil, la philosophie, les mathématiques, les humanités, la rhétorique et la procédure. Charles prend le droit — les deux droits, *Utrumque jus*, comme on disait.

Étant d'Ajaccio, d'une des villes maritimes dont Paoli ambitionne la conquête et dont, dès à présent, par toutes sortes de moyens il cherche à s'attirer les sympathies, il est tout naturel qu'il soit présenté au général. Il rédige en son honneur quelques vers singulièrement flatteurs : car il a la muse facile à la louange4, et il est reçu au nombre des secrétaires du gouvernement. Dans un voyage qu'il fait à Ajaccio cette même année, il s'éprend de Mlle Letizia Ramolino, nièce d'un chanoine de la cathédrale ami de son oncle. Outre qu'il aime cette jeune fille, belle alors à miracle5, elle est un beau parti et d'une famille égale à la sienne.

¹ Sa sœur Gertrude, de cinq ans plus âgée que lui, épouse le 25 juin 1763 son cousin germain Nicolo Paravicini, fils de J.-B. Paravicini — frère de Saveria, femme de Joseph Bonaparte — et de MIle Benielli.

² Cette succession vient aux Bonaparte de Virginia Odone, arrière-grand-mère de Joseph, de Lucien et de Napoléon Bonaparte (ledit Joseph père de Charles), mariée en 1657 à Charles-Marie Bonaparte.

³ Jacobi, Histoire générale de la Corse, Paris, 1835, II, 272.

⁴ J'ai trouvé dans les papiers Libri un *Cauzone* sans signature qui pourrait bien être de Charles Bonaparte, mais on connaît assez sa poésie par le sonnet à Marbeuf.

⁵ Qu'on se souvienne de ce portrait qui appartient à Mme la duchesse de Padoue, ce portrait où Mme Bonaparte est représentée dans le costume corse avec une sorte de voile noir sur la tête, ce portrait qui à l'Exposition des portraits du siècle, attira et retint tous les regards. C'est ainsi qu'il faut se la figurer, plus jeune encore, plus fraîche, d'une beauté de lignes qu'on retrouve, de notre temps, en une de ses petites-filles : Mme la comtesse Bracci-Castracane.

La famille Ramolino, qu'on a dite bourgeoise et de petite origine1, se rattache authentiquement et sans interruption à une des maisons les plus illustres d'Italie : celle des comtes de Collalto qui ont eu une domination quasi-souveraine en Lombardie avant le XIVe siècle. A la fin du XVe, le magnifique seigneur Gabriel Ramolino, gentilhomme florentin, fils du magnifique seigneur Abraham Ramolino, comte de Collalto, grand chevalier de l'ordre de Saint-Jean, est major aux gardes de Charles V, roi de Naples2. Par son mariage avec Clori Centurione, fille du sénateur Fabrice Centurione, il acquiert à Gênes de puissants protecteurs et, le 2 février 1490, il obtient du doge, des gouverneurs et procurateurs de la Sérénissime République d'importantes concessions de terres à Ajaccio où il vient s'établir. Il n'a qu'un fils, Nicolas Ramolino, qualifié, en 1524, illustre colonel au service de la République, et dont les descendants occupent les plus hautes dignités dans leur ville adoptive. Morgante, fils de Nicolas, est délégué le 8 juillet 1542 au sénat de Gênes comme orateur par le conseil des Anciens d'Ajaccio ; Gio Girolino, fils aîné de Morgante, est magnifique colonel et, le 8 mars 1622, est élu capitano della citta ; son petit-fils, du même nom, est admis au conseil des Anciens par ordre de la Sérénissime République, malgré qu'il n'ait pas vingt-cinq ans accomplis. Il a trois fils : l'aîné meurt sans hoirs, le troisième est abbé. Du second, Jean-Augustin, lieutenant dans la compagnie corse du capitaine Rocca, et époux de Marie-Thérèse Ricci, proviennent quatre fils : Jean-Jérôme, marié à Angela-Maria Pietra-Santa ; dom François-Marie, prêtre, curé archiprêtre d'Ajaccio ; Bernardin qui, s'étant marié à Angela-Maria Ornano, est père d'André Ramolino ; et Paduo-Antonio, époux de Maria Pretronille, d'où Angela-Maria, mariée à M. Lévie, dont les descendants ont été autorisés à relever le nom de Ramolino.

C'est de l'aîné des fils de Jean-Augustin, de Jean-Jérôme, qu'est née à Ajaccio le 24 août 17503 Maria Letizia Ramolino. Sa mère, née Pietra-Santa, d'une famille noble originaire de Sartène4, étant devenue veuve en 1755, se remaria en 1757 à François Fesch, capitaine dans la marine génoise, originaire de Bâle, qui, pour

¹ Miot, Mémoires, II.

² Documents originaux fournis par M. le conseiller Levie-Ramelino.

³ La date est douteuse. M. le baron Larrey dans son livre *Madame Mère*, Paris, 1892, 2 vol. in-8°, incline pour le 29 août 1749 ; M. de Brotonne dans *Les Bonaparte et leurs alliances* paraît tenir pour le 24 août 1750. L'acte de baptême n'a pas été retrouvé.

⁴ Mme Angela-Maria Pietra-Santa avait une sœur, Antoinette, laquelle épousa M. Benielli dont elle eut une fille nommée aussi Antoinette, devenue en 1774 la femme d'Hyacinthe Arrighi de Casanova. Les Benielli, comme on a vu ci-dessus, étaient déjà alliés aux Bonaparte. Le 2 germinal an XIII, l'Empereur, étant au château de Malmaison, rachète au cardinal Fesch les pièces de terre sises aux lieux dits Stiletto et Timizzoli près d'Ajaccio, appartenant précédemment à la commune d'Ajaccio adjugés à Son Eminence en vertu de la loi du 13 pluviôse an IX, et il en fait donation à dame Marie-Anne Pietra-Santa, veuve Benielli, et à son défaut, à Antoinette Benielli, épouse de Hyacinthe Arrighi à charge par elle de faire bâtir une belle maison du coût de 50.000 francs dans l'endroit où l'on agrandit la ville d'Ajaccio et l'obligation à ses enfants de s'établir à Ajaccio. Cette donation fut le moindre des bienfaits de Napoléon envers cette famille : on sait quelle fut la fortune surprenante de Jean-Toussaint Arrighi de Casanova, créé duc de Padoue, élevé au grade de général de division, comblé de dotations et de présents. On aura dans un autre livre à expliquer toute cette histoire.

l'épouser, se fit catholique. Elle eut de son second mari, le 3 janvier 1763, un fils unique, Joseph Fesch, qui joua un rôle important dans la vie de Napoléon.

Ce second mariage de Mme Ramolino ne doit point étonner. Son premier mari avait aussi servi les Génois. Il avait été nommé par la Sérénissime République commandant des troupes à Ajaccio, puis, en 1750, inspecteur général des ponts et chaussées de l'île de Corse1. Il avait dans ces emplois amassé une certaine fortune dont sa fille avait hérité.

Letizia Ramolino a quatorze ans au moment de son mariage; son mari en a dixhuit. Le jeune ménage a un premier enfant, un fils, en 1765; une fille en 1767, tous deux morts en bas âge. Charles qui, dit-on, fait en 1766 un voyage à Rome2, réside le plus ordinairement à Corte où, en dehors de ses fonctions auprès de Paoli, il est un des membres influents de la Consulte nationale3. Sa femme qui l'y a accompagné, accouche le 7 janvier 1768 d'un fils: Joseph. A la suite du traité du 15 mai 1768 par lequel la république de Gênes cède à la France le royaume de Corse, la lutte s'engage entre les Français, déjà maîtres des villes maritimes, et les Corses. Charles y prend part et, durant cette campagne des plus vives, a plusieurs occasions de se signaler. C'est ainsi qu'on le trouve à l'affaire de Borgo, le 7 octobre 1768 servant d'aide de camp à Paoli4. Ce combat de Borgo est une victoire pour les Corses qui tuent aux Français 1.600 hommes5, leur font 700 prisonniers dont un colonel, leur blessent 600 hommes dont le comte de Marbeuf, commandant en second du corps expéditionnaire, et plusieurs officiers de distinction.

La campagne de 1768 se termine tout à leur avantage ; mais, dès le commencement de l'année suivante, aux renforts considérables qu'a reçus l'armée française, au système de guerre qu'a adopté le nouveau commandant en chef, le comte de Vaux, il est facile de voir que la soumission de la Corse n'est plus qu'une question de jours : le 9 mai, le combat de Ponte Novo porte un coup suprême à l'indépendance, moins par le nombre des miliciens qui y périssent que par les soupçons qu'éveillent les trahisons et par le découragement qu'inspire l'impéritie des chefs. Renonçant à la lutte, Paoli songe déjà à s'embarquer pour le continent ; il réalise ce projet le 13 juin, et emmène avec lui, sur deux navires anglais, trois cent quarante des patriotes les plus compromis.

-

¹ C'est ce qui explique comment une parente très proche de Mme Bonaparte avait épousé un Franc-Comtois, M. Charles Rolier, lequel était venu pour des travaux publics en Corse. M. Rolier eut une fille que l'Empereur dota et qu'il maria à Lefebvre-Desnouettes, son écuyer, colonel des chasseurs de la Carde. Il leur donna à leur mariage son hôtel de la rue Chantereine — entre autres choses — car Lefebvre-Desnouettes fut toujours un des préférés de l'Empereur.

² Nous n'en avons trouvé nulle trace. Il s'agissait, dit Iung, I, 34, de poursuivre une instance pour la substitution des biens Odone.

³ Dès 1765, par suite du traité de Compiègne du 7 août 1764, deux bataillons français occupaient Ajaccio, mais cette occupation n'était considérée que comme temporaire et n'entraînait nullement que les Ajacciens se considérassent comme sujets. D'histoire de la conquête de la Corse a été écrite d'une façon définitive au point de vue militaire et français par M. le comte Pajol, *Les guerres sous Louis XV*, Paris, Didot, 1885 et suiv., 7 vol. in-8°, t. VI, p. 31 et suivantes.

⁴ Jacobi, II, 331.

⁵ Renucci, Storia di Corsica, Bastia, 1834, in-8°, I, 85.

Fuyant devant l'invasion française, les débris de l'armée corse battus à Ponte Novo, les membres du gouvernement, les femmes, les enfants, se sont réfugiés dans les solitudes du Monte-Rotondo.

Mme Bonaparte enceinte de son cinquième enfant est du nombre des fugitives. Déjà l'armée française est à Corte et nulle résistance n'est organisée. Le comte de Vaux, dit-on 3, prend l'initiative d'envoyer des parlementaires aux réfugiés qui députent à leur tour près de lui Charles Bonaparte et Nicolas-Louis Paravicini d'Ajaccio, Laurent et Damien Giubega de Calvi, Dominique Arrighi de Speloncato, J. Th. Arrighi et J. Th. Boerio de Corte et Thomas Cervoni de Soveria1. Le général en chef les reçoit au mieux, leur annonce le départ de Paoli, la soumission de l'île entière, loue leur courage et leur fidélité, leur promet la protection du Roi. Laurent Giubega répond au nom de tous avec une dignité singulière, et cet échange de paroles est pour inspirer aux vainqueurs du respect pour les vaincus, aux vaincus de la confiance en leurs vainqueurs.

Le comte de Vaux délivre à tous les réfugiés de Monte-Rotondo des passeports et des sauvegardes pour retourner dans leurs foyers. Charles, avec sa femme et ses enfants, revient à Ajaccio où, le 15 août 1769, Letizia met au monde son fils : Napoléon.

Cette date de la naissance de Napoléon a été contestée. On a dit que, dans un but de lucre, Charles Bonaparte aurait donné comme cadet celui de ses enfants qui était réellement l'aîné, et réciproquement. Il convient donc de rechercher, d'abord, quelle était la conviction de Napoléon lui-même au sujet de l'époque de sa naissance; puis, quelles raisons on allègue au sujet d'une substitution d'actes de naissance.

Dans un document qu'il intitule *Époques de ma vie*2 et où il a réuni les dates qu'il lui importait le plus de se remémorer, Napoléon a tracé son itinéraire de 1769 à 1788 et fournit ainsi la base même de toute étude sérieuse sur cette période de son existence. Voici ce document :

ÉPOOUES DE MA VIE

Né en 1769 le 15 du mois d'août.

Parti pour la France le 15 décembre 1778.

Arrivé à Autun le 1er janvier 1779.

Parti pour Brienne le 12 mai 1779.

Parti pour l'École de Paris le 30 octobre 1784.

Parti pour le régiment de La Père en qualité de lieutenant en second le 30 octobre 1789.

Parti de Valence pour semestre à Ajaccio 1786, 1er septembre.

Je suis donc arrive dans ma patrie 7 ans 9 mois après mon départ, âgé de 17 ans 1 mois. J'ai été officier à l'âge de 16 ans 15 jours.

¹ Certains historiens placent cette députation à la date du 23 mai (Iung, I, 38). Sans donner de date, Renucci indique formellement qu'elle est postérieure au départ de Paoli, c'est-à-dire au 13 juin.

² Inédit ; fonds Libri.

Arrivé le 19 septembre 1786, j'en suis parti le 12 septembre 1787 pour Paris d'où je suis reparti pour Corse, où je suis arrive le 1er janvier 1788, d'où je suis parti le 1er juin pour Auxonne.

Ainsi, par trois fois, Napoléon affirme qu'il est né le 15 août 1769. Il l'écrit d'abord en toutes lettres. Puis, il fait le calcul de l'âge qu'il avait lorsqu'il est revenu dans sa patrie : 17 ans 1 mois ; enfin, il dit son âge lorsqu'il a été nommé officier. Ici, un lecteur superficiel pourrait croire à une contradiction : Napoléon écrit : Parti pour le régiment de La Fère en qualité de lieutenant en second, le 30 octobre 1785 et plus bas : J'ai été officier à l'âge de 16 ans 15 jours. S'il avait été officier seulement le 30 octobre 1785, il aurait eu à ce moment seize ans deux mois et quinze jours et non seize ans et quinze jours ; mais, en fait, c'est le 1er septembre 1785 que, comme ses camarades, les cadets gentilshommes, il a été promu au grade, en attendant que deux mois après, il eût l'emploi de lieutenant en second à la compagnie des bombardiers d'Autun du régiment de La Fère du Corps royal de l'artillerie. Cette apparente contradiction est au contraire, une preuve auxiliaire de la véracité de Napoléon.

Il avait donc l'intime certitude qu'il était né le 15 août 1769. Autrement, il ne l'eût point affirmé par trois fois, en une pièce tout intime, toute personnelle, qu'il n'avait écrite que pour lui seul et qui après un siècle a été découverte dans un carton oublié. Voilà pour ce qui touche Napoléon.

Pour ce qui concerne l'acte qu'on attribue à son père, la démonstration sera plus facile encore. Voici le fait brutal.

On a affirmé, récemment encore, et l'on a prétendu prouver que Napoléon était né à Corte le 7 janvier 1768, que c'était son frère Joseph qui était né à Ajaccio le 15 août 1769 et que, pour permettre à Napoléon d'entrer, après l'âge requis, à l'école de Brienne, son père avait substitué le certificat de baptême du cadet au certificat de baptême de l'aîné. On se fonde pour le démontrer sur une série de dates inexactes fournies, soit par Joseph, soit par Napoléon lui-même lors de leurs mariages réciproques.

Pour admettre cette théorie, il faudrait que cette substitution eût été opérée dans la prime enfance des deux frères, avant qu'ils eussent conscience de leur âge, puisque Napoléon, ses frères et sœurs cadets ont toujours envisagé Joseph comme l'aîné de la famille ; puisque Joseph s'est toujours considéré comme tel et qu'il a très hautement et très formellement réclamé ses droits d'aînesse, puisque Napoléon a toujours regardé comme certaine la date de sa naissance et qu'il l'a ainsi constaté dans des notes aussi intimes. Qu'on eût ainsi interverti les dates de naissance au moment, où les enfants partaient pour le collège d'Autun, il n'est guère possible de l'admettre ; on n'eût point confié aux deux enfants un tel secret sans que, à un moment, ils le laissassent échapper et on vient de voir qu'ils n'en ont jamais eu le moindre soupçon. Donc, c'est presque à l'époque de leur naissance qu'il faut remonter, tout au moins à l'époque de leur entière inconscience.

Mais, dans quel but alors cette substitution?

¹ Th. Iung, *Bonaparte et son temps*, t. Ier, p. 39 et suivantes. — Dr Fournier, *Napoléon Ier* (trad. Jaeglé), t. Ier, p. 5.

Jadis on disait : c'était pour que Napoléon pût dire qu'il était né Français et pût participer aux avantages que lui donnait l'indigénat1. Mais ces avantages étaient accordés à tous ceux qui, la conquête de la Corse accomplie, la soumission opérée, se trouvaient en âge et en droit d'en profiter. Les exemples et les preuves abondent. Il a donc fallu changer de système. On a dit : Le père de Napoléon a fait une série de faux pour rajeunir son fils Napoléon, vu que Napoléon avait dépassé l'âge d'entrée à l'École militaire et qu'il s'agissait de tromper le ministre de la Guerre. C'est bien là l'accusation telle qu'elle a été formulée. Or, dès 1778, le ministre de la Guerre était informé que l'intention de Charles Bonaparte était de faire entrer son fils aîné dans les ordres, et son cadet dans le service. On a tenu note, écrivait-il, que le plus jeune des enfants de M. Buonaparte qui sont inscrits soit agréé de préférence pour les écoles militaires} l'aîné paraissant se destiner à l'état ecclésiastique2. Donc, le ministre eût donné la place indifféremment à Joseph ou à Napoléon. Donc, il n'y avait nul besoin de le tromper, nulle utilité de faire des faux et nulle nécessité de s'en servir.

La question qui paraissait vidée depuis trente ans ayant été soulevée de nouveau, il a bien fallu discuter. Peut-être est-elle enterrée pour quelque temps.

Il est inutile de chercher à Ajaccio la maison et la chambre où naquit Napoléon4. Nul ne doit ignorer que la maison Bonaparte a été saccagée et, dit-on, brûlée, par les Paolistes en 1793, qu'elle a été reconstruite à la fin de l'an V et au commencement de l'an VI5, que Napoléon n'a pu venir dans la maison nouvelle qu'une seule fois, à son retour d'Égypte lorsqu'il a relâché à Ajaccio, du 10 au 14 vendémiaire an VIII, et que, le 2 germinal an XIII, il a fait donation de cette maison qui ne pouvait lui rappeler aucun souvenir au cousin de sa mère, M. André Ramolino. Il a par le même acte donné audit M. Ramolino trois autres petites maisons dites : maison Badine, maison Gentile et maison Pietra-Santa à la condition que, par la démolition de la maison Pietra-Santa et de partie de la maison Gentile, une place fût établie devant la maison Bonaparte et pavée aux frais du donataire.

-

¹ Voir Eckard, *Question d'état civil et historique. Napoléon Buonaparte est-il né Français*? Paris, 1826, in-8° et *Note supplétive* s. d. qui indique la plupart des éléments des polémiques auxquelles a donné lieu la fixation de cette date.

² Cette pièce a été publiée cil 1866 par M. de Montzey, *Institutions d'éducation militaire jusqu'en 1789*, Paris, 1866, in-8°, p. 246. Donc M. Iung, qui a publié eu 1880 Bonaparte et son temps et qui, dans ce livre, emprunte fréquemment ses documents à Montzey sans le citer, n'a pu manquer d'en avoir connaissance. Quant au docteur Fournier, malgré les apparences d'impartialité qu'il prétend se donner, il est évident au premier coup d'œil que son érudition, toute de surface, n'a pour base que les pamphlets.

³ Jal dans son *Dictionnaire critique* (p. 900) avait déjà par d'autres arguments lumineusement éclairé la question, mais les deux documents que je viens de citer lui manquaient pour sa démonstration.

⁴ Voir une description poétique par M. Pierre Loti, intitulée : *Dans le passé mort*. Il est regrettable que le point de départ soit faux et cela gâte un peu ce très beau morceau ; mais, à coté, combien d'inepties auxquelles a donné naissance la description de la chambre natale !

⁵ Lettre de Joseph du 17 messidor V, et lettre de Madame du 5 brumaire VI (ap. Larrey, I, 260).

La maison à l'extérieur et à l'intérieur, les décorations, l'aspect même des lieux, tout est modifié profondément. Rien ne subsiste qui soit contemporain de la naissance de Napoléon1.

_

¹ On pourrait s'étonner que, malgré la donation de l'an XIII, la maison Bonaparte soit sortie de la famille Ramolino pour rentrer aujourd'hui aux mains de S. M. l'impératrice Eugénie. Cela tient à des causes qui demandent à être expliquées. Le 28 décembre 1851, M. André Ramolino, donataire delà maison Bonaparte, mourait, laissant pour légataire universel son neveu M. Levie-Ramolino, lequel recueillait sa succession. Le 1er décembre 1834, Madame Mère, prenant la qualité d'héritière, en France, des biens délaissés par son petit-fils, le roi de Rome, mort le 25 juillet 1832, assignait M. Levie-Ramolino pardevant le tribunal de première instance d'Ajaccio, en délaissement des immeubles compris dans la donation du 2 germinal an XIII, attendu que la donation était révoquée de plein droit par la survenance d'un enfant au donateur, c'est-à-dire par la naissance du roi de Rome. Après la mort de Madame Mère, l'instance était reprise au nom de ses héritiers par exploit du 25 août 1S37. Elle restait néanmoins impoursuivie jusqu'au 7 décembre 1842, où elle était reprise par Joseph Bonaparte, cessionnaire des autres ayants droit. Une transaction intervenait entre les parties le 3 juin 1843. M. Levie-Ramolino cédait à titre purement gracieux à Joseph Bonaparte, afin qu'il pût lui donner une destination conforme à ses désirs, la maison dite Bonaparte, située dans la ville d'Ajaccio, aboutissant d'une part à la place Letizia, d'autre part à la rue del Pevero avec toutes ses dépendances. (Il en avait refusé 300.000 francs de Pozzo di Borgo en 1833 et plus tard 200.000 francs du duc d'Orléans.) Par contre le prince Joseph se désistait de toute instance sur les autres biens faisant l'objet de la donation de l'an XIII. Il entrait en possession en juin 1844 par son fondé de pouvoirs, M. Antoine Ponte. A la mort du roi Joseph (28 juillet 1844), la maison paraît avoir été délaissée guelque temps par son gendre, le prince Charles de Canino (mari de la princesse Zénaïde) à la famille Pietra-Santa, en garantie, d'un legs de 50.000 francs fait par le cardinal Fesch (dont Joseph avait été légataire universel) à son filleul M. Prosper Pietra-Santa. Reprise plus tard par la princesse Zénaïde, la maison fut offerte par elle à l'empereur Napoléon III.

§ 2. — LE BAPTÊME. - LE PARRAIN ET LA MARRAINE (21 JUILLET 1771).

Presque aussitôt après la naissance de son fils Napoléon, Charles Bonaparte dut partir pour Pise où il avait dessein de se présenter au doctorat en droit. On peut présumer qu'il avait complété à Ajaccio ses études commencées à Corte. En tous cas il ne suivit point les cours de l'Université de Pise1. On ne trouve nulle part son nom dans les livres des *rassegne*, certificats de fréquentation que tout élève régnicole était tenu de tirer de ses professeurs mais les étrangers n'étaient point obligés, pour obtenir le titre de docteur, à une telle assiduité : il suffisait qu'ils se présentassent au Chancelier et qu'ils obtinssent de lui la permission de soutenir leur thèse. Le 27 novembre, Charles Bonaparte — il Signor Carlo del fu Sr Baonaparte di Ajaccio in Corsica - se présente au chancelier Mazzuoli et lui demande son agrément : le 30 novembre, il soutient sa thèse, ayant pour président le docteur Antonio Vannucchi. Il est à remarquer qu'il est ainsi désigné sur le Libro di Dottorati : IL SIG. CARLO DEL QM SIGNOR GIUSEPPE BONAPARTE, NOB. PATRIZIO FIORENTINO, SAMMINIATENSE, E DI AJACCIO. Sa noblesse, son patriciat florentin, son alliance avec les Bonaparte de San Miniato se trouvent donc ainsi constatés.

On est en droit de supposer qu'un parent que Charles avait à l'Université, le docteur Jean-Baptiste Bonaparte, professeur de médecine, ne lui fut point inutile en cette occasion, et que ce fut vraisemblablement grâce à lui qu'il obtint, ce même jour 30 novembre, de l'archevêque de Pise l'exercice du titre de noble et de patrice2.

On peut penser que le séjour de Charles en Toscane se prolongea quelque peu et qu'il eut à cœur de renouer personnellement des relations avec ses parents de San Miniato3. De retour en Corse, il eut à solliciter pour ses affaires et à rechercher ses titres. Ce ne fut que le 21 juillet 1771, que Napoléon fut baptisé dans la cathédrale d'Ajaccio par son grand-oncle, l'archidiacre Lucien Bonaparte

¹ Ces faits ainsi que les suivants résultent des recherches de M. le Dr Biagi dans les Archives de l'Université.

² Depuis le XVIIe siècle, dix-sept Bonaparte ont été docteurs de l'Université de Pise : le 22 janvier 1633, Antonio Francesco Buonaparte di San Miniato (Droit) ; le 22 mai 1672, Pier' Antonio, fils de Côme Bonaparte de San Miniato (Droit) ; le 24 mai 1672, Picore Andrea, fils de Bindaccio Bonaparte de San Miniato ; le 26 juin 1675, Francisco, fils de Biagio (Droit) ; le 21 juin 1677, Joseph, fils de Côme (Droit) ; le 15 juin 1639, Louis (Droit) ; le 31 janvier 1643, Giovan Francesco (Droit) ; le 1er juin 1683, Joseph Charles (Droit) ; le 1er juin 1705, Côme (Droit) ; le 28 mai 1712, Bindo Ferdinando (Droit) ; le 21 mai 1721, Attilio (Droit) ; le 12 mai 1723, Flaminio (Droit) ; le 27 mai 1727, Ranieri (Philosophie et médecine) ; le 18 mai 1736, Joseph (Droit) ; le 5 juin 1754, Jean-Baptiste (Philosophie et médecine) ; tous de San Miniato ; puis, Charles d'Ajaccio en 1769, et ensuite viendra son fils Joseph en 1788.

³ Dans *Storia genealogica della famiglia Buonaparte scritta da un Samminiatense* (Florence 1837, in-8°), il est affirmé que, à ce moment, Charles avait fait si bien reconnaître l'origine commune des deux branches et s'était mis en si bonnes relations avec ses parents que, en 1780, il recueillit la succession de son cousin Moccio-Giuseppe Buonaparte de San Miniato (p. 179).

assisté de l'économe de l'église Batista Diamante1. Il fut baptisé le même jour que sa sœur Maria-Anna (la seconde qui ait reçu ce prénom), née le 14 juillet 1771 et morte en 17762. Ils eurent tous deux le même parrain, Lorenzo Giubega de Calvi, procureur du roi.

Les rapports des Giubega avec les Bonaparte étaient anciens et intimes, bien qu'il n'existât point entre les deux familles d'alliance ni de parenté3. Durant la guerre de l'Indépendance, Charles Bonaparte et Laurent Giubega avaient été les fidèles lieutenants de Paoli. Ensemble, ils avaient traité de la soumission de leur patrie au roi de France et l'avaient fait avec une fierté qui n'était point pour donner aux vainqueurs une médiocre idée de leur caractère. Aussi, dès que la Consulte fut rétablie, Giubega et Bonaparte y jouèrent un rôle considérable.

En 1770, Giubega est l'un des trois députés près du Roi, et, depuis cette époque jusqu'en 1789, il occupe successivement l'emploi de procureur du roi à la Porta d'Ampugnani et à Ajaccio, puis celui bien plus considérable, de greffier en chef des États de Corse auquel il est nommé par commission du 6 février 1771. En 1789, il préside l'Assemblée de la noblesse et est élu suppléant du comte Buttafoco4.

Charles Bonaparte et Lorenzo Giubega son compère avaient marché d'accord toute leur vie, s'entendaient sur toutes les affaires qu'ils avaient à traiter aux États, et luttaient de leur mieux contre les exactions et la tyrannie de l'administration française5.

1 Voir le fac-similé de l'acte de baptême dans *Une excursion en Corse* du prince Roland Bonaparte, p. 20.

² M. de Brotonne a fort bien établi que Mme Bonaparte, après le fils né et mort en 1765, avait eu : 1° en 1767, à Corte, une première fille, nommée Maria-Anna, laquelle mourut cette même année ; 2° en 1771, à Ajaccio, une seconde Maria-Anna, qui mourut en décembre 1776 ; 3° le 3 janvier 1777, à Ajaccio, une troisième Maria-Anna, laquelle on ne sait pourquoi ni à quelle date fut surnommée Élisa, vécut, épousa Baciocchi, etc.

³ La famille Giubega est originaire de Gênes et 011 cil voit trace dès 1015. A la fin du XVe siècle, on la trouve répandue par l'Europe dans les grandes places. Un Giubega, Jean-César, est ministre de la reine Isabelle, à Madrid ; un autre est secrétaire d'Etat du duc de Milan ; un troisième, abbé du Mont-Cassin. Au XVIe siècle, une branche s'établit à Calvi où elle ne tarde pas à se distinguer et occupe les fonctions municipales. Aussi les Giubega sont-ils des premiers à se rallier à Paoli avec lequel ils combattent jusqu'à la fin. Lorsque, après la bataille de Ponte-Novo, les patriotes réfugiés au Monte-Rotondo sont obligés de se soumettre, les deux Giubega, Lorenzo et Damiano sont députés pour Calvi en même temps que Nicolas Paravicino et Charles Bonaparte le sont pour Ajaccio et ils se rendent près du comte de Vaux, commandant pour le Roi, afin de traiter au nom de leurs compatriotes. Lorenzo Giubega avait trente-huit ans au moment où il fut le parrain de Napoléon. Né à Calvi, eu 1735, il avait fait ses études à Gènes où il avait exercé quelque temps avec succès la profession d'avocat. Il se trouvait donc tout désigné pour porter la parole au nom delà députation.

⁴ Patorni, *La Corse. Doc. histor.*, p. 9, l'affirme et le petit-neveu de M. Lorenzo Giubega me le répète dans les intéressantes communications qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser sur sa famille. Toutefois, la liste officielle donne de Gafiorio pour suppléant de Buttafoco.

⁵ Je ne puis, par manque de place, donner ici le texte d'une très intéressante lettre de Charles Bonaparte en date du 18 mai 1776, que m'a communiquée M. Giubega, mais elle démontre entièrement ce que j'avance.

Aussi, après la mort de Charles, ses fils ne manquèrent pas de faire de Giubega le confident de leurs tentatives patriotiques. On ne peut douter que Napoléon n'ait reçu de lui des documents pour l'histoire de la Corse qu'il s'était donné mission de composer. Lorsque, à Pise, en 1787, Joseph écrit les *Lettres de Pascal Paoli à ses compatriotes*1, il adresse son ouvrage à Giubega ami de son père, parrain de Napoléon, généralement respecté pour ses connaissances, son patriotisme et son éloquence2. Enfin, Napoléon lui-même envoie à Lorenzo Giubega l'ouvrage inédit qu'on trouvera plus loin3.

Sans doute pour les affaires de Corse, Giubega fit un voyage à Paris vers le milieu de 1792. Il assista aux massacres de septembre qui l'émurent profondément et revint dans son pays mortellement frappé. Néanmoins, il eut encore le temps de donner asile à Calvi, à la famille Bonaparte chassée d'Ajaccio par les partisans des Anglais. Il mourut peu de temps après, le 23 septembre 1793, ne laissant qu'une fille, Annette Giubega, pour qui il avait été question d'un mariage avec Joseph et qui fut estropiée par un éclat de bombe pendant le siège héroïque que la ville de Calvi soutint contre les Anglais et où se distingua d'une façon particulière son cousin François-Xavier Giubega, commandant la Garde Nationale.

Napoléon ne pouvait manquer de se souvenir de ces anciens amis. Dès 1800, il appela un Giubega (Vincent, frère de François-Xavier), aux fonctions de juge au tribunal d'appel d'Ajaccio. Quant à François-Xavier qu'il avait emmené avec lui en Italie, d'abord comme chef de bataillon, puis comme commissaire des Guerres, il le fit d'abord sous-préfet de Calvi, puis, en 1813, préfet de la Corse.

M. Giubega joua en 1814 et en 1815, car pendant les Cent-jours il reprit sa place, un rôle des plus honorables et épuisa sa fortune à lever et à solder une petite armée pour tenir tête aux Anglais. Au retour des Bourbons, il fut proscrit et sans d'heureux hasards il eût payé de sa vie son dévouement à la France.

La marraine de Napoléon, Gertrude Paravisino (ou Paravicini, ou Paravisini) était en son nom une Bonaparte. Elle était la propre sœur de Charles Bonaparte, et la tante de Napoléon. Elle avait comme adopté les enfants de son frère, était pour eux une seconde mère, montait à cheval avec Joseph, parcourait avec lui le faubourg et la campagne, l'initiait à la culture des terres.

Fille d'une Paravisino (Maria-Saveria, mariée à Joseph Bonaparte), elle avait épousé son cousin, Nicolo Paravisino et mourut probablement vers 1788. Napoléon n'oubliait pas de la mentionner dans les lettres : Présentez mes respects à Zia Gertrude, écrit-il à son père en septembre 1784 ; Présentez mes respects à Zia Gertrude, écrit-il à sa mère le 29 mars 1785. Les enfants de Charles héritèrent d'elle, mais les biens qui vinrent de sa succession furent réservés aux garçons et les filles y renoncèrent chacune au moment de son mariage.

La mort de Zia Gertrude n'interrompit pas les rapports de Napoléon avec les Paravicini. Le 2 germinal an XIII, l'Empereur ayant acheté du cardinal Fesch diverses terres sises en Corse, fit don à M. Nicolas Paravicini (Paravisino) : 1° des terres situées au delà de la rivière del Campo dell' Oro, faisant partie du domaine

_

¹ J'ai retrouvé dans les papiers Libri le manuscrit de cet écrit inédit de Joseph. Je le publierai quelque jour.

² Mém. de Joseph, I, 35.

³ Pièce nº XXXVI.

de la Confine ; 2° des portions de l'enclos de la Torre Vecchia, à côté de la Confine, à la charge par M. Paravicini de faire bâtir à ses frais un pavillon de la valeur de 20.000 francs sur l'élévation formée par de grosses pierres dans la portion de jardin qu'avait sa première épouse au delà du couvent de Saint-François près Ajaccio. Nicolo Paravicini s'était marié en secondes noces à Marie-Rose Pô, et mourut le 2 mai 1813, laissant une fille, Maria-Antonia. L'Empereur à Sainte-Hélène se souvint de cette enfant. J'ai, dit-il, dans le vingt-neuvième paragraphe des *Instructions à mes exécuteurs testamentaires*, j'ai une petite cousine à Ajaccio qui a, je crois, 300.000 francs en terres et s'appelle Pallavicini ; si elle n'était pas mariée et qu'elle convînt à Drouot, sa mère sachant que cela était mon désir, la lui donnerait sans difficulté. Elle avait épousé depuis le 9 octobre 1817, Jean-André-Tiburce Sebastiani, alors colonel en demi-solde, plus tard lieutenant-général et pair de France. Elle est morte seulement en 1890.

§ 3. — LA NOURRICE.

Dans la maison d'Ajaccio, une seule servante. On imaginait que, dès la prime enfance de Napoléon, cette servante était une nommée Saveria1. Ce ne fut qu'après 1788 que Saveria entra dans la maison. Elle resta toujours depuis au service de Mme Letizia, l'accompagna à Paris, où elle surveillait tout et donnait à la maison princière cet air parcimonieux que Napoléon reprochait à sa mère, la suivit à l'île d'Elbe, à Rome, partout.

Madame, après avoir essayé de nourrir son fils, avait dû y renoncer et gager une nourrice. Ce fut une nommée Camilla Carbone, femme d'un certain Augustin Ilari qui faisait le cabotage sur les côtes. Cette femme prit pour son nourrisson une sorte de culte2. Elle ne souffrait pas qu'on le touchât, encore moins qu'on le grondât. Elle le préférait à son propre fils, Ignatio, qui embrassa le parti des Anglais, entra dans leur marine et quoique fort ignorant, était si bon marin et si brave soldat qu'il parvint à commander une flûte. Le frère de lait de Napoléon ne lui demanda jamais aucune faveur, pas même d'entrer au service de France3.

Ce lien entre nourrice et nourrisson, si fort jadis, à présent si relâché, Napoléon ne le brisa jamais. A son retour d'Égypte, quand il débarque à Ajaccio, c'est Camilla Ilari qui le voit et l'embrasse d'abord. En lui remettant une bouteille de lait, elle lui dit : Mon fils, je vous ai donné le lait de mon cœur, je n'ai plus à vous offrir que celui de ma chèvre. Et le général, l'embrassant de nouveau, la remercie avec effusion de son humble présent.

Camilla a voulu assister au couronnement de son fils de lait. Elle vient d'Ajaccio accompagnée de son neveu, arrive aux Tuileries, où l'Empereur l'accueille à merveille, charge Méneval de pourvoir à ses besoins et à ses plaisirs. Elle a de Pie VII une audience de plus d'une heure et demie, et le Pape qui l'a accablée de questions sur l'enfance de Napoléon la congédie en la comblant de chapelets, d'agnus et de bénédictions. Elle voit tour à tour chacun des membres de la Famille qu'elle amuse par la vivacité de ses réparties et de ses gestes et qui ne la laissent point sortir sans des présents dignes de leur nouvelle fortune. Joséphine, qui ne comprend rien à son patois, se fait entendre d'elle en lui remettant de beaux diamants. Mais l'Empereur donne mieux que des diamants : d'abord le 3 pluviôse an XII, 1.200 francs, 1.200 le 18 brumaire an XIII, 6.000 le 11 germinal, puis une pension de 4.600 francs; puis, pour le neveu Carbone, la perception de Beaucaire ; enfin, le 2 germinal, par acte passé à la Malmaison. l'Empereur ayant fait don au sieur André Ramolino de la maison patrimoniale des Bonaparte à Ajaccio, de trois maisons adjacentes et de la plus grande partie des biens situés en Corse qu'il a rachetés de Fesch et d'Elisa Baciocchi4, reçoit de

¹ La confusion s'explique puisqu'on trouve mention antérieurement à 1788 dans les lettres de Napoléon d'une Saveria ; seulement c'est Minana Saveria, et c'est qu'il y a deux personnages portant ce nom de Saveria : la vieille bonne qui accompagnera partout Mme Bonaparte et, une femme de la famille, la plus importante même et la plus élevée en dignité, car Napoléon la nomme la première et charge son père de l'assurer de ses respects. Cette Minana, c'est la grand'mère Bonaparte.

² Antommarchi, I, 348.

³ O'Meara, II, 317.

⁴ L'origine des biens compris dans la donation du 2 germinal an XIII ne se trouve indiquée que sommairement et il en résulte jusqu'à nouvel ordre une impossibilité

Ramolino, en contre-échange, la propre maison de celui-ci, sise à Ajaccio, rue Saint-Charles, et deux vignes situées au territoire del Vitullo : il en fait don à Camilla Ilari, ainsi que de deux pièces de terre dites, l'une la Sposenta, l'autre la Cassette, sises au territoire dit des Baciocchi et faisant partie de sa fortune patrimoniale. Celte vigne, la Sposenta — l'Esposata dans le *Mémorial*, la Sposata dans les *Mémoires de Lucien* — avait une singulière réputation dans la famille. Lucien la regrette sans cesse et, du vin de la Sposenta, l'Empereur, à Sainte-Hélène, cherchait le bouquet sur ses lèvres, disant que seul il rafraîchirait sa bouche.

Napoléon croit que les choses telles qu'il les a établies sont fermes et stables à jamais. Pour plus de sûreté, et de crainte que Camilla Ilari ne devienne la proie d'intrigants et n'aliène pour les besogneux de sa famille la fortune qu'il lui fait, il ne lui donne à elle que l'usufruit ; il attribue la nue-propriété à la fille de Camilla : Jeanne Ilari, femme Tavera, laquelle s'oblige à doter en cas de noces sa propre fille, Faustina, filleule de Napoléon, des deux vignes del Vitullo ou de leur valeur représentative. Ainsi les trois générations semblent garanties contre tout accident de fortune. Elles ont le pain assuré et mieux même.

Mais l'Empereur a compté sans l'ingéniosité corse : André Ramolino a sans doute accepté la maison Bonaparte et les trois autres maisons sises vis-à-vis, il a accepté la terre des Salines et de Candie près Ajaccio, le marais inclus, les vignes et jardins ; il a accepté la moitié de la terre del Confine del Principe, toutes les îles en dépendant dans la rivière de Campo dell'Auro, le moulin de Bruno, deux enclos sis entre la Torre Vecchia et la Confine, mais il n'entend nullement donner sa maison à Camilla.

On trouve des prétextes ; on gagne du temps ; on admet par grâce la nourrice en un coin de la maison, bientôt on l'en expulse. La Corse est loin ; quiconque y détient une parcelle quelconque du pouvoir est l'allié des Ramolino et n'aurait garde de se brouiller avec André pour une semblable vétille. Madame Mère appuie son parent. Nul danger que l'Empereur entende : toutes les avenues sont bouchées et il semble bien que les lettres qu'on pourrait écrire de Corse sont interceptées, car en voici trois de la même année 1806, trois lettres qui demeurent sans réponse. Les Ramolino, pour mettre la légalité de leur côté et expulser Camilla dans les formes, engagent un procès devant le tribunal d'Ajaccio. Ils soutiennent qu'ils ne peuvent donner à Camilla l'une des vignes del Vitullo parce qu'ils l'ont vendue avant que la donation ne fut effectuée, et, quant à la maison, comme la femme d'André, Madeleine Baciocchi en est propriétaire par moitié, qu'elle n'a accepté ni la donation ni l'échange qui en est la suite, elle doit conserver son bien. Le tribunal d'Ajaccio donne gain de cause aux Ramolino : la nourrice est dépouillée et perd tout espoir même d'une indemnité.

d'établir d'une façon raisonnée le bilan de la fortune de la famille antérieurement à la Révolution. Néanmoins l'on peut penser que, outre la maison d'habitation, dite maison Bonaparte, située à Ajaccio, ayant la rue Bonaparte au nord, la rue del Pevero au couchant, la rue du Dôme-de-la-Cathédrale au midi et les trois petites maisons sises vis-à-vis, dites maison Badine, maison Gentile et maison Pietra-Santa; la famille Bonaparte possédait, antérieurement à 1789, une pièce de vigne dite la Sposenta sise au terroir dit de Bacciochi, et une autre pièce de vigne dite la Cassetta sise au même terroir; la terre des Salines et Candie, diverses terres à Ucciani, Bastelica et Bocognano, la terre de Milleli, et la fameuse Pépinière.

Mais Faustina Tavera qui compte sur le bon cœur de son parrain, ne perd point la tête et résout de sauver sa grand'mère. Elle vient de se marier avec un chef de bataillon nommé Poli et s'imagine qu'avec lui elle saura forcer les barrières. Ils partent tous deux et arrivent à Paris à la fin de 1809.

Être à Paris n'est rien ; il faut entrer aux Tuileries : cela prend six mois à Faustina. Enfin, le 2 février 1810, elle obtient une audience de l'Empereur qui, pour sa bienvenue, lui remet 10.000 francs sur la petite cassette et qui, trois jours après, renvoie à Daru avec une note de trois pages qu'il a dictée lui-même la pétition de Camilla Ilari. On a, dit-il, victimé une malheureuse femme, sans égard pour sa situation et pour l'intérêt que je lui portais, pour un homme qui est le principal personnage du département. Mais il est temps de faire justice. La donation faite à Ramolino est nulle puisqu'il n'en a rempli aucune des conditions. Désormais ne peut-on la rapporter et en faire jouir Camilla Ilari ? Pendant que le conseil du contentieux en délibère, l'Empereur, par les soins qu'il donne à Faustina Poli montre assez quelles sont ses intentions. Il la fait inviter à un grand concert et la présente en disant : Voici ma filleule, Mesdames, dites maintenant qu'il n'y a pas de belles femmes en Corse. Cette attitude à elle seule suffit à indiquer aux Ramolino qu'il faut fuir devant le vent et exécuter les clauses du contrat.

Faustina, outre cette grande victoire, en a obtenu de moindres : une recette particulière à Calvi et une perception à Ajaccio pour ses beaux-frères et, pour son mari, le commandement du petit fort de Gavi, près de Gênes. Toute la famille va s'y installer, même la vieille Camilla que l'Empereur suit maintenant partout de la même bienveillance car, le 24 août 1810, il lui envoie encore 3.000 francs par M. Levie, maire d'Ajaccio.

Poli, en son fort de Gavi, se conduisit en 1814 de façon à mériter une page dans l'histoire1; après, il fut des fidèles qui vinrent à l'île d'Elbe et, en 1815 et 1816, il soutint l'un des derniers cette étrange guerre du Fiumorbo qu'on ne connaît guère que par ses *Mémoires*2.

Jusqu'à sa dernière heure, l'Empereur s'est souvenu de sa nourrice : très souvent il parle d'elle à ses compagnons de captivité, revenant sur la fortune qu'il lui a faite, content de la savoir à l'abri de tout besoin. Dans les instructions qu'il adresse le 26 avril 1821 à ses exécuteurs testamentaires, il dit : Ma nourrice, à Ajaccio, a des enfants et petits-enfants que le grand sort que je lui ai fait l'a mise en état de bien élever. Je la suppose morte. D'ailleurs, je la crois fort riche. Si cependant, par un caprice du sort, tout ce que j'ai fait pour elle n'avait pas bien tourné, mes exécuteurs testamentaires ne la laisseraient pas dans la misère.

¹ Reboul, Souvenirs de 1814 et de 1815.

² Histoire de la guerre du Fiumorbo, par Marchi, fils aîné, Ajaccio, 1855, in-8°.

§ 4. — PREMIÈRE ÉDUCATION (1769-1778).

On a peu de détails authentiques sur la première enfance et la première éducation de Napoléon. A l'en croire lui-même, sa vie fut assez libre : il forçait Joseph à faire ses devoirs et, s'il était puni par le pain sec, il s'échappait pour aller manger le pain de châtaignes des bergers ou pour se faire donner des poulpettes par sa nourrice. Il a raconté à Antommarchi qu'on l'avait mis vers l'âge de cinq ans dans une pension de petites filles et qu'il s'y était pris d'une grande passion pour une enfant de son âge, nommée Giacominetta ; que cette passion excitait la jalousie des autres petites filles et que, comme il était fort négligé en sa toilette et avait toujours les bas traînant sur ses souliers, elles lé poursuivaient d'une sorte de chanson qui l'exaspérait1.

L'anecdote est trop affirmée par lui pour être révoquée en doute. Pourtant, ce ne fut pas dans cette petite pension qu'il apprit à lire. Dans le 13e paragraphe du 7e codicille daté du 15 avril 1821, réservé à la connaissance des seuls exécuteurs testamentaires et contenant les legs de conscience, il dit :

Nous léguons... 20.000 francs à l'abbé Recco, professeur au collège d'Ajaccio qui m'a appris à lire, en cas de mort à son plus proche héritier.

A en croire Joseph, cet abbé Recco aurait fait mieux que donner à Napoléon l'instruction primaire. Il l'aurait reçu à sa classe, ainsi que son frère Joseph, et leur aurait donné ses soins. Je me rappelle, dit Joseph2, que les élèves étaient placés vis-à-vis les uns des autres aux deux côtés opposés de la salle, sous un immense drapeau dont l'un portait les initiales S. P. Q. R., c'était celui de Rome; l'autre était celui de Carthage. Comme l'aîné des deux enfants, le professeur m'avait placé à côté de lui sous le drapeau romain ; Napoléon, impatienté de se trouver sous le drapeau de Carthage qui n'était pas celui du peuple vaingueur, n'eut pas de repos qu'il n'eût obtenu notre changement, ce à quoi je me prêtai de bonne grâce ; aussi m'en fût-il bien reconnaissant, et, cependant, dans son triomphe, il était inquiété de l'idée d'avoir été injuste avec son frère et il fallut toute l'autorité de notre mère pour le tranquilliser. Ce qui peut faire penser que Joseph amplifie, c'est que, quelques lignes plus loin, il grossit singulièrement le chiffre du legs fait par l'Empereur à l'abbé Recco : Cent mille francs, dit-il, alors que le chiffre réel est vingt mille francs. La reconnaissance de Napoléon n'en demeure pas moins singulière, mais la valeur du témoignage de Joseph peut en être diminuée.

On ne sait trop ce qu'il faut penser des anecdotes traditionnelles3 en Corse sur la passion que, tout petit, Napoléon éprouvait pour les soldats. L'Empereur qui, avec Antommarchi, Las Cases et Montholon, revient souvent sur son enfance n'en parle point. Pas davantage des petites guerres qu'il eût commandées et du vrai canon en fonte qu'on lui eût procuré et qui eût célébré les victoires des

¹ Il ne le raconte pas seulement à Antommarchi (I, 180), Madame Mère y revient dans ses notes dictées pour le baron Larrey (voir plus loin) et dans les conversations qu'elle a avec H. Lee, l'auteur trop peu connu de *The Life of the Emperor Napoléon*, London, 1834, in-8°.

² Mémoires, I, 40.

³ Nasica, Mémoires sur l'enfance et la jeunesse de Napoléon, p. 55 et suivantes.

enfants d'Ajaccio, conduits par Napoléon, sur les enfants des faubourgs : les Borghigiani. Quoi qu'on affirme que le canon se trouvait encore en 1825 chez M. Ramolino, il est difficile de penser que l'histoire soit vraie.

Ce qui est plus certain, c'est que, au dire de Napoléon lui-même, dans sa toute petite enfance, il était turbulent, adroit, vif, preste à l'extrême. Il avait sur Joseph, son aîné, un ascendant des plus complets. Celui-ci était battu, mordu, des plaintes étaient portées à la mère que le pauvre Joseph n'avait pas encore eu le temps d'ouvrir la bouche1. Il n'était point gourmand, mais le fruit défendu l'attirait, témoin certaines figues qu'il pilla dans un enclos de la famille et qui lui valurent une vive semonce de Madame Bonaparte2.

Madame, elle-même3, dit que Napoléon était le plus diable de ses enfants, bien que les autres le fussent au point qu'on avait dû entièrement démeubler une grande chambre qui servait à leurs récréations. Napoléon, ajoute-t-elle, à qui j'avais acheté un tambour et un sabre de bois, ne peignait sur les murs que des soldats toujours rangés en bataille. Il avait dès ses premières années un goût particulier pour l'étude des nombres et ce goût se développa si fort que, lorsqu'il eut huit ans, il fallut lui construire sur la terrasse de la maison une sorte de petite chambre en planches où il se retirait tout le jour afin de ne pas être troublé par ses frères. Il aimait fort les douceurs et pourtant un peu plus tard, lorsqu'il allait à l'école (Madame dit l'école des Jésuites) il échangeait le pain blanc qu'il avait emporté de la maison contre du pain de soldat. Grondé, il répondit que, devant être soldat lui aussi, il convenait qu'il s'accoutumât à manger de ce pain que d'ailleurs il préférait au pain blanc. Madame raconte encore de petites anecdotes sur un cheval enfourché par Napoléon et mené par lui au grand galop, sur le calcul fait par lui, dans un moulin, de la quantité de blé qu'on pouvait y moudre étant donné le volume d'eau qui mettait les roues en mouvement, mais ce qu'elle dit de mieux de l'éducation qu'elle a donnée à des enfants : c'est qu'elle était sévère ou indulgente en temps voulu.

Charles Bonaparte s'occupait fort peu de son intérieur, était toujours en mouvement, dépensait sans trop compter, puis sollicitait des secours du Roi ; Napoléon était son favori et lorsqu'il aurait eu à le punir, il le menaçait de l'autorité maternelle4. Madame Bonaparte savait la maintenir, et il n'est pas que l'histoire des figues mangées à contretemps qui en témoigne. Il est une autre anecdote que l'Empereur lui-même a contée et qui le prouve.

Lorsque, accompagnée de son fils, de son frère et de sa sœur, Madame Walewska vint à l'Île d'Elbe faire visite à l'Empereur, Napoléon voulut que, le soir, le jeune Alexandre dînât avec lui. Il fut d'abord fort sage, mais cela ne dura pas longtemps, et comme sa mère lui en adressait des reproches, l'Empereur dit : Tu ne crains donc pas le fouet, eh bien ! je t'engage à le craindre. Je ne l'ai reçu qu'une fois et je me le suis toujours rappelé. Il raconta comment cela lui était arrivé : — Ma grand' mère était fort âgée et courbée, elle me faisait ainsi qu'à Pauline l'effet d'une vieille fée. Elle marchait avec une canne et sa tendresse

2 Antommarchi, I, 353.

¹ Mémorial, I, 153, et presque dans les mêmes termes, Antommarchi, I, 353.

³ Souvenirs de Madame Mère, dictés par elle à Mlle Rosa Mellini et publiés par le baron Larrey, Madame Mère. Appendice, II, 528 et suivantes.

⁴ Lee, The Life of the Emperor Napoléon, I, 7. M. Henry Lee avait eu l'honneur d'être, en 1830, présenté à Madame et les détails qu'il a recueillis dans les conversations qu'il eut avec elle sont peut-être les plus complets qu'on ait jusqu'ici.

pour nous la portait toujours à nous apporter des bonbons, ce qui n'empêchait pas Pauline et moi de la suivre par derrière en la contrefaisant. Par malheur elle s'en aperçut et s'en plaignit à Madame en lui disant qu'elle nous élevait sans respect pour les grands-parents. Madame, bien qu'elle nous aimât beaucoup, ne plaisantait pas et je vis dans ses yeux que mon affaire n'était pas bonne. Pauline ne tarda pas à recevoir la sienne parce que les jupons sont plus faciles à relever qu'une culotte à déboutonner. Le soir, elle essaya sur moi, mais en vain, et je crus en être quitte. Le lendemain matin, elle me repoussa lorsque je fus pour l'embrasser. Enfin, je n'y pensais plus, lorsque, dans la journée, Madame me dit : Napoléon, tu es invité à dîner chez le gouverneur, va t'habiller. Je monte bien satisfait d'aller dîner avec les officiers, mais Madame était le chat guettant la souris. Elle entra subitement, ferma la porte sur elle, je m'aperçus du piège où j'étais tombé, mais il était trop tard pour y remédier et je dus subir la fessée1.

_

¹ L'anecdote est trop caractéristique, la valeur morale du témoin auriculaire qui la rapporte est trop grande pour qu'on puisse douter du fait, si conforme d'ailleurs aux instincts de moquerie que Pauline garda toute sa vie. Mais, à quelle époque peut-il se placer ? Pauline est liée à Ajaccio, le 20 octobre 1780, près de deux ans après le départ de son frère Napoléon pour la France. Donc, ce n'est point dans sa première enfance, entre 1769 et 1778 ? Est-ce donc à son retour de Valence, en 1786 ? Mais, à ce moment, il avait dix-sept ans un mois, il était officier, il portait l'épée. — Sans doute, mais Madame était la maîtresse chez elle. Comment admettre que, à huit ans, Napoléon aurait pu être invité à dîner chez le gouverneur ? Il fallait bien qu'il fût un grand garçon, un officier, qu'il fût le sous-lieutenant Bonaparte. De quelque côté qu'on se tourne, il faut reconnaître que logiquement, le fait n'a pu se produire qu'en 1786, et il prouve péremptoirement que Madame savait se faire respecter — quelque âge qu'eussent ses enfants.

§ 5. — DEMANDE DE PLACE À L'ÉCOLE MILITAIRE (1776-1778).

Le Roi venait d'ordonner que la Corse aurait part à l'instruction secondaire donnée en France aux régnicoles. Les collèges militaires et la maison royale de Saint-Louis à Saint-Cyr devaient recevoir les jeunes nobles selon leur sexe, le collège des Quatre-Nations un certain nombre de roturiers, le séminaire d'Aix vingt jeunes gens se destinant à l'état ecclésiastique. Aussitôt, Charles Bonaparte s'occupe de procurer à ceux de ses fils qui sont en âge, à son jeune beau-frère, à quelques-uns de ses parents une part dans ces faveurs. Personnellement, il y a tous les droits : la reconnaissance par les Bonaparte de Toscane de l'origine commune des deux branches, le certificat de l'archevêque de Pise attestant qu'il est de famille patricienne ne laissent aucun doute que sa noblesse ne soit proclamée en France. En effet, sur l'attestation qui lui a été délivrée le 19 août 1771 par les nobles principaux de la ville d'Ajaccio, le conseil supérieur de Corse, par arrêté du 13 septembre 1771, a déclaré la famille Bonaparte noble de noblesse prouvée au delà de deux cents ans.

De ce que Charles avait sollicité cet arrêt qu'on n'aille pas conclure que sa filiation était suspecte et avait besoin d'être prouvée : Il n'a fait là que ce qu'ont fait les autres gentilshommes de son pays. Le corps de la Noblesse de Corse était en train de s'organiser à l'image du corps de la Noblesse de France : chacun s'occupait à recueillir ses titres et à les faire reconnaître. Depuis des siècles, on n'avait point eu à y recourir ; la tradition suffisait. Nul privilège n'était attaché à la noblesse, surtout nulle exemption pécuniaire ; tout Corse, homme libre, se tenait gentilhomme. Mais, puisqu'à présent il fallait des preuves de noblesse, les Bonaparte, étaient moins embarrassés que d'autres de les fournir. On en voit, et de fort bonne maison, comme les Colonna d'Istria qui n'y parviennent qu'en 17742.

Dès 1771, donc, Charles Bonaparte est armé pour la lutte ; il est agrégé à la classe qui gouverne en France, la seule qui approche le Roi et obtienne ses faveurs. Il n'est même point agrégé à cette classe ; il en est, au même titre que quiconque en France est noble d'ancienne lignée. Par suite, il a les mêmes droits que quiconque aux privilèges de toutes sortes qui sont réservés a la Noblesse.

Il a fait ses études en Toscane, il a voyagé en Italie, a pris ses degrés, sait du droit ; il parle français et la chose est rare, beaucoup plus rare qu'on ne pense. Il écrit même le français assez correctement pour pouvoir rédiger des lettres et des mémoires. Combien sont dans ce cas ?

Comme noble, il siège aux États de Corse ; à ce titre, il fait partie depuis 1772 de la commission des Douze, et c'est son Ordre qui le désigne, en 1776, pour aller en députation auprès du Roi. Pour cette entrée des Corses à la Cour, les nobles auront-ils donc choisi un homme dont la noblesse peut être suspecte et qui n'a dans l'Ile qu'une position inférieure ?

¹ On sait que le 1er février 1770, l'École militaire de Paris, jugée trop onéreuse, fut remplacée par dix écoles militaires provinciales, ou plutôt que le Roi eut ses élèves dans un certain nombre de collèges qui recevaient en même temps des élèves payants. En 1777, l'Ecole militaire de Paris fut virtuellement rétablie jusqu'en 1787.

² Voir la précieuse bibliographie de la Corse en fin de *Une excursion en Corse*, par le prince Roland Bonaparte, Paris, 1891, in-4°.

Bonaparte n'est point considéré comme tel chez les ministres, car c'est l'avis de la députation dont il est, peut-on dire exactement, le chef et l'orateur, qui, entre les deux officiers généraux qui se disputent l'autorité en Corse, fait pencher la balance en faveur du comte de Marbeuf. Plus tard, Napoléon attribuait la constante hostilité que lui témoigna Mme de Chevreuse aux rancunes qu'elle avait héritées de son père M. de Narbonne, contre les Bonaparte, car ce fut Charles Bonaparte qui fit rappeler de son commandement M. de Narbonne.

En ce premier voyage, Charles Bonaparte avait constaté quels avantages il pouvait tirer de sa position. Patriote corse, il avait dû céder à la force majeure, reconnaître qu'il était impossible de continuer la lutte, renoncer à cette indépendance qu'il avait vaillamment défendue jusqu'à la dernière heure, mais, maintenant qu'il se trouvait membre de la Noblesse française, pourquoi ne profiterait-il pas des droits qui étaient réservés à cette Noblesse par la constitution même du Royaume, des droits que la Noblesse corse avait achetés du prix de son indépendance nationale ? Il formule donc, dès 1776, sa demande pour une place dans une école militaire en faveur d'un de ses fils ; au commencement de 1778, le prince de Montbarrey, ministre de la Guerre, est de nouveau sollicité à ce sujet par M. de Marbeuf et il répond le 19 juillet : On a tenu compte que le plus jeune des enfants de M. Buonaparte qui sont inscrits soit agrée de préférence pour les écoles militaires, l'aîné paraissant se destiner à l'état ecclésiastique1. Sur une nouvelle instance, il informe, le 29 octobre, le commandant en Corse qu'il n'y a pas eu de nomination pour les écoles depuis qu'on lui a écrit au sujet du fils de M. Buonaparte2. Enfin le 31 décembre, il accorde la place sollicitée, au collège militaire de Tiron, un des douze collèges que le Roi avait désignés par la déclaration du 1er février 1776 pour remplacer l'école de Paris3.

Charles Bonaparte fut informé de cette faveur par l'intendant de Corse, M. de Boucheporn, avec lequel il était assez lié pour que c'eût été Mme de Boucheporn4 qui, avec M. de Marbeuf, eût, le 24 septembre de cette même année 1778, tenu sur les fonts du baptême le fils qui lui était né le 2 septembre et qui avait reçu le prénom de Louis.

Les Bertrand de Boucheporn n'eurent point à se plaindre de ce lien accidentel qu'ils avaient contracté avec les Bonaparte. Après avoir quitté la Corse, M. de Boucheporn fut nommé en 1785 à la généralité de Pau et de Bayonne. Il dut se retirer lors de la division en départements, fut suspect, ses fils ayant émigré, fut arrêté et décapité à Toulouse. Il laissa cinq enfants : une fille et quatre fils, dont trois au moins, ont été employés dans les Maisons des Princes de l'Empire. L'aîné qui, avant l'Empire, vivait d'une place de 1.200 francs à la loterie, fut créé baron de Boucheporn le 23 avril 1812, et avait été nommé grand maréchal de la cour

¹ Ce passage déjà cité pour prouver l'antériorité de naissance de Joseph, est publié d'après les Archives de la guerre, par Montzey, *Institutions d'éducation militaire jusqu'en* 1789, Paris, 1866, in-8°.

² Montzey, p. 246.

³ Napoléon de Buonaparte, né le 15 août 1769. Il a été agréé à la nomination du 31 décembre dernier et ne pourra être reçu que lorsqu'il aura fait ses preuves de noblesse. État en date du 23 janvier 1779, des jeunes Corses existant dans les écoles militaires, publié dans les Archives historiques et littéraires du 1er décembre 1889.

⁴ Mme de Boucheporn était née Barbe-Catherine Dancerville (Armorial du premier Empire, p. 89). Voir sur les Boucheporn, Eloge historique de M. Boucheporn, par Anatole Durand, Metz, 1866, in-8°.

du roi de Westphalie, puis contrôleur général de sa liste civile ; sa femme, Mlle Félix Desportes, fut dame du palais de la reine Catherine ; René de Boucheporn fut préfet du palais du roi de Hollande, puis administrateur du Garde-Meuble de la Couronne et sa femme née Marie Tinot fut sous-gouvernante des Princes de Hollande ; un troisième, Boucheporn, remplaça comme préfet du Palais, à Cassel, son frère aîné lorsqu'il fut appelé à d'autres fonctions.

Pour expliquer la protection que M. de Marbeuf accorda à la famille de Charles Bonaparte, on a prétendu que Letizia Bonaparte avait été sa maîtresse. Il n'est quère besoin de chercher un telle explication à des faveurs qui d'ailleurs coûtaient peu à qui les faisait accorder. Charles Bonaparte, avisé, intelligent, débrouillard à la façon des Corses à qui dans les bureaux de ministère rien ne saurait résister, tant leur insistance persévérante est capable de lever d'obstacles, était pour Marbeuf, commandant en chef à la vérité, mais fort envié, fort attaqué et très menacé en sa place, un allié précieux. Sans lui donner une importance qu'il n'avait point, Charles Bonaparte, député de la Noblesse de Corse, plus intelligent que ses deux collègues, l'évêque de Nebbio, Santini, député du Clergé et Casabianca, député du Tiers, était à ménager. Or, que lui donnait-on? Des places pour ses enfants dans les collèges royaux. N'était-ce point là, pour la France, le plus sûr moyen de soumettre la Corse que de prendre ainsi en otages les garçons et les filles des gentilshommes, de leur donner une éducation toute française et de les renvoyer après en leur pays, conquis à ses idées et formés à ses mœurs ? Nul moyen plus connu de conquête pacifique1. Quant aux autres faveurs qu'obtenait Charles Bonaparte, on serait embarrassé de les citer : S'il recevait, comme tous les autres députés des États, une gratification de la cour ; s'il était autorisé à établir une pépinière de mûriers et si l'Etat lui promettait à ce titre une subvention qu'il ne lui paya quère ; par contre, la grosse affaire, l'affaire de la succession Odone accaparée par les Jésuites au mépris d'une substitution en faveur des Bonaparte, restait traînante, sans issue, ruinait en procédures, en démarches, et, les Jésuites abolis, laissait Charles en présence de l'Etat devenu possesseur des biens confisqués.

Donc, la protection de Marbeuf se borna à d'assez médiocres effets : mais Napoléon sut payer sa dette de reconnaissance. Le comte de Marbeuf s'était marié à soixante et onze ans, en secondes noces, à une demoiselle Gayardon de Frénoyl, fille d'un maréchal de camp, laquelle n'avait que cinquante-trois ans de moins que lui. Il en eut une fille en 1784, un fils en 1786. En l'an XI, ce fils entra par ordre du Premier Consul à l'école de Fontainebleau et, lorsqu'il en sortit sous-lieutenant au 25e régiment de dragons, il reçut cette lettre :

Paris, 18 ventôse an XIII.

A M. Marbeuf, sous-lieutenant au 25e de dragons.

Je vous ai accordé votre vie durant une pension de 6.000 francs sur le Trésor de la Couronne et j'ai donné ordre à M. de Fleurieu, mon intendant, de vous en expédier le brevet. J'ai donné ordre qu'il vous soit remis sur les dépenses courantes de ma cassette 12.000 francs pour votre équipement2. Mon intention est, dans toutes les circonstances, de vous donner des preuves de l'intérêt que je vous

¹ Napoléon n'est point le seul Corse qui ait été admis aux écoles militaires. Je trouve ensuite un Abbatucci, un Arrighi de Casanova, un Pontini, un Casabianca.

² L'ordre est exécuté le 14 germinal an XIII sur la petite cassette.

porte pour le bon souvenir que je conserve des services que j'ai reçus de Monsieur votre père dont la mémoire m'est chère et je me confie dans l'espérance que vous marcherez sur ses traces.

NAPOLÉON

Le jeune Marbeuf ayant fait son apprentissage dans les campagnes d'Autriche, de Prusse et de Pologne, et ayant obtenu l'étoile de la Légion le 1er octobre 1807, fut pris comme officier d'ordonnance par l'Empereur, qui le fit capitaine, lui donna le titre de baron avec une première dotation, le fit passer aux chasseurs de la Garde, lui fit présent, à l'occasion de son mariage avec Mlle d'Eglat, du bel hôtel de la rue du Mont-Blanc, n° 11, qu'il avait acquis du receveur général Pierlot, l'éleva le 11 octobre 1811 au grade de colonel du 6e chevau-légers et lui réservait sans aucun doute des destinées plus brillantes encore lorsque le malheureux jeune homme mourut, au début de la campagne de Russie, à Marienpol, des suites des blessures qu'il avait reçues en enfonçant au combat de Krasnoé un carré russe à la tête de son régiment.

Mme de Marbeuf, la mère, n'avait pas été moins bien traitée. Lors de la formation des maisons des princesses, Madame Mère avait proposé à l'Empereur de la lui donner comme dame pour accompagner. Après ce que M. de Marbeuf a été pour nous, avait répondu Napoléon, il ne serait pas convenable que la veuve fût à notre service. Mais le 22 juillet 1809, il lui avait accordé, de son propre mouvement, une dotation de 15.000 livres de rente sur le grand livre en reconnaissance des services rendus par son mari et récompense de ceux de son fils, et, presque aussitôt après le retour de Russie, le 19 juin 1813, il lui offrait le titre de baronne de l'Empire avec une nouvelle dotation. Mme de Marbeuf qui eut la douleur de survivre plus de vingt-cinq ans à son fils adoré, s'était retirée au Sacré-Cœur où elle vécut jusqu'en 1839.

Ce n'est pas tout : M. de Marbeuf avait laissé une fille : Dotée par Napoléon, cette fille épousa un émigré dont le nom avait marqué à l'année des Princes : M. de Valon du Boucheron, comte d'Ambrugeac. L'Empereur le fit rentrer dans l'armée avec le grade de chef de bataillon et le promut en 1813, colonel du 10e régiment de ligne. M. le comte d'Ambrugeac prouva une extrême fidélité aux Bourbons qui l'en récompensèrent en le nommant maréchal de camp et pair de France.

§ 6. — AU COLLÈGE D'AUTUN (1er JANVIER. - 12 MAI 1779).

Pour être admis dans les Écoles militaires, il fallait que les enfants, outre leurs preuves de quatre degrés paternels, fournissent un trousseau et montrassent qu'ils avaient reçu l'instruction élémentaire. Pour les Corses, pour Napoléon, une difficulté de plus. Leur langue nationale était l'Italien ; il fallait se mettre en état de parler à peu près couramment le français. Charles Bonaparte se détermina donc à conduire son fils dans un collège du continent où il le placerait à ses frais durant quelques mois.

Dans ce même collège, il mettrait son fils aîné pour lequel il n'avait point de bourse du Roi. Mais quel collège ? M. de Marbeuf indiqua celui d'Autun ; à Autun résidait monseigneur de Marbeuf son neveu qui protégerait les petits Corses₁.

Charles Bonaparte, nommé de nouveau député de la noblesse des états de Corse près du Roi à la session de 1778, devait se rendre à la cour. Il partit le 15 décembre, emmenant avec lui ses deux fils aînés et son beau-frère Fesch pour lequel il avait obtenu au séminaire d'Aix une des places réservées aux jeunes corses.

Quelle route suivirent-ils ? Napoléon semble indiquer qu'ils passèrent par la Spezia et Florence2.

Sans doute, c'est plutôt par l'Italie qu'on se dirige alors, mais quinze jours pour venir d'Ajaccio à Autun, en traversant la Toscane et le nord de l'Italie, c'est bien court. Or, il n'est point douteux que Napoléon est arrivé à Autun le 1er janvier 1779.

Cette date résulte d'abord de la note inscrite par Napoléon lui-même dans les *Époques de ma vie* ; puis d'une mention découverte par M. Harold de Fontenay dans le registre des dépenses et recettes de l'économat du collège d'Autun3,

¹ Il est très vraisemblable en rapprochant la lettre du ministre de la Guerre du fait de rentrée de Joseph au collège d'Autun que Marbeuf avait l'intention d'obtenir par son neveu quelque bénéfice pour Joseph dès qu'il serait en âge et de l'habiliter à devenir évêque en Corse. Les ecclésiastiques du séminaire d'Aix devaient fournir des prêtres, mais restaient les évêques, et il ne faut pas oublier qu'il y avait à pourvoir à cinq évêchés : Aleria, Sagone, Ajaccio, Mariana et Nebbio.

² Le Mémorial, I, 116 et Joseph, Mém., I, 26, disent : Charles Bonaparte avait passé par Florence et y avait obtenu une lettre de recommandation du grand-duc Léopold pour la reine de France. Le fait semblait en soi déjà fort étrange, et la brièveté du voyage paraissait rendre le passage par Florence très difficile : néanmoins il fallait vérifier ; or, M. Biagi a retrouvé dans les Archives d'État à Florence, le Registre della Funzioni di Corte dal 1765 al 1790 (Cartellino verde, n° 610, 1). Il y a constaté que le 30 août 1778, à neuf heures du soir S. A. R. le Grand-duc était parti de Florence pour Vienne par la route de Bologne, qu'il avait été suivi le 1er septembre par la Grande-duchesse et que tous deux, revenant de Vienne, n'étaient rentrés dans leur résidence que le 23 mars 1779, à 5 heures et demie de l'après-midi. Il est donc impossible que le Grand-duc ait reçu Charles Bonaparte à Florence en décembre 1778 ; plus impossible encore qu'il lui ait donné une lettre pour Marie-Antoinette. D'ailleurs, il résulte d'un document que l'on trouvera plus loin que l'existence des Bonaparte, en tant que Toscans, était absolument ignorée à la cour de Florence.

³ Harold de Fontenay, Napoléon, Joseph et Lucien Bonaparte au collège d'Autun en Bourgogne, Autun, 1869, in-8°.

enfin d'une lettre de l'abbé Chardon à l'abbé Forien publiée par Gabriel Peignot1. Napoléon, dit l'abbé Chardon, est arrivé à Autun avec son frère Joseph au commencement de l'année 1779, accompagné de M. son père (qui comme peutêtre il vous en souvient était un superbe homme) et de l'abbé de Varèse qui ensuite devint grand vicaire d'Autun sans doute à son grand étonnement... et qui depuis s'est marié, est devenu commissaire des guerres, etc.

Le seul renseignement que l'on ait sur le séjour de Napoléon à Autun se trouve dans cette lettre de l'abbé Chardon. Il convient de remarquer qu'elle a été écrite vers 1823, plus de quarante ans après le passage, fort court, de Bonaparte dans le collège. Néanmoins, sur les points qu'on a pu vérifier, les allégations qu'elle renferme se trouvent confirmées par les documents officiels.

Je ne l'ai eu que trois mois, dit l'abbé Chardon ; pendant ces trois mois, il a appris le français de manière à faire librement la conversation et même de petits thèmes et de petites versions. Au bout des trois mois, je l'embarquai avec un M. de Champeaux pour l'école militaire de Brienne.

Ces trois mois furent employés par Charles Bonaparte à fournir les preuves auxquelles était subordonnée, comme on a vu, l'admission de Napoléon à l'École militaire. Il soumet, dès son arrivée, le dossier qu'il a formé à M. d'Hozier de Sérigny, juge d'armes de la noblesse de France et en cette qualité commissaire du roi pour certifier à Sa Majesté la noblesse des élèves des Écoles royales militaires. Le 8 mars, M. d'Hozier lui écrit pour lui demander diverses explications2 qui portent uniquement sur l'orthographe du nom de Ramolino, sur l'usage fait par lui d'un seul ou de deux prénoms, sur la particule de, sur l'orthographe Bonaparte ou Buonaparte, sur le prénom : Napoléon, et sur la lecture des armoiries. Nulle contestation au sujet de la noblesse : comment y en aurait-il lorsque, au lieu des quatre degrés requis, Charles Bonaparte fait preuve de onze degrés, et remonte sa filiation jusqu'aux premières années du seizième siècle ? Qui, d'ailleurs, peut être tenté de la contester, alors que, le 18 du même mois de mars, Charles Bonaparte doit être présenté au Roi en sa qualité de député de la noblesse de Corse ?

Aussi, l'affaire ne traîne point. Dès le 15 mars, Charles remercie d'Hozier de la bonté qu'il a eue d'envoyer aussi promptement le certificat au ministre ; le 28 mars il reçoit avis que l'admission est prononcée3, et aussitôt il prend ses dispositions pour faire venir son fils. Pourquoi, au lieu de l'école de Tiron, désignée d'abord, est-il décidé que Napoléon devra être admis dans celle de Brienne ? Charles Bonaparte a-t-il fait quelque démarche dans ce but ? Rien ne porte à le croire. On a bien affirmé que les Marbeuf avaient obtenu Brienne pour que l'enfant y fût sous la protection de MM. de Loménie qui avaient là leur château. Mais rien de moins prouvé que l'intimité des Marbeuf et des Loménie entre qui il n'y a aucun lien de parenté ni d'alliance. La désignation primitive de Tiron montre que Charles Bonaparte avait simplement sollicité une place dans une école quelconque, et la substitution de Brienne à Tiron a probablement été

_

¹ Choix de testaments anciens et modernes, Dijon, 1829, t. II, p. 135 et suivantes.

² Coston, I, 21.

³ Lettre du prince de Montbarrey, ministre de la guerre, à M. Charles de Buonaparte, député de la noblesse corse, à Ajaccio et actuellement à l'hôtel d'Hambourg, rue Jacob, à Paris, en date du 28 mars 1779 (Iung, I, 75, d'après Archives de la guerre).

faite par les bureaux, parce qu'il y avait des vacances à Brienne. Rien de prémédité en cela d'un côté comme de l'autre1.

Napoléon est resté à Autun trois mois, dit l'abbé Chardon. Trois mois et vingt jours disent les registres du collège d'Autun :

M. Néapoleonne de Bounaparte pour trois mois vingt jours, cent onze livres, douze sols, huit deniers 111l, 12s, 8d.

Et ces trois mois et vingt jours se trouvent concorder avec la date indiquée par Coston2 et par Alexandre Dumas3, comme celle de l'entrée de Napoléon à Brienne. Coston dit que Napoléon arriva le 23 avril à Brienne où son père l'attendait depuis cinq à six jours ; que, le 25, Charles Bonaparte invita, de Brienne, M. Armand, commis à la loterie royale de France à retirer des mains de M. d'Hozier de Sérigny les titres qu'il lui avait confiés pour être transmis au ministre de la Guerre.

D'autre part, Alexandre Dumas dit avoir eu sous les yeux cette note inscrite par M. Berton, sous-principal, sur les registres du collège :

Aujourd'hui 23 avril 1779, Napoléon de Buonaparte est entré à l'école royale militaire de Brienne-le-Château, à l'âge de neuf ans, huit mois et cinq jours4.

Ces trois assertions sont précises ; et pourtant, dans les *Epoques de ma vie*, Bonaparte écrit : Parti pour Brienne le 12 mai 1779. Comment concilier l'affirmation de Bonaparte avec ces trois témoignages ?

M. Harold de Fontenay en fournit peut-être le moyen. Une tradition gardée, ditils, dans la famille de Champeaux, rapporte que, lorsque l'évêque, M. de Marbeuf, eut confié Napoléon à M. de Champeaux, celui-ci ne le conduisit pas immédiatement à Brienne, mais l'emmena avec son fils passer environ trois semaines dans sa terre de Thoisy le désert6.

Ce fut, ajoute le même auteur, M. de Champeaux qui conduisit Napoléon à Brienne en même temps qu'il y conduisait son fils. Or, on trouve, dans la liste des gentilshommes qui ont fait leurs preuves pour le service militaire, un Clément de Champeaux, né le 24 mai 1767, à Courban (diocèse de Langres) reçu le 15 septembre 1782 à l'École de Paris, mais il vient de l'école de Tiron. Un autre Champeaux, né en 1769, a été élève du Roi, mais à l'école militaire de Pont-à-Mousson7. Aucun n'a été à Brienne. M. de Champeaux n'avait donc nulle

¹ On ne peut que féliciter Bonaparte de n'avoir pas été placé à Tiron, école au milieu des bois, sans communication avec les vivants, jeunes gens sauvages et grossiers, dit Kéralio dans son rapport sur les écoles (Montzey, p. 243, d'après les Archives de la guerre).

² T. Ier, p. 24.

³ Napoléon par Alexandre Dumas, p. 2.

⁴ L'âge ne concorderait pas tout à fait et ne donnerait que le 20 avril 1779.

⁵ Napoléon, Joseph et Lucien Bonaparte au collège d'Autun en Bourgogne, page 5, note 3.

⁶ M. Harold de Fontenay rejette cette tradition, qui, dit-il, ne pourrait s'accorder avec les dates reçues ; mais c'est parce qu'elle s'accorde avec la date donnée par Napoléon qu'elle vaut d'être retenue.

⁷ Saint-Allais. *Nobiliaire Universel*, XII, 41 et X, 346. Il s'agit ici de Pierre Clément, qui, le 27 mars 1796, mis à la disposition de Bonaparte général en chef de l'armée d'Italie, fut appelé par lui au commandement du 7e bis de hussards; puis, qui, devenu chef de la 2e division de gendarmerie à Grenoble, fut nomme le 6 mars 1500 parle Premier Consul au

raison d'y conduire Napoléon, puisqu'il n'y conduisait pas son fils ; et d'ailleurs, on connaît le nom de celui qui l'y a mené : ce fut l'abbé Hemey1, dit Hemey d'Auberive, vicaire général de M. de Marbeuf et ce fut M. de Marbeuf qui le chargea de cette mission2. Napoléon lui-même ne semble point l'avoir oublié, car, au moment du Concordat, il fit successivement offrir les évêchés de Digne et d'Agen à l'abbé Hemey qui les refusa3, et ne voulut même pas, dit-on, accepter la pension ecclésiastique à laquelle il avait droit.

Ne peut-on dès lors admettre que Napoléon sorti du collège d'Autun le 20 avril, en même temps que son camarade Champeaux, reçut l'hospitalité du père de celui-ci, jusqu'à ce que l'abbé Hemey fût prêt à se mettre en route ?

commandement de la gendarmerie du quartier général de l'armée de réserve ; le 9, fut promu au grade de général de brigade, reçut en mai le commandement des 1er et 8e dragons, fut blessé mortellement à Marengo le 14 juin et mourut à Milan le 28 juillet. Voir Jacques Charavay : Les Généraux morts pour la Patrie. Paris, 1893, p. 77.

¹ État général de la France de Waroquier, 1789, I, 449.

² Merceriana, pub. par Tourneux, p. 91. Note.

³ Voir Quérard, *France littéraire*, IV, 62, sur les ouvrages auxquels s'était consacré l'abbé Hemey d'Auberive, particulièrement la grande édition de Bossuet. Picot, IV. 685, donne une notice sur l'abbé d'Auberive et dit : Lors du Concordat, on lui offrit deux évêchés qu'il refusa successivement. Michaud. *Supp.*, LXVII, 36 (article signé Gley) est absolument affirmatif au sujet de la mission donnée à l'abbé Hemey par son évêque et de la reconnaissance que voulut lui témoigner Napoléon.

§ 7. — À L'ÉCOLE MILITAIRE DE BRIENNE (19 MAI 1779. - 30 OCTOBRE 1784).

Le dernier lien qui rattache Napoléon à sa famille et à sa patrie vient d'être rompu. En quittant Autun, il perd son frère Joseph qu'il aime profondément et dont il est profondément aimé. J'étais tout en pleurs, a dit Joseph en racontant cette séparation1. Napoléon ne versa qu'une larme qu'il voulut en vain dissimuler. L'abbé Simon, sous-principal, témoin de nos adieux, me dit après son départ : Il n'a versé qu'une larme, mais elle prouve autant sa douleur de vous quitter que toutes les vôtres.

Il allait être seul, vivre seul, au milieu des ennemis de son pays, des conquérants de sa patrie. Il arrive, sachant à peine leur langue, ignorant leurs usages et leurs façons. Il y doit souffrir de tout, au moral comme au physique, car ne faut-il pas compter, pour un enfant du soleil, la douleur de cet exil aux pays froids et pluvieux de Champagne ?

L'école où il entre vers le 14 ou le 15 mai 1779 — si l'on s'en tient à son dire est tenue par des religieux minimes, des bonshommes, comme on les appelle à Paris ; c'est le seul collège royal qu'ils aient ; La Flèche est aux doctrinaires ; Pont-à-Mousson aux chanoines réguliers ; Pontlevoy, Sorrèze, Auxerre, Tiron, Rebais, Beaumont-le-Roy aux bénédictins : les bonshommes n'ont que Brienne et, encore, pour y pourvoir à l'éducation des enfants que le Roi leur confie, sontils obligés de faire appel à des professeurs du dehors. Le nombre de leurs élèves est de cent dix environ : cinquante sont élèves du Roi qui paye pour chacun d'eux 700 livres sur les fonds de l'École militaire : moyennant cette pension2, les supérieurs doivent loger leurs élèves chacun dans une chambre séparée, les nourrir, leur fournir par année deux habillements uniformes, habit bleu avec parements, veste et culotte rouge3, leur enseigner ou leur faire enseigner diverses matières et les entretenir sains ou malades sans pouvoir demander aucune augmentation de pension. Ils fournissent les livres, le papier, l'encre, les plumes, les instruments de mathématiques, les prix et récompenses et même les menus plaisirs, lesquels sont fixés à vingt sous par mois pour les élèves jusqu'à l'âge de douze ans et à quarante sous pour les élèves de douze ans et audessus4. Nul enfant ne peut recevoir de sa famille ou du dehors ni livres, ni

2 Hennet, Les compagnies de cadets gentilshommes. Paris, 1889, in-8°, p. 82.

¹ Mémoires, I, 26.

³ Almanach de Troyes pour 1776. Il est possible que la veste et la culotte rouge fussent de grande tenue, — possible aussi qu'elles aient été remplacées en 1777 par la veste bleue et la culotte noire.

⁴ Pour cette période, outre Coston, qui a accepté un peu à la légère, comme on verrait certaines légendes, on peut consulter :

^{1°} Quelques notices sur les premières années de Bonaparte recueillies et publiées en anglais par un de ses condisciples, mises en français par le C. B. Paris, Dupont, an VI, in-8°. Le Dr Arthur Böhtlingk, dans Napoléon Bonaparte, seine jugend und sein emportiommen. Leipzig, 1883, t. Ier, p. 87, note 1, cite l'édition anglaise : Some account of the early years of Buonaparte at the military School of Brienne... by Mr C. H. one of his School fellows, London, 1797, mais je n'ai pu me procurer cette édition.

^{2°} Histoire des comtes de Brienne contenant... une notice détaillée sur l'école militaire où fut élevé Napoléon avec plusieurs particularités et anecdotes authentiques sur l'écolier de

vêtements, ni argent. Le trousseau à l'entrée est fourni par les parents. Il se compose d'un surtout en drap bleu, d'un habit de drap bleu à collet à la jésuite, à parements rouges fermés par de petits boutons blancs, comme ceux de l'habit, deux vestes bleues, deux culottes noires, douze chemises, douze mouchoirs, six paires de bas, six bonnets de nuit, deux peignoirs, deux chapeaux, deux paires de souliers, deux peignes, un ruban de queue et un sac à poudre.

Le personnel du collège est formé par douze religieux qui enseignent les humanités et qui, pour l'étude des mathématiques, se sont adjoints des maîtres laïques. Ce sont des laïques également qui professent les langues étrangères, l'écriture, le dessin, l'escrime et la danse.

Le principal de l'école militaire était un nommé Louis Berton, originaire de Brienne, qui, après de bonnes études, s'était par coup de tête engagé dans le régiment du Roi, puis avait laissé l'uniforme, était entré aux Minimes et s'était voué au professorat dans sa ville natale.

Brienne devenu le prodige du XIXe siècle, par M. Bourgeois, ancien élève de l'école de Brienne. Troyes, S. D. in-8°.

3° Napoléon Ier à l'école royale militaire de Brienne, par Alexandre Assier. Paris, 1874, in-16.

Par contre, on ne saurait trop se méfier de Napoléon à Brienne, par A.-N. Petit, maître de pension. Troyes, 1839, in-16, et surtout du pamphlet intitulé : Mémoires historiques et inédits sur la vie politique et privée de l'empereur Napoléon depuis son entrée à l'école militaire de Brienne jusqu'à son départ pour l'Egypte, par le comte Charles d'Og..., élève de l'école de Brienne, ex-officier attaché à l'état-major général de l'armée d'Italie, ami intime de Napoléon. Paris, Alexandre Corréard, 1822, in-8° de 268 pages. Ce livre, qui selon une note du Catalogue de la Bibliothèque du dépôt général de la guerre, t. Ier, p. 49, serait d'un nommé Rangeais (c'est le nom que se donne dans lesdits mémoires le prétendu comte d'O...), qui, selon quelques indices, pourrait être de Barginet de Grenoble, me semble la source à laquelle ont du être puisées la plupart des pièces apocryphes qui depuis soixante-dix ans sont en circulation sous le nom de Bonaparte. Un simple regard sur ce livre en eût fait juger la valeur, mais on ne remontait point jusqu'à lui ; les pièces couraient ; on trouvait commode de les publier sans contrôle, et il en sera de même longtemps encore. C'est là qu'on a puisé la fameuse lettre de Napoléon à son père en date du 5 avril 1781, que M. Iung (I, 84) indique comme venant des Archives de la Guerre. C'est là qu'on a puisé cette autre fameuse lettre à M. de Marbeuf, sans date celle-ci (Iung, I, 92, sans indication de source) et la légende du duel avec Pougin des Islets, et la légende de l'argent prêté par un camarade et toutes les légendes. Coston, si scrupuleux, si chercheur, souvent si bien informé, avait malheureusement accueilli sans critiques (I, 35 et 52) ces pièces apocryphes : il leur avait donné ainsi un vernis d'authenticité, et bien qu'il eût fait des réserves au moins sur l'une d'elles, il n'en a pas moins été coupable de s'en faire l'éditeur. De même aurait-il dû rejeter cette fable : le Chien, le Lapin et le Chasseur, qu'il prétend avoir copiée sur l'autographe faisant partie du cabinet de M. le comte de Weymars (sic) — selon Beauterne, Enfance de Napoléon (Paris, 1846, in-12, p. 104) du duc de Saxe-Weimar — et qui ne peut être que l'œuvre d'un faussaire. Napoléon, qui a toujours ignoré la prosodie française, ainsi que le montreront les documents publiés plus loin, aurait-il pu, à treize ans, composer une fable en vers entrecroisés ? Mais cela importe peu ; ce qui réellement vaut la peine d'être rejeté une fois pour toutes, ce sont les légendes mises en circulation par le prétendu comte Charles d'Oq... et pieusement recueillies ensuite par la plupart des historiens de Napoléon. Et si l'on pense que c'est, de là, qu'on a tiré des indices sur son caractère, et que c'est de là qu'on est parti pour le louer ou le blâmer à outrance!

Selon certains renseignements1, il aurait débuté ailleurs et aurait été envoyé à Brienne pour y rétablir la discipline ; Bonaparte le petit corse aurait eu affaire à lui à propos d'une chanson que les collégiens venaient à neuf heures du soir chanter sous les fenêtres du recteur. De là, une rancune qu'aurait eue Napoléon des trois jours d'arrêt qui lui auraient été infligés : Premier consul, il aurait manifesté cette rancune en refusant à Berton de le laisser comme principal à Compiègne, disant : Il est trop dur, et l'aurait fait envoyer à Reims.

Cela est faux, et voici la vérité : Berton, après la dispersion des Minimes et la suppression du collège, avait eu le titre de vicaire général de l'évêque constitutionnel de Sens et avait continué à s'occuper d'éducation. Dès que le Prytanée fut en exercice, le Premier Consul l'appela à la direction du collège de Compiègne, à la place de Crouzet passé à Saint-Cyr, et il eut soin de faire suivre son nom à l'Almanach national (an X) de cette mention : ancien directeur de l'école militaire de Brienne. L'humeur qu'il témoigna lorsque, le 25 juin 1801 (5 messidor IX), il vint visiter le collège ne tenait point à Berton. Il le laissa fort tranquille à Compiègne les deux années suivantes et ce ne fut que, lorsque le 6 ventôse an XI (25 février 1803), il eut par arrêté érigé le collège de Compiègne en école des Arts et Métiers qu'il appela Berton à d'autres fonctions. Dès le 1er floréal an XII, il le replaça proviseur au lycée de Reims, mais, quelque bienveillance que Napoléon eut conservée pour son ancien maître, il était des questions sur lesquelles il ne pouvait transiger et, à la fin de 1808, la mauvaise administration de Berton amena sa destitution. Le pauvre homme n'avait point la tête solide. Il la perdit tout à fait, refusa tout aliment et mourut le 20 juillet 1811 après un jeûne de quarante-deux jours2.

Un autre minime, Bouquet aîné3, professeur de seconde à Brienne, suivit la fortune de Berton et l'accompagna d'abord à Compiègne, puis à Reims. Il disparaît avec lui en 1808.

-

¹ Chaptal, *Mémoires*, p. 79. Ce qui m'inspire des doutes au sujet du témoignage de Chaptal, qui pourtant se dit témoin auriculaire, c'est d'abord qu'il appelle Berton Lebreton ; puis, qu'il le fait, sous le Consulat, directeur de l'école des Arts et Métiers à Compiègne, tandis que Berton a été directeur de la section du Prytanée français, dite collège de Compiègne et que c'est justement au moment où l'école des Arts et Métiers a été substituée au collège que Berton a été nommé proviseur du lycée de Reims, tandis que Labate, un spécialiste, venait le remplacera Compiègne. Enfin, il me semble impossible d'accorder ce que raconte Chaptal avec l'anecdote rapportée par Bourrienne (V, 187) et qui a des chances pour être vraie, car, d'après une autre source, elle se retrouve dans Pellassy de l'Ousle, *Histoire du château de Compiègne*. Imp. imp., in-4°, p. 247.

² Almanachs nationaux et impériaux. — Lebas, Dict. de la France. — Michaud, Biographie Univ.

³ Il ne faut pas confondre ce Bouquet avec Jean-Charles Bouquet, son neveu ou frère, lequel avait été le condisciple de Bonaparte à Brienne et dont l'existence a été si étrange qu'elle vaut qu'on s'y arrête. Ce Bouquet, né à Reims en 1772, entre à l'école de Brienne comme pensionnaire, par la protection de son parent. Il en sort en 1790 pour faire son apprentissage chez un pharmacien. La Révolution arrive ; Bouquet est volontaire, de gré ou de force, et parvient à un grade d'officier au 109e régiment. Il est employé en Vendée, y connaît Carrier, qui, par arrêté du 23 frimaire an II, le nomme commissaire des guerres près l'armée de l'Ouest. Confirmé et maintenu le 20 vendémiaire an IV, il est détaché à l'armée d'Italie le 14 messidor, même année. C'est ici que les affaires se gâtent. Chargé des opérations sur les monts de piété de Vérone et de Mantoue, il s'associe à ce Landrieux dont on vient de publier les *Mémoires* (t. Ier, in-8°, 1893) et, accusé d'avoir détourné un grand nombre d'objets, il est poursuivi judiciairement, mais la

Le professeur de mathématiques1, qui, a dit Napoléon, l'avait distingué au point de lui donner des soins particuliers, était un certain père Patrault dont la carrière, par la suite, fut aussi étrange que celle de Berton. Peu après que Napoléon eût quitté Brienne, le père Patrault, sécularisé, entrait, paraît-il, dans la maison de l'archevêque de Sens, M. de Loménie, et était chargé de la gestion de ses bénéfices. A la Révolution, il resta près de son patron, qui, comme on sait, prêta le serment constitutionnel et n'échappa pourtant que par une mort subite au tribunal révolutionnaire. On prétend que Patrault l'aida. Ensuite, Patrault aurait été chargé de la garde des deux filles de Mme de Loménie, nièce de l'archevêque, lorsque celle-ci périt sur l'échafaud2.

crainte de compromettre trop de gens empêche de pousser à fond. Il s'évade, est condamné par contumace à cinq ans de fer, mais le jugement est cassé pour vice de forme, et un autre tribunal l'acquitte à la minorité de trois voix sur sept. Revenu en France, il parvient à épouser MIIe Champion de Cicé dont les deux frères ont été tués en Vendée et qui veut se soustraire à la loi des otages. Il a un fils, divorce, abandonne son enfant, se réfugie à Compiègne près de Berton et de son parent Bouquet, et lorsque le Premier Consul vient visiter le collège, malgré la recommandation que lui a faite Berton de ne point se montrer, il se précipite, fait l'empressé et tend la main à Mme Bonaparte pour l'aider à descendre de voiture. Bonaparte entre dans une violente colère, invective Bouquet, n'invite point Berton à prendre part au déjeuner, repart très irrité.-Bouquet, après avoir quitté Compiègne, où il était parvenu, semble-t-il, à une sorte de place de surveillant, se met aux affaires. Il y a toute une série de tripotages qu'on trouvera dans les débats de la cour d'assises de la Seine de mai 1830. Il y est poursuivi comme soupçonné d'avoir empoisonné sa seconde femme, une demoiselle Lecourt, qu'il avait épousée en 1827, sa troisième femme une demoiselle Duperray et l'enfant qu'il avait eue de celle-ci. Il est acquitté à l'égalité de voix, après des débats qui passionnèrent tout Paris. On le perd ensuite. Mais on croit savoir que, sous le second Empire, Bouquet était parvenu à obtenir une pension sur la cassette de Napoléon III et qu'il mourut presque centenaire. Qu'il eût connu Napoléon à Brienne, c'est certain ; mais, non qu'il eût été en relations intimes avec lui : il avait trois ans de moins que Bonaparte et on sait quelle distance mettent trois années entre jeunes garçons : ce n'est plus la même génération.

- 1 Il y a trace d'un autre professeur de mathématiques à l'école de Brienne, M. Louis Odet, auquel l'Empereur accorde, le 20 mai 1812, une pension de 1.500 francs sur le Domaine extraordinaire. Mais je ne trouve sur lui que ce renseignement.
- 2 Selon Las Cases (Mémorial, I, 157), c'est Napoléon lui-même qui raconte cette histoire : or, s'il n'est pas impossible qu'il y ait quelque chose de vrai, il faut pourtant qu'on ait singulièrement mêlé les personnes. Le cardinal de Brienne avait deux frères : l'aîné, l'ancien ministre de la Guerre, dit le comte de Brienne, qui fut quillotiné le 10 mai 1794, ne laissa point de postérité de sa femme. Marie-Anne-Étiennette Fizeau, la comtesse de Brienne. Le second, Antoine-Luc de Loménie, dit le marquis de Loménie, mort en 1743, dont la veuve était remariée depuis 1748 à un Anglais nommé Grant, avait un fils, Paul-Charles-Marie, lequel n'eut qu'une fille, Anne-Marie-Charlotte de Loménie, mariée en 1782 au comte de Canisy, dont elle divorça en 1793 et dont elle n'avait eu qu'une fille. Mme de Canisy, condamnée sous le nom de Loménie, peut sembler l'avoir été sous son nom de tille, mais c'est à la fois son nom de fille et son nom de femme. Voici comment : ses parents directs n'ayant point de postérité masculine, le Cardinal avait l'ait venir, de Marseille à Brienne, les trois représentants d'une branche cadette de sa famille. De l'ainé, François-Alexandre-Antoine, vicomte de Loménie, il avait fait un colonel de dragons ; le second, qui était chevalier de Malte, avait quitté l'ordre et vivait simplement à Brienne. Quant au troisième, Pierre-François-Martial, le Cardinal le fit son coadjuteur à Sens. Mais ce coadjuteur, évêque de Trajanopole, se déprêtrisa à la Révolution et épousa sa cousine

Il aurait voulu en faire de simples paysannes afin de les marier à deux de ses neveux, mais Bonaparte, devenu général en chef de l'Armée de l'Intérieur, aurait contraint Patrault à les rendre à leur tante, Mme de Brienne.

Au début de la campagne d'Italie, Patrault vient rejoindre son ancien élève qui l'accepte comme une sorte de secrétaire, puis le fait employer par les fournisseurs, et enfin le nomme directeur des domaines nationaux. Patrault s'y débrouille, revient à Paris les mains garnies, joue, gagne, fait une fortune, mène la grande vie. Il a son hôtel à Paris, sa maison de campagne à Suresnes, et mange tout ce qu'il a gagné. Il s'imagine que Bonaparte, devenu consul, le tirera d'affaire ; mais, information prise, et sachant la vie qu'a menée le père Patrault, Bonaparte refuse de le voir, lui fait seulement acheter une quantité d'orangers qu'il a dans sa maison de Suresnes (12 mai 1801) et qu'on transporte à Malmaison sans savoir où on les mettra l'hiver. Il lui sert plus tard, dit-on, une pension alimentaire.

Le père Dupuy, professeur de grammaire, est un des maîtres auxquels Napoléon resta le plus vivement attaché. Il le consulta diverses reprises sur ses travaux littéraires et l'on trouvera, plus loin, les lettres très étudiées et fort détaillées que répondit Dupuy ; retiré à Laon en 1789 le minime traversa la Révolution sans trop d'encombre ; dès le début du Consulat, il fut appelé près du Premier Consul et reçut le titre honorifique de bibliothécaire de Malmaison avec un traitement annuel de 3.600 francs. Il paraît que Dupuy fort connaisseur en vins s'occupait beaucoup moins de ses livres que d'acheter sur pied, autour de Malmaison, les récoltes de certains vignobles qui aux mains de leurs propriétaires eussent donné du vin de Suresnes et qui entre ses mains fournissaient une boisson ressemblant

Mme de Canisy. En 1794, dans une seule fournée périrent en même temps que Madame Elisabeth :

- 1° L. M. A. Loménie, âgé de soixante-quatre ans, natif de Paris, ex-ministre de la Guerre .
- 2° A. F. Loménie, âge de trente-six ans, né et demeurant à Marseille, ex-comte, ex-colonel du régiment des chasseurs de Champagne ;
- 3° M. Loménie, âgé de trente ans, né à Marseille, coadjuteur du ci-devant archevêque de Sens,
- 4° C. Loménie, âgé de trente-trois ans, natif de Marseille, chevalier du ci-devant ordre de Saint-Louis, de l'ordre de Cincinnatus ;
- 5° A. M.-C. Loménie, âgée de vingt-neuf ans, native de Paris, femme divorcée de Canisy, émigré.
- Il y avait donc, en femmes, dans les deux branches de la famille de Loménie :
- 1º La comtesse de Brienne, qui n'est morte qu'en 1812;
- 2° Cette madame de Loménie, ci-devant Canisy, laquelle avait une fille, qui épousa son oncle M. de Canisy, divorça et épousa en 1814 le duc de Vicence.
- 3° La femme de A.-F. Loménie (François-Alexandre-Antoine), Mlle de Vergés, qui avait un fils et une fille, qui ne fut point guillotinée et qui ne mourut qu'en 1835 ;
- 4° La femme de Charles de Loménie, Mlle Cairon de Merville, qui ne fut point poursuivie et qui plus tard épousa Montbreton de Norvins.
- Il ne serait donc pas impossible que Patrault eût recueilli l'enfant de Mme de Canisy-Loménie, mais ce qui achève de compliquer l'histoire, c'est que Napoléon précise : Ce sont celles, dit-il, que vous avez connues sous le nom de Mme de Marnésia et de la belle Mme de Canisy, duchesse de Vicence. Or, si nous retrouvons Mme de Canisy, née, comme on a vu, Canisy et mariée plus tard à son oncle Canisy, il n'en est pas de même de Mme de Marnésia et les auteurs les mieux informés ne donnent point de sœur à Mme de Canisy.

fort à du Champagne. Lorsque Dupuy mourut au commencement d'octobre 1807, l'Empereur était à Osterode. Dès la nouvelle reçue, il écrit à l'Impératrice : Parlemoi de la mort de ce pauvre Dupuy ; fais dire à son frère que je veux lui faire du bien.

Il faut citer encore, parmi les maîtres de Napoléon, le père Berton, cadet professeur de rhétorique, le père Kelb, professeur de langue allemande et de mathématiques et le père Lemery, qui faisait aussi un cours de mathématiques1, ces divers noms n'ont point encore été retrouvés dans les comptes de Napoléon.

Quant à Pichegru, il a pu donner à Napoléon quelques répétitions, pendant qu'il était employé à Brienne comme maître de quartier. L'Empereur lui-même en a témoigné2. Pichegru, neveu d'une sœur hospitalière chargée de l'infirmerie au collège que tenaient les Minimes à Arbois y avait été l'élève du père Patrault ; et, lorsque les Minimes de Champagne firent appel à leurs maisons de Franche-Comté pour fortifier les études à Brienne, Patrault, la sœur hospitalière et le jeune Pichegru furent de la nouvelle colonie. Le futur général continua ses études sous le père Patrault qui le fit nommer maître de quartier, mais bientôt il s'ennuya, et pris de goût pour la vie militaire, il s'engagea le 30 juin 1780 au Régiment de Metz3. On peut donc admettre, malgré l'assertion contraire de Rabbe4, que pendant une année, lorsque Napoléon n'avait encore que dix ans, Pichegru a pu lui enseigner les mathématiques5.

Il est encore un nom qu'on inscrit ici, bien qu'on ne le rencontre dans aucun des ouvrages publiés jusqu'à présent sur l'école de Brienne, mais le témoignage semble à ce point formel qu'il faut au moins le signaler. On affirme que en dehors des Minimes, Napoléon eut pour professeur M. Hanicle, capitaine de chevau-légers et chevalier de Saint-Louis. Le général de Montholon écrivait de Boulogne-sur-Mer le 28 septembre 1852, au fils de cet officier, devenu curé de Saint-Severin6: Parmi les souvenirs de sa première jeunesse, celui du capitaine

Gugenberg, ex maître de musique à Brienne.

3 Susane, *Hist. de l'artillerie*, p. 294. Cette date officielle est en contradiction avec celle de 1783 donnée par tous les auteurs.

d'honneur ni sa pension. Le 15 germinal an XIII, l'Empereur donne 100 francs au sieur

_

¹ Petit (*loc. cit.* p. 71) parle d'un nommé Henriot, qui est bien en effet maître de quartier à Brienne en 1791 et qui pouvait l'être antérieurement. En 1814, cet Henriot, devenu curé de Meizières, se serait présenté à l'Empereur qui lui aurait fait donner un cheval, l'aurait emmené pour lui servir de guide dans sa marche sur Brienne, et lui aurait donné l'aigle de la Légion. Pougiat (*Invasion des années étrangères dans le département de l'Aube*, Troyes 1833, in-8°, p. 72, note) auquel Petit a vraisemblablement emprunté cette anecdote est tout à fait affirmatif. Il dit avoir connu l'abbé Henriot, devenu par la suite curé de Bercenay-le-Hayer et auquel ses confrères n'avaient pardonné ni sa croix

² Mémorial. O'Meara, I, 240.

⁴ Rabbe (*Biographie portative des contemporains*) affirme que les registres de Brienne prouvent qu'il n'y eut jamais, entre Pichegru et Bonaparte, de relations de maître à élève.

⁵ Je guillemette l'expression textuelle rapportée par O'Meara (éd. de Londres, 1823, t. I, p. 240), parce que c'est là, à mon sens, l'explication du problème et, cette explication, Napoléon la donne lui-même tout naturellement.

⁶ M. J.-N. Hanicle, curé de Saint-Séverin, 1794-1869. Notes écrites par ses amis et recueillies par un de ses vicaires, Paris, 1870, in-12, p. 1. Je dois dire que j'ai vainement cherché ce nom d'Hanicle dans l'Histoire de l'ordre de saint Louis, qu'il n'est prononcé ni par Las Cases, ni par Antommarchi, ni par O'Meara, ni par Marchand. Je donne la chose

Hanicle, votre père, était resté gravé dans sa mémoire avec un vrai sentiment d'estime et d'affection, comme ayant été un des bons officiers spécialement chargés de son éducation à l'école de Brienne et il comparait le caractère de cet officier à celui du maréchal Sérurier. Il se rappelait en particulier avoir été mis par lui aux arrêts pour avoir frappé violemment sur le pied d'un de ses camarades avec une petite bêche qui lui servait à faire des redoutes en terre, travail que ce camarade avait détruit d'un coup de pied1.

Faut-il penser que, dans les écoles de province, quelques officiers avaient été adjoints pour l'éducation militaire aux moines chargés de l'instruction littéraire ou scientifique ? En tous cas, jusqu'ici, l'on n'a point trouvé trace officielle d'une telle adjonction.

A l'école de Brienne, l'instruction religieuse était donnée par l'aumônier, le père Charles, dont les leçons auraient, paraît-il², laissé assez de traces en l'esprit de Napoléon pour que, plus tard, passant à Dôle et sachant que le père Charles y était retiré, il ne manquât point d'aller le visiter. On ajoute que, devenu Premier consul, il aurait adressé à ce prêtre le brevet d'une pension de 1.000 francs avec une lettre autographe où il lui disait³: Je n'ai point oublié que c'est à votre vertueux exemple et à vos sages leçons que je dois la haute fortune où je suis arrivé. Sans la religion il n'est point de bonheur, point d'avenir possible. Je me recommande à vos prières. On prétend encore que, relayant à Dôle, lorsqu'il allait à Genève se mettre à la tête de l'armée de réserve, il aurait fait appeler le père Charles qui aurait été si profondément touché de cette attention que, au milieu de ses larmes de joie, il n'aurait pu dire à son ancien élève que ces mots : Vale prosper et regna.

Pourtant, il semble que ce n'est point le père Charles qui a fait faire sa première communion à Napoléon. Selon une tradition répandue à Brienne, le curé de la ville avait revendiqué les élèves de l'école comme ses paroissiens et, ayant eu gain de cause devant l'évêque, avait exigé, pour constater son droit curial, que deux élèves par promotion fissent leur première communion à la paroisse au lieu de la faire à la chapelle de l'école. On ajoute que lorsque le temps en fut venu pour lui, Napoléon fut un de ces deux communiants ; que, ce jour-là, il dîna à la table du curé et se trouva fort bien d'un menu autre que celui du collège. Il est certain que Napoléon, sans cet incident, n'aurait guère eu occasion de connaître le curé de Brienne, dont pourtant il avait gardé souvenir ; car, en 1805, allant au

telle que je l'ai trouvée et sous toutes réserves. J'avais pensé que M. Hanicle avait pu être en quelque qualité à l'école de Paris, mais il ne figure point dans les listes si complètes que M. le commandant Margueron a bien voulu retrouver pour moi.

- 1 Dans cette lettre, Montholon (*loc. cit.*, p. 84) fournit certains détails sur le séjour de Napoléon à Paris, en 1794, qui sont singulièrement précis, et qui donnent lieu de penser que les manuscrits de Montholon sur Sainte-Hélène sont loin d'avoir été intégralement publiés.
- ² Je parle ici d'après Bourgeois, *loc. cit.*, p. 251 et d'après Coston, I, 30. Dans les comptes de la cassette je trouve divers envois annuels de 1.000 et 1.200 francs faits au père Charles.
- **3** Coston, I, 30. Je ne crois pas que la lettre ait pu être écrite au moins à la date que lui assigne Coston ; c'est-à-dire avant Marengo ; mais, sur ces faits, Coston est à ce point affirmatif que jusqu'à preuve contraire il faut admettre son assertion. Ségur, *Histoire et Mémoires*, II, 47, a adopté littéralement la version de Coston. Or Ségur, qui a vécu si intimement dans la Maison, n'aurait point répété cette anecdote s'il avait eu des doutes.

couronnement de Milan et passant à Brienne, il demanda de ses nouvelles, s'étonna de ne le point voir à sa réception et, sur les explications du vicaire, l'abbé Legrand, il éleva la cure de Brienne à la première classe durant la vie de l'abbé Geoffroy.

On cite une anecdote au sujet du maître d'écriture qu'aurait eu Napoléon à Brienne. On dit1 que, au début de l'Empire, à Saint-Cloud, un homme âgé et pauvre s'adressa à Duroc pour obtenir une audience ; que, mis en présence de l'Empereur, il se fit reconnaître comme son ancien maître d'écriture. Le bel élève que vous avez fait là, lui aurait dit Napoléon, je vous en fais mon compliment, il l'aurait congédié avec de bonnes paroles et lui aurait fait adresser le brevet d'une pension de 1.200 francs. Il y avait, semble-t-il, trois professeurs d'écritures enseignant simultanément à Brienne : Merger, Leclerc et Gaspard de France. Aucun de ces noms ne s'est retrouvé jusqu'ici dans les registres de dépenses.

Pourtant, il n'est guère probable que le maître d'écriture ait été oublié lorsqu'on constate que le portier de l'école ne l'a point été. Le nommé Hauté, que l'on trouve portier à Malmaison, aux gages de 600 francs par an, qui reçoit à diverses reprises des gratifications personnelles de l'Empereur, est le même Hauté qui gardait la porte à Brienne. On raconte que, un jour de fête où Napoléon commandait le poste des élèves, la femme Hauté voulut forcer la consigne et, comme on l'empêchait d'entrer, se répandit en invectives. Éloignez cette femme qui apporte ici la licence des camps, dit sévèrement Bonaparte. On voit qu'il ne lui avait pas gardé rancune2.

Pour les camarades de collège de Napoléon, on voudrait pouvoir présenter une liste complète, mais cette liste prendrait des proportions démesurées, puisqu'il faudrait y comprendre, non seulement les élèves des cinq promotions qui ont été nommées par le Roi, mais aussi les pensionnaires payants. Il est certainement beaucoup de ces jeunes gens avec qui Napoléon n'a point conservé de relations, mais que sait-on ? Étant donné ce qu'on a retrouvé déjà, il est permis de penser qu'il n'est guère des anciens camarades de l'Empereur, qui, s'ils ont fait appel à sa mémoire, n'aient trouvé sa générosité toute prête.

Les deux plus célèbres, ceux qui ont une part à la gloire de son règne et méritent plus particulièrement l'attention sont certainement Gudin et Nansouty3. Gudin

-

¹ Coston, I, 31, d'après le *Mémorial*.

² Selon Assier (*loc. cit.*, p. 26) et Petit (*loc. cit.*, p. 57), Napoléon, à son premier passage à Brienne en 1805, aurait retrouvé un nommé Poncet, ancien domestique de l'école, devenu boulanger, l'aurait reconnu, lui aurait adressé la parole et lui aurait fait remettre de l'argent par M. de Canisy, son écuyer de service. En 1814, à la bataille de la Rothière, Poncet aurait suivi l'Empereur.

³ Dans le *Récit de la réunion des élèves de l'école militaire de Brienne*, Paris, an VIII, in-8°, un toast est porté par Bouquet aux généraux Nansouty, Gudin, d'Hautpoul, Mortier, Dampierre. J'ai bien en effet retrouvé un d'Hautpoul qui était à Brienne en 1783-1785 ; il est désigné d'Hautpoul de Toulouse ; mais ce n'est point l'héroïque général d'Eylau auquel l'Empereur ordonna qu'on dressât une statue équestre, c'est Charles d'Hautpoul, né le 4 septembre 1772, à Toulouse, entré en 1792 à l'école de Mézières, sorti lieutenant du génie en 1793, qui, comme capitaine, accompagna Bonaparte en Egypte et fut fait par lui, en moins d'un an, chef de bataillon et chef de brigade. Que se passa-t-il lorsque d'Hautpoul, envoyé par Belliard, apporta au Premier Consul la nouvelle de la capitulation de l'armée d'Egypte ? A partir de cette date, plus rien pour lui. Il est employé dans le royaume de Naples, puis, toujours colonel, envoyé directeur du génie à Grenoble et à

(Charles-Etienne César de Gudin), né à Montargis le 13 février 1768, sous-lieutenant au régiment d'Artois-infanterie en 1784, est général de brigade en l'an VII, grand officier de la Légion en 1807, comte de l'Empire en : 808, gouverneur de Fontainebleau et Grand Aigle en 1809. Il est tué le 18 août 1812 à Valontina. L'Empereur transmet à son fils aîné ses dotations de 70.000 francs de rente (non compris le mont de Milan), accorde à son fils cadet le titre de baron, avec une dotation de 4.000 francs de rente ; fait à sa veuve, Mlle Creutzer, outre une pension de 12.000 francs sur le domaine extraordinaire, une pension particulière de 24.000 francs sur la petite cassette.

Champion de Nansouty n'a pas été moins bien traité. Né à Bordeaux le 30 mai 1768, élève de Brienne, puis de l'Ecole Militaire, sorti en 1785 comme souslieutenant dans Bourgogne-infanterie1, où son père avait honorablement servi, il obtint en 1788 une compagnie de cavalerie, sans doute par la protection de Mme de Montesson dont il était le neveu. Il n'émigra point, fut lieutenant-colonel en 1792, chef de brigade en l'an II, général de brigade en l'an VII, et général de division le 3 germinal an XI. Dès la formation de la Cour, il fut nommé premier chambellan de l'Impératrice à 30.000 francs par an, position qu'il échangea plus tard contre celle de premier écuyer de l'Empereur. Il fut accablé de bienfaits ; reçut en diverses occasions 53.728 francs de dotation annuelle, divers présents dont quelques-uns de 100.000 francs ; fut grand officier de la Légion en l'an XIV, Grand Aigle en 1807, comte de l'Empire en 1808, élevé enfin à la dignité de colonel général des dragons, le 16 janvier 18132. En 1814, il commande la cavalerie de la Garde et a comme tel un traitement de 54.000 francs. Comment cet officier général quitte-t-il l'armée en pleine guerre, le 10 mars 1814, sous prétexte de santé ? Comment, surtout, est-il le premier des officiers généraux de toute l'armée qui envoie son adhésion au Gouvernement provisoire3 ? Peut-être s'expliquera-t-on ces deux faits si l'on se souvient que M. de Nansouty avait épousé MIle Gravier de Vergennes, cousine de M. le Baron Pasquier et sœur de Mme de Rémusat, laquelle fut, comme on sait, la première femme qui, à Paris, arbora la cocarde blanche.

Genève. La Restauration le trouve encore colonel. Il l'est depuis quinze ans ! Pour Mortier, je ne puis penser qu'il s'agisse ici du futur duc de Trévise qui, né au Cateau, de parents commerçants, a fait ses études à Douai, au collège des Anglais (Voir Foucart et Finot, la Défense nationale dans le Nord, II, 244) et ne parait avoir eu aucun rapport avec Brienne. Enfin, quant à Dampierre, je ne puis penser qu'il s'agit ici ni de l'héroïque Dampierre, général en chef de l'armée du Nord, tué glorieusement à l'ennemi, ni de son fils, mort à Saint-Domingue en 1802, adjudant général de Leclerc : ces deux Dampierre étaient Picot en leur nom. Le père était né en 1756, avait par conséquent treize ans de plus que Bonaparte et le fils n'avait pu naître avant 1776. Je ne trouve aucun Picot de Dampierre sur les listes : j'y trouve par contre un Montarby de Dampierre, mais il émigré, sert dans l'armée de Condé, se bat à Quiberon, et n'est employé qu'en 1813 comme capitaine aux gardes d'honneur.

- 1 Je ne m'explique pas que Saint-Allais, *Liste des gentilshommes qui ont fait leurs preuves*, etc. *Nobiliaire universel de France*, XII, 41, dit que Champion de Nansouty fut remis à ses parents le 30 octobre 1784.
- 2 Le général Thoumas (*Grands cavaliers*, II, 57) oublie ces 50.000 francs de traitement comme colonel général des dragons ; il omet de même les dotations sur le mont de Milan, dont le chiffre n'est point donné officiellement, mais qui vont à plus de 30.000 francs. L'Empereur a donc fait à Nansouty un revenu annuel de 186.000 francs en comptant pour rien les dotations d'Italie.
- **3** Pasquier, *Mémoires*, II, 277.

Après Gudin et Nansouty, le plus connu des camarades de Bonaparte est certainement Fauvelet de Bourrienne, qui, au collège, était appelé Villemont de Bourrienne. Son nom, en réalité, était Fauvelet ; il était d'une famille de bourgeoisie de Sens qui se disait anoblie en 1640, mais qui ne pouvait faire de preuves1. Bourrienne n'était point élève du Roi, mais pensionnaire. On sait quelle fut sa carrière : comment, après avoir tâté de la diplomatie révolutionnaire, il refusa de revenir en France et devint suspect à la fois aux émigrés qui voyaient en lui un espion et au gouvernement républicain hors la loi duquel il s'était mis. Rentré on France, fort misérable, il eut la bonne fortune que Bonaparte, général en chef de l'armée de l'Intérieur, se souvint de lui et se l'attachât comme secrétaire particulier. Bourrienne suivit désormais son ancien camarade en Italie, en Égypte, au Luxembourg et aux Tuileries, mais, alors qu'il pouvait aspirer à tout, qu'il était déjà secrétaire du Premier Consul et conseiller d'État, son goût pour l'argent le perdit. Il se mêla à de vilaines affaires, se ht donner des fournitures par le ministre de la Guerre, et, pris dans des banqueroutes, refusa de payer. On plaida, la vérité parut et Bonaparte enleva la direction de son cabinet à Bourrienne. Mais il l'employa encore à lui rédiger des bulletins de police ; puis, par un excès de bonté, l'envoya ministre à Hambourg. Là, nouveaux tripotages où se perdit un maréchal d'Empire. A Bourrienne, l'Empereur pardonna encore. Il lui pardonna toujours et malgré tout, — non qu'il le craignit, comme on a dit, mais il l'avait aimé.

Des autres compagnons de Napoléon bien peu qui aient marqué : cela s'explique. La plupart de ceux qui étaient gentilshommes émigrèrent à la Révolution, allèrent mourir obscurément à l'étranger, ou périrent les armes à la main à l'armée de Condé et à Quiberon. Plusieurs, rentrés au Consulat, trouvèrent accueil aux Tuileries : ainsi Hédouville, le frère du général, successivement secrétaire d'ambassade à Rome et ministre plénipotentiaire près le Prince Primat ; Lelieur de Ville-sur-Arce nommé par l'Empereur intendant général des Parcs et Jardins de la Couronne2 ; Calvet-Madaillan, député de l'Ariège en 1809, légionnaire en 1811, baron en 1813 ; Marescot de la N'eue, frère du général de Marescot, lieutenant-colonel du génie et plus tard député.

Parmi ceux qui n'émigrèrent pas et qui furent employés soit dans le civil, soit dans le militaire, d'abord Bourgeois de Jessaint, le préfet modèle, préfet de la Marne de 1800 à 1839, à ce point vénéré dans son département que nul des gouvernements qui se succédaient n'eût osé toucher à lui et que ses administrés conservent encore pour sa mémoire un souvenir religieux; Napoléon le nomma d'emblée préfet, bien qu'il n'eût rempli jusque-là d'autre fonction que celle de maire de Bar-sur-Aube; il le fit légionnaire en l'an XII, baron de l'Empire en 1809 avec dotation de 4000 francs, officier de la Légion en 1811 et commandant

1 Il semble bien que les Fauvelet de Villemont ou de Bourrienne sortent de même famille que les Fauvelet du Toc dont un membre a laissé une remarquable Histoire des secrétaires d'État, les Fauvelet de Richarderye, de Montbard et de Charbonnières.

² Lelieur de Ville-sur-Arce s'était fait une spécialité de l'horticulture : il a publié en 1807 des Essais sur la culture du maïs ; en 1811, De la Culture du rosier ; en 1812, Mémoires sur les maladies des arbres fruitiers ; en 1817, la Pomone française ; en 1829, Mémoire sur le dahlia. Chevalier de Saint-Louis en 1814, il parait s'être à ce montent fort appuyé de son cousin Marmont, duc de Raguse.

en 18151. Puis, Bonnay de Breuille qu'on trouve à Brienne en 1779 et qui, capitaine en 1792, eut à Jemmapes le mollet emporté : simple adjudant de place à Hesdin en l'an VII, il se recommande au Premier Consul qui, en l'an XI, le nomme chef de brigade, le fait légionnaire en l'an XII et l'appelle successivement à commander les places de Thionville et de Nimègue.

On trouvera certainement d'autres rapprochements à faire ; sans doute, c'est en souvenir de Brienne, que l'Empereur désigne pour un de ses pages, M. de Dreux Brézé, fils du grand maître des cérémonies de la royauté, son ancien camarade, et le 18 germinal an XIII lorsque Mailly, desservant de Chalette, se rappelle ainsi que son frère, comme condisciples au souvenir de l'Empereur Napoléon se rappelle aussitôt ces trois Mailly qu'il a connus à Brienne, les fils du bailli du lieu, et il fait écrire en marge : Renvoyé à M. Portalis pour placer ce desservant comme curé.

En 1807, lorsqu'il passe à Bar, un de ses anciens condisciples, M. de Longeaux, se présente à sa voiture, très ému, dit-il lui-même, mais très décidé à se faire reconnaître. L'Empereur ne lui en laisse pas le temps ni la peine. Vous êtes de Longeaux, lui dit-il ; que faites-vous ? Que voulez-vous ? — Servir Votre Majesté. — Je penserai à vous. Les chevaux partent au galop et Longeaux reste bouche bée. Six mois après il était bien placé dans l'administration des vivres2.

On a avancé3 que, général de l'armée de l'Intérieur, il n'avait donné qu'une misérable place d'inspecteur aux vivres à un certain M. de Rey, son camarade, parce que celui-ci n'avait pu prendre sur lui de ne point le tutoyer : M. de Rey qui avait à peine connu Bonaparte, car il était entré à Brienne en 1784, l'année même où Napoléon en sortait, venait de combattre contre les armées républicaines à Lyon où son père, cordon rouge, avait exercé un grand commandement, et ce n'était point déjà si ordinaire de se compromettre pour un tel camarade4.

Napoléon fut-il un élève brillant ? Il ne le semble pas. Il n'avait point seulement à apprendre comme ses camarades les matières du cours d'études, il fallait d'abord qu'il apprit la langue dans laquelle on les lui enseignait et, à cette langue, il fut longtemps rebelle. Ce n'était point seulement sa prononciation qui demeurait italienne lorsqu'il s'agissait de noms ou de mots italiens ou latins — son propre nom par exemple, prononcé par lui à l'italienne *Napoiglioné*, dont ses camarades faisaient la *paille au nez* —, mais c'étaient ces sons même traduits en écriture. Il ne peut s'habituer à l'*u* français et l'écrit *ou*. Il ne peut familiariser sa plume avec

_

¹ Dans la *Notice biographique sur M. le vicomte de Jessaint*, par M. Sellier. Châlons, 1854, in-8°, il est dit que l'intimité entre Napoléon et M. de Jessaint avait été des plus étroites ; que Napoléon n'oublia jamais qu'à l'école M. de Jessaint portait les galons de fourrier et que plus tard il se plaisait à le désigner par ce grade de son enfance. On ajoute que M. Bourgeois de Jessaint, le père, était propriétaire à Crépy près Brienne d'une ferme qui servait souvent de but aux promenades des élèves et que, soit à Crépy, soit à Jessaint, il lui arrivait de recevoir pendant les vacances l'ami de son fils. Malheureusement toutes ces traditions sont dépourvues de preuves et malgré toute la grâce qu'elle y a mise, la famille de Jessaint n'a pu jusqu'ici m'en fournir.

² Le maréchal Oudinet, p. 80.

³ Bourrienne, I, 82.

⁴ A défaut des registres de l'école qui paraissent avoir disparu, on pourra former une liste à peu près complète des élèves au moyen des brochures intitulées : *Exercices publics des élèves de l'école royale militaire de Brienne-le-Château tenus par les religieux minimes*. Troyes, s. d., in-4°.

les fantaisies orthographiques devenues légales en France. En tout ce qui est Lettres, il est inférieur, parce qu'il demeure étranger. En sciences abstraites au contraire, il arrive presque du premier coup à la compréhension des problèmes, car ce sont là des vérités générales, indépendantes du temps et de l'espace et qui en tout pays demeurent semblables. Obligé à plus de travail que qui que ce soit pour ne point rester en arrière, il lit infiniment, fatigue de ses demandes réitérées l'élève chargé de la bibliothèque, ne joue pas, vit solitaire durant les récréations et ne paraît avoir eu de relations un peu intimes qu'avec Bourrienne1.

On a accusé ses sentiments. On a dit qu'il ne se montrait pas Français. Comment l'eût-il été ? Ou'on imagine un enfant de Lorraine, né en 1871, brusquement transporté en 1880 dans une école militaire de la Prusse, élevé aux frais de l'Empereur d'Allemagne, destiné à porter l'épée comme officier allemand, non parce qu'il a choisi ce métier, mais parce que c'est là la seule profession qui lui soit ouverte, qu'il puisse prendre sans déroger, et pour laquelle l'Etat donne aux gentilshommes pauvres l'éducation gratuite ; qu'on voie cet enfant entouré uniquement de petits Prussiens, qui ignorent sa langue et sont disposés à faire de lui leur souffre-douleur, car il est un étranger, il est un vaincu, et les enfants sont lâches2. Il sait que les pères de ces enfants avec qui il est condamné à vivre, ont conquis son pays par ce qui lui semble l'abus le plus odieux de leur force, qu'ils ont massacré ses concitoyens, ravagé ses biens, aboli l'indépendance de sa patrie, et il devrait faire bon visage et s'enorqueillir de la livrée de servitude dont il est revêtu! Mais, est-ce bien une patrie, la Corse, disent les rhéteurs, et la Corse n'est-elle point trop heureuse d'avoir été conquise par une nation telle que la France ? C'est ce que les petits Prussiens disent à l'enfant lorrain, et n'ont-ils point raison puisqu'ils ont été les plus forts et que c'est la force qui décide ? Il n'est point de petite patrie. Si petite soit-elle ou si grande, il suffit que l'amour qu'on lui porte emplisse le cœur. Lacédémone, qui est un village, occupe tout entier le cœur de Léonidas et ne l'emplirait pas mieux si c'était un monde comme l'Amérique ou la Russie. Il n'importe ni que la patrie soit grande, ou riche, ou belle, il suffit qu'elle soit la patrie, et ce qui, en d'autres, refroidirait le désir, échauffe l'amour chez ses fils.

Et si, cet amour, on le persécute et on le tourne en risée ; si tout ce qui, chez l'enfant, rappelle la patrie est prétexte à risée, ses façons, sa tournure, son accent ; si tout est combiné, dans cette école-prison, pour offenser sa sensibilité, révolter ses goûts, infliger à son corps même, son corps de méridional déporté à cent lieues dans le Nord sous un climat froid et humide, des continuelles et cruelles souffrances ; si, avec cela, l'âme est fière, repousse la pitié et ne sait point les mots qui servent aux plaintes, quoi d'étonnant que l'enfant se replie sur lui-même, ne vive plus que pour sa pensée et son rêve, se refuse aux jeux et aux camaraderies — si elles se présentent — s'absorbe dans un travail solitaire, pour lequel il refuse même la direction des professeurs, eux aussi des ennemis. Pour résister à une telle vie, pour ne point céder au mal du pays qui affecte certains de ces êtres au point qu'ils en meurent, il n'y a que la dissipation qui

-

¹ Déjà tout tourné du côté de la guerre, Napoléon est pourtant sorti de sa solitude pour des jeux, militaires où il menait ses compagnons en chef guerrier. On sait la fameuse anecdote sur les remparts de neige. Il en est d'autres.

² Le seul enfant né en Corse dont je trouve le nom sur les listes de l'École de Brienne est le fils d'un officier français : Charles de Balathier de Bragelogne, dont le père commandait la place de Bastia et s'y était marié.

peut convenir aux âmes faibles et lâches, ou le travail qui seul peut sauver les âmes fortes.

Bonaparte travaille donc beaucoup, et, en ce qui concerne les lettres, travaille seul1. Mais il ne faut point admettre la légende suivant laquelle il travailla tellement que sa santé en fut altérée et que sa mère inquiète vint à Brienne pour l'en retirer2. On n'a point de certitude que Mme Bonaparte soit venue en France à cette époque, et bien des raisons peuvent faire douter qu'elle ait fait ce grand voyage; quant à la phrase que l'on prête au père Patrault : que sa mère devait le retirer parce qu'il perdait son temps depuis six mois, vu qu'aucun de nous n'a plus rien à lui enseigner qu'il ne sache, elle est de celles qu'un maître ingénieux invente après coup pour se faire bien venir.

Napoléon réussissait en sciences mieux qu'en lettres, mais il n'était point un mathématicien à proprement dire, et si, à cette époque, son professeur n'avait plus rien à lui apprendre, il faut avouer qu'il savait peu de chose.

Napoléon n'a point eu durant ses études de succès exceptionnels. Cela tient sans doute, comme l'a dit Bourrienne3, à l'ignorance de ses maîtres.

Les *Palmarès* de l'École n'existant point, on ne peut opposer aux légendes que les témoignages de Bourrienne, de Bourgeois et de l'anonyme anglais. Mais si l'on n'a point la liste des élèves couronnés, on trouve du moins certaines indications utiles dans les brochures imprimées chaque année sous le titre *Exercices publics des élèves de l'École Militaire de Brienne*.

En 1780, les exercices sont présidés par Monseigneur Claude Mathias Joseph de Barral, évêque de Troyes, abbé comte d'Aurillac. Il n'est point à penser que le souvenir de ce Barral, mort en 1791, ait pu inspirer à l'Empereur les bienfaits dont il a accablé sa famille. Il est plus simple de penser que les Barral durent leur faveur à l'alliance que l'un d'eux avait contractée avec une Beauharnais.

A ces exercices, de *Buona Parte*, de l'île de Corse, n'est interrogé que sur le catéchisme, la grammaire et la géographie élémentaire.

¹ C'est ce qui résulte aussi bien du témoignage de l'auteur de : *Quelques notices sur les premières années de Buonaparte*, que du témoignage de Bourrienne (I, 33) qui a au moins fourni des notes pour ce premier volume.

² Chaptal, *Mémoires*, p. 175. Si invraisemblable que semble cette visite de Mme Bonaparte à Brienne, il faut noter que, en dehors du récit qu'elle en fait elle-même à Chaptal, elle en parle au colonel Campbell dans la traversée de Livourne à Porto-Ferrajo. — V. Pichot, *Napoléon à l'ile d'Elbe*, p. 131. Elle m'a dit que Napoléon avait été primitivement destiné à la marine et étudiait pour cette carrière à Brienne, dans une classe spéciale. Elle alla le voir et trouva que tous les élèves de cette classe couchaient dans des hamacs. Elle fit tout ce qu'elle put pour le dissuader de se faire marin, en lui disant : *Mon enfant, dans la marine, vous avez à combattre le feu et l'eau*. De plus, il est dit dans le *Mémorial* (I, 119) : Plus tard dans un voyage pour voir son fils à Brienne, elle fut remarquée, même dans Paris. Tout cela peut mener à penser qu'en effet Mme Bonaparte a pu venir à Paris, mais, outre que ce voyage était très cher et qu'on ne voit pas bien avec quelles ressources elle l'eût fait, ne convient-il pas de remarquer qu'elle est enceinte en 1780 de Pauline (née le 20 octobre à Ajaccio), en 1781 de Caroline (née le 25 mars 1782 à Ajaccio) ; en 1784 de Jérôme (né le 15 novembre à Ajaccio).

3 I, 34.

En 1781, il semble que S. A. S. Monseigneur le duc d'Orléans auquel est adressé l'épître dédicatoire des élèves, préside à la cérémonie1. De là, quantité de légendes. On veut que le prince ait été accompagné à cette distribution de prix par Mme de Montesson et que celle-ci, en couronnant Napoléon, lui ait adressé cette phrase : Puisse cette couronne vous porter bonheur2. Et c'est d'un prix de mathématiques, selon les uns, d'un prix de trigonométrie, selon d'autres, qu'il s'agit. Or, Napoléon a treize ans. Il a pu être interrogé sur l'arithmétique et sur quelques petits problèmes de géométrie. Il est possible même qu'il ait eu un prix et qu'il l'ait partagé avec Bourrienne, mais on n'en sait rien3.

Ce n'est pas parce qu'il se souvenait d'avoir recu son premier laurier des mains de Mme de Montesson qu'il lui a, sous le Consulat, accordé tant et de si particulières faveurs4. La vérité est plus simple. En l'an VII, à Plombières, où elle se trouvait aux eaux, Mme de Montesson refit connaissance avec Mme Bonaparte, qu'elle avait connue autrefois, et se plut à lui donner des avis. Bien qu'elle n'eût été épousée que secrètement par le duc d'Orléans. Mme de Montesson n'en était pas moins une fort grande dame, fort instruite des choses de l'ancienne cour, menant train de princesse, ayant encore une fortune considérable et tenant, à coup sûr, la première place à Paris dans la société Elle pouvait être et fut en effet des plus utiles au Consul, en servant de lien entre le passé et le présent, en empêchant qu'on se laissât aller à prendre exemple sur les financiers, en jouant même une sorte de rôle politique, comme au moment de la réception du roi d'Etrurie. La confiance que lui témoignait Napoléon vint-elle, comme on a dit, de ce que, dans une lettre particulière qu'elle écrivait à Joséphine, elle avait mis : Vous ne devez jamais oublier que vous êtes la femme d'un grand homme ; en tous cas, le secours dont elle était pour ses projets et le goût qu'il avait pour ce qui était de la Cour suffisent amplement à expliquer et la restitution du douaire de Mme de Montesson, et les faveurs accordées sur sa demande aux duchesses d'Orléans et de Bourbon et au prince de Conti, et les grâces répandues sur les Valence, peut-être même sur Nansouty.

En 1782, c'est le due du Châtelet d'Haraucourt, chevalier des ordres du Roi, lieutenant général de ses armées, ci-devant ambassadeur aux cours de Vienne et de Londres qui honore l'école de sa présence. On n'a point de légende à propos du duc du Châtelet. Il a été décapité en 1793 et sa femme née Rochechouart l'a été en 1794. Les Rochechouart employés par l'Empereur ne sont pas de la même branche.

Si l'on n'a rien imaginé à propos du duc du Châtelet, il n'en est pas de même pour monseigneur Rouillé d'Orfeuil, intendant en Champagne, qui présida les exercices en 1783. On a prétendu que Napoléon, chargé de le haranguer au nom de l'école, l'apostropha avec violence, puis partit, entraînant ses camarades ; que M. Rouillé en conçut un tel dépit qu'il s'opposa à ce que Bonaparte entrât à l'école de Paris et qu'il ne fallut rien moins que l'intervention du Roi lui-même, auquel le père Berton vint présenter son meilleur élève, pour vaincre cette opposition. Le malheur est que, au moment où M. Rouillé présida la distribution

¹ Ce n'est donc pas en 1783, comme dit Coston (I, 43), probablement d'après Bourrienne (I, 37), — Assier (*loc. cit.*, p. 13) reprend en partie la légende de Bourrienne et la place en 1781.

² Tantôt c'est Mme de Montesson, tantôt c'est le duc d'Orléans qui dit cette phrase.

³ Bourrienne dit que le prix a été partagé entre lui et Bonaparte, mais il place le fait en 1783, c'est-à-dire à la dernière année que Napoléon ait passée à Brienne.

⁴ Voir Coston, I, 45. Note.

des prix (25 août), l'inspection n'était point faite : le chevalier de Keralio, sous-inspecteur général des écoles militaires de France, n'arriva à Brienne qu'à la miseptembre. Il y a donc lieu de rejeter absolument cette légende. Au moins reconnaîtra-t-on que si le jeune Bonaparte eût eu à se plaindre de M. Rouillé, l'Empereur n'en eût point gardé rancune. L'ancien intendant de Champagne fut créé baron de l'Empire le 6 octobre 1810, avec érection d'un majorat de 5.000 livres de rentes. Son fils aîné fut, sous l'Empire, auditeur au conseil d'État, baron de l'Empire, préfet d'Eure-et-Loir, de l'Eure et de Seine-et-Oise ; un autre de ses fils était chef d'escadron en 1813, deux autres déjà capitaines d'infanterie furent tués en Espagne, une de ses filles enfin épousa un Tascher.

Ces exercices publics, ce sont, si l'on veut regarder, tous les contacts que Napoléon a pu avoir, durant le temps qu'il a passé à Brienne, avec la société et l'extérieur. Il a vu passer de loin les grands seigneurs qui, une fois l'an, venaient présider la distribution des prix de l'École. Il ne les a pas approchés, il n'a eu avec eux nul rapport. Il n'était, ni des privilégiés dont on eût pu s'enquérir parce qu'on avait avec eux quelque alliance, ni des dédaignés qui étaient de roture. Il était des ignorés.

On a dit, répété qu'il avait été recommandé vivement par les Marbeuf aux Loménie qui avaient leur château à Brienne, et, volontiers, on ferait de lui un commensal de l'archevêque de Sens. Que monseigneur de Marbeuf ait fait parler de Napoléon, cela est possible, mais que cela lui ait servi, non pas.

Les Loménie menaient grande vie en ce superbe château qu'ils venaient de reconstruire avec les écus de Mlle Fizeau, écus assez mal gagnés sans doute, mais dont à présent nul ne cherchait l'origine. C'étaient des parties, des chasses, des bals et l'archevêque ne donnait point sa part des plaisirs. Brienne était comme la capitale d'un petit État qui s'arrondissait chaque jour et d'où la mélancolie était bannie. Sans doute, les seigneurs tenaient à conserver à leur portée et sous leur main cette école militaire qui complétait l'air de chef-lieu de leur petite ville ; ils y avaient, dit-on, fondé quelques bourses et, lorsque l'archevêque et son frère furent au pouvoir, l'un premier ministre et l'autre ministre de la Guerre, ils eurent le dessein de réunir à Brienne toutes les écoles militaires du royaume ; mais, de là, à penser qu'ils descendaient dans le collège, qu'ils prenaient certains élèves dans leur château, il y a loin. D'ailleurs, qu'avait à y faire Bonaparte ?

Dans les écoles militaires de ce temps, la discipline était stricte. On n'en sortait point si facilement qu'on imagine ; point de dimanches, de congés, ni de vacances ; point de ces dissipations telles qu'en prennent les écoliers d'à présent. La vie était sévère, dure, claustrale, mais du collège sortaient des hommes.

Ce qui pourrait induire à supposer que Napoléon a pu avoir quelque rapport avec les Brienne, c'est la faveur qu'il a témoigné à la seule descendante de cette maison qui ait survécu à la Révolution.

Dès que la nouvelle cour fut formée (en septembre 1805), il y appela, comme dame du palais, Mlle de Carbonnel de Canisy, dont la mère était Loménie de Brienne et dont le mari, son propre oncle, qu'elle avait épousé en 1799, était déjà de la Maison comme écuyer ordinaire. Il eut de plus des attentions pour Mme de Brienne et pour Mme Charles de Loménie ; mais rien en tout cela de très marqué ; nul retour plus tard, nulle anecdote contée par lui, nul souvenir à Sainte-Hélène où si souvent il revient sur son enfance ; rien que l'histoire de

Patrault voulant garder les demoiselles de Brienne pour les marier à ses neveux, et l'on sait que, ici, Napoléon confond les noms et les branches, comme fait un homme qui n'a point connu les masques.

En réalité, du jour de son entrée, à l'école militaire de Brienne au jour de son départ pour l'école militaire de Paris, Napoléon n'a senti un courant de l'air extérieur que lorsque son père est venu le visiter ; et il semble bien que Charles Bonaparte n'a pu venir à Brienne qu'une seule fois en juillet 1784.

On a supposé qu'il y était passé une première fois, en 1783 en venant prendre Joseph au collège d'Autun pour le ramener en Corse₁; mais en y regardant de plus près, on ne peut garder de doute : il n'y a qu'un seul voyage.

En 1783, Napoléon étant à Brienne et Joseph à Autun Fesch a amené de Corse, pour être placé au collège d'Autun, son jeune neveu Lucien2. Lucien est donc durant une année environ dans le même collège que son frère aîné

En juin 1784, Charles Bonaparte qui, dès le 24 novembre 1782, a obtenu pour sa fille, Maria-Anna, une place à la maison royale de Saint-Louis à Saint-Cyr, se détermine à l'y conduire, et se charge d'y mener avec elle Mlles de Casabianca et Colonna, ses cousines3, qui ont aussi obtenu d'être placées. Fort gêné d'argent à ce moment, il doit, pour faire ce voyage, emprunter vingt-cinq louis à M. du Rosel de Beaumanoir, lieutenant général commandant à Ajaccio4.

1 On ne trouve plus Joseph sur les registres du collège d'Autun à partir de novembre 1782 ; mais les registres suivants ont-ils été retrouvés ? (Cf. Harold de Fontenay, *loc. cit.*, p. 13.) On a des témoignages de satisfaction qui lui ont été accordés en 1783. Et l'abbé Chardon (Peignot, *loc. cit.*, II, p. 138, note 1) dit qu'il n'a quitté Autun qu'en 1785, mais c'est là une erreur évidente démentie par Joseph lui-même.

² *Mémoires de Lucien*. Ed. Iung, I, 13. Il est remarquable pourtant que ni Lucien, ni Joseph ne disent qu'ils se soient trouvés ensemble à Autun.

³ Lavallée, *Hist. de Saint-Cyr*, 273, note 2, cite entre les demoiselles corses qui partirent en 1792, Mlles Caltaner, Cattaneo, Casabianca, Morlax, Buttafoco, Varese. Je suis sûr que Charles Bonaparte amena Mlle Casabianca, mais pour la seconde le nom fait doute.

⁴ Cet argent ne fut pas rendu, au retour, par Charles Bonaparte. L'année suivante, en 1785, Charles retourna sur le continent et mourut à Montpellier. La famille se trouva dans une situation fort triste et M. du Rosel de Beaumanoir ne réclama point. Lorsqu'il quitta Ajaccio définitivement, Mme Bonaparte lui proposa de se défaire de son argenterie pour le payer, mais le général n'accepta pas. Il laissa le billet à un homme d'affaires, disant à Mme Bonaparte qu'elle pourrait le retirer à sa commodité. Elle ne le retira point. La Révolution arriva. Beaumanoir qui était, depuis 1788, à la retraite et vivait à Caen, fut obligé de fuir devant une émeute populaire et se réfugia à Jersey. Ce fut de là que, en l'an X, il écrivit au Premier consul une lettre touchante pour lui réclamer les vingt-cinq louis prêtés à son père dix-huit ans auparavant. La réponse fût immédiate. Le général du Rosel de Beaumanoir fut, toute affaire cessante, rayé de la liste des émigrés ; un arrêté consulaire lui assura un traitement de 12.oco francs à dater du 1er nivôse an XI et, sur ses fonds particuliers, le Premier consul lui fit une pension annuelle de même somme. Beaumanoir en jouit jusqu'à sa mort arrivée le 16 mars 1S06. (Voir pour les lettres Coston, I, 39, note 1, et pour les états de services de du Rosel de Beaumanoir, Maras, Histoire de l'ordre de Saint-Louis, II, 440.)

Il passe à Autun où il voit ses fils et rend ses devoirs à monseigneur de Marbeuf, prend Lucien avec lui, l'emmène à Brienne où il le laisse1 (21 juin) et continue sa route sur Saint-Cyr où il est le 22.

Presque aussitôt après son départ (vraisemblablement le 25 juin), Napoléon écrit à un de ses oncles la lettre suivante :

Mon cher oncle,

Je vous écris pour vous informer du passage de mon cher père par Brienne pour aller à Paris conduire Mariana à Saint-Cyr et tacher de rétablir sa santé. Il est arrivé ici le 21 avec Lucciano et les deux demoiselles que vous avez vues. Il a laissé ici ce dernier qui est âgé de neuf ans et grand de trois pieds, onze pouces, six lignes. Il est en sixième pour le latin, va apprendre toutes les différentes parties de l'enseignement. Il marque beaucoup de disposition et de bonne volonté. Il faut espérer que ce sera un bon sujet. Il se porte bien, est gros, vif et étourdi et, pour le commencement on est content de lui. Il sait très bien le français et a oublié l'italien tout à fait. Au reste il va vous écrire derrière ma lettre. Je ne lui dirai rien afin que vous voyiez son savoir-faire. J'espère qu'actuellement il vous écrira plus souvent que lorsqu'il était à Autun. Je suis persuadé que Joseph, mon frère, ne vous a pas écrit. Comment voudriez-vous qu'il le fit ? Il n'écrit à mon cher père que deux lignes quand il le fait. En vérité, ce n'est plus le même. Cependant il m'écrit très souvent. Il est en rhétorique et ferait le mieux s'il travaillait, car M. le principal a dit à mon cher père qu'il n'avait dans le collège ni physicien, ni rhétoricien, ni philosophe qui eût tant de talents que lui et qui fit si bien une version. Quant à l'état qu'il veut embrasser, l'ecclésiastique a été comme vous savez, le premier qu'il a choisi. Il a persisté dans cette résolution jusqu'à cette heure où il veut servir le Roi : En quoi il a bien tort par plusieurs raisons : 1° Comme le remarque mon cher père, il n'a pas assez de hardiesse pour affronter les périls d'une action. Sa santé faible ne lui permet pas de soutenir les fatiques d'une campagne et mon frère n'envisage l'état militaire que du côté des garnisons ; oui, mon cher frère sera un très bon officier de garnison, bien fait, ayant l'esprit léger, conséquemment propre aux frivoles compliments, et, avec ces talents il se tirera toujours bien d'une société, mais d'un combat ? C'est ce dont mon cher père doute.

> Qu'importe à des guerriers ce frivole avantage ? Que sont tous ces trésors sans celui du courage ? A ce prix, fussiez-vous aussi beau qu'Adonis, Du Dieu même du Pinde eussiez-vous l'éloquence, Que sont tous ces dons sans celui de la vaillance ?1

¹ Ceci résulte d'une façon certaine de la lettre suivante, la première que l'on connaisse de Napoléon. Cette lettre qui appartenait ainsi que d'autres documents précieux sur la jeunesse de l'Empereur et de ses frères, à leur parent, M. Levie-Ramolino, a été donnée par lui à M. le comte de Casabianca qui l'a transmise à son petit-fils, le conte Lucien Biadelli. — La première version correcte qui en ait été donnée est celle de Du Casse, Supplément à la correspondance de Napoléon Ier, X, 50. Iung qui la cite, I, 97 donne en référence : Archives Guerre.

2° Il a reçu une éducation pour l'état ecclésiastique. Il est bien tard de se démentir. Monseigneur l'évêque d'Autun lui aurait donné un gros bénéfice et il était sûr d'être évêque. Quels avantages pour la famille! Monseigneur d'Autun a fait tout son possible pour l'engager à persister, lui promettant qu'il ne s'en repentirait point. Rien, il persiste. Je le loue si c'est de goût décidé qu'il a pour cet état, le plus beau cependant de tous les corps et si le grand moteur des choses humaines, en le formant, lui a donné (tel que moi) une inclination décidée pour le militaire.

3° Il veut qu'on le place dans le militaire, c'est fort bien, mais dans quel corps ? Est-ce dans la marine ? Il ne sait point de mathématiques. Il lui faudra deux ans pour l'apprendre. 2° Sa santé est incompatible avec la mer. Est-ce dans le génie, dont il lui faudra quatre ou cinq ans pour apprendre ce qu'il lui faut et au bout de ce terme, il ne sera encore qu'élève du génie, d'autant plus, je pense, que toute la journée être occupé à travailler n'est pas compatible avec la légèreté de son caractère. La même raison existe pour l'artillerie, à l'exception qu'il faudra qu'il travaille que dix-huit mois pour être élève, et autant pour être officier. Oh! cela n'est pas encore à son goût. Voyons donc : Il veut entrer sans doute dans l'infanterie. Bon ! je l'entends. Il veut être toute la journée sans rien faire, il veut battre le pavé toute la journée et, d'autant plus, qu'est-ce qu'un mince officier d'infanterie ? Un mauvais sujet les trois quarts du temps et c'est ce que mon cher père, ni vous, ni ma mère, ni mon cher oncle l'archidiacre ne veulent, car il a déjà montré des petits tours de légèreté et de prodigalité. En conséquence, on fera un dernier effort pour l'engager à l'état ecclésiastique, faute de quoi mon cher père l'emmènera avec lui en Corse où il l'aura sous ses yeux. On tâchera de le faire entrer au barreau.

Je finis en vous priant de me continuer vos bonnes grâces. M'en rendre digne sera le devoir pour moi le plus essentiel et le plus recherché.

Je suis avec le respect le plus profond votre très humble et très obéissant serviteur et neveu

NAPOLÉONE DI BUONAPARTE.

P. S. Mon cher oncle, déchirez cette lettre, mais il faut espérer que Joseph avec les talents qu'il a et les sentiments que son éducation doit lui avoir inspirés prendra le bon parti et sera le soutien de notre famille : représentez-lui un peu tous ces avantages2.

1 Il est inutile de dire que l'orthographe est rectifiée — mais comme on a prétendu que, à cette date, Napoléon a fait une fable en vers, il faut montrer qu'il ignorait totalement la prosodie : voici comme il écrivait ces vers que pourtant il avait sans doute appris par cœur :

Qu'importe à des guerrié ces frivoles avantages Que font tous ces trésor sans celui du courage, A ce prix fucier vous aussi beau qu'adonis Du Dieu même du peon eusiez-vous l'élocance Que son tous ces dons ? Sans celui de l'avallance.

2 J'ai quelque peine à penser que ce soit à Fesch, alors élève au séminaire d'Aix, que Napoléon écrit sur ce ton de respect. Une phrase de la lettre fait écarter la pensée toute

A Paris, Charles Bonaparte consulte pour sa santé M. de la Sonde, médecin de la Reine1, puis il retourne à Autun où, ses efforts pour déterminer Joseph à l'état ecclésiastique ayant échoué, il se résout à remmener en Corse avec lui sans repasser par Brienne. C'est ce qui résulte de la lettre suivante que Napoléon lui écrit et qui complète incontestablement la précédente2.

Mon cher Père,

Votre lettre comme vous pensez bien ne m'a pas fait beaucoup de plaisir ; mais la raison et les intérêts de votre santé et de la famille qui me sont fort chers, m'ont fait louer votre prompt retour en Corse et m'ont consolé tout à fait.

D'ailleurs, étant assuré de la continuation de vos bontés et de votre attachement et empressement à me faire sortir et seconder en ce qui peut me faire plaisir, comment ne serais-je pas bien aise et content ? Au reste, je m'empresse de vous demander des nouvelles des effets que les eaux ont faits sur votre santé et de vous assurer de mon respectueux attachement et de mon éternelle reconnaissance.

Je suis charmé que Joseph soit venu en Corse avec vous, pourvu qu'il soit ici le 1er de novembre, un an environ de cette époque. Joseph peut venir ici, parce que le père Patrault, mon maître de mathématiques, que vous connaissez, ne partira point. En conséquence, monsieur le Principal m'a chargé de vous assurer qu'il sera très bien reçu ici et qu'en toute sûreté il peut venir. Le Père Patrault est un excellent maître de mathématiques et il m'a assuré particulièrement qu'il s'en chargerait avec plaisir, et si mon frère veut travailler, nous pourrons aller ensemble à l'examen d'artillerie. Vous n'aurez aucune démarche à faire pour moi puisque je suis élève. Maintenant il faudrait en faire pour Joseph, mais puisque vous avez une lettre pour lui, tout est dit3. Aussi, mon cher père, j'espère que vous préférerez le placer à Brienne plutôt qu'à Metz par plusieurs raisons :

naturelle qu'elle est adressée à l'archidiacre Lucien ; mais Napoléon avait d'autres oncles et entre autres ce Paravicini, mari de sa marraine Gertrude, à laquelle il était tendrement attaché. La date de la lettre peut aussi être discutée. En marge on lit : J'ai reçu cette lettre le 14 juillet 1784 ; le 25 j'ai répondu. Or, au dos, on trouve quelques lignes de Lucien datées du 15 juillet 1784. Je crois qu'on doit lire cette date : *25 juin*, ou *5 juillet*, tout alors s'explique et peut concorder.

- 1 Joseph, Mémoires, I, 28.
- 2 Cette lettre, copiée par Blanqui et publiée dans les journaux est reproduite par Coston, I, 45, et de nouveau par Nasica, *Mémoires sur l'enfance et la jeunesse de Napoléon*, p. 71, avec des changements. Nasica affirme avoir collationné sur l'original appartenant à M. Braccini à Ajaccio. C'est cette version que M. Iung a adoptée en indiquant comme références : *Archives de la Guerre*. Tous ces auteurs, même ceux qui ont connu la lettre de Napoléon à son oncle, donnent à cette seconde lettre la date du 15 septembre 1783. Elle n'est pas plus datée que la précédente et à défaut de date, je tiens tous les raisonnements, celui de Coston entre autres, pour nuls. Le texte est décisif et toute autre supposition mène à des romans.
- **3** Je suppose qu'il s'agit ici de la réponse du ministre à la pétition de Charles Bonaparte, publiée par Coston, II, 39.

- 1° Parce que cela sera une consolation pour Joseph, Lucien et moi1;
- 2° Parce que vous serez obligé d'écrire au Principal de Metz, ce qui retardera encore puisqu'il vous faudra attendre sa réponse ;
- 3° Il n'est pas ordinaire à Metz d'apprendre ce qu'il faut que Joseph sache pour l'examen, en six mois ; en conséquence, comme mon frère ne sait rien en mathématiques, on le mettrait avec des enfants. Ces raisons et bien d'autres doivent vous engager à l'envoyer ici ; d'autant plus qu'il sera mieux. Ainsi j'espère qu'avant la fin d'octobre j'embrasserai Joseph. Du reste, il peut fort bien ne partir que le 26 ou le 27 octobre pour être ici, le 12 ou 13 novembre prochain.

Je vous prie de me faire passer Boswel (Histoire de Corse) avec d'autres histoires ou mémoires touchant ce royaume. Vous n'avez rien à craindre ; j'en aurai soin et les rapporterai en Corse avec moi quand j'y viendrai, fût-ce dans six ans.

Adieu, mon cher père. Le chevalier² vous embrasse de tout son cœur. Il travaille fort bien, il a fort bien su à l'exercice public. Monsieur l'inspecteur sera ici le 15 ou le 16 au plus tard de ce mois, c'est-à-dire dans trois jours. Aussitôt qu'il sera parti, je vous manderai ce qu'il m'a dit. Présentez mes respects à Minana Saveria³, Zia Gertruda⁴, Zio Nicolino⁵, Zia Touta⁶, etc. Présentez mes compliments à Minana Francesca७, Santo, Giovanna, Orazio ; je vous prie d'avoir soin d'eux. Donnez-moi de leurs nouvelles et dites-moi s'ils sont à leur aise. Je finis en vous souhaitant une aussi bonne santé que la mienne.

Votre très humble et très obéissant T. C. et fils

de BUONAPARTE, l'arrière-cadet.

La destinée de Napoléon allait se décider par cette arrivée annoncée de l'inspecteur des écoles militaires. L'année précédente, le chevalier de Kéralio qui était chargé de l'inspection des écoles militaires avait jugé que Napoléon, qui se destinait alors à la marine, était en mesure de passer à l'école de Paris. La note qu'il lui avait donnée, est connues. Mais l'âge du candidat ne permettait sans

¹ La présence de Lucien à Brienne attestée ainsi par Napoléon, ne suffit-elle pas à prouver que cette lettre est de 1784 ?

² C'est de Lucien qu'il s'agit. Pour les enfants nobles qui étaient à Brienne, s'il s'en trouvait deux, l'ainé portait le nom de famille simplement, le cadet était désigné par cette qualification de chevalier. Pour les roturiers on disait : l'aîné ou le cadet. Parfois ils prenaient des noms de terre divers : ainsi des deux frères Fauvelet, l'un appelé de Villemont de Fauvelet, l'autre de Villemont de Bourrienne.

³ Cette *Minana Saveria* (*Minana* diminutif corse de mamma) ne serait-elle pas Maria Saveria Pallavicino (ou Pullavicini), femme de Joseph Bonaparte, mère de Charles et grand-mère de Napoléon ? M. de Brotonne (*Les Bonaparte et leurs alliances*, p. 3) la fait mourir vers 1762, mais si l'on y regarde, elle peut fort bien vivre en 1784. Mariée en 1741, elle peut être née vers 1720, ou même plus tard, car on se mariait en Corse à quatorze ans, et elle aurait soixante ans en 1784.

⁴ Sa marraine, Mme Pallavicini, née Bonaparte.

⁵ Le mari de sa marraine : Nicolo Pallavicini.

⁶ Ne serait-ce pas un diminutif d'Antoinetta, mal lu, et alors Napoléon ne désignerait-il pas ici Antoinette Pietra-Santa, Mme Benicili, sœur de Mme Fesch ?

⁷ Mme Fesch.

⁸ État des élèves susceptibles d'entrer au service ou de passer à l'école de Paris, savoir :

doute pas encore que l'on donnât suite à la proposition, ou le Principal jugea que ses études littéraires étaient insuffisantes, et l'admission fut ajournée à l'année suivante.

Dans l'intervalle, Napoléon, pour une raison ou pour une autre, renonça à la marine1 et se disposa, comme on l'a vu par ses lettres à son oncle et à son père, à entrer dans l'artillerie.

Son père y sollicita son admission2 et, après l'inspection qui fut passée par le successeur de M. de Kéralio, le chevalier de Raynaud des Monts, brigadier de dragons3, il fut, au mois de septembre 1784, nommé par le Roi, à une place de cadet gentilhomme établie en son école militaire. La lettre signée Louis et contresignée LE MARÉCHAL DE SÉGUR fut expédiée seulement le 22 octobre.

Avec ces faits qui paraissent sérieusement établis par les documents et qui se trouvent confirmés par la note, inscrite Napoléon dans les *Époques de ma vie* :

M. de Buonaparte (Napoléon), né le 15 août 1769, de 4 pieds 10 pouces, a fait sa quatrième. Constitution, saule excellente, caractère soumis, doux, honnête, reconnaissant, conduite très régulière, s'est toujours distingué par son application aux mathématiques. Il sait très passablement son histoire et sa géographie. Il est très faible dans les exercices d'agrément. Ce sera un excellent marin, digne d'entrer à l'école de Paris.

Voilà le texte de cette note d'après la première version que, je crois, on en ait donnée. Je la trouve dans un livre anonyme, sans date, sans titre même, qui porte sur le faux titre : *Premières années de Buonaparte*, et a été imprimé par M. Juigné, 17, Margaret Street, Cavendish Square. L'auteur déclare avoir copié cette note sur le registre de l'école de Brienne, manuscrit relié en maroquin rouge aux armes du Roi.

Bourrienne dit dans ses *Mémoires*, I, 56 : J'ai copié cette note du rapport de 1784. J'ai même voulu en acheter le manuscrit qui a probablement été dérobé au ministère de la Guerre. C'est Louis Bonaparte qui en a fait l'acquisition. Il semble bien que cette note de Bourrienne 11e soit qu'un démarquage inexact de la note (p. 10, in fine) du volume cité plus haut et intitulé : Premières années de Bonaparte. Cette note très précise est ainsi conçue : Ce registre fut acheté, en 1794, parmi les livres de AL de Ségur, ancien ministre de la guerre, par M. Royer, libraire à Paris, qui le vendit 600 francs douze ans après, à Louis Buonaparte, roi de Hollande. Il est à remarquer du reste que cette mention du registre de Brienne était connue antérieurement à 1814, car dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de France*, Paris, 1814, in-8°, t. I, p. 71, note I, Salgues la cite d'après un recueil allemand intitulé, dit-il, *Annales de l'Europe*.

- 1 Charles Bonaparte dans son placet au ministre pour demander une place gratuite à Brienne pour Lucien écrit : ... Suivant le conseil de M. le comte de Marbeuf, il (Napoléon) a tourné ses études du côté de la marine. Il a si bien réussi qu'il avait été destiné par M. de Kéralio pour l'École de Paris, et ensuite pour le département de Toulon. La retraite de l'ancien inspecteur, Monseigneur, a changé la destinée de mon fils qui n'a plus de classes au collège à la réserve des mathématiques et qui se trouve à la tête d'un peloton avec les suffrages de tous ses professeurs. (Publiée par Coston, II, 39, republiée par Iung, I, 101 avec la référence : Mss. Archives Guerre.)
- 2 Iung dit : le 15 juillet 1784, et il ajoute que le mémoire de proposition fut établi le 16 dans les bureaux de la guerre, mais il se réfère à Nasica, p. 76, où ne se trouve rien de semblable.
- **3** M. Regnaud de Mons, suivant Iung ; le chevalier de Renault, selon Assier. L'orthographe que je suis est celle donnée par Waroquier, I, 146.

Parti pour l'école de Paris, le 30 octobre 1784, comment concilier le récit du *Mémorial*, récit qui, au dire de Las-Cases, a été dicté par Napoléon lui-même1.

Sans doute, il faut l'attribuer à des erreurs de mémoire, puis à des rapports que ses anciens maîtres lui auraient faits. En tous cas, la famille de Kéralio n'eut point à se plaindre de la légende qui s'était formée, si, comme on l'assure2, le jeune élève de Brienne, dès qu'il fut assis sur le trône Impérial, accorda spontanément à la veuve de l'ancien inspecteur des écoles une pension de 3.000 francs3.

Pour cette ville de Brienne qui a donné l'hospitalité à ses jeunes années et qui aux jours de l'invasion a été le théâtre d'une sanglante rencontre, où elle a été presque détruite, l'Empereur ne se montre pas moins reconnaissant. A son premier passage dans cette commune, le 14 germinal an XIII, il donne, au maire, M. Tabutant, 12.000 francs pour payer les dettes contractées pendant la Révolution. A Sainte-Hélène, il inscrit dans son testament (III, § 2), en faveur de la ville de Brienne, un legs d'un million qui doit être prélevé sur son domaine privé.

_

¹ Mémorial, t. I, p. 160, note. En 1783, Napoléon fut un de ceux que le concours d'usage désigna à Brienne pour aller achever son éducation à l'école militaire de Paris. Le choix était fait annuellement par un inspecteur qui parcourait les douze écoles militaires. Cet emploi était rempli par le chevalier de Kéralio, officier général, auteur d'une tactique et qui avait été le précepteur du présent roi de Bavière, dans son enfance duc des Deux Ponts : c'était un vieillard aimable, des plus propres à cette fonction : il aimait les enfants, jouait avec eux après les avoir interrogés et retenait avec lui à la table des Minimes ceux qui lui avaient plu davantage. Il s'était pris d'une affection toute particulière pour le jeune Napoléon, qu'il se plaisait à exciter de toutes manières. Il le nomma pour se rendre à Paris. L'enfant n'était fort que sur les mathématiques et les moines représentèrent qu'il serait mieux d'attendre à l'année suivante, qu'il aurait ainsi le temps de se fortifier sur tout le reste, ce que ne voulut pas écouter le chevalier de Kéralio, disant : Je sais ce que je fais. Si je passe ici par-dessus la règle, ce n'est point une faveur de famille, je ne connais pas celle de cet enfant ; c'est tout à cause de luimême. J'apercois ici une étincelle qu'on ne saurait trop cultiver. Le bon chevalier mourut presque aussitôt, mais celui qui vint après, M. de Regnaud, qui n'aurait peut-être pas eu sa perspicacité, exécuta néanmoins les notes qu'il trouva, et le jeune Napoléon fut envové à Paris.

On voit qu'il y a contradiction dans les souvenirs de l'Empereur, car si M. de Kéralio a voulu qu'il fût envoyé de suite à l'école de Paris, comment a-t-il fallu un autre inspecteur pour l'y admettre ? Quant aux paroles prêtées à Kéralio, on peut supposer que c'est Berton ou Patrault qui les auront rapportées et arrangées pour se faire bien venir.

² M. Levot, Nouvelle biographie générale, t. XXVII, col. 597.

³ En général, les biographies sont inexactes en ce qui touche Agathon Guinement de Kéralio que l'on confond avec ses deux frères, l'un littérateur et professeur à l'école militaire, l'autre précepteur de l'Infant duc de Parme.

§ 8. — À L'ÉCOLE MILITAIRE DE PARIS (30 OCTOBRE 1784. - 30 OCTOBRE 1785).

Napoléon dit, dans les *Époques de ma vie*, qu'il partit le 30 octobre 1784 pour l'École militaire de Paris. Ses biographes les plus autorisés donnent une date différente : celle du 17 octobre. Or la lettre de service est en date du 22 octobre; il a fallu que, après avoir passé à la signature, elle fût expédiée, qu'elle parvint à Brienne, que les jeunes gens fissent leurs préparatifs, se missent en route, et arrivassent à Paris. Il semble donc bien que huit jours ne furent pas de trop et que la date du 30 doit être adoptée.

Bonaparte eut pour compagnons de route MM. de Montarby de Dampierre, de Cominges, de Castres et Laugier de Bellecourt3.

Ces jeunes gens, presque tous ses cadets — Montarby de Dampierre seul est son aîné de cinq jours, étant né le 10 août 1769. Les autres sont nés le 22 août 1770, le 10 avril 1771 et le 24 novembre 1770 — devaient prolonger bien après lui leur séjour à l'École. Un part en 1786, un autre en 87, le dernier en 88, nul d'entre eux ne semble avoir marqué. Cominges reparaît dans le banquet des anciens élèves de Brienne en l'an X, mais on peut croire qu'il a quitté l'armée.

A son arrivée à Paris Napoléon n'a pu, comme le raconte Mme Junot4, être rencontré bayant aux corneilles au Palais-Royal et être emmené dîner par M. Démétrius Comnène : les jeunes gens, les enfants, pourrait-on dire, car Bonaparte venait d'avoir quinze ans, qui sortaient de Brienne pour venir à l'École de Paris, étaient conduits de maison à maison par un minime qui ne les quittait point. Napoléon n'a pu davantage, comme le dit le même auteur, faire de fréquentes visites à M. Comnène ; les élèves de l'École militaire ne sortaient jamais, pas même pendant les vacances, et leurs parents même ne pouvaient les voir sans la permission par écrit du commandant de l'Hôtel.

On est en droit de penser que malgré les variations qu'avait subies, depuis 1776, l'institution formée par le maréchal de Belle-Isle et par Paris Duverney, les règles générales qu'ils avaient tracées subsistaient encore sur tous les points où des délibérations et des ordonnances particulières ne les avaient point modifiées. Si

¹ Coston, I, 56, rapporte un *Bulletin de sortie de Brienne*, en date du 17 octobre, mais sans indiquer aucune source. Assier fait mieux, il donne à ce Bulletin la date du 17 septembre et marque comme référence *Extrait du registre de Berton, sous-principal du collège de Brienne*.

² D'après le journal anglais *The Queen* du 1er septembre 1894, qui a donné une curieuse description de l'hôtel de l'avenue Louise à Bruxelles occupé par S. A. I. le prince Victor Napoléon, ce document original fait partie de la collection du prince, et porte bien, comme nous le disons, la date du 22 octobre.

³ Saint-Allais, *Nobiliaire universel*, t. XII, Catalogue des gentilshommes qui ont fait leurs preuves pour le service militaire, indique que tous ces élèves de l'école de Brienne ont été agréés le 22 octobre. La liste originale dont je dois la communication à M. le commandant Margueron porte comme titre : État des sujets admis par le Roi dans la compagnie des cadets gentilshommes, etc., et auxquels il doit être expédié des lettres de S. M. sous la date du jour de leur réception dans ladite compagnie.

⁴ Mémoires de la Duchesse d'Abrantès, édit. de 1894, I, p. 58.

l'on ne peut être aussi affirmatif qu'on le souhaiterait, c'est que jusqu'ici les documents font défaut1.

Supprimée par ordonnance du 1er février 1776, l'École militaire que Louis XV avait créée par édit du 13 janvier 1751 avait été rétablie de fait par deux ordonnances des 17 juillet et 18 octobre 1777 sous le nom de corps des cadets gentilshommes. Elle était, ainsi que l'avait été l'ancienne école, établie dans le palais construit par Gabriel de 1751 à 1756 dans la plaine de Grenelle et qui demeure un des chefs-d'œuvre de l'architecture civile au siècle dernier2. On en connaît l'aspect général sur le Champ-de-Mars ; on a dans les yeux la ligne charmante, à la fois élégante et noble, svelte pourtant, de ce bâtiment élevé seulement d'un étage et d'un comble, et dominé par le haut dôme quadrangulaire, délicat et fin en sa structure, merveilleux en ses détails : l'avantcorps aux huit colonnes corinthiennes supportant un fronton décoré de jolies statues bien en leur place, puis, au-dessus, ce groupe en ronde-bosse où s'accroche l'horloge. Sur l'autre façade, l'aspect est plus flatteur encore : ces deux ailes basses qui avancent jusqu'à la belle grille dorée, ces deux pavillons sortant que surmonte un belvédère, ces colonnades à jour au premier étage ; au centre, ce pavillon orné d'un fronton, de colonnes et de statues, tout est d'une ordonnance parfaite, si caractéristique du temps où ce palais a été construit qu'on voudrait ne voir passer en ces cours que des personnages dessinés par Moreau le jeune ou gouachés par Baudouin.

Et l'intérieur est aussi magnifique, aussi agréable à l'œil que l'est l'extérieur. Et les communs, écuries, manèges remises sont de même style. En ouvrant cet asile à la noblesse de son royaume Louis XV avait prétendu qu'il fût digne d'elle et de la royauté. Il a été bien servi.

Sans doute on peut blâmer le luxe des grands appartements, la somptuosité des salons du gouverneur : mais n'est-ce point pour donner une idée plus haute du souverain qu'il représente ? On n'a pas encore imaginé en ce temps que pour former la jeunesse au métier des armes il fallût d'abord l'enfermer en des taudis et lui enlever en même temps que le sens du goût la vue de jolies lignes. Si la caserne a été jugée nécessaire, si l'internat est réputé obligatoire, au moins par tout ce qui fait la joie des yeux rend-on les murs moins sombres et la claustration moins sévère.

Il est vrai que les règlements de vie sont à l'unisson des lieux. La nourriture est abondante et recherchée Les jours gras, à dîner, les élèves ont la soupe, le bouilli, deux entrées et deux assiettes de dessert ; à souper, un rôti, deux plats d'entremets, une salade et trois assiettes de dessert. Les jours maigres, le nombre des plats est encore augmenté : on donne au dîner, la soupe, deux plats de légumes, un plat de graines, un plat de poisson, un plat d'œufs et trois assiettes de dessert ; au souper, un potage au riz et le même nombre de plats qu'au dîner. A déjeuner et à goûter, jours gras et maigres, c'est du pain sec. A

¹ Il faut rendre pleine justice à l'excellent travail de M. Hennet, *Les Compagnies de cadets gentilshommes et les écoles militaires*, Paris, 1889, in-8°, mais, par suite de l'absence de documents, M. Hennet laisse encore bien des points obscurs.

² Voir l'*Ecole militaire de Paris*, par Georges Farcy, architecte, Paris, 1890, in-12. Les plans qui accompagnent cette intéressante étude sont des plus curieux, mais il serait désirable que l'auteur la complétât et donnât une monographie complète de cet admirable édifice.

tous les repas, du vin coupé de moitié d'eau, et, pendant l'été on en porte dans les salles de façon que la consommation monte à une pinte de vin par jour par chaque élève.

Sur le papier, cela est luxueux, mais, dans la réalité, la qualité, paraît-il, est médiocre. Vaublanc raconte une certaine histoire de saumon salé et rance et de haricots véreux qui n'est point pour donner une haute idée de la nourriture. Il dit que l'abondance est servie dans des vases dégoûtants par leur saleté et qu'il a fallu une révolte générale pour que les élèves obtinssent de l'eau pure servie dans des carafes propres1. Pourtant Napoléon paraît avoir été très frappé du luxe déployé à l'École militaire. On prétend que, d'indignation, il écrivit un mémoire à ce sujet et l'envoya au père Berton, sous-principal de Brienne, mais l'authenticité de ce mémoire est plus que douteuse2. Sans s'y arrêter, il suffit que Napoléon ait, en diverses occasions et particulièrement à Sainte-Hélène, exprimé une opinion analogue. A l'École militaire, a-t-il dit3, nous étions nourris, servis, magnifiquement, traités en tout comme des officiers jouissant d'une grande aisance plus grande que celle de la plupart de nos familles, plus grande que celle dont la plupart de nous devions jouir un jour.

Il est certain que, si la nourriture laissait à désirer pour la qualité4, elle était, comme quantité, fort suffisante, et il est incontestable que l'École était établie, comme personnel, sur un pied dispendieux. En dehors de l'administration proprement dite, de l'état-major, de la chapelle, des officiers de santé, du corps des professeurs, des contrôleurs, et inspecteurs des bâtiments, il y avait un bureau du contrôle général avec deux commis, un bureau de la comptabilité avec deux commis, un bureau de secrétariat avec quatre commis6, puis un contrôleur de la bouche, un concierge en chef, un garde magasin, un arquebusier et un dérouilleur au dépôt des armes ; quatre sœurs et sept domestiques à l'infirmerie ; un perruquier, une femme de charge, une ravaudeuse ; trois garçons pour les classes, un pour la salle d'armes, un pour la salle du conseil, un pour les prisons, deux pour les bureaux, un pour la bibliothèque, douze pour les dortoirs, trois pour la chapelle ; un garçon de magasin des fourrages, trois suisses et sept portiers ; sept hommes à la cuisine, six à l'office, un à la pourvoierie, onze pour le service commun, un pour les fontaines, trois pour les écuries, quinze pour le manège ; au total : cent onze employés ou domestiques. Encore fallait-il ajouter dix capitaines des portes et cent vingt invalides aux ordres de deux capitaines.

⁻

¹ Vaublanc, *Souvenirs*, I, 71, 81, 86.

² C'est Bourrienne qui le premier donne cet extrait. Il est réimprimé sans examen par Coston (I, 62, 63), puis par Iung (I, 117), lequel dit qu'il a été donné par Libri. Il n'y en a point trace dans Libri. Comment, étant donnée l'inspection plus que sévère des correspondances, ce mémoire aurait-il pu être envoyé à Berton par Napoléon ?

³ Mémorial, IV, 122.

⁴ Le témoignage de Vaublanc doit être retenu parce que le régime adopté dans l'ancienne école militaire semble avoir continué dans l'école des cadets, mais il n'est pas décisif par cela même.

⁵ Au nombre de quatre ; Brongniart, contrôleur, Liger, inspecteur, Antoine Liger, sous-inspecteur, Quin, troisième vérificateur.

⁶ Le premier commis de ce bureau était Caillard, frère du Gaillard, qui fut garde des Archives des affaires étrangères. J'ai dit quelque chose de ce Caillard dans mon livre *le Département des Affaires étrangères pendant la Révolution*.

⁷ État actuel de Paris, Paris, 17S9. In-16 (quartier Saint-Germain).

Mais, sauf sur ces deux points, nourriture et personnel, il ne semble pas que d'ailleurs le luxe fût immense. Les cadets étaient habillés deux fois l'an, au 1er mai et au 1er novembre, et leurs deux habits n'avaient rien que de fort ordinaire1. Le trousseau était strictement le nécessaire. Dans l'ancienne école, on changeait de linge trois fois la semaine et probablement l'usage s'en était maintenu, mais ce n'est pas encore là de la prodigalité. Les élèves, à la vérité, avaient chacun leur cellule2, mais il en était de même à Brienne et dans toutes les Écoles militaires3, et c'était bien plus par discipline que par raffinement.

Il ne faudrait point oublier pourtant que en fondant l'École militaire, Louis XV avait prétendu donner des preuves sensibles de son estime et de sa protection au corps de la Noblesse, à cet ordre de citoyens que le zèle pour son service et la soumission à ses ordres ne distinguaient pas moins que la naissance4. Pour attirer et attacher davantage encore à son service les jeunes gentilshommes, pour leur donner le goût des exercices et leur faire oublier l'ancien préjugé qui a fait croire que la valeur seule faisait l'homme de guerre, fallait-il les traiter comme on eût fait de soldats ? C'était déjà une révolution singulière dans les mœurs et les habitudes que de faire passer par une école, de forcer à l'instruction, à la discipline, au casernement, des enfants qui jusque-là n'avaient eu qu'à paraître pour obtenir l'épaulette et auxquels leur naissance tenait lieu de

-

¹ Dans l'ancienne école, l'uniforme était bleu, avec veste et parements rouges et boutons blancs. On ne mettait les parements que les dimanches et fêtes, et dans les grandes occasions. Dans la nouvelle école, il semble bien que l'uniforme était semblable à celui adopté pour les cadets des écoles de province, c'est-à-dire que l'habit étant demeuré des mêmes couleurs que jadis, la veste rouge avait été remplacée par une veste bleue.

² Dans l'ancienne école, le règlement punissait de prison celui qui entrait dans la chambre d'un camarade sous quelque prétexte que ce fût (Hennet, *loc. cit.*, p. 63).

³ Il faut saisir cette occasion pour discuter tout de suite une des légendes les plus accréditées sur le séjour de Napoléon à l'Ecole militaire. On vient de voir le règlement ; il est précis et formel : chaque cadet avait sa cellule, dans laquelle il était enfermé chaque soir en présence du major et du sous-aide major. Or, tous les historiens de Napoléon ont affirmé qu'il occupa à l'École militaire avec Alexandre Des Mazis, une chambre située au dernier étage et dont l'unique fenêtre donnait sur la grande cour. M. de Beauterne, dans l'Enfance de Napoléon, Paris, 1846, in-12, rapporte même toute une série d'anecdotes qui, dit-il, lui ont été confiées par Des Mazis lui-même. Sur un point où tous les ministres sans exception — chose rare! — se trouvent d'accord et qui fait l'objet chaque fois d'un paragraphe particulier, comment se pourrait-il que le règlement ne fût pas appliqué ? Et pourtant ce Beauterne peut avoir eu les renseignements qu'il donne de Des Mazis même. Il n'est point douteux qu'il l'a connu, car en même temps que Des Mazis était dans la maison /le l'Empereur, conservateur du mobilier, ce Beauterne, Robert-François Antoine de Beauterne, était porte-arquebuse place ses ancêtres ont occupée près des rois depuis Louis XIII. A vrai dire, quand on a lu la Mort d'un enfant impie et les Conversations religieuses de Napoléon, on n'est point tenté d'accorder grande valeur à ce que dit Beauterne, mais, ici, il cite son auteur, il insiste sur le témoignage de Des Mazis. Qui faut-il croire ? J'ai vainement essayé de me renseigner près de M. Des Mazis, petit-fils du condisciple de Napoléon : il n'a pu, malgré sa bonne volonté, pour des raisons de famille que j'apprécie, me donner communication des papiers de son aïeul.

⁴ Les dépenses étaient considérables, mais bien moindres encore que les revenus affectés à l'institution. Les recettes s'élevaient en 1786 à 7.116.840 l, 16 s. 2 d. Les dépenses réelles ne comportaient pas 1.800.000 livres.

On pourrait facilement écarter près de 800.000 livres qui ne tiennent pas à l'école proprement dite : néanmoins, d'après les calculs que veut bien me communiquer M. le commandant Margueron, il semble qu'en 1781 et 1782, chaque élève du Roi coûtait en moyenne 5.937 l. 15 s. 2 d.

mérite. Sans doute, pour remplir l'École, au début surtout, il avait fallu s'adresser aux gentilshommes pauvres, mais ceux-ci ne s'étaient-ils pas ruinés au service du Roi, et, en envoyant leurs fils au Roi pour les rendre aptes à se faire tuer plus utilement pour lui, ne devaient-ils point s'attendre que le Roi les recevrait un peu comme ses enfants, presque de même façon que ses pages, lesquels n'avaient guère à prouver plus de quartiers que les élèves de la nouvelle école ?

Ne se proposait-on pas, en admettant près des élèves du Roi des pensionnaires à 2.000 livres, d'attirer à l'École et d'instruire au métier militaire, les fils des grands seigneurs à qui l'on ne pouvait refuser les grâces et qui autrement seraient venus prendre le commandement de leurs régiments sans connaître le moindre mot de leur état ? N'espérait-on pas un bon résultat de cette éducation commune où le mérite seul était prisé et ne devait-on pas penser que, portant le même uniforme que les élèves du Roi, soumis à la même discipline, réduits aux mêmes aliments — puisque nul ne devait recevoir d'argent de sa famille — les pensionnaires prendraient de l'estime et de l'amitié pour leurs camarades pauvres, se souviendraient par la suite de ce passage sur les mêmes bancs et qu'il en résulterait pour le corps d'officiers une précieuse communauté d'origine? Sans doute, il ne semble pas que la fusion se fût faite tout d'abord : Napoléon lui-même en a porté témoignage. Sans être grand de taille, disait-il à Sainte-Hélène, je ne manquais pas d'être assez fort. Je me rappelle qu'à l'École militaire, nous autres petits nobles nous nous donnions des roufflées avec les fils de grands seigneurs, et j'en sortais toujours vainqueur ; mais ce n'était rien que cela : battants et battus ne s'en réconciliaient pas moins après et ne gardaient pas moins bon souvenir les uns des autres ; il est de ces fils de grands seigneurs à qui ces roufflées reçues ont plus tard sauvé la vie1.

Enfin, pour le Roi, chef de la Noblesse, ne s'agissait-il pas de former, en même temps que des officiers sachant le métier de la guerre, des hommes du monde capables de paraître à la Cour et de soutenir le renom de cette éducation qui était alors une des qualités distinctives des gentilshommes français ?

Aussi, en même temps que Louis XV plaçait les jeunes gens en un cadre à la fois grandiose et charmant, en même temps qu'il établissait les services intérieurs avec une largesse digne d'une maison royale, il prenait soin que dans les règlements, de tous genres composés avec un soin infini, à l'usage des officiers, des professeurs, des inspecteurs et des élèves, la question d'éducation fût mise au moins sur le même rang que la question d'instruction. Il voulait que les élèves apprissent ces formules dont l'usage seul distingue les gens de bonne maison et les fait reconnaître, qu'ils sussent tourner une lettre2, qu'ils eussent dans la

¹ On peut se demander si ce n'est pas à l'école militaire que Napoléon a connu Armand de Polignac. En tout cas, dans les lettres de grâce accordées à cet Armand de Polignac, condamné à la peine capitale pour sa participation à la conspiration de Georges, l'Empereur s'exprime ainsi : Nous nous sommes d'ailleurs souvenus que nous avions été liés avec ce jeune homme, au collège, dans les premiers jours de l'enfance... et il n'est pas vraisemblable que dans un document aussi important il ait accepté un souvenir inexact.

² L'article des correspondances forme dans le règlement un chapitre spécial auquel sont consacrés les articles CXLV à CLII. La fin de l'article CXLVIII est particulièrement remarquable : Comme il est de la plus grande importance pour un homme du monde de savoir écrire poliment et convenablement, on ne laissera partir aucune lettre qui ne soit écrite au moins passablement, quant au fond et au style, et toujours exactement quant à la forme. L'article CL ajoute qu'il sera établi des heures pendant lesquelles on enseignera

conversation des manières élégantes et nobles, ce ton de politesse si rare et si difficile à acquérir dans toute éducation publique ; enfin, qu'ils fussent d'abord des gentilshommes agréables en même temps qu'ils deviendraient des officiers instruits. Officier et gentilhomme, en ce temps, c'est même chose. On n'est point l'un sans être l'autre et, de même que quiconque est gentilhomme a un droit naturel à commander les gens de guerre et à servir le Roi dans ses armées, quiconque est officier a dû d'abord faire ses preuves de noblesse ou, par cent actions d'éclat, acheter le privilège, réservé à la Noblesse de se tenir en tête des soldats du Roi.

Ce qui choquait Napoléon ne pouvait choquer ses camarades, et ne choquait point le public. En France, depuis huit siècles au moins, on était accoutumé à ce rôle que jouait la Noblesse et l'on savait que s'il avait son brillant, il n'était point sans entraîner des obligations qui eussent semblé fort lourdes aux bourgeois. Pour s'étonner, il fallait venir de Corse, de ce pays d'égalité démocratique, où tout homme était soldat pour son compte, où les nobles avaient si peu de privilèges et de devoirs qu'ils avaient la plupart mis en oubli leur noblesse même ; il fallait venir de ce pays qui n'avait jamais accepté une domination étrangère, jamais reconnu de roi, jamais contracté ces liens qui unissaient si étroitement en France la nation au souverain, les vassaux au suzerain, le corps de la Noblesse à son chef militaire. Aucune de ces idées n'est dans l'esprit de Napoléon, ne peut y être. En lui, la Révolution est accomplie avant que, dans les faits, elle soit commencée ; car, que se proposera la Révolution ? Faire table rase des institutions monarchiques. Or, pour Napoléon, ces institutions n'existent pas : de naissance, il ne peut en avoir ni la superstition comme certains, ni le respect comme beaucoup, ni même la compréhension comme l'ont tous les anciens Français.

L'École militaire est une institution monarchique, une institution destinée à maintenir la monarchie telle qu'elle existe, pour et par le Roi, pour et par la Noblesse, non pas à faire des officiers de troupe ou d'état-major, à produire des généraux ; ce n'est là qu'un accessoire. Et c'est pour cela que les critiques de Napoléon tombent à faux ; c'est pour cela que les écoles militaires qu'il a créées ne sauraient en rien être comparées à l'École militaire créée par Louis XV : parce que les unes devaient, d'abord et uniquement, former des soldats et que l'autre devait d'abord polir des gentilshommes.

Si l'on admet cette idée, on comprend fort bien, et le luxe intérieur de l'école, et son personnel domestique fort nombreux, et le brillant état-major qui y est attaché. Cet état-major avait pour chef suprême, pour surintendant, le ministre de la Guerre, qui venait parfois s'assurer de l'observation des règlements : audessous, venaient un gouverneur de l'hôtel, inspecteur des écoles militaires, un sous-inspecteur général, un directeur général des études, un aide-major1, quatre

aux élèves la forme qui doit être observée, et on leur donnera les préceptes généraux pour les faire parvenir à bien écrire. Il est encore question des lettres dans le règlement pour les inspecteurs. C'est à eux que l'on s'en rapporte pour guider les élèves dans leur correspondance et les accoutumer à observer dans leurs lettres les usages reçus dans le monde, en leur formant insensiblement un style convenable à des militaires, c'est-à-dire simple, noble et précis.

sous-aides-majors1, un contrôleur général2, un commissaire des guerres3, un secrétaire garde des Archives4 et un trésorier général5. De plus un commissaire du Roi pour vérifier la noblesse des élèves6, un médecin7, un chirurgien-major, deux chirurgiens, un apothicaire et des chirurgiens spécialistes.

Le gouverneur de l'hôtel, inspecteur général des Écoles, était un officier général que rien, hormis peut-être ses alliances, ne désignait pour un tel poste. Certes, le marquis de Timbrune-Valence avait bien servi et s'était trouvé à des actions de guerre ; capitaine en 1743, il avait été blessé à Dettingen ; colonel de Vermandois en 1749, il avait assisté à l'assaut de Mahon. Mais, c'était tout : ses autres grades : brigadier, et maréchal de camp, il les avait franchis à l'intérieur. C'était comme maréchal de camp que le 9 décembre 1773, il avait été nommé inspecteur général des Écoles militaires. Cela lui servit à être commandeur de Saint-Louis le 2 décembre 1778, lieutenant général le 5 décembre 1781, grand-croix de Saint-Louis le 25 août 17858, sans compter la commanderie de Saint-Lazare qu'il avait eue comme de droit. En 1788, lorsque Louis XVI supprima l'école, Timbrune conserva son traitement de 26.000 livres, eut 12.000 livres de pension et le gouvernement de Montpellier. Il sortit de France antérieurement au 11 octobre 17929 et semble être mort en émigration.

Son second, le sous-inspecteur des écoles qui avait remplacé le chevalier de Kéralio retiré le 16 mai 1783 par suite des fatigues que lui causaient les inspections 10, était un brillant officier de cavalerie, le chevalier Marc-Antoine-Sérapion de Reynaud de Monts, qui, ayant débuté comme cornette aux carabiniers en 1757, était, depuis 1767, mestre de camp en second du régiment des dragons de Penthièvre. En sa qualité de sous-inspecteur, il fut nommé

1 MM. Fernon, de Tarragon, du Puy, de Mars.

3 M. David.

4 M. Haquin.

5 M. Choulx de Biercourt.

6 M. d'Hozier de Sérigny.

7 Ce médecin, M. Mac-Mahon, était vraisemblablement le grand-oncle de M. le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta. Son grand-père Jean-Baptiste Mac-Mahon, avait occupé la même place, de 1770 à sa mort, arrivée à Spa le 15 octobre 1775 (*Mercure de France*, novembre 1775, p. 237). Né à Limerick en Irlande en 1713, il avait, comme on sait, été reçu docteur en médecine de l'Université de Reims, le 4 août 1739, puis agrégé au corps des médecins de la ville d'Autun, en 1742, et avait été nommé premier médecin de l'Ecole militaire en 1770. Son cousin, Jean, reçu docteur en médecine à Paris en 1750, lui succéda, mourut le 5 septembre 1786 et transmit sa charge à son propre fils mort en 1S31 (*Documents manuscrits* provenant de M. de Courcy. — *Moniteur Orléanais*, du 25 septembre 1876. — *Galette héraldique*, de février 1891). Les curieux pourront rechercher les divers mémoires du fameux procès que Jean-Baptiste Mac-Mahon eut à soutenir à propos de son mariage et des titres nobiliaires qu'il prit à ce moment et que ses descendants portent aujourd'hui.

- **8** *Mém. hist. concernant l'ordre royal et militaire de Saint-Louis*, Paris, imprimerie royale, 1785, in-4°.
- **9** Date de l'arrêté de la première liste où il est porté. M. de Timbrune-Valence habitait alors rue Chantereine.
- **10** Hennet (*loc. cit.*, 82). La date est des plus importantes. Elle semblerait prouver que non seulement Kéralio n'a point fait l'inspection de 84, mais qu'il n'a point fait davantage l'inspection de 83. Toutefois les témoignages en faveur de la note de Kéralio paraissent si probants que je me contente d'indiquer mon doute.

² M. Pelé.

brigadier de dragons en 1784 et maréchal de camp en 1788; il n'émigra point, mais ne paraît pas avoir survécu à la Révolution.

Le directeur des études est un personnage plus intéressant. Fils de ses couvres, entré au service en 1753 comme grenadier dans Aunis, capitaine en 1771, lieutenant-colonel des grenadiers royaux de l'Orléanais, inspecteur des études à l'École militaire le 1er juin 1783, puis directeur des études le 28 décembre de la même année à la mort du baron de Moyria, capitaine de la compagnie des Cadets-gentilshommes, Louis Silvestre, dit Valfort, était un rare exemple d'officier supérieur sorti du rang et il était plus singulier encore de le trouver à l'École militaire dont il était la cheville ouvrière. La dignité de M. de Timbrune ne lui permettait point d'entrer dans les détails ; le sous-inspecteur était absorbé par ses voyages à travers la France. Restait donc le directeur des études sur qui retombait tout le poids des affaires. Seul, il connaissait les élèves, suivait leurs travaux, était en état d'apprécier leur valeur. Or, on a retenu le témoignage que Valfort, promu maréchal de camp le 1er mars 1781 et retraité avec pension le 19 juin 1793, a rendu de Napoléon. Ce Valfort, dit Philippe de Ségur1, avait été placé dans cette école par mon grand-père, et je me rappelle les transports de ce vieux guerrier lorsque, en 1796, les papiers publics nous apportaient la nouvelle des prodiges accomplis chaque jour par son élève. Dans son admiration, avec quelle complaisance il nous entretenait de l'étonnement dont, il y avait alors douze ans, le génie de Bonaparte lui avait laissé l'empreinte. Empressons-nous d'ajouter que six ans plus tard, Bonaparte, devenu Premier Consul, ayant rencontré et reconnu dans les Champs-Élysées, ce noble vieillard se plut à répandre sur ses dernières années les bienfaits d'une juste reconnaissance.

Le corps des professeurs était composé : pour les études mathématiques, de MM. Dez2, Grou, Le Paute d'Agelet3, Verkaven4 et Monge5; pour l'histoire et la géographie, de MM. Huguin, de l'Esquille et Tartas. De l'Esquille se vantait à Las

¹ Histoire et Mémoires, I, 74.

² Dez a publié en 1786 dans le tome VII du Recueil des savants étrangers à l'Académie un mémoire sur la théorie du jaugeage.

³ Le Paute d'Agelet est parti en 1785 avec La Pérouse et a péri avec lui.

⁴ J.-J. Verkaven fut professeur de mathématiques des aspirants du corps du génie et plus tard professeur d'analyse à l'école de cavalerie à Saint-Germain.

⁵ C'est la présence dans les listes de ce Monge (ou Mongez) qui a pu faire croire que Gaspard Monge avait été le professeur de Bonaparte. Ce Monge qu'on rencontre ici fut, ainsi que le Paute d'Agelet, désigné sur sa demande en juillet 1785 pour faire partie de l'expédition de La Pérouse et périt avec lui. D'Avrigni (Le départ de la Pérouse, Paris, 1807, in-8°, p. 38) le nomme Mongez. Mais Hennet (loc. cit., p. 52) atteste qu'il s'agit bien du même personnage. D'ailleurs, si Napoléon avait passé par les mains de Gaspard Monge, comment admettre que, ni l'un avec son implacable mémoire, ni l'autre avec le désir qu'il pouvait avoir de faire sa cour, ne s'en fût souvenu ? A la vérité, Monge, en 1783, avait remplacé Bezout comme examinateur des gardes du pavillon et de la marine, mais il semble que l'autre emploi qu'avait Bezout, celui d'examinateur des élèves et aspirants du corps royal de l'artillerie, avait été attribué à Laplace. En tout cas, ni Charles Dupin dans son Essai historique sur Gaspard Monge, Paris, 1819, in-4°, ni Jomard dans les Souvenirs sur Gaspard Monge et ses rapports avec Napoléon, Paris, 1853, in-8°, ne font la moindre allusion à ce fait. Au contraire, Jomard (p. 16) dit formellement que Monge n'a connu Bonaparte qu'en 1793.

Cases¹ que si l'on voulait aller rechercher dans les archives de l'Ecole militaire, on y trouverait qu'il avait prédit une grande carrière à son élève en exaltant dans ses notes la profondeur de ses réflexions et la sagesse de son jugement. Cette note portait : Corse de nation et de caractère ; il ira loin si les circonstances le favorisent. Philippe de Ségur atteste personnellement que l'Esguille lui a fait les mêmes déclarations².

La grammaire française était enseignée par MM. Domairon et Collandière. Domairon était un méridional, né à Béziers, le 25 août 1745, qui, après avoir été quelque temps Jésuite3, avait, à l'abolition de la compagnie, trouvé une place de précepteur à Montauban. En 1775, il était venu à Paris, où il avait collaboré au journal des Beaux-Arts et publié, en 1777, le Libertin devenu vertueux ou Mémoires du comte d'Aubigny. Il avait entrepris en même temps de grandes collections géographiques telles que le Recueil historique de faits mémorables pour servir à l'histoire de la marine et à celle des découvertes et la continuation du Voyageur français dont les tomes XXV à XLII sont de lui. Nommé, en 1778, professeur à l'École militaire, il y rédigea un certain nombre de traités pédagogiques et conserva sa place jusqu'à la dissolution de l'Ecole. Domairon frappé de la bizarrerie des amplifications de Napoléon disait de son style que c'était du granit chauffé au volcan 4. A la Révolution, il disparut si complètement que, lorsque le Premier Consul, organisant l'instruction publique, voulut réserver à son ancien maître la quatrième place d'inspecteur général des études, ce fut en vain que le ministre de l'Intérieur s'enquit de lui près de tous ceux qui l'avaient connus. Enfin, dans le voyage de Normandie, à Dieppe, au milieu des présentations officielles, le nom de Domairon, principal du collège, frappe les oreilles de Chaptal. Il s'enquiert, interroge : c'est bien son homme. Il le conduit à Bonaparte qui dit à Domairon de traiter de son institution, lui fait payer les 8.000 francs échus de son traitement et le fait installer comme inspecteur général des études, suppléant de M. Chénier. Domairon jouit de sa place jusqu'à sa mort arrivée le 16 janvier 1807.

L'enseignement que devaient donner les professeurs d'histoire et de littérature était si étendu qu'il semble bien que, en deux heures ou même en quatre heures par jour durant une année, on n'en pouvait effleurer qu'une très minime partie, en admettant même que dans les collèges on eût débrouillé tous les éléments. Le Cours d'études ad usum nobilis juventutis regio sumptu institutæ que débitait avec privilège Nyon via Sancti Joannis Bellovacensis ne comprenait pas moins de quarante-neuf volumes, quatre atlas et un vocabulaire latin-français, et coûtait 131 livres 10 sous. Il y avait quantité de poètes et prosateurs latins, six morceaux d'auteurs grecs, huit volumes d'histoire, et quelle histoire ! puis, des mathématiques un peu, une sorte de philosophie scolastique, specimen methodi

1 *Mémorial*, I, 134. Voir encore *Premières années de Bonaparte*, p. 10, un témoignage analogue.

² Ségur, *Hist. et Mém.*, I, 74. Malgré les recherches qu'a bien voulu faire M. le commandant Margueron, aucune des notes de Bonaparte n'a pu être retrouvée, les feuillets sur lesquels ces notes se trouvaient, ont été lacérés.

³ Le père Sommervegel (*Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes* publiés par la Société de Jésus, Paris, 1884, in-8°, t. II, col. 1086) dit que Domairon fut seulement novice : Il était entré au noviciat le 17 septembre 1760, et probablement ne prononça pas ses premiers vœux.

⁴ Mémorial, I, 135, d'après les souvenirs personnels de Las Cases.

⁵ Chaptal, *Mémoires*, 179, se trompe en disant que Domairon avait été minime et que Napoléon l'avait connu à Brienne. Mais, sauf sur ce point, son témoignage est à retenir.

scolasticæ. C'était l'abbé Millot qui avait rédigé le cours d'histoire, Bouchaud la morale, Goullin l'histoire naturelle, Monchablon les extraits d'auteurs latins et l'abbé Batteux avait revu le tout. Sur les matières d'enseignement classique, grec et latin, ces gens, étant des cuistres, savaient leur métier ; mais, dès qu'ils en sortaient, qu'ils touchaient à l'histoire ou aux sciences naturelles, ils semblaient exhumer, d'un passé déjà très lointain, toutes les erreurs et les sottises des vieilles écoles, toutes les fausses théories où une religion étroite a mis son empreinte. Ils négligeaient les éléments, pensaient à une logique et à une grammaire générale et ne s'occupaient point d'enseigner l'orthographe. Napoléon, on le verra par la suite, refit son éducation tout entière pour l'histoire ancienne et moderne, la géographie, les sciences naturelles, mais il ne put se remettre au rudiment, déshabituer sa plume de fautes d'orthographe que ses instituteurs n'avaient point corrigées ; il ne put lire en leur langue les auteurs latins, il n'eut point, autrement qu'en des traductions, — et c'était le temps des infidèles, laides ou belles — la sensation de l'antiquité. Si ardemment qu'il s'y employât, il ne suppléa point aux humanités, il lui mangua ce fonds commun sur qui vivent la plupart des hommes qui ont fait des études et qui ne sont point indignes de ce frottement aux esprits immortels des vieux temps.

On peut dire — parce qu'il fut un être d'exception — que cela fut heureux pour lui. Il dédaigna de jeter sa phrase dans les moules usuels : Il la brisa, la tordit, exprima des mots tout ce qu'ils contiennent de pensée. Il ne recula devant nulle image, et sut se passer d'avoir du goût parce qu'il avait du génie. Il courut au fait, le précisant, l'accentuant, le détaillant de façon à l'enfoncer dans tous les esprits. Il eut mieux que César, l'imperatoria brevitas, le martèlement des phrases claires, incisives et puissantes. Mais ce style qui n'est qu'à lui, ne doit rien à l'école. Si Domairon a écrit, dès 1785, la note qu'on lui prête, en vérité, ce jour-là, il a été prophète.

Pour les langues étrangères vivantes, il ne semble point qu'elles fussent négligées : on ne comptait pas moins de trois professeurs pour l'allemand : MM. Hamman, Baur et Matterer et un pour l'anglais, M. Roberts. Napoléon ne paraît point avoir eu de dispositions pour ce genre d'études. On sait l'anecdote de Baur, le professeur d'allemand : Un jour que Bonaparte ne se trouvait pas à sa place en classe, Baur demanda où il était et on lui répondit qu'il subissait en ce moment son examen pour l'artillerie. Mais, fit-il, est-ce qu'il fait quelque chose ? Comment monsieur, lui répliqua un élève, mais c'est le plus fort mathématicien de l'école. — Eh bien! reprit Baur, je l'ai toujours entendu dire et je l'avais toujours pensé, que les mathématiques n'allaient qu'aux bêtes. A vrai dire, Napoléon n'avait guère profité des leçons de Baur ; il semble qu'il a toute sa vie et malgré ses séjours prolongés en Allemagne, ignoré la langue allemande. Il eut grand' peine au temps de sa captivité à apprendre quelques mots d'anglais; il eut toujours besoin d'un traducteur pour l'espagnol et il parlait incorrectement l'italien même. Cette inaptitude de Napoléon pour les langues est à remarquer et il conviendrait d'examiner si elle ne s'est point rencontrée pareille chez la plupart des *Héros*.

En tout cas, il est certain que si l'on a un triple vocabulaire pour exprimer la même idée, chacun des vocabulaires en soi est moins riche d'un tiers ; et comme les pensées sont corrélatives aux signes qui les précisent, celui qui connaît trois langues doit, à culture et à intelligence égale, penser trois fois moins que celui qui n'en sait qu'une seule.

Les fortifications étaient enseignées par trois professeurs : MM. Rousseau, Fleuret et Marteau ; le dessin, par MM. Halm, Dubois de Sainte-Marie, et Laroche ; l'écriture par un sieur Daniel, qui n'avait pour ses leçons que quelques heures des après-midi des jours de congé. Enfin, le bibliothécaire de l'école était un sieur Arcambal1.

La direction du manège était confiée à un grand maître en l'art de l'équitation; M. Dauvergne, au dire de tous ses disciples, car il a fait école2, était un homme du plus grand mérite sous tous les rapports. Il savait se faire aimer et respecter des élèves et toutes ses paroles étaient pour eux autant d'oracles. C'est qu'il ne se contentait pas d'être le théoricien et le démonstrateur le plus instruit et le plus disert, il était d'abord un praticien et nul ne s'entendait comme lui à dompter un cheval, à mener une course, à faire quelqu'un de ces exploits de cavalier accompli, qui prouvaient, dès ce temps, aux Anglais et aux anglomanes l'incontestable supériorité de la méthode française.

On sait l'étonnante course au Champ de Mars où Dauvergne, montant un cheval barbe du manège de l'École, bat comme il veut un cheval persan appartenant au prince de Nassau et mené par un jockey anglais. Cela passionna Paris. Mais il faut en croire M. de Bois d'Effre lorsqu'il dit : Tous ceux de ses élèves qu'il a pu instruire seulement trois années ont eu du talent et s'ils ne l'ont pas conservé, c'est qu'ils ne l'ont pas pratiqué. Napoléon eut au plus un cours d'une année et n'eut plus d'occasion, sans doute, au régiment, de se perfectionner dans l'équitation.

Au-dessous de Dauvergne se trouvaient deux sous-chefs, MM. de Vivefoy et de Bongars³ et un maître de voltige nommé Scioly. Le personnel domestique comprenant quatorze palefreniers sous les ordres d'un maître palefrenier. Les

¹ A défaut de prénom et d'indication particulière il est difficile de savoir s'il s'agit ici d'un des frères Arcambal : l'aîné, secrétaire de la guerre depuis le comte de Saint-Germain jusqu'à Duportail et ensuite archiviste du dépôt ; le second, entré comme élève adjoint, puis commissaire des guerres, commissaire ordonnateur à la Révolution adjoint au ministre de la guerre, ministre lui-même de la République Parthénopéenne plus tard, de Joseph et de Murat, officier de la Légion d'honneur, etc.

² Voir les *Principes d'équitation et les principes de cavalerie* du chevalier de Bois d'Effre. Les élèves qui semblent avoir continué la tradition de Dauvergne sont surtout le marquis de Chabannes et ce chevalier de Bois d'Effre. On trouvera dans Vaublanc quantité d'anecdotes sur lui (*Souvenirs*, I, 61), et un exposé de son enseignement dans Picard, *Origines de l'école de cavalerie*, Saumur, s. d., in-4°, t. I, p. 264, 413 et suivantes. Dauvergne était un chevau-léger de la garde, élève de cette école du comte de Lubersac sur laquelle son frère l'abbé a donné de si curieux détails. Dauvergne y avait été instruit aux frais du duc de Chaulnes ; il entra en 1756 à l'Ecole militaire comme chef de manège et n'en sortit qu'en 1788.

³ Il s'agit ici de René-Guillaume de Bongars, lieutenant aux carabiniers, neveu d'un autre Bongars qui avait été major, puis lieutenant de roi de l'Ecole de 1753 à 1777. Que sontils à un Bongars (Joseph-Barthélemy-Clair) que je trouve page de vénerie dès l'organisation de la Maison impériale, qui est créé baron de l'empire par lettre du 5 août 1809, reçoit une dotation de 6.000 francs et accompagne l'Empereur dans la plupart de ses campagnes ? Y a-t-il un trait d'union à établir entre ces personnages ?

chevaux étaient au nombre de quarante1, presque tous de race normande ou espagnole, coûtant de 500 à 600 livres.

A la salle d'armes présidaient les Etienne : Etienne l'aîné, maître d'armes, Etienne jeune et Etienne neveu prévôts ; c'étaient des hommes en grande réputation et gardant soigneusement les traditions et les préceptes de l'école française. Avec eux, point de masque. Tous les élèves tiraient à visage découvert et pourtant on n'avait point connaissance d'un seul accident : Cela venait, a dit M. de Vaublanc2, des bons principes de nos maîtres qui nous accoutumaient à faire très peu de mouvements et à n'agir presque que du poignet, en tenant toujours la pointe au corps. On n'a nulle indication sur la façon dont tirait Napoléon.

La danse enfin était montrée par deux maîtres, les sieurs Lafeuillade et Duchesne. Napoléon prit, dit-on, encore des leçons à Valence. Cela ne fit point de lui un danseur.

A l'École militaire, on n'attachait pas moins d'importance aux devoirs religieux qu'à l'éducation sociale et on prétendait rendre ces gentilshommes des catholiques fervents.

L'archevêque de Paris avait fait de leurs devoirs l'objet d'instructions particulières, que le Roi avait revêtues de son approbation.

Chaque jour, après le lever, à six heures du matin, prière et messe à la chapelle, prière avant et après le repas, prière à la chapelle à huit heures trois quarts, avant le coucher. Les jours de congé, catéchisme pour les élèves nouvellement entrés dans l'Ecole ; les dimanches, catéchisme pour tous les élèves, grand'messe et vêpres. Tous les samedis, confessions ; tous les deux mois, communion.

Les cérémonies du carême, celles surtout de la Semaine sainte, étaient extrêmement multipliées et les obligations du maigre sévèrement prescrites. Monseigneur de Beaumont, en terminant ses instructions, enjoignait aux directeurs de rappeler souvent aux élèves d'avoir un grand zèle pour bien servir le Roi, non précisément pour faire leur fortune, mais pour remplir une obligation que la loi naturelle et divine leur imposait. On affirme que ce fut là l'occasion de la première querelle de Bonaparte avec l'Église et qu'un confesseur maladroit voulut trop insister sur l'oubli dans lequel il devait tenir sa patrie et la reconnaissance à laquelle il était obligé vis-à-vis du Roi.

Le personnel très nombreux comprenait deux directeurs du spirituel : les abbés Genet et Bourdon, puis un chapelain, un sacristain, deux diacres, deux chantres, un serpent et quatre enfants de chœur, sans compter M. le curé Gros-caillou qui figurait sur les états, l'École étant de sa paroisse pour les baptêmes et mariages seulement. Cela ne regardait point les Cadets gentilshommes.

_

¹ Babeau, *Vie militaire sous l'ancien régime. Paris*, 1890, in-8°, p. 50. Les détails que donne M. Babeau se rapportent presque uniquement à l'ancienne école militaire : il parle à peine de l'école des Cadets gentilshommes.

² Souvenirs, I, 60.

Ce qui les regardait, c'était l'article du règlement qui obligeait les élèves nouvellement arrivés et qui n'avaient pas reçu le sacrement de confirmation à le recevoir dans la première ou la seconde année de leur séjour. Dans l'année de son séjour à l'École, Bonaparte conformément au règlement fut confirmé par l'archevêque de Paris.

Au nom de Napoléon, Monseigneur de Juigné témoigna son étonnement, disant qu'il ne connaissait pas ce saint, qu'il n'était pas dans le calendrier. L'enfant répondit avec vivacité que ce ne saurait être une raison, puisqu'il y avait une foule de saints et seulement trois cent soixante-cinq jours dans l'année1.

On peut penser que le souvenir que Napoléon avait conservé de Monseigneur de Juigné ne fut pas étranger à l'offre que, au moment du Concordat, il lui fit faire du siège de Lyon. Le prélat qui était demeuré attaché aux Bourbons, refusa et resta en émigration jusqu'en 18032. Il se détermina seulement alors à rentrer en France et fut, presque aussitôt3, nommé membre du chapitre épiscopal de Saint-Denis. Il n'avait point sollicité cette place et voulut se défendre de l'accepter. Il demanda une audience de l'Empereur et lui représenta que son âge et ses infirmités ne lui permettaient ni d'assister au chœur, ni de remplir aucune fonction. Napoléon lui répondit : Je vous dispense de tout ; si je vous donne ces quinze mille livres de rente, c'est pour honorer le chapitre et reconnaître vos vertus4.

Donc, des cours multipliés, une surveillance continue, militaire et religieuse à la fois, tel était le fonds de la vie5. On allait au manège en manquant certaines classes alternativement ; on ne faisait l'exercice que les jours de congé : néanmoins pour justifier le nom d'Ecole militaire et pour suivre les traditions, la compagnie des Cadets-gentilshommes, en dehors du cadre d'officiers chargés du commandement et de la surveillance générale, avait reçu, par le règlement du 19 mai 1784, un cadre fourni par les cadets eux-mêmes. Un cadet commandait en chef, distingué par trois galons d'argent sur chaque manche, deux sur le parement et le troisième sur l'avant-bras, cousus tous les trois parallèlement. Quatre cadets reconnaissables à un galon cousu sur l'avant-bras (droit et gauche) commandaient les quatre divisions, lesquelles étaient à leur tour partagées en pelotons, chacun sous les ordres d'un aide-peloton, portant un galon sur l'avant-bras droit seulement. Ces gradés devaient concourir à maintenir le bon ordre et

2 Boulay de la Meurthe, *Documents sur la négociation du Concordat*, III, 309, 10 août 1802.

¹ Mémorial. Éd. de Londres, I, 132.

^{3 1804,} d'après l'*Almanach ecclésiastique de France pour l'an 1813*, p. 513. Le chapitre n'eut une institution régulière que par le décret du 20 février 1806.

⁴ Vie de Messire Antoine-Eléonore-Léon Leclerc de Juigné, archevêque de Paris, par l'abbé Lambert, ancien vicaire général. Paris, 1821, in-8°, p. 95. Il convient d'attacher d'autant plus d'importance à ce témoignage que l'abbé Lambert, dont la Société d'histoire contemporaine vient de réimprimer les mémoires, était le confident intime de Monseigneur de Juigné.

⁵ M. Hennet (p. 100) a donné l'emploi des journées et il faut le répéter d'après lui. De deux jours l'un, les élèves avaient, de 7 à 9 heures du matin, classe de mathématiques ; de 10 heures à midi, grammaire française ; de 2 à 4, fortification ; de 5 à 7, allemand. Le second jour, de 7 à 9, danse ; de 10 heures à midi, géographie ; de 2 à 4, dessin ; de 5 à 7, escrime : telles étaient les matières d'enseignement.

la discipline et pouvaient infliger à leurs camarades des punitions dont ils avaient à rendre compte.

Cette organisation avait-elle eu pour effet de supprimer les distinctions à peu près analogues réglementées en 1765 ? Alors, le premier grade était celui de sergent-major1, puis ceux de capitaine, lieutenant, sergent, caporal et anspessade; mais, en dehors des grades, pour exciter l'émulation des élèves, des classes étaient établies parmi eux, selon leur mérite et leur conduite, et ces classes étaient reconnaissables à des signes extérieurs. La première, dans laquelle le conseil de l'École devait obligatoirement choisir les gradés, se distinguait par une épaulette d'argent sur l'épaule droite. Les élèves de la deuxième portaient les épaulettes ponceau et argent ; ceux de la troisième les épaulettes rouges ; ceux de la quatrième les épaulettes de bure. On montait ou descendait tous les trois mois, à la suite d'un examen. Durant les premiers six mois qu'ils passaient à l'École, les élèves n'avaient point d'épaulettes : au bout de six mois on leur donnait celles qu'ils avaient méritées par leur conduite et leur application, même, si le conseil le jugeait à propos, l'épaulette d'argent. Ce règlement était-il encore en vigueur en 1785, certaines anecdotes, à la vérité peu faciles à contrôler et légèrement suspectes, semblent l'indiquer.

Napoléon ne paraît point avoir eu de part aux grades de la compagnie. Il y resta sans doute trop peu de temps.

De même ne doit-on pas s'étonner qu'il n'ait point obtenu une récompense fort enviée et qui suivait les élèves les plus distingués durant toute leur carrière. Le règlement du 21 janvier 1779 accordait la croix de Notre-Dame du Mont-Carmel à trois cadets gentilshommes sur une liste de six comptant dans les rangs de la compagnie ; une pension annuelle de 100 livres était attachée à la croix. Les trois cadets qui l'obtinrent dans la promotion de 1785 furent Picot de Peccaduc qui avait passé quatre ans à l'Ecole2, Nepveu de Belleville3, qui avait fini sa troisième année, et Le Picard de Phélipeaux4, qui avait ses quatre ans. Il était déjà assez surprenant que, à la suite d'une seule année de séjour, Napoléon eût pu soutenir des examens que ses aînés ne préparaient qu'en trois ou quatre.

Il a été publié une liste des jeunes gens qui se sont trouvés à l'Ecole Militaire en même temps que Napoléons. Cette liste ne comprend que 135 noms, quoique, du 22 octobre 1784 au 28 octobre 1785, il ait passé à l'École 215 élèves. On ne saurait penser à établir quelle fut la destinée de ces 215 jeunes gens, mais d'une lecture attentive de la liste, on peut tirer certaines conclusions : 132 élèves venaient des écoles de province et obtinrent presque tous leur brevet d'officier6 : 83 étaient pensionnaires à 2.000 francs : or, sur ces 83 pensionnaires qui, presque tous, appartenaient à des familles illustres, riches et considérables, 15

¹ D'après le témoignage de M. Picot de Peccaduc, le grade de sergent-major existait encore en 1784 et c'était lui qui le remplissait.

² Né le 13 février 1767, reçu le 4 septembre 1781 à l'École.

³ Né le 3 septembre 1768, reçu le 15 septembre 1782 à l'École.

⁴ Né le 1er février 1767, reçu le 29 septembre 1781 à l'École.

⁵ Iung, I, 323.

⁶ Sauf erreur, j'en trouve trois sur 132 qui sont remis à leur famille.

obtinrent le brevet d'officier1, tous les autres (sauf 14 sur lesquels il y a doute) furent rendus à leurs familles.

Ces chiffres démontrent d'une façon certaine qu'à l'École, il y avait deux catégories de jeunes gens : les élèves du Roi qui travaillaient, les pensionnaires qui ne travaillaient pas.

Parmi les élèves du Roi, Napoléon dut naturellement être plus lié avec ceux qui, comme lui, se préparaient à l'artillerie : ils n'étaient point nombreux, vingt-quatre en tout, fournis par cinq promotions, puisque certains étaient à l'École depuis 17812. Entre eux, il eut un ami, des Mazis ; un ennemi, Le Picard de Phélippeaux.

Alexandre des Mazis était entré à l'École de Paris, au sortir de celle de Rebais, le 13 octobre 1783 ; il fut désigné, à l'arrivée de Napoléon, pour être son instructeur d'infanterie. Il s'acquitta avec tant de douceur de cette mission qu'il gagna l'affection de son pupille, et lorsque Napoléon se donnait, c'était pour toujours. Leur vie à l'École fut aussi commune qu'elle pouvait l'être ; ils sortirent dans la même promotion, furent classés dans la même régiment et seule l'émigration les sépara. Alexandre des Mazis suivit la fortune de son frère aîné, capitaine à son régiment, de préférence à celle de son ami. Il querroya en Allemagne, puis en Belgique, avec divers corps d'émigrés, passa en Portugal où l'on réclamait des officiers d'artillerie et où il obtint le grade de major. Las de voyages et d'aventures, dès que son ancien camarade, devenu Premier Consul, eut rouvert la France aux émigrés, il se hâta de faire sa soumission. Arrivé à Paris, il demanda de l'emploi : Bonaparte lui proposa de rentrer dans l'armée. Il refusa. La place d'administrateur du mobilier national, puis impérial, lui convint : elle le fit officier civil de la Maison, et plus tard l'Empereur l'approcha plus encore de sa personne en lui conférant la clef de chambellan. M. Alexandre des Mazis

_

1 Rohan Guéméné, sous-lieutenant d'artillerie;

Prus Jablonowski, sous-lieutenant, Royal Allemand;

De Malartic, sous-lieutenant aux gardes françaises;

De Forbin, sous-lieutenant aux carabiniers;

De Genibrouze de Castelvers, garde du corps du Roi;

De Monteynard, sous-lieutenant aux carabiniers;

De Saporta, sous-lieutenant dans La Rochefoucauld dragons;

De Tircuy de Corcelles, sous-lieutenant aux chasseurs des Ardennes ;

De Monestay de Chasseron, garde du corps du roi;

Mac Mahon de Leadmore, sous-lieutenant au régiment de Pont-à-Mousson ;

De Broglie, sous-lieutenant dans l'artillerie;

De Cardevacque d'Havrincourt, sous-lieutenant dans Mestre de Camp cavalerie

De Levis-Mirepoix, sous-lieutenant dans Commissaire Général cavalerie;

De Noue, sous-lieutenant dans le Roi infanterie;

De Poilvilain de Crénay, sous-lieutenant aux carabiniers.

2 Voici les noms que j'ai retrouvés : Picot de Peccaduc, Le Picard de Phélippeaux, Raimond de la Nougarède, de Roquefeuil, de Rolian Guéméné, Richard de Castelnau, de Beauvais, d'Ivoley, Lelieur de Ville-sur-Arce, des Mazis, de Najac, Dalmas, de Montagnac, de Cominges, de Broglie, Chièvres d'Anjac, Custine, Delpy de la Roche, Folliot d'Argence, Gaultier de Montgaultier, Gautier de Saint-Paulet, de Hédouville, Picquet de la Houssiette, Amariton de Montfleury. Je comprends parmi ces noms ceux de tous les jeunes gens qui ont passé à l'École du 22 octobre 1784 au 28 octobre 1785, par conséquent, aussi bien ceux qui ont été nommés officiers d'artillerie à la fin de 84, que ceux qui l'ont été en 86 et 87.

conserva sa place au retour des Bourbons et obtint d'eux, pour ses services militaires, la croix de Saint-Louis.

Quant à Phélippeaux, on ne sait d'où venait la haine réciproque que Bonaparte et lui éprouvaient l'un contre l'autre. M. Picot de Peccaduc, qui était leur sergentmajor, a raconté qu'il avait tenté, en se placant entre eux, d'arrêter, du moins pendant les heures d'étude, les effets de l'inimitié à laquelle ils ne cessaient de se livrer, mais qu'il avait dû y renoncer parce qu'il interceptait les coups de pied qu'ils s'adressaient sous la table et que ses jambes en étaient toutes noires. Le Picard de Phélippeaux était un Poitevin, fils d'un officier au régiment de Fleury, mort jeune. Il avait deux ans d'âge1 de plus que Bonaparte et était son grand ancien à l'École où il était entré le 29 septembre 1781. Il n'a donc pu que difficilement exister entre eux une rivalité pour les études, pour les grades, pour la croix de Saint-Lazare ; ce sont là des explications qu'on a inventées depuis mais qui ne tiennent pas à l'examen : ils se détestaient, voilà le fait. On peut penser que la Corse et sa conquête y étaient pour quelque chose et que le choc a pu venir de la politique, entre le républicain, le Corse, le rêveur d'indépendance qu'était alors Bonaparte et le royaliste, le Vendéen, le monarchien que se montra toute sa vie Phélippeaux. Ils sortirent dans la même promotion: Phélippeaux, malgré ses quatre années d'école n'ayant gagné qu'un rang sur Bonaparte. Il fut classé au régiment de Besançon et, en juillet 1789, étant de l'armée appelée sous Paris pour le coup d'Etat de la Cour, ses pièces en batterie à la place Louis XV, il attendait en vain l'ordre de mitrailler et, ne le recevant pas, frémissait de rage. Naturellement, il émigra, fut de l'armée des Princes d'abord, puis de l'armée de Condé. En 1795 il est désigné, en même temps que MM. Duprat et Beaumanoir de l'Angle, pour servir sous M. le Veneur lequel commandait en Berry, Touraine, Orléanais et Blaisois : il procède d'abord par de ces attaques isolées contre la gendarmerie qui semblent plutôt du brigandage que de la querre, parvient à grouper une bande avec laquelle il s'empare de Sancerre, mais, les forces envoyées contre lui ne lui permettant point de continuer la résistance, il disperse ses hommes et, avec une audace incroyable, s'établit à Orléans. Il y est arrêté le 12 juin 1796, et, au moment où on le conduit à Bourges pour le juger, il s'évade ; il reste en France jusqu'après le 18 fructidor et rejoint alors l'armée de Condé. Elle part en Russie : Phélippeaux ne veut pas l'y suivre et retourne à Paris. Là, il invente et mène à bien de faire évader du Temple Sidney Smith, le marin anglais le plus redoutable pour son audace, l'artisan de tous les complots contre la Révolution. Sidney Smith est gardé à vue. Phélippeaux revêtu d'un uniforme d'officier de la place, muni d'un ordre contrefait, se le fait délivrer par le concierge et le mène en Angleterre. A Londres, la populace les acclame et le ministère donne au Français le grade de colonel. Quand Sidney Smith reprend sa croisière dans la Méditerranée, son ami l'accompagne et participe à tous ses combats. C'est le moment où Bonaparte marche sur Saint-Jean-d'Acre Phélippeaux se jette dans la place, improvise un armement avec les canons que l'on vient de prendre à la flottille française, relève de nouvelles fortifications à mesure que les premières sont forcées, tient tête lui seul — car seul il a un cerveau — à cette armée des Pyramides, du Mont Thabor, de Jaffa, de Nazareth, l'armée que commande Bonaparte ; repousse douze assauts, tue des Français par milliers et, devant cette bicoque, arrête la fortune de Napoléon. Les Français lèvent le siège et se mettent en retraite. Phélippeaux va les poursuivre, achever son triomphe, peut-être détruire cette armée qui

_

¹ Il est né le 1er avril 1767.

traîne la peste avec elle ; mais l'effort auquel il a été obligé pendant le siège l'a épuisé. En deux jours il succombe. Sans cette mort, peut-être, de l'armée de Syrie, ne serait-il pas rentré un Français au Caire.

L'antagonisme de Bonaparte et de Phélippeaux est à coup sûr un des plus étranges spectacles que fournisse l'histoire, mais, parmi ses condisciples, Napoléon a rencontré un autre adversaire qui a peut-être eu sur sa destinée une influence presque égale à celle de Phélippeaux.

On a vu que, en son temps, le sergent-major de l'École était Picot de Peccaduc. Ce Picot de Peccaduc, né le 13 février 1767, fils d'un conseiller au Parlement de Bretagne, avait fait ses études à Tiron et en était venu le 4 juin 1781 à l'École militaire. Il en sortit officier d'artillerie de la même promotion que Napoléon avec le numéro 39, et fut classé dans le régiment de Metz. Il émigra en 1791 et, après avoir fait toutes les campagnes avec l'armée de Condé, passa en 1799 au service d'Autriche. Il y obtint un avancement rapide et, en 1811, pour marquer mieux son changement de nationalité, obtint de substituer à son nom celui de Herzogenberg auquel fut attaché plus tard un titre de baron. Général en 1814, le baron de Herzogenberg eut, semble-t-il, une influence prépondérante sur les plans de Schwartzemberg. Il commande à Chatillon pendant le Congrès et, lorsque les alliés occupent Paris, il en est commandant au nom de l'empereur d'Autriche. Il parvient ensuite à la dignité de Feld-maréchal-lieutenant, est directeur de l'Académie I. R. des Ingénieurs et Custos de l'Académie Thérésienne. Il meurt le 15 février 1834 après avoir été marié d'abord à une comtesse Obromoncz-Sedinitzky et ensuite à une comtesse de Grotzen.

Il n'est point surprenant qu'on ne retrouve dans l'histoire de Napoléon qu'un très petit nombre des élèves de l'École militaire. La plupart émigrèrent1; sur huit élèves nommés dans l'artillerie en 1785, il est le seul qui n'émigre point. Emigré : Roquefeuil2 (n° 18), émigré Lelieur-de-Ville-sur-Arce3 (n° 27); émigré, Raimond de la Nougarède4 (n° 34); émigrés Picot de Peccaduc (n° 39), Le Picard

1 Il est de tradition que Carrion Nisas a été à l'École militaire avec Napoléon. Arnault et quantité d'autres le disent formellement, mais je ne trouve le nom dans aucune liste. Pourtant il est remarquable qu'à partir du 1er février 1808, l'Empereur fait à sa femme, sur la petite cassette, une pension de 1.200 francs par mois et il est permis de penser que les faveurs accordées à Carrion Nisas, nommé tribun, puis capitaine aux Gendarmes

d'ordonnance, adjudant-commandant, baron de l'Empire, etc. le sont à ce titre.

² Quatre Roquefeuil sont nommés chevaliers de Saint-Louis à titre d'anciens émigrés en 1815, 1816 et 1817. Je ne sais lequel de ces quatre fut le condisciple de Napoléon.

³ Voir ci-dessus, § 7.

⁴ Je pense qu'il s'agit ici du chevalier de la Nougarède, lequel, après avoir émigré, et fait les campagnes des Pays-Bas et d'Allemagne, passa avec Sombreuil à Quiberon, échappa au désastre, erra en Bretagne sous le nom de guerre d'Achille Le Brun et finit par commander la division des royalistes d'Ille-et-Vilaine à la tête de laquelle il guerroya jusqu'à la pacification. Mis en surveillance à cette époque, il rentra dans l'armée française, fit les campagnes de Calabre et d'Espagne, s'y distingua, fut décoré (officier au régiment du grand-duc de Berg, 27 janvier 1810) ; se rendit ensuite à Dantzig où il se signala pendant le siège, et, au retour des Bourbons, se trouvait en activité avec le grade de colonel.

de Phelippeaux (n° 41), Ferdinand de Broglie1 (n° 45), et des Mazis (n° 56). Seul, Bonaparte reste au service. Dans la cavalerie et l'infanterie la proportion est peut-être plus grande encore. De tous les jeunes gens que Napoléon aurait pu connaître à l'École, un seul a été son lieutenant, presque son émule de gloire : c'est Davout ; mais il n'y est entré que le 27 septembre 1785 et Napoléon, qui est sorti le 28 octobre, a pu à peine le rencontrer2.

Les anecdotes abondent sur le séjour de Napoléon à l'École militaire. Il en est une que l'Empereur, à Sainte-Hélène, a lui-même démentie3, où on le montre tentant d'escalader, l'épée en main, la nacelle d'un ballon que le physicien Charles élevait devant les élèves de l'École Militaire et, sur le refus de l'aéronaute de l'emmener, perçant l'aérostat avec son épée4. Les autres historiettes qu'on a le plus souvent répétées n'ont pas plus d'authenticité.

La mort de son père vint attrister pour Napoléon les premiers mois de l'année 1785. On a vu que Charles Bonaparte était déjà fort malade l'année précédente lorsqu'il avait amené à Saint-Cyr sa fille Marianna (Elisa) et que l'obligation d'aller aux eaux avait motivé son brusque départ et l'avait empêché de repasser par Brienne. Il avait consulté à Paris M. de la Sonde, médecin de la Reine, qui lui avait ordonné une cure de poires dont il s'était bien trouvé5, mais une

1 Le comte Ferdinand de Broglie, né le 30 janvier 1768, entré à l'École comme pensionnaire le 1er juin 1783, sorti le 19 septembre 1785, classé dans l'artillerie avec le n° 45, était le fils cadet du comte Charles-François de Broglie, frère puiné du maréchal Victor-François duc de Broglie. Il se trouvait en Allemagne quand la Révolution éclata fil la campagne avec les Princes et fut breveté colonel par eux le xi septembre 1792. Il passa au service de Russie en 1795, fut général major le 12 janvier 1798 et le 4 juin 1814 rentra au service de France avec le grade de maréchal de camp. Il eut constamment sous la Restauration des commandements territoriaux et mourut seulement le 9 avril 1837.

2 Il est inutile de chercher à placer parmi les jeunes gens que Napoléon aurait pu connaître à l'Ecole militaire certains officiers, qui pourtant en ont été élèves et auxquels l'Empereur s'est intéressé par la suite, Le rapprochement des dates exclut toute probabilité de contact. Je suis amené à cette réflexion par la pièce suivante en date du 6 germinal an XIII :

RAPPORT : Vaugrigneuse, chef de bataillon d'artillerie, désirerait être à même de communiquer à l'Empereur des détails sur les pays qu'il a parcourus et lui donner des preuves de son dévouement.

DÉCISION: Renvoyé à M. le maréchal Duroc pour le voir. Je l'ai connu honnête homme. Je désire savoir ce qu'il a fait pendant la Révolution, ce qu'il a acquis en talents et en expérience, et ce qu'il faut faire pour le rendre utile.

Or, Arnaud-Alphonse-Joseph de Vaugrigneuse, né le 5 octobre 1765, fils de Melchior, ancien consul au Levant, et d'Anne du Teil de Forcaiquier, a bien été élève de l'École militaire de Paris, à sa sortie d'Effiat, mais il y a été reçu le 11 septembre 1781, et en est parti sous-lieutenant d'artillerie, le 26 septembre 1784, un mois avant que Napoléon y entrât. Je le trouve en 1804, chef de bataillon d'artillerie, employé à la Martinique, puis au 6e de l'arme jusqu'en 1813, mais où Napoléon l'a-t-il connu ?

3 Mémorial, VI, 278.

4 J'ai relevé les expériences faites à Paris, à cette date : j'ai trouvé celles de MM. Alban et Vallet, faite à Javel, en août 1785, mais pour trouver une expérience faites au Champ de Mars, il faut remonter à l'ascension de Blanchard, faite le 2 mars 1784. Il est donc inutile d'insister.

_

⁵ Antommarchi, I, 257.

aggravation de son état le détermina, vers le mois de novembre 1784, à revenir en France où il se fit accompagner par son fils Joseph1. Jetés par la tempête sur les côtes de Calvi, ils eurent grand' peine à atteindre cette ville ; se rembarquèrent, subirent de nouveau un terrible coup de vent, abordèrent enfin en Provence, passèrent à Aix, où Charles consulta le Professeur Turnatori, et vinrent s'échouer à Montpellier où le patient espérait trouver des secours décisifs. Vainement consulta-t-il les médecins les plus en vogue ; de la Mure, Sabatier, Barthès2. La maladie ne pouvait que suivre son cours. Ne recevant de la science nul soulagement, Charles se tourna vers Dieu. Jusque-là, il n'avait été rien moins que dévot ; il s'était même permis quelques poésies antireligieuses, et à présent il ne se trouvait pas assez de prêtres pour lui à Montpellier3.

Il avait pour confesseur l'abbé Pradier, ancien aumônier du régiment de Vermandois qui entretenait semble-t-il, des relations intimes avec lui. Dès son arrivée à Montpellier, il désira recevoir la communion qui lui fut apportée par l'abbé Coustou, alors vicaire à l'église Saint-Denis. L'abbé Coustou le trouva si faible que dès le lendemain il revint le voir. Charles souffrait moins ; il put causer avec l'abbé dont l'instruction variée, les paroles affectueuses, les manières polies et même distinguées le séduisirent au point qu'il le pria de lui faire le plus souvent possible l'aumône de ses visites. Il menait en effet une vie fort retirée avec son jeune fils et son jeune beau-frère Fesch, lequel, du séminaire d'Aix où il terminait ses études, s'était empressé de se rendre à Montpellier. Il ne voyait guère, en dehors des médecins, qu'un M. Bimar, entrepreneur de messageries, et quelques membres de la famille Durand à qui il avait été recommandé et par qui il recevait les fonds nécessaires à son entretien d'ailleurs fort modeste4.

A ces quelques personnes, il faut, au témoignage de Joseph, ajouter Mme Permon. Née à Ajaccio, Mme Permon était une grecque de cette fameuse colonie qui, venue de Morée, s'établit en Corse en 1675 sur les terres de Paonia, Revinda et Salogna, se transporta à Ajaccio en 1730, puis à Cargèse en 17745. Elle disait descendre des Comnène et son frère avait même obtenu, en avril 1782, des lettres patentes récognitives de cette illustre origine6. Dans son enfance, elle avait été liée avec Mme Bonaparte ; puis, elle avait épousé une sorte de munitionnaire-homme d'affaires, venu à la suite des Français, et l'avait accompagné sur le Continent. Elle était pour le moment établie à Montpellier, ou

1 Mémoires de Joseph, I, 28.

² Napoléon se souvint plus tard de Barthès et le nomma médecin du gouvernement sous le Consulat.

³ *Mémorial*, édit. de Londres, 1823, I, 118. Antommarchi, I, 259. Cf. ce que dit Iung, I, 119, qui affirme que Charles est mort en libre penseur, maudissant les jésuites et lui applique ce que Napoléon a dit de l'archidiacre Lucien.

⁴ Vie de M.-P.-F.-X. Coustou, vicaire général du diocèse de Montpellier, par l'abbé Coste. Montpellier, 1845, in-12.

⁵ Histoire de la colonie grecque établie en Corse, par Nicolaos Stephanopoli. Paris, 1826, in-16.

⁶ Lettre de Démétrius Comnène à M. Kech, Paris, 1807, in-8°. — Lettre à M. Millin sur la famille Comnène, Paris, 1808, in-8°. — Précis historique de la maison impériale des Comnène, Venise, 1789, in-8°. La question a un intérêt pour les Bonaparte, attendu que certains auteurs veulent qu'ils aient une origine commune avec les Comnène, qu'ils soient venus en Corse, à une époque plus ancienne, avec une autre colonie grecque, et qu'ils y aient alors traduit leur nom grec en langue italienne, que, de Calomeroi, ils soient devenus Bonaparte. Je crois bien que c'est dans la lettre à M. Millin, ci-dessus citée, que je trouve la première indication à ce sujet.

elle jouissait des avantages d'une fortune prospère. Elle se rappela les soins qu'elle devait au mari et à l'enfant de son amie, et je conviens avec plaisir, dit Joseph1, qu'elle m'apparut souvent dans ces lugubres circonstances un ange consolateur. Charles eut une longue et douloureuse agonie durant laquelle il s'écriait que nul secours étranger ne pourrait le sauver, puisque ce Napoléon dont l'épée devait un jour triompher de l'Europe tenterait vainement de le délivrer du dragon de la mort2. Il expira enfin, assisté par l'abbé Coustou, le 24 février 17853, et fut inhumé dans un des caveaux de l'église des Pères Cordeliers4. Louis Bonaparte, lorsqu'il vint à Montpellier à la fin du Consulat rechercha la sépulture de son père, la retrouva sur les indications de l'abbé Coustou, et fit transporter le corps à Saint-Leu.

Aussitôt après la mort de Charles, Mme Permon vint prendre Joseph et l'emmena dans son hôtel où elle lui prodigua, dit-il, pendant quelques jours qu'il y passa, tous les soins qu'il aurait pu attendre de la mère la plus tendre et la plus passionnées. Il partit de là pour Aix où il fit auprès de Fesch un séjour assez prolongé.

1 Mémoires, I, 29.

2 Joseph, I, 29.

3 L'an 1785, et le 24 février, est décédé messire Charles Buonaparte, mari de dame Letitia de Ramolini, ancien député de la noblesse des Etats de Corse à la Cour, âgé de trente-neuf ans à peu prés. Signé: Martin, curé, et plus bas, Joseph Bonaparte et Fesch. *Extrait du registre de la paroisse de Saint-Denis à Montpellier*, ap. Coston, II, 44. Coston ajoute: Un procès-verbal d'autopsie, en date du 25 février 1785, constate que Charles Bonaparte est mort d'un cancer à l'estomac, et décrit les effets produits par cette maladie dès lors réputée héréditaire. Ce certificat, signé par les docteurs Farjon, Lamure, Bousquet et Fabre, est actuellement à Paris, entre les mains de M. le professeur Dubois.

4 On sait que, le 5 prairial, an X, le conseil municipal de Montpellier prit une délibération en vue d'élever sur le tombeau de Charles Bonaparte un monument au Premier Consul. Ce monument devait représenter la ville de Montpellier accompagnée des figures de la Religion et des Sciences, ouvrant un tombeau de la main gauche et montrant un piédestal de la main droite. Au-dessous, cette inscription :

SORS DU TOMBEAU

TON FILS NAPOLÉON T'ÉLÈVE À L'IMMORTALITÉ

Le ministre de l'intérieur, Chaptal, présenta cette délibération au Premier Consul, le 13 messidor an X. La piété filiale, lui disait-il, lui interdisait de refuser cet hommage. Bonaparte refusa pourtant : Si c'était hier que j'eusse perdu l'auteur de mes jours, écrivit-il, il serait convenable et naturel que j'accompagnasse mes regrets de quelque haute marque de respect ; mais, il y a vingt ans, cet événement est étranger au public : n'en parlons pas.

5 Que l'on compare ce récit de Joseph, si plein de reconnaissante gratitude, si vrai, car rien ne le forçait à payer aussi libéralement sa dette de cœur, au récit que fait des mêmes événements Mme la duchesse d'Abrantès. Ed. de 1893, I, 70. Ce sont les mêmes faits, mais, comme on sent la volonté de déprimer les Bonaparte, de les présenter comme de pauvres hères que les Permon ont accablés de leurs bienfaits, qui ne doivent d'être qu'aux Permon et qui, pour les Permon en la personne de Mme Junot ont été d'une criminelle ingratitude. Or, j'aurai occasion, dans la suite de ces études, de démontrer que les largesses de l'Empereur vis-à-vis de Junot ont passé le croyable ; que, non content de ce qu'il recevait, Junot a été le plus audacieux pillard de l'armée et que Napoléon, malgré qu'il en fût exaspéré, ne lui a point fait rendre gorge ; que Junot, admirable soldat, général inepte, fut mis constamment en mesure, par les plus beaux commandements, de gravir le dernier échelon de la hiérarchie militaire ; que, dans ces commandements, il ne se montra pas seulement inexpérimenté et incapable, mais déplorablement stupide. Il compromit le succès de grandes opérations, refusa même de

Napoléon reçut la nouvelle de la mort de son père au commencement de mars. Sans doute, il eut en même temps des indications précises de Joseph au sujet des affaires et de la façon dont il devait en écrire à son grand-oncle. On a cette lettre1. Elle est d'un ton qui n'est point habituel à Bonaparte, mais il ne faut pas oublier qu'à l'École les correspondances, même les plus intimes, étaient revues et corrigées par les officiers de l'École et servaient d'exercice de style.

Cette lettre à l'archidiacre Lucien n'est qu'une amplification de rhétorique où rien n'est du cru de Napoléon2. Il en faut pourtant retenir outre la date (23 mars), la requête que Napoléon y présente à son grand-oncle au sujet de la tutelle. Daignez donc nous tenir lieu du père que nous avons perdu. Ce vœu fut rempli le 10 août 1785, où le conseil de famille des enfants Bonaparte, réunis sous la présidence de Dominique Forcioli avocat au Conseil supérieur, faisant fonction de procureur du roi et composé, du côté paternel, de l'archidiacre Lucien Bonaparte, des chanoines Costa et François Paravicini, de Jean-Jérôme Leca et d'un Quondam; du côté maternel, du prêtre François Ramolini, de trois Quondam et d'un Colonna, élut unanimement pour tuteur l'archidiacre Lucien.

Cinq jours plus tard, le 28, Napoléon écrivait à sa mère la lettre suivante, où on ne sent pas moins les corrections des maîtres et d'où le naturel n'est pas moins absent3.

Ma chère mère,

marcher et pourtant ne fut pas disgracié. L'Empereur lui attribua une des plus belles sinécures de l'Empire, un gouvernement où, pensait-il, Junot ne pourrait faire de sottises. Il y fit folie sur folie, et il fallut bien s'apercevoir qu'il avait perdu la raison depuis fort longtemps. Pour Mme Junot, qu'il suffise en ce moment d'affirmer que Napoléon a poussé vis-à-vis d'elle la longanimité jusqu'à un point incroyable.

- **1** Elle a été publiée par Blanqui, qui la tenait de M. Braccini et se trouve dans le *Moniteur* du 29 octobre 183S. Coston n'indique aucune source et dit seulement qu'elle a été insérée dans plusieurs journaux (I, 68). M. Iung (I, 121) donne en note cette indication : *Mss*.
- 2 Coston, I, 67, et l'acte de Tutelle, II, 50.

Mon cher oncle,

Il serait inutile de vous exprimer combien j'ai été sensible au malheur qui vient de nous arriver. Nous avons perdu en lui un père, et Dieu sait quel était ce père, sa tendresse, son attachement pour nous! hélas! tout nous désignait en lui le soutien de notre jeunesse! Vous avez perdu en lui un neveu obéissant, reconnaissant!... Ah! mieux que moi vous sentez combien il vous aimait. La patrie, j'ose même le dire, a perdu par sa mort un citoyen éclairé et désintéressé. Cette dignité dont il a été plusieurs fois honoré, montre assez la confiance qu'avaient en lui ses concitoyens, et cependant le ciel le fait mourir, en quel endroit ? à cent lieues de son pays, dans une contrée étrangère, indifférente à son existence, éloigné de tout ce qu'il avait de plus précieux. Un fils, il est vrai, l'a assisté dans ce moment terrible ; ce doit être pour lui une consolation bien grande, mais certainement pas comparable à la triple joie qu'il aurait éprouvée s'il avait terminé sa carrière dans sa maison, près de son épouse et de toute sa famille. Mais l'Être suprême ne l'a pas ainsi permis. Sa volonté est immuable. Lui seul peut nous consoler. Hélas! du moins s'il nous a privés de ce que nous avions de plus cher, nous a encore laissé les personnes qui seules peuvent le remplacer. Daignez donc nous tenir lieu du père que nous avons perdu. Notre attachement, notre reconnaissance sera proportionnelle à un service si grand. Je finis en vous souhaitant une santé semblable à la mienne.

NAPOLEONE DI BUONAPARTE.

3 Blanqui. *Moniteur* du 29 octobre 1838, republiée par Coston (I, 69) sans indication de source, par Iung, I, 121, avec l'indication *Mss*.

C'est aujourd'hui que le temps a un peu calmé les premiers transports de ma douleur, que je m'empresse de vous témoigner la reconnaissance que m'inspirent les bontés que vous avez eues pour nous. Consolez-vous, ma chère mère, les circonstances l'exigent. Nous redoublerons de soins et de reconnaissance, et heureux si nous pouvons par notre obéissance vous dédommager un peu de l'inestimable perte de cet époux chéri. Je termine, ma chère mère, ma douleur me l'ordonne, en vous priant de calmer la vôtre. Ma santé est parfaite et je prie tous les jours que le ciel vous gratifie d'une semblable. Présentez mes respects à Zia Gertrude, Minana Saveria, Minana Fesch, etc.

P. S. La reine de France est accouchée d'un prince, nommé le duc de Normandie, le 27 mars, à sept heures du soir.

Votre très affectionné fils,

NAPOLÉON DI BONAPARTE.

Ces deux lettres étaient jusqu'ici les seules pièces authentiques émanant de Napoléon durant son séjour à l'Ecole. On peut à présent y joindre quelques vers inscrits sur son exemplaire du *Cours de Mathématiques* de Bezout1:

Grand Bezout, achève ton cours,
Mais avant permets-moi de dire
Qu'aux aspirants tu donnes secours.
Cela est parfaitement vrai,
Mais je ne cesserai pas de rire
Lorsque je l'aurai achevé
Pour le plus tard au mois de mai
Je ferai alors le conseiller.

N.

Comme tous les élèves de l'École militaire, qui n'avaient point démérité. Napoléon avait le droit d'être nommé officier à seize ans révolus. Il le fut en effet. J'ai été officier à l'âge de 16 ans 15 jours, écrit-il dans les *Epoques de ma vie*; son brevet de lieutenant en second à la compagnie d'Autume au régiment de la Fère du corps royal de l'artillerie, en date du 1er septembre 17852, est antidaté pour lui donner le rang auquel il a droit; car les examens n'étaient pas terminés le 1er septembre et la liste de classement n'était pas établie. Si, comme on le croit, Napoléon subit cet examen à Paris, vers le milieu d'août, les juges avaient encore à interroger les provinciaux, beaucoup plus nombreux, puisqu'ils fournissaient les sept huitièmes de la promotion. Cette liste où Napoléon, après une année seulement de séjour à l'école de Paris, se trouvait classé le 42e sur 58, n'a dû paraître qu'à la fin d'octobre3.

¹ Ce volume précieux appartient à M. le conseiller Levie-Ramolino. En voici le titre : Cours de mathématiques à l'usage du corps royal de l'artillerie concernant l'application des principes généraux de la mécanique à différents cas de mouvement et d'équilibre, par M. Bezout, de l'Académie royale des sciences et de celle de marine, examinateur des élèves et aspirants du corps d'artillerie et des gardes du pavillon et de la marine, censeur royal, Paris, imp. roy., 1772.

² Ce brevet, selon le journal anglais *The Queen*, se trouve entre les mains de S. A. I. le Prince Victor Napoléon.

³ Voir cette liste Coston, II, 52.

On ignore aussi devant qui il subit cet examen. On est tenté de penser que ce fut devant Laplace1 qui avait succédé à Bezout comme examinateur des élèves aspirants du Corps royal, tandis que Montre l'avait remplacé comme examinateur de la marine. Ce fait dont jusqu'ici on n'a point de preuve, expliquerait la faveur dont Laplace a joui durant tout l'Empire après le malheureux essai qui avait été fait de lui sous le Consulat, comme ministre de l'Intérieur2.

On n'a point davantage les notes de sortie de Napoléon3.

Dès le 23 septembre, Napoléon faisait ses préparatifs de départ et, à [cette occasion, il écrivait à M. Labitte, marchand de draps, rue Saint-Honoré au coin de celle des Prouvaires, une lettre qui montre, d'abord, qu'à ce moment il n'avait point encore reçu sa nomination, car il signe : *Cadet gentilhomme à l'Ecole militaire* ; ensuite, qu'il espérait être nommé au commencement du mois suivant ; enfin, qu'il comptait alors se rendre directement en Corse :

Monsieur,

L'année dernière, mon père venait à Paris et était chargé par M. Paravicini, mon oncle, de vous remettre une lettre avec le certificat de vie pour tâcher de retirer sa pension, en total ou en partie, mais la mort l'a arrêté dans sa course dans la ville de Montpellier ; ainsi, Monsieur, je vous envoie ces pièces, espérant que vous aurez la bonté de m'envoyer cette pension ou la partie que vous jugerez pouvoir m'envoyer pour la remettre. Je lui avais demandé un autre certificat plus frais, mais l'éloignement fait que je ne puis le recevoir à temps, vu l'obligation où je suis de retourner en Corse dans le commencement du mois prochain ; du reste, je vous promets de vous envoyer ce

1 Coston, I, 71. V. la notice sur Laplace en tête de l'*Exposition du système du monde*. Bruxelles, 1827, in-8°.

² Napoléon a écrit : Laplace, géomètre du premier ordre, ne tarda pas à se montrer administrateur plus que médiocre ; dès son premier travail, les consuls s'aperçurent qu'ils s'étaient trompés. Laplace ne saisissait aucune question sous son vrai point de vue ; il cherchait des subtilités partout, n'avait que des idées problématiques et portait enfin l'esprit des infiniment petits dans l'administration. (*Mémoires de Napoléon*, Paris 1830, t. VI, p. 107.)

³ Plusieurs auteurs semblent croire à l'authenticité d'une note sur Bonaparte ainsi conçue : Napoléon Bonaparte, né en Corse. Réservé et studieux, préfère l'élude à toute espèce d'amusements ; se plaît à la lecture des bons auteurs ; très appliqué aux sciences abstraites ; peu curieux des autres ; connaissant à fond les mathématiques et la géographie ; silencieux, aimant la solitude ; capricieux, hautain, extrêmement porté à l'égoïsme ; parlant peu ; énergique dans ses réponses ; prompt et sévère dans ses réparties, ayant beaucoup d'amour-propre ; ambitieux et aspirant à tout ; ce jeune homme est digne qu'on le protège. J'ai cherché quelle était la source où Iung, entre autres (I, 125), avait puisé ce portrait qui n'a aucun caractère d'authenticité. Je l'ai trouvée dans les Mémoires historiques et inédits sur la vie politique et privée de l'empereur Napoléon, par le comte Charles d'Og... Paris, 1822, in-8°, que j'ai déjà signalés comme un recueil de pièces entièrement apocryphes, un véritable roman. Ici l'auteur (Barginet, dit-on) annonce que cette pièce a été imprimée en 1800, à Leyde, dans un ouvrage qui a été supprimé par la suite, et prétend l'avoir copiée sur une copie faite par Mallet-du-Pan, lequel tenait le texte de Mme de Staël. Voilà d'étranges références et il faut quelque naïveté pour les admettre.

certificat avant la fin d'octobre. Dans l'ignorance où je suis de la rue où vous demeurez, j'adresse cette lettre à M. Coster, espérant qu'il aura la bonté de vous la faire passer.

Je suis, avec le plus sincère attachement, votre très humble, etc.

BUONAPARTE fils,

Cadet gentilhomme à l'Ecole royale militaire de Paris1.

On pourrait croire, d'après Mme d'Abrantès, que durant son année d'École, Bonaparte est sorti fréquemment chez Mme Permon, sous prétexte, tantôt d'aller voir sa sœur à Saint-Cyr, tantôt de soigner une entorse2; qu'il passa même une semaine dans une mansarde au troisième étage à l'angle gauche de la maison qu'habitaient les Permon3, impasse Conti. Cela est faux. D'abord les élèves de l'École militaire ne sortaient jamais que pour des promenades militaires où leurs chefs les conduisaient. Tout le monde s'accorde à dire que sur ce point le règlement était rigoureusement observé. Puis, une simple comparaison de dates renverse toutes ces légendes. Charles Bonaparte est mort, le 24 février 1785, à Montpellier. A ce moment, Mme Permon vivait dans cette ville où elle avait son unique installation. Il faudrait admettre que, de mars à octobre, Mme Permon se détermina à changer de résidence, fit ses préparatifs, opéra son déménagement, loua un appartement, s'y installa, etc. Cela peut être, mais il faut un temps moral, et Mme d'Abrantès le sent si bien qu'il lui échappe de dire4 que, lorsque sa mère arriva à Paris, il y avait un an que Napoléon était à l'École militaire. S'il y avait un an, comme Napoléon a été admis le 22 octobre 1784, qu'il est entré le 31 octobre ou le 1er novembre, cela met au moins au 22 octobre 1785 ; or, Napoléon est sorti de l'École le 28, et il est parti le 30 pour le régiment de La Fère. Cela donne donc six jours durant lesquels Mme Permon a pu lui prodiquer les marques de son intérêt et obtenir sur sa conduite à l'École ces renseignements qui, publiés par sa fille à l'époque de la Restauration, devaient flatter le mieux ceux dont elle désirait s'attirer la bienveillance.

Est-il possible encore que, comme l'affirme Mme la duchesse d'Abrantès5, comme le répètent plusieurs historiens contemporains6, Napoléon ait visité diverses fois sa sœur Marianna (Elisa), à la Maison royale de Saint-Cyr. Cela était

¹ Coston, I, 72. Coston dit tenir cette lettre du gendre de M. Labitte, M. Rattier, négociant, rue des Fossés-Montmartre, à Paris. Il ajoute que M. Rattier s'étant présenté à l'Empereur comme gendre de M. Labitte, Napoléon lui accorda pour un de ces beaux-frères un siège d'avocat général et pour lui-même, la fourniture du Palais impérial et le titre de marchand de drap de l'Empereur. M. Iung publie cette lettre, I, 126, sans indication de source. S'il avait regardé les dates, il aurait vu que, s'il ressort de ce document que Napoléon désirait rentrer dans l'argent appartenant à son oncle, il n'en résulte nullement qu'il fût alors sans ressources et qu'il se trouvât sur le pavé depuis le 22 septembre jusqu'au jour où il reçut ses lettres de service.

² Edition de 1893, I, p. 59 et 81.

³ Cette légende a donné lieu à une des plus ingénieuses recherches de M. Auguste Vitu dont le livre : *La maison mortuaire de Molière* demeure un chef-d'œuvre pour les travailleurs consciencieux. Dans *La mansarde de Bonaparte au quai Conti*, article qu'il a publié dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris* (novembre-décembre 1884), Auguste Vitu démontre victorieusement que les Permon habitaient impasse Conti, n° 2, mais non que Bonaparte ait résidé chez eux.

⁴ I, 85.

⁵ Mémoires, I, 81.

⁶ En particulier Iung, I, 122, 123 et 124.

déjà bien peu probable, eu égard aux règlements des deux instituts, ceux de Saint-Cyr plus rigoureux encore que ceux de l'École militaire1, mais des documents jusqu'ici inédits2 permettent d'affirmer que l'assertion est gratuite. Au commencement de l'année 1786, c'est-à-dire lorsque son frère Napoléon venait à peine de quitter Paris, Marianna écrivait à sa mère :

Ma chère maman,

Je suis très inquiète de votre santé, car il y a bien longtemps que je n'ai reçu de vos nouvelles. J'ai eu cependant l'honneur t vous écrire, mais je n'ai pas eu la satisfaction de recevoir une réponse. Vous savez que je vous aime de tout mon cœur. Je vous supplie donc d'avoir la bonté de me donner bientôt de vos nouvelles. Il ne manque que cela à mon bonheur. Je me plais toujours bien à Saint-Cyr et me porte à merveille. Mes maîtresses ont mille bontés pour moi. Je tâcherai d'y répondre par ma bonne conduite. Oserais-je vous supplier de présenter mes respects à mes oncles et tantes. Ma cousine de Casablanca serait bien fâchée que je finisse ma lettre sans la renouveler dans votre souvenir. Je l'aime de tout mon cœur. Soyez persuadée des tendres sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, ma chère maman,

Votre très humble et très obéissante fille et servante

BUONAPARTE.

Je viens de recevoir votre lettre qui m'a fait un grand plaisir. J'ai eu l'honneur de vous écrire plusieurs fois. Je suis bien [fâchée] que mes lettres ne vous soient pas parvenues.

Je vous supplie de vouloir bien me marquer dans votre réponse si j'ai reçu le sacrement de confirmation3.

A cette lettre, Joseph, au nom de sa mère, et comme chef de famille, répond le 29 mai 1786 :

Ma chère sœur,

Je profite de l'occasion que m'offre Mme de Petitij, veuve de M. de Petitij, lieutenant du roi et commandant de la place d'Ajaccio, pour vous donner des nouvelles de la famille lesquelles sont aussi bonnes que vous pouvez les désirer. Nous avons reçu votre lettre et nous avons appris avec beaucoup de plaisir que vous continuez à vous plaire à Saint-Cyr.

Portez-vous toujours bien et surtout faites vos efforts pour contenter des dames qui ont tant de bontés pour vous. Ce n'est que par votre attention à remplir tous vos devoirs que vous pouvez en mériter la continuation. Soyez toujours bonne amie avec vos cousines, Mlles Colonna et de Casabianca, dont les parents sont en bonne santé.

¹ Les parents des demoiselles qui voudront les voir pourront venir à Saint-Cyr seulement dans les huit jours des quatre têtes annuelles, savoir : Noël, Pâques, la Pentecôte et la Toussaint, à commencer le lendemain de chacune de ces fêtes. Lavallée, *Histoire de la maison de Saint-Cyr*, 1853, in-4°, p. 323, règlement de 1784.

² Je dois la communication de ces précieux documents à M. le conseiller Levie-Ramolino.

³ Adresse à Monsieur, Monsieur de Buonaparte à Ajaccio en Corse, à Ajaccio. (Timbre de Versailles.)

Votre oncle l'archidiacre, toujours tourmenté de sa goutte, se recommande à vos prières, et maman ne cesse de mettre devant vos yeux vos devoirs de religion et l'exactitude que vous devez montrer à remplir les obligations de votre état.

Je suis avec tout l'attachement possible, ma chère sœur, Votre frère l'aîné,

DE BUONAPARTE.

Ajaccio, 29 mai 1786.

Ainsi, ni dans la lettre de Marianna, ni dans la réponse de Joseph, on ne rencontre la moindre allusion à une visite que Napoléon aurait pu faire à sa sœur. On doit donc rejeter une légende qui ne repose que sur un témoignage dont on a montré la valeur.

§ 9. — AU RÉGIMENT DE LA FÈRE (VALENCE. NOVEMBRE 1785 - SEPTEMBRE 1786).

La promotion dont Napoléon faisait partie comprenait cinquante-huit lieutenants en second affectés à l'artillerie, et Bonaparte y était classé le 42e ; mais la plupart de ses camarades de sortie avaient deux ou trois ans d'école. Les jeunes gens venant de Brienne qui étaient entrés en même temps que lui, le 22 octobre 1784, firent partie des promotions de 1786, 1787 et 1788.

Sur les cinquante-huit promus, huit seulement venaient de l'École militaire : ils y étaient entrés, Roquefeuil en 82, Lelieur de Ville-sur-Arce en 83, Raymond de la Nougarède en 82, Picot de Peccaduc et le Picard de Phélyppeaux en 81, Broglie et des Mazis en 83. Ils avaient donc de deux à quatre années de préparation et le classement que Napoléon avait obtenu dans ces conditions mérite d'être remarqué.

De plus, il faut signaler qu'il était, à ce qu'il semble, le premier Corse qui fût sorti de l'École militaire1 et, dans l'artillerie, à cette époque, on ne cite qu'un seul de ses compatriotes, M. de Massoni, qui fût officier2. Cela lui assurait dans son pays une place à part.

Des huit élèves promus, trois furent désignés pour le régiment de La Fère : Lelieur de Ville-sur-Arce, Bonaparte et le chevalier dos Mazis. Ces deux derniers partirent de concert.

Napoléon n'eut point comme on a dit à emprunter d'argent pour faire ce voyage. On a vu dans le budget des dépenses de l'École qu'un crédit était ouvert annuellement à cet effet3; Bonaparte d'ailleurs, s'il eût été embarrassé, ne se fût point adressé aux Permon qu'il ne connaissait pas à cette époque, mais il aurait eu recours à M. de Marbeuf, près de qui, en souvenir de son père, il aurait été assuré de trouver bon accueil et auquel il s'était empressé, dès son premier jour de liberté, d'aller présenter ses devoirs4.

Il espérait encore à ce moment obtenir un congé pour aller revoir sa mère qu'il avait quittée depuis six ans mais l'ordre de rejoindre son régiment était formel, et, sorti de l'École le 28, le 30, il était en route pour Valence.

¹ Luce Quilico de Casabianca a fait ses preuves pour La Flèche en 1775, mais on ne voit pas qu'il ait été à l'Ecole militaire.

² Roman, Souvenirs d'un officier royaliste, II, 49.

³ Voir en plus Hennet, *loc. cit.*, 71 et 86. C'était là la répétition de l'ordonnance du 7 septembre 1770 laquelle stipulait en outre que les élèves sortant recevraient un trousseau composé d'un uniforme complet, 12 chemises, 12 cols, 12 paires de chaussons, 12 mouchoirs, 2 bonnets de nuit, 2 paires de bas, une boucle de col en argent, une paire de boucles de souliers et une paire de boucles de jarretières, une épée d'uniforme et un porte-manteau de basane. Les Elèves avaient à toucher de plus les 200 livres de pension qui étaient allouées à chacun d'eux, non, comme on a dit sur la cassette du Roi, mais sur les fonds de l'Ecole. Cette pension leur était continuée jusqu'au grade de capitaine. (Edit de janvier 1751, art. XIX. Ordonnance du 30 janvier 1761, etc.) 4 Lettre de Napoléon à M. Amielh, citée par Iung, *Lucien Bonaparte*, avec indication : Collection de M. de Coston à Montélimar.

On peut s'étonner que les règlements, si bien combinés, si sévères, si paternels en même temps, n'aient point prévu dans quels embarras pouvaient se trouver des jeunes gens, des enfants de seize ans, élevés sans nulle vue sur le monde et lâchés ainsi brusquement en pleine vie, avec toutes les tentations d'une indépendance si nouvelle. Peut-être doit-on penser que quelque officier de l'étatmajor de l'École les accompagnait jusqu'à destination. Toutefois, l'on raconte1 que, le 25 octobre, Napoléon et des Mazis arrivèrent à Lyon par les Turgotines, qu'ils se logèrent près du bureau des voitures, à Port-Neuville, qu'ils coururent les cafés et autres lieux de plaisir, eurent bientôt épuisé leur bourse et se trouvèrent heureux de rencontrer un M. Barlet, ancien secrétaire de M. de Marbeuf, que Napoléon connaissait, qui les ravitailla et donna même à son jeune ami une lettre d'introduction pour M. de Tardivon, abbé de Saint-Ruff qui résidait à Valence2. On ajoute que plus tard, en nivôse an X, le Premier Consul, lorsqu'il vint présider à Lyon la Consulte cisalpine, se montra d'une singulière ingratitude pour ce M. Barlet auquel il refusa sa radiation de la liste des émigrés parce que Barlet, dans sa pétition, avait rappelé l'ancien service rendu.

Sans examiner si le fait allégué n'est point démenti par ce qu'on sait du caractère de Napoléon, il suffit de faire remarquer que, parti le 30 octobre de Paris, Bonaparte ne pouvait se trouver le 25 à Lyon3. De plus on doit se demander comment, au bout de huit ans, Napoléon qui était parti de Corse tout enfant aurait ainsi reconnu en un passant ce M. Barlet, comment encore il se serait fait reconnaître de lui ? On ne nie point l'anecdote, mais du moins peut-on dire qu'elle est des moins vraisemblables.

A son arrivée à Valence qu'il faut fixer aux premiers jours de novembre. Napoléon fut logé militairement dans la maison de Mlle Bou4 qui formait l'angle de la Grande-Rue et de la rue du Croissant. Mlle Bou, personne d'âge respectable, dont le père avait tenu en cette même maison un billard et un petit café5, louait des chambres aux officiers, et, après avoir profité quelques jours du logement par billet, Bonaparte devint son locataire et son pensionnaire. Il conserva d'elle un bon souvenir : le 12 octobre 1799, traversant Valence à son retour d'Égypte, il la reconnut lorsqu'elle vint à la poste pour le voir et lui donna un cachemire de l'Inde et une boussole d'argent que l'on conserve aujourd'hui

1 Honoré Vieux, Napoléon à Lyon, 1848, in-8°.

² Coston, I, 75. L'ordre de Saint-Ruff comme on sait, avait été uni en 1771 à celui de Saint-Lazare, mais l'abbé avait conservé une pension. J'ai parlé de cette affaire dans mon livre: Le cardinal de Bernis depuis son ministère, p. 274, note 1. Il peut y avoir des opinions diverses au sujet de la façon dont Napoléon a connu M. de Tardivon. Il dit (*Mémorial*, I, 137) qu'il lui a été présenté par Mme du Colombier. Coston lui donne comme introducteur M. Barlet et ajoute fort justement que M. de Tardivon et l'archevêque Marbeuf, ayant été chanoines de Lyon en même temps, n'avaient pu manquer de se connaître. Enfin, ne peut-on penser que l'union de l'ordre de Saint-Ruff à celui de Saint-Lazare lequel était comme attaché à l'Ecole militaire, faisait de M. de Tardivon le correspondant bénévole des jeunes officiers.

³ On n'a point retrouvé le nom de M. Barlet sur les Listes des émigrés du département du Rhône. On ne saurait d'ailleurs s'expliquer comment M. Barlet aurait pu demander alors sa radiation, puisque, sauf exceptions dont il n'est pas, les émigrés dits du 31 mai avaient été radiés en masse. Cette anecdote semble donc de pure fantaisie.

⁴ Coston, I, 77, et documents particuliers.

⁵ Lettres de Louis Bonaparte à Mésangère, publiées par le baron de Coston, Lyon, 1889 in-8°, p. 8.

dans le musée de la ville. Déjà en 1794, à Nice il avait accueilli son frère, employé de commerce à Lyon, puis administrateur du district de Valence, et il lui avait donné la table et le logement ; il le fit nommer agent de change à Paris et, plus tard, étant consul et empereur, il lui accorda diverses audiences et plusieurs faveurs1.

Sortant de l'École militaire sans avoir passé par les écoles spéciales, Napoléon avait à faire son apprentissage et dut, pendant trois mois, selon un règlement plus démocratique qu'on ne croit, monter trois gardes dans chaque grade et faire la petite et la grande semaine des grades qui y étaient astreints2. Ce ne fut que le 10 janvier 1786 qu'il fut reçu officier.

Le régiment de la Fère, dans lequel il était placé, était à cinq brigades de quatre compagnies. Il avait pour colonel le chevalier de Lance, brigadier des armées du Roi, pour lieutenant-colonel le vicomte d'Urtubie, pour major M. Labarrière, pour quartier-maître trésorier M. de Goy. Bonaparte figurait dans la cinquième brigade (brigade de bombardiers) dont le chef était M. de Quintin : il appartenait à la première compagnie commandée par M. Masson d'Autume et avait pour lieutenant en premier M. de Courcy : son lieutenant en troisième, officier de fortune, se nommait Grosbois ; son sergent-major Bravier : c'est ce Bravier qui en août 1811, adressait à S. M. l'Empereur et Roi une touchante pétition : il avait été réformé, il n'avait pour vivre qu'une pension de 260 francs, il rappelait que, comme sergent au régiment de La Fère, il avait été connu de l'Empereur. Napoléon lui envoya 500 francs.

Dès 1802, M. Masson d'Autume, ancien émigré, avait été nommé par le Premier Consul conservateur de la bibliothèque de l'École d'application de l'artillerie et du génie à Metz. Quant à M. de Courcy, qui s'était retiré de l'armée en 1791, Napoléon ne manquait pas, chaque fois qu'il passait à Valence où Courcy est mort au commencement de la Restauration, d'aller le visiter pour le remercier des bons conseils qu'il lui avait donnés3.

Pour ses anciens camarades du régiment de La Fère qui consentirent à servir la France avec lui, Napoléon eut toujours des grâces particulières et l'on peut assurer que les noms qu'il avait connus alors n'ont point été en vain prononcés devant lui. Ainsi, le chevalier de Boubers, capitaine au 1er bataillon, meurt en 1800 ; mais sa femme, née Folard, est nommée gouvernante des enfants du prince Louis, puis sous-gouvernante du roi de Rome, titrée baronne de l'Empire et comblée de bienfaits. La Riboisière et Sorbier, tous deux lieutenants, sont l'un après l'autre grands officiers de l'Empire, inspecteurs généraux d'artillerie, Grands aigles et le reste. Hédouville cadet est ministre plénipotentiaire près le Prince Primat ; des Mazis aîné, administrateur de la Loterie ; Mabille,

¹ Coston, *loc. cit.*, p. 9.

² Il convient de signaler à cette date un curieux portrait de Bonaparte, au bas duquel on lit : *Mio caro amico Buonaparte. Pontornini del 1785, Tounone*. Ce dessin faisait partie des collections du Musée des Souverains (il ne figure pas au *Catalogue*) et est maintenant au musée de Versailles. Je n'ai retrouvé nulle part le nom de Pontornini, mais, à défaut d'autre renseignement, ce qui peut donner au dessin une apparence d'authenticité, c'est que Tournon était à deux lieues de Valence et que si Bonaparte y avait retrouvé un compatriote, il avait pu s'y lier avec lui. Je ne crois pas que Napoléon ait prononcé nulle part le nom de Pontornini.

³ Coston, I, 79, notes 1 et 2.

administrateur des postes ; Rolland de Villarceaux, préfet du Gard. Un de ses anciens camarades qui le haïssait et que ses opinions royalistes ne rendent point suspect reconnaît qu'avoir été du régiment de La Fère était un des meilleurs titres qu'on pût invoquer près de lui1.

A Sainte-Hélène, les noms lui revenaient en foule, les détails sur tel et tel2, et l'expression de sa reconnaissance allait à ceux qui, comme le lieutenant-colonel, M. d'Urtubie, avaient rendu facile et agréable son apprentissage d'officier.

Il n'est point indifférent de rechercher la carrière des sous-lieutenants ne sortant pas de l'École de Paris, qui, faisant partie de la promotion de Napoléon, ont été désignés en même temps que lui pour le régiment de La Fère.

Les quatre emplois vacants avaient été dévolus à M. de Damoiseau classé le neuvième dans la promotion, à M. de Guerbert de Bellefonds (n° 28), à M. de Belly de Bussy (n° 40), et à M. de Marescot de la Noue (n° 46). Damoiseau3 émigra dès 91, fut à l'armée de Condé, passa en 95 au service de la Sardaigne, puis du Portugal. Il y fut nommé major dans l'artillerie de la marine et, étant plutôt mathématicien que soldat, fut employé à calculer les éphémérides nautiques. Adjoint à l'observatoire de Lisbonne, membre de la Société maritime et adjoint à l'Académie des sciences, il avait déjà une notoriété et sa carrière semblait faite lorsque les Français envahirent le Portugal. Après la capitulation de Cintra, il revint en France avec Junot et demanda à rentrer dans l'artillerie. Employé d'abord à l'armée d'Espagne, puis aux sous-directions de Bastia et d'Antibes, il était chef de bataillon à la chute de l'Empire. En 1817, il fut retraité avec le grade de colonel ; ce fut alors qu'il mit au jour des travaux astronomiques et mathématiques qui lui valurent d'être nommé successivement membre de l'Académie des sciences, directeur de l'observatoire de l'École militaire et membre du bureau des longitudes.

On n'a rien trouvé sur la carrière de Guerbert de Bellefonds après l'émigration : quant à Belly de Bussy, l'on sait qu'après sa radiation, il s'était simplement retiré en Champagne dans ses terres. Le 12 mars 1814, pendant la campagne de France, l'Empereur demanda des guides ; on lui parla d'un ancien officier qui connaissait le pays à merveille. Belly de Bussy — ou, comme l'écrivait Fain, Billy-Bussy — se présenta ; Napoléon le reconnut aussitôt, causa avec lui, le nomma immédiatement colonel d'artillerie et l'un de ses aides de camp. Il lui donna 12.000 francs pour s'équiper, et, à Fontainebleau, il le porta pour une somme de 50.000 francs sur l'état des gratifications prévues par le traité. Nommé chevalier de Saint-Louis par les Bourbons le 27 décembre 1814, Belly de Bussy n'en reprit pas moins son service près de l'Empereur au retour de l'île d'Elbe. On ne retrouve pas ses traces après la seconde Restauration.

Quant à Bernard-François de Marescot de la Noue, qui semble bien le même qu'on trouve à Brienne avec Napoléon, il émigra, puis se joignit en 1795 aux royalistes de la Vendée. Rentré au service sous le Consulat, il fut nommé lieutenant-colonel et décoré de l'étoile de la Légion. Après la campagne de 1807, il quitta de nouveau et fut choisi par le Sénat comme membre du Corps législatif pour le département de Loir-et-Cher. A la Restauration, il fut chevalier de Saint-Louis.

-

¹ Souvenirs d'un officier royaliste, par M. de R. (Roman). I, p. 108, note 1.

² Mémorial, I, 136.

³ Marie-Charles-Théodore, baron de Damaiscau, né à Besançon, le 9 avril 1768, mort à Paris, le 6 avril 1836, était d'une ancienne famille militaire, fils d'un officier général.

Ce ne fut qu'après son arrivée au régiment que Napoléon fit faire son uniforme1, presque semblable d'ailleurs à celui qu'il portait à l'École militaire. C'était l'habit bleu avec collet rabattu, parements et doublure rouge, veste et culotte bleue. Un bordé rouge égayait le devant de l'habit et les poches posées sur le côté et découpées en écusson. A la Révolution, il y eut ce changement qu'on ajouta des revers et que le collet se redressa. Une seule épaulette, en losanges alternés d'or et de soie, avec une contre-épaulette. C'était une passion que Napoléon avait pour cet uniforme : Je n'en connais de plus beau que mon habit d'artilleur, disait-il à Morfontaine quand, sous le Consulat, il essayait pour la première fois l'habit de colonel des grenadiers à pied.

Ayant tout à apprendre de son métier d'artilleur, Napoléon a-t-il, autant qu'on le dit, autant qu'il le dit lui-même, fréquenté le monde ? Ne confond-il point deux époques ? ne mêle-t-il point dans sa mémoire ses deux séjours à Valence ? Il faut se méfier ici des témoignages intéressés : sans doute, plus tard, tout le monde aura voulu l'avoir connu, mais en ce moment, à Valence, personne ou presque personne ne le connaît.

La plupart des relations qu'on lui prête sont de fantaisie. Il n'a pu, en 1785-86, connaître, à Valence, M. Bachasson de Montalivet, puisque, à cette date, celui-ci était conseiller au Parlement de Grenoble et qu'il n'est revenu, à Valence, qu'en 17912, Mme du Colombier n'a pu le mettre en relations avec l'abbé Raynal, puisque, depuis 1781, à la suite de la publication de l'*Histoire philosophique du commerce des deux Indes*, l'abbé Raynal fuyant devant la condamnation prononcée contre lui par le Parlement, voyageait en Hollande, en Prusse et en Suisse, et qu'il n'eut qu'en 1787 permission de rentrer en France, à la condition encore de ne point venir à Paris. L'abbé de Saint-Ruff, il le vit certainement, car il a gardé de lui bonne mémoire. Mieux encore se souvenait-il de Mme Grégoire du Colombier qui l'avait aimablement accueilli, de sa fille, Mlle Caroline, avec qui il se ménageait au matin piquant de petits rendez-vous pour manger des cerises3. A Sainte-Hélène il parlait de ces dames avec une profonde reconnaissance; n'eût-il point fait de même des autres personnes qui l'auraient accueilli?

Sa mémoire a été d'autant plus frappée de ces bontés qu'il se sentait plus isolé et plus triste.

Il avait seize ans depuis le 15 août 1785 ; jusqu'au mois de janvier, il fut constamment occupé par ses devoirs militaires ; ensuite, il lui fallut apprendre tout de son métier d'officier. Car l'École de Paris n'étant, on l'a vu, rien moins qu'une école d'instruction, rien moins surtout qu'une école supérieure de guerre,

¹ A leur arrivée au corps, les cadets recevaient un uniforme payé sur les revenus de l'Ecole militaire (Hennet, *loc. cit.*, p. 86). Par conséquent, toute cette histoire, racontée par Mme la duchesse d'Abrantès (I, 85), démontrée déjà fausse par le rapport des dates, est encore démontrée fausse par l'impossibilité des faits. Si j'insiste sur les mémoires de Mme d'Abrantès, c'est que, récemment réimprimés, ils servent de prétexte au renouvellement de quantité de légendes.

² Rochas, *Biographie du Dauphiné*, II, 153, et *Notice*, par le comte Camille Bachasson de Montalivet *sur le comte Jean Pierre Bachasson de Montalivet*, p. 6.

³ J'ai dit ailleurs : *Napoléon et les femmes*, t. I, p. 6, ce que Napoléon empereur avait fait pour son ancienne amie de jeunesse. On assure que chez les descendants de Mlle du Colombier se trouvent des papiers inédits de Napoléon.

il n'avait jusque-là point vu un canon et tout ce qu'on lui avait montré, ç'avait été la théorie du fantassin, au plus quelques notions sur le service dans les places.

Il était timide et sauvage, il était pauvre avec les onze cent vingt livres par an qu'il recevait de solde et de pension1; il n'avait point d'argent à dépenser aux superfluités d'élégance: tout ce qu'il pouvait retrancher de son nécessaire passait à acheter des livres2 et tout le temps qu'il n'employait pas a ses exercices, il le passait à lire et à rêver.

Deux passions impérieuses absorbaient son esprit : sa patrie d'abord, puis, Rousseau. Patrie et famille, c'était tout un pour lui. Pour la famille, il se sentait une responsabilité d'autant plus grande que les besoins, là-bas, étaient plus grands, que lui seul sur le continent pouvait y apporter quelque secours, qu'il avait pris une idée plus haute de lui-même par son entrée dans le Corps royal, par le fait que, seul de ses compatriotes, il était officier d'artillerie. — Il dit toujours officier ; n'indique jamais son grade, son pauvre grade de lieutenant en second. — Il était le chargé d'affaires de la famille en France, et à seize ans, il se tenait pour le protecteur des orphelins restés en Corse.

C'est lui qui demandait, pour eux, les places dans les séminaires ou les écoles, qui sollicitait pour la mère, écrivait les pétitions et les mémoires. Dès son arrivée au régiment ce rôle s'est imposé à lui : il le remplit.

1 Napoléon, comme lieutenant en second, touche par an d'après l'ordonnance du 3 novembre 1776 : 800 francs d'appointements payés par le Trésor royal, plus 120 francs de logement payés par les provinces ; enfin la pension de 200 livres faite sur les fonds de l'Ecole à tout élève sortant de l'Ecole militaire jusqu'à ce qu'il ait atteint le grade de capitaine. On a établie de la façon suivante quelle pouvait être la dépense de Napoléon (Iung, I, 156). Pour sa chambre chez Mlle Bou 8 l. 8 s. par mois ; pour sa pension à l'hôtel des Trois-Pignons 351. ; 15 l. pour retenues mensuelles et réceptions ; 30 l. pour l'habillement, l'entretien et le café militaire, cela fait 1.078 livres par an. Il reste donc 42 livres pour les menus plaisirs de l'année entière. Ce calcul est vraisemblable, mais je ne vois point où l'on en a puisé les éléments.

2 Outre qu'il est abonné au cabinet de lecture de M. Aurel (Coston, I, 86), Napoléon achète des livres, comme il ressort du passage des mémoires de Joseph cité plus loin, et de la lettre suivante adressée de Valence le 29 juillet 1786 à M. Paul Borde, libraire à Genève (Coston, I, 99, d'après l'original).

Valence, le 29 juillet 1786.

A monsieur Paul Borde, libraire à Genève.

Je m'adresse directement à vous, Monsieur, pour vous prier de me faire passer les Mémoires de Mme de Valens (sic) et Claude Auct pour servir de suite aux Confessions de 1-1 Rousseau

Je vous prierai également de m'envoyer les deux derniers volumes de Vllisloire des Révolutions de Corse, de l'abbé Germanes. Je vous serais obligé de nie donner note des ouvrages que vous avez sur l'ile de Corse ou que vous pourriez me procurer promptement.

J'attends votre réponse pour vous envoyer l'argent à quoi cela montera.

Vous pouvez m'adresser votre lettre : A monsieur Buonaparte, officier d'artillerie au régiment de La Fère en garnison à Valence, Dauphiné.

Je suis, Monsieur, avec une parfaite considération, votre très humble et très obéissant, etc

BUONAPARTE officier d'artillerie.

3 Valence, 25 novembre 1785.

A M. Amielh, directeur du petit séminaire d'Aix.

_

Mais il en est un autre qu'il s'est imposé à lui-même : il prétend être l'historien de sa patrie. A ce moment, il n'a encore que des notions confuses et très vagues sur les événements qui ont amené la conquête de la Corse, mais il veut s'en instruire : Boswell qu'il a lu peut-être à Brienne, que, en tout cas, il a désiré lire dès ce moment et qu'il a certainement lu depuis sa sortie de l'école, a contribué à former son admiration pour Paoli. Il prétend pousser son étude à fond. On le voit par sa lettre au libraire de Genève.

Et c'est la Corse aussi qui l'amène à Rousseau. Rousseau n'a-t-il pas dû en être le législateur, ne s'en est-il pas proclamé l'ami ? Rousseau, c'est le séducteur immortel des âmes inquiètes, le traducteur inspiré des amours confuses, impossibles et toujours rêvées ; c'est en même temps le prophète attendu qui donne une formule à ces aspirations d'un peuple, las d'une organisation politique qui ne répond plus à ses besoins, las d'une hiérarchie sociale dont il a perdu le sens, las d'une civilisation dont il ne voit plus que les vices, et qui prétend revenir à la liberté, à l'égalité, à la nature. C'est l'oracle de quiconque se tient pour incompris, déshérité, persécuté. C'est celui qui porte aux ambitieux la parole qui seule peut leur plaire : que, hormis le génie, rien n'est légitime.

L'influence de Rousseau, on la trouvera empreinte si profondément dans les trois morceaux qui se rapportent à cette époque qu'il est inutile d'y insister. La Corse et Rousseau, voilà tout le Bonaparte de 861.

Monsieur, on ne pouvait être plus sensible que je le suis à l'intérêt que vous voulez bien prendre pour nous. L'on ne pouvait être en même temps plus mortifié de la peine que vous vous êtes donnée. Je ne conçois pas comment mes chers parents ont pu être inquiets un moment. Je leur ai écrit deux fois avant de sortir de Paris et je leur ai mandé le dérangement de notre plan. Je vis à Paris M. de Marbeuf, qui me dit que Lucciano, mon frère, ne pouvait pas encore être élevé à Aix, et qu'ainsi, il fallait qu'il restât à Brienne ; d'un autre côté, j'eus un ordre extraordinaire de rejoindre le régiment à Valence et j'y suis actuellement depuis trois semaines pendant lequel temps j'ai écrit trois fois en Corse. Jugez de là, Monsieur, si je suis coupable-de la moindre négligence. J'aurais dû, il est vrai, vous le mander, mais je me suis imaginé que M. Fesch, que je crois en Corse, vous en aurait écrit.

Je n'aurai mon semestre qu'au mois de septembre prochain. Pour lors, Monsieur, je me ferai une fête d'avoir le plaisir de faire connaissance avec un homme pour qui je prends le plus vif intérêt.

Faites-moi passer, je vous prie, les lettres dont vous êtes chargé, quoique je m'imagine bien ce qu'elles contiennent.

Je suis avec la plus grande considération, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

NAPOLEONE DI BUONAPARTE.

(Lettre publiée par Iung, Lucien Bonaparte et ses mémoires, avec indication de source : collection de M. de Coston à Montélimar. Cette lettre d'une haute importance démontre ce qui a été dit ci-dessus du désir qu'avait Napoléon de se rendre en Corse et de sa visite à Marbeuf.)

1 Mss. I, ÍI et III. On s'étonnera peut-être de ne point trouver à cette date parmi les écrits de Napoléon une certaine fable qu'on lui attribue : *Le lapin, le chien et le chasseur* et que quelques-uns même, entre autres Coston (I, 37), disent avoir été composée en 1782. Il suffit de la moindre attention pour voir que cette fable n'a pu être écrite par Napoléon, ni en 1782, ni en 1786. Si faible soit-elle, elle est à rimes croisées, à vers irréguliers, et on a vu comment rimait et versifiait Napoléon.

§ 9 bis. — FIN DU SÉJOUR À VALENCE (AOÛT-SEPTEMBRE 1786).

Il est inutile de démontrer que, en 1786, Napoléon n'a pu, comme on l'a dit, ni connaître l'abbé Raynal1, lequel n'est revenu en France qu'en 1787, ni lui soumettre une histoire de Corse qui était au plus dans son esprit à l'état de projet.

Mais il est un point qu'il importe d'examiner On a dit que Napoléon avait été appelé, de Valence à Lyon, avec son bataillon, le 12 août 1786, pour réprimer une révolte occasionnée par la levée du droit de *Banvin* et où se mêlait surtout une question de salaires ; que le détachement dont il faisait partie arriva à Lyon, le 15, et que Bonaparte fut logé dans la maison de veuve Blanc à la montée de Montribloud, à, l'extrémité de la commune de Vaise2.

Napoléon se serait, ajoute-t-on, trouvé si bien à Lyon qu'il aurait écrit, le 20 septembre, à son oncle Fesch à Ajaccio : Je quitte Lyon avec plus de peine encore que Valence, je me trouvais si bien dans cette ville qu'il me semble que j'aurais voulu y passer ma vie, mais il faut suivre sa destinée et surtout se plier aux exigences de son état. Un soldat ne doit pas s'attacher à autre chose qu'à son drapeau3.

Enfin, le 21 septembre, Napoléon aurait pris avec son régiment la route de Douai où il devait désormais tenir garnison et il y serait arrivé le 17 octobre. On a même publié l'itinéraire qu'il aurait suivi4.

Or, depuis le 1er septembre, Bonaparte était parti de Valence en semestre pour Ajaccio. Parti de Valence pour semestre à Ajaccio 1er septembre 1786, écrit-il dans *Époques de ma vie*.

En admettant donc qu'il ait pu aller à Lyon et qu'il y soit arrivé comme on le dit le 15 août, il en est reparti pour Valence deux ou trois jours au moins avant le 1er septembre. Cette date de son congé, il la connaissait depuis près d'un an, puisqu'il l'écrivait à M. Amielh le 25 novembre 1785. Il savait pertinemments que les Corses avaient le privilège de partir en congé un mois avant les autres officiers et il n'eût point été si fou que d'y renoncer alors que, depuis sept ans et neuf mois, il n'avait revu ni sa patrie ni sa famille. Ces dates, c'est lui-même qui les précise : « Je suis donc, dit-il, arrivé dans ma patrie sept ans et neuf mois après mon départ, âgé de dix-sept ans un mois. » Cela met au 15 septembre : Il a donc mis quinze jours à faire le voyage : n'a-t-il pas dû en effet s'arrêter à Aix, probablement à Marseille — on trouve sur son cahier le nom de *M. Allard fils, négociant à Marseille, place des Augustins*, — enfin attendre une occasion pour Ajaccio ?

3 Cette lettre republiée par M. Iung (I, 166) faisait, dit M. Vieux, partie de la collection d'autographes de M. Deschiens, de Versailles. On serait aise en vérité de la voir.

¹ Iung, I. 162, d'après Coston I, 98 avec l'indication Mss. Archives de la guerre.

² Honoré Vieux, Napoléon à Lyon, p. 4 à 11.

⁴ Coston, II, 78, republié par Iung, I, 337, et récemment dans l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*.

⁵ Lettre du général d'Anthouard à M. de Coston, citée par le baron de Coston, *Lettres de Louis Bonaparte*, p. 15.

En tout cas, il était à Ajaccio le 15 septembre. Il n'a donc pu ni écrire de Lyon à Fesch, le 20 septembre, une lettre, d'ailleurs si peu conforme à ce qu'on doit attendre de lui alors qu'il va enfin retrouver les siens ; ni faire la route de Lyon à Douai avec le régiment de La Fère ; ni passer cinq mois à Douai1, d'octobre 1786 à février 1787.

1 Iung, I, 170 : d'après Coston, I, 106.

§ 10. — EN CORSE (15 SEPTEMBRE 1786 - 12 SEPTEMBRE 1787).

Napoléon est arrivé à Ajaccio le 15 septembre 1786 — sept ans et neuf mois, comme il le dit, après son départ, âgé de dix-sept ans un mois. Il en est reparti le 12 septembre 1787 : il y a donc passé une année pleine. Il inscrivait soigneusement sur la plupart de ses manuscrits la date et le lieu où il les rédigeait. Or, aucun des manuscrits du fonds Libri n'est de cette année, aucun ne porte l'indication d'Ajaccio. On doit supposer que Napoléon a laissé en Corse les notes qu'il a rédigées à cette époque, qu'elles ont fait partie des papiers qu'a vus, en 1838, M. Blanqui et qui étaient alors entre les mains de MM. Braccini d'Ajaccio1. Qu'il ait travaillé sérieusement alors, nul doute. Joseph en porte témoignage. Mon frère Napoléon, dit-il2, obtint enfin un congé. Il nous arriva et ce fut un grand bonheur pour notre mère et pour moi. Il y avait plusieurs années que nous ne nous étions vus, mais nous correspondions habituellement par lettres. L'aspect du pays lui plut. Ses habitudes étaient celles d'un jeune homme appliqué et studieux, mais il était bien différent de ce que le représentent les auteurs de mémoires qui tous se transmettent la même erreur, dès qu'elle a été émise une fois. Il était alors admirateur passionné de Rousseau, ce que nous appelions être habitant du monde idéal, amateur des chefs-d'œuvre de Corneille, de Racine, de Voltaire, que nous déclamions journellement. Il avait réuni les œuvres de Plutarque, de Platon, de Cicéron, de Cornélius Nepos, de Tite-Live, de Tacite, traduites en français, celles de Montaigne, de Montesquieu, de Raynal. Tous ces ouvrages occupaient une malle de plus grande dimension que celle qui contenait ses effets de toilette. Je ne nie pas qu'il n'eût aussi les poésies d'Ossian, mais je nie qu'il les préférât à Homère.

Impatient comme moi de ne pas parler la langue du pays, il s'en occupa, avec peu de succès la première année : ce ne fut qu'à son second semestre qu'ayant résolu d'écrire un essai sur les révolutions de la Corse, il redoubla d'efforts afin de se mettre en mesure de lire les auteurs originaux en italien.

Donc, deux sortes d'études, les unes littéraires, les autres historiques et politiques. Malgré ce que dit Joseph, dès ce premier congé, Napoléon, semble-t-il, s'occupe à rechercher les documents imprimés et manuscrits relatifs à la Corse dont il a besoin pour écrire son livre. — Ce projet est en effet antérieur, comme on l'a vu par le manuscrit n° I, comme on le verra mieux surtout par le manuscrit n° V, à la date que fixe Joseph.

Quant au militaire, rien qui marque qu'il s'en inquiète.

A son départ du régiment, il avait sans doute l'intention de justifier son semestre en faisant quelques recrues. On trouve en effet dans ses papiers³ cette formule d'engagement qu'il a copiée de sa main :

¹ M. Blanqui (*Courrier français* du 14 octobre 1838) cite au nombre des manuscrits de Napoléon que détenaient MM. Braccini un *Mémoire sur la culture du mûrier*, écrit par Napoléon à l'âge de dix-neuf ans.

² Joseph, I, 32.

³ Fonds Libri. Manuscrit intitulé : Formules, etc.

RÉGIMENT DE...

Je soussigné... m'engage de ma propre volonté et sans contrainte à servir le Roi en qualité de canonnier, bombardier ou sapeur pendant l'espace de huit années, à condition de recevoir à l'expiration de ce terme, conformément à l'ordonnance de... du présent engagement la somme de 120 francs tant en argent comptant et tant en un billet payable au régiment. Je déclare n'avoir aucune infirmité cachée qui puisse m'empêcher de servir le Roi et n'être engagé dans aucune de ses troupes soit de terre soit de mer. En conséquence, je promets de servir avec fidélité et honneur et de me comporter dans toutes les occasions en honnête et brave soldat. Je certifie être âgé de... natif de... fils de...

Il ne semble point pourtant qu'il y ait porté un grand zèle, ni qu'il ait eu occasion de remplir les blancs de son modèle. Il tenait sans doute qu'il avait mieux à faire que de courir les routes pour chercher des soldats au roi de France.

En dehors de ses études, Napoléon avait des devoirs de famille qui lui imposaient des obligations sérieuses. Son grand-oncle, l'archidiacre Lucien Bonaparte, était immobilisé par la goutte devenue pour lui une infirmité grave. La famille avait vainement consulté les médecins de l'île, en très petit nombre d'ailleurs et fort médiocres. Bonaparte prit sur lui d'écrire au docteur Tissot, plus connu de nos jours par son livre sur l'*Onanisme* que par son *Traité de la santé des gens de lettres*, mais qui jouissait alors d'une réputation universelle, et qui, pour un patriote tel que Napoléon, avait ce prestige singulier d'avoir égalé Paoli à César et à Mahomet. Il lui écrivit la lettre suivante1:

Ajaccio, en Corse, 1er avril 1787.

Monsieur,

Vous avez passé vos jours à instruire l'humanité et votre réputation a percé jusque dans les montagnes de Corse où l'on se sert peu de médecin. Il est vrai que l'éloge court, mais glorieux que vous avez fait de leur aimé général est un titre bien suffisant pour les pénétrer d'une reconnaissance que je suis charmé de me trouver par la circonstance, dans le cas de vous témoigner au nom de tous mes compatriotes2.

Sans avoir l'honneur d'être connu de vous, n'ayant d'autre titre que l'estime que j'ai conçue pour vos ouvrages, j'ose vous importuner et demander vos conseils pour un de mes oncles qui a la goutte. Ce sera un mauvais préambule pour ma consultation lorsque vous saurez que le malade en question a soixante-dix ans, mais, monsieur, considérez que l'on vit jusqu'à cent ans et plus, et mon oncle, par sa constitution, devrait être du nombre de ces privilégiés : d'une taille moyenne,

¹ Coston, II, 80. Adresse : A monsieur Tissot, docteur en médecine de la Société royale de Londres, de l'Académie médico-physique de Bâle et de la Société économique de Berne. A Lausanne en Suisse, à Lausanne.

Tissot a écrit au dos : Lettre non répondue peu intéressante.

² Cf. *Traité de la santé des gens de lettres*, Lausanne, 1768, in-12, p. 121. César, Mahomet, Cromwell, M. Paoli, plus grand qu'eux peut-être, ont sans doute reçu de la nature des forces plus qu'humaines, et, malgré cela, ils auraient succombé sans le secours de l'exercice et de la sobriété.

n'ayant fait aucune débauche d'aucune espèce, ni trop sédentaire, ni trop peu, n'ayant été agité d'aucune de ces passions violentes qui dérangent l'économie animale, n'ayant presque point eu de maladies dans tout le cours de sa vie ; je ne dirai pas, comme Fontenelle, qu'il avait les deux grandes qualités pour vivre : bon corps et mauvais cœur ; cependant, je crois qu'ayant du penchant pour l'égoïsme, il s'est trouvé dans une situation heureuse qui ne l'a pas mis dans le cas d'en développer toute la force. Un vieux goutteux génois lui prédit dans le temps qu'il serait affligé de cette incommodité : prédiction qu'il fondait sur ce que mon oncle a des pieds et des mains extrêmement petits et la tête grosse. Je crois que vous jugerez que cette prédiction accomplie n'est qu'un effet du hasard.

Sa goutte lui prit en effet à l'âge de trente-deux ans. Les pieds et les genoux en furent le théâtre. Il s'est écoulé quelquefois jusqu'à quatorze ans sans qu'elle revînt ; un ou deux mois étaient la durée des accès. Il y a dix ans entre autres qu'elle lui revint et l'accès dura neuf mois. Il y aura deux ans au mois de juin que la goutte l'attaqua aux pieds: depuis ce temps-là, il garda toujours le lit. Des pieds, la goutte se communiqua aux genoux ; les genoux enflèrent considérablement ; depuis cette époque, tout usage des genoux lui a été interdit ; des douleurs cruelles s'ensuivirent dans les genoux et les pieds, la tête s'en ressentit et dans des crises continuelles il passa les deux premiers mois de son séjour au lit ; peu à peu, sans aucun remède, les genoux se désenflèrent, les pieds se quérirent, et le malade n'eut plus d'autre infirmité qu'une inflexibilité des genoux occasionnée par la fixation de la goutte aux jarrets, c'est-à-dire aux nerfs et aux artères qui servent au mouvement. S'il essaie de remuer le genou, des douleurs aiguës lui font cesser. Son lit ne sera jamais refait. Simplement l'on découd les matelas et l'on remue la laine et les plumes. Il mange bien, digère bien, parle, lit, dort et ses jours se coulent, mais sans mouvement, mais sans pouvoir jouir des douceurs du soleil. Il implore le secours de votre science, sinon pour le guérir, du moins pour fixer dans une autre partie ce mal gênant.

L'humanité, monsieur, me fait espérer que vous daignerez répondre à une consultation si mal digérée. Moi-même, depuis un mois, je suis tourmenté d'une fièvre tierce ce qui fait que je doute que vous puissiez lire ce griffonnage. Je finis, monsieur, en vous exprimant la parfaite estime que m'a inspirée la lecture de vos ouvrages et la sincère reconnaissance que j'espère vous devoir.

Monsieur, je suis, avec le plus profond respect, votre très humble et très obéissant serviteur.

BUONAPARTE,

Officier d'artillerie au régiment de La Fère.

A cette lettre, Napoléon n'obtint point de réponse. Or l'archidiacre était la cheville ouvrière de la maison ; c'était lui, qui, du vivant même de Charles, tenait la caisse et la remplissait quelquefois, qui s'occupait des récoltes, des vendanges, des bergers. Joseph avait appris à le suppléer, mais, justement, Joseph allait partir pour prendre ses degrés à Pise et se mettre en mesure d'obtenir en Corse, soit une charge de magistrature, soit une des charges à la nomination des États de la province. Pour remplacer Joseph, surveiller cette pépinière de mûriers dont

Charles avait jadis entrepris la plantation pour le compte du Gouvernement, il fallait que Napoléon restât. On trouve dans le cahier intitulé : FORMULES, CERTIFICATS ET AUTRES CHOSES ESSENTIELLES À MON ÉTAT ACTUEL1 le mémoire qu'il dressa à ce sujet :

Manière de demander un congé.

Lorsqu'on est en semestre et que l'on veut obtenir un congé d'été pour cause de maladie, l'on se fait dresser par un médecin de la ville et un chirurgien, un certificat comme quoi, avant l'époque que vous désignez, votre santé ne vous permet pas de rejoindre à la garnison. Vous observerez que le mémoire soit sur papier timbré, qu'il soit visé par le juge et le commandant de la place.

Vous dresserez alors votre mémoire au ministre de la Guerre de la manière et formule suivantes :

A Ajaccio, le 21 avril 1787.

CORPS ROYAL
DE
L'ARTHLERIE

RÉGIMENT DE LA FÈRE

Mémoire en demande d'un congé2.

Le sieur Napoléon de Buonaparte, lieutenant en second au régiment de La Fère artillerie, supplie Monseigneur le Maréchal de Ségur de vouloir bien lui accorder un congé de cinq mois et demi à compter du 16 mai prochain dont il a besoin pour le rétablissement de sa santé, suivant le certificat du médecin et chirurgien ci-joint. Vu mon peu de fortune et une cure coûteuse, je demande que le congé me soit accordé avec appointements.

BUONAPARTE.

L'on envoie le tout au colonel du régiment sur l'adresse du ministre ou du commissaire ordonnateur, M. de Lance3, soit qu'on lui écrive sur l'adresse de M. Le Sancquer, commissaire ordonnateur des guerres à la Cour.

Le congé fut accordé. Du 16 mai, cinq mois et demi menaient Napoléon au 1er novembre. C'était assez sans doute pour qu'il se mît au courant des affaires, s'instruisît des objets qui devaient l'intéresser et arrivât à une liquidation. N'obtenant point en Corse ce qu'il sollicitait, pensant que, à Paris, il trouverait des protecteurs qui feraient réussir ses demandes, il s'embarqua le 12 septembre.

2 Iung, I, 175. Sans indications de source et avec date du 2 avril, exactement dans les mêmes termes. C'est probablement l'expédition de la minute ci-dessus.

¹ Inédit. Fonds Libri.

³ M. de Lance est le colonel du régiment. Bonaparte, dans ce même cahier, inscrit ainsi l'adresse :

M. le Chevalier de Lance, brigadier d'infanterie, colonel du régiment de La Fère Artillerie, à la Fère. Maréchal de Ségur.

§ 11. — A PARIS (OCTOBRE-DÉCEMBRE 1787).

Napoléon arriva à Paris vraisemblablement au commencement d'octobre 1787. Alla-t-il jusqu'à Douai où son régiment tenait garnison depuis le 17 octobre 1786 ? Cela est peu vraisemblable. D'une part, son congé n'expirait que le 1er novembre ; d'autre part le régiment de La Fère, appelé en Bretagne et en Normandie, devait quitter Douai le 18 octobre. En admettant qu'il eût voyagé avec une célérité extrême, Napoléon n'eût jamais pu arriver à Douai avant les premiers jours d'octobre. A quoi bon ? Ne valait il pas bien mieux pour lui attendre son régiment qui devait certainement passer à Paris et employer à solliciter près des ministres un temps précieux ?

Sans doute, c'est là l'hypothèse qui se présente à l'esprit la première : mais deux documents semblent pourtant indiquer que Napoléon a pu passer à Douai. Le premier se rencontre dans un volume qui *paraît* écrit sur pièces authentiques1 : il y est dit que de l'état de revue passée le 31 octobre 1786 par le commissaire des guerres Mazelaigne, il résulte que Bonaparte, 16e lieutenant au régiment de La Fère, était alors absent du corps : il résulte de l'état de la revue suivante que cet officier était présent à son poste. A quelle date cette revue a-t-elle été passée, c'est ce que l'auteur ne dit pas.

Le second témoignage *paraît* émaner de l'Empereur lui-même : à l'île d'Elbe, il aurait dit à Sir Neil Campbell, le commissaire anglais chargé de sa surveillance : Au commencement de la Révolution, je fus envoyé à Douai avec la compagnie dont j'étais capitaine et j'y fus témoin de quelques scènes de violence auxquelles je me donnai bien garde de prendre la moindre part2. Le nom de Douai est bien formulé par le colonel anglais, mais tous les faits accessoires sont inexacts : Napoléon n'était pas capitaine, ce n'était pas le début de la Révolution, il n'y eut pas d'émeute à Douai en 1787.

En admettant, par impossible, que Napoléon soit venu à Douai, on ne saurait penser en tous cas qu'il y ait passé plus d'une dizaine de jours. Qu'y serait-il venu faire ? Peut-être se montrer à une revue de commissaire des guerres, peut-être solliciter de son colonel un nouveau semestre, faveur justifiée par le très long temps passé hors de son pays, motivée par les affaires de sa famille, de sa mère veuve, par l'absence de son frère, étudiant en Toscane. Ce qui permettrait de le supposer, c'est que dans une lettre citée plus loin, il dit : J'avais permission de rester chez moi jusqu'au mois de mai prochain.

Ce ne sont là, on le répète, que des hypothèses. Les documents affirmant sa présence à Douai sont peu certains, tandis que les dates sont positives. On ne peut sortir de ce dilemme : ou Napoléon n'est point allé à Douai ; ou, s'il y est venu, il n'a pu y rester que des premiers jours d'octobre au 18 du même mois. Par là tombent toutes les légendes récemment encore remises au jour3.

¹ Souvenirs à l'usage des habitants de Douai, ou notes pour servir à l'histoire de cette ville usjues et inclus l'année 1821. Douai, 1822, in-8°.

² Ap. Pichot, Napoléon à l'île d'Elbe, Paris, 1871, in-8°, p. 189.

³ Coston s'était contenté de dire que les officiers avaient été logés au Pavillon, d'indiquer les maisons où ils avaient pu être reçus, de citer une anecdote où le lieutenant-colonel d'Urtubie et le lieutenant Bonaparte jouaient chacun leur tôle, mais tout récemment la Revue du Nord (numéros des 15 avril, 1er mai et 15 mai 1894) a publié des articles de

En admettant que Bonaparte eût passé à Douai quelques jours en octobre 1787, le 9 novembre, il était déjà installé depuis quelque temps à Paris, à l'hôtel de Cherbourg, rue du Four-Saint-Honoré. Il avait déjà sollicité à Versailles, avait obtenu une audience du premier ministre monseigneur de Brienne, archevêque de Sens, avait vu les employés du Contrôle général, frappé à toutes les portes pour l'indemnité que sa mère réclamait. C'est ce que prouvent cette lettre à un chef de bureau du ministère et le mémoire qui y est joint1.

Monsieur,

J'ose me flatter que vous participerez à l'événement qui vient de m'arriver et qui est d'autant plus fâcheux qu'il était plus inattendu.

J'avais permission de rester chez moi jusqu'au mois de mai prochain. J'ai anticipé sur mon congé et j'ai quitté ma famille pour pouvoir solliciter à Paris la décision de l'affaire de la Pépinière pour laquelle vous avez daigné vous intéresser.

Monseigneur l'archevêque de Toulouse m'avait honoré d'une lettre de recommandation auprès de M. le Contrôleur général, de sorte que je ne pouvais guère douter du succès, quand, en cherchant dans les cartons, l'on n'a rien trouvé de relatif à cette affaire ; je me suis transporté au Contrôle général et, en feuilletant dans l'enregistrement, je n'ai rien trouvé qui puisse indiquer que les pièces relatives à cette affaire soient parvenues.

Nos intentions me sont trop connues pour pouvoir douter que cela ne soit arrivé par la mort de M. Rousseaux.

M. le Contrôleur général, touché du tort que ce retardement nous cause, vous rendu la liberté de nous accorder les avances que nous sollicitions cet hiver, que votre bonté voulait nous accorder, mais qu'une lettre trouvée de M. le Contrôleur général vous a empêché de réaliser; vous recevrez la lettre du ministre la poste suivante et j'aurai l'honneur de vous adresser un mémoire relatif.

M. le comte de Brienne a accueilli favorablement ma demande pour la nomination de mon frère Lucien au séminaire d'Aix.

MM. Théophile Denis et M. Hécart, qui m'ont amené à cette discussion : M. Th. Denis affirme sans citer d'ailleurs aucun document que Bonaparte logea au Panier fleuri, rue Saint-Éloi, n° 30, pendant une nuit et arrêta ensuite une chambre au n° 28 de la rue du Clocher-Saint-Pierre. Il cite une Mme Desmarest qui était voisine de Bonaparte ; il raconte que Bonaparte voulut monter à Douai dans le ballon de l'aéronaute Blanchard et tient cette anecdote de Mme Houzé de l'Aulnoit, qui, disait-elle, avait été témoin oculaire ; il affirme que Bonaparte, sur l'ordre d'un inspecteur général d'artillerie, dut prendre des leçons de dessin d'un M. Caullet, professeur de dessin de l'École du gouvernement ; il dit que Bonaparte laissa en partant une dette de douze sols chez sa blanchisseuse Mme Fraizé. M. Hécart à son tour raconte une anecdote relative à des arrêts infligés au lieutenant Bonaparte le 31 octobre 1786. Dans tout cela, je n'ai pas trouvé une pièce qui ait modifié ma conviction, qui ait pu infirmer l'assertion si précise, si nette, si désintéressée de Bonaparte lui-même. Et tout ce que j'ai pu admettre à l'état d'hypothèse peu soutenable, c'est que Bonaparte aurait pu se trouver à Douai, durant une dizaine de jours, en octobre 1787.

1 C'est M. Iung lui-même (II, 179) qui a publié le premier cette lettre en donnant comme source : *Archives du ministère de la Guerre* et en indiquant la date du 9 novembre 1787.

J'ose me flatter, monsieur, que vous daignerez honorer de vos bontés une famille qui, par son attachement et la reconnaissance des bontés que vous avez bien voulu lui témoigner, se flatte de la mériter.

BUONAPARTE.

(Paris, novembre 17871.)

Monseigneur,

Letizia Ramolino, veuve de Buonaparte, d'Ajaccio, a l'honneur de vous exposer : que, par le contrat que feu son mari a passé avec le Roi pour l'établissement d'une pépinière de mûriers en 1782, elle devait commencer sa distribution en 1787 ; que, pendant cet intervalle de cinq années, elle devait toucher la somme de 8.500 livres à titre d'avance, plus la valeur de la greffe d'un sol par arbre comme elle a été réglée aux États de 1783 ; son contrat fut résilié en mai 1786, qu'à cette époque l'on cessa de lui continuer des avances : c'était une suite de ce qu'elle n'avait plus de plantation à faire.

Pour remplir ses engagements, sur la foi d'un contrat public, elle fit comme à l'ordinaire sa plantation, comptant, dans le courant de l'année, toucher la partie des avances échue cette année, mais son étonnement fut extrême, quand, en les sollicitant, M. l'intendant lui fit part de l'impossibilité où il était de les lui faire toucher : elle lui représenta avec force le tort que l'on lui ferait et il vous souviendra, Monseigneur, que, convaincu par ses raisons, vous aviez déjà ordonne que l'on dressât les ordonnances quand l'on trouva une prohibition du ministre.

La suppliante, du moment qu'elle a vu le retardement que les circonstances produiraient dans son affaire des indemnités, s'adressa à Monseigneur le Contrôleur général et obtint qu'il vous fût rendu la liberté de suivre votre justice.

Elle a donc l'honneur de vous solliciter de suivre la règle qu'elle vous prescrira et est persuadée d'une issue favorable. S'il fallait solliciter une nouvelle marque des bontés qu'il vous a plu lui témoigner en différents événements, peut-être y aurait-elle aujourd'hui quelque titre de plus : la nature de l'affaire, un sujet lésé dans une entreprise faite par patriotisme, le grand nombre de démarches qu'elle a été obligée de faire, les inquiétudes qu'elle a eues pour obtenir une justice qui ne lui est pas encore rendue. Sans doute que, si elle en eût prévu toutes les difficultés, elle eût abandonné, dès sa naissance, la sollicitation d'une affaire, conséquente peut-être pour elle, mais où, enfin, il ne s'agissait que d'une somme d'argent qui ne compense jamais de l'espèce d'avilissement qu'éprouve un homme de reconnaître à chaque moment sa sujétion.

La suppliante n'a touché à titre d'avance que 5.800 livres, tandis qu'à la fin de 1785, elle en eût dû avoir touché 7.350, ce qui fait 1.550 livres qui lui sont dues pour compléter la somme des avances échues avant la résiliation du contrat, plus la greffe des arbres existant dans la

¹ Ce mémoire a été aussi publié par Iung, I, 311, d'après les Archives de la Guerre.

pépinière, c'est-à-dire 1.500 livres. Dans ce moment, elle sollicite donc le déboursement de 3.800 francs, somme qui, jointe aux avances antérieures, la suppliante se trouvera redevable de 8.850 francs.

Quels seront donc ses moyens de remboursement ? Eh ! rien qu'avec les sujets existant actuellement dans sa pépinière, elle a l'équivalent de 9.000 livres. Ces indemnités, l'intention du gouvernement est de lui en donner ; le point de vue favorable sous lequel vous l'aurez présentée, comme vous avez eu la bonté de le lui promettre, finit de donner sur cette affaire des probabilités suffisantes ; ils ne peuvent pas, à la vérité, constituer un titre pour solliciter des avances, mais bien peuvent servir de sûr garant à M. de la Guillaumie pour le remboursement d'icelles...

Vous aurez autant qu'il est en vous, réparé les fausses spéculations de votre prédécesseur, vous aurez fait du bien à une famille en suivant les règles de la justice la plus stricte ; de pareilles occasions n'arrivent pas tous les jours. Monseigneur, profitez-en. Et, si la suppliante reconnaîtra par la plus vive reconnaissance vos bontés, vous, Monseigneur, lui devrez l'occasion offerte qui ne vous fera jamais penser à cette famille sans éprouver un contentement intérieur... Paradis de l'homme juste.

La suppliante et pour madame sa mère,

BUONAPARTE, officier d'artillerie.

En même temps qu'il sollicitait pour sa mère l'affaire de la Pépinière, Napoléon demandait pour lui-même une prolongation de congé qu'il obtenait pour six mois à la date du 1er décembre, ainsi que le prouve cette pièce1.

M. de Gribeauval demande une prolongation de six mois sans appointements à compter du 1er décembre pour le sieur de Buonaparte, second lieutenant au régiment de La Fère.

Il a le plus grand intérêt à aller assister aux délibérations des États de Corse, sa patrie, pour y discuter des droits essentiels à sa modeste fortune et pour lesquels il est obligé de sacrifier les frais du voyage et du retour ; ce qu'il ne se déterminerait pas à faire sans une nécessité absolue.

Il était temps peut-être que Napoléon repartit. En sa vie la femme venait d'apparaître2; jusque-là, ç'avait été la claustration des écoles militaires, autrement sévères pour les sorties que les modernes écoles; ç'avait été la vie à Valence où chacun se connaissait, où nul jeune officier ne devait s'émanciper sous peine de se voir fermer les bonnes portes, puis la vie à Ajaccio, plus tenue et plus renfermée encore. Pour la première fois, il était en liberté, en indépendance à Paris, et Paris c'est la femme qui le fait Paris. Une odeur de femme l'emplit et grise les cerveaux provinciaux. Le Palais-Royal attire le Monde par le prestige murmuré aux oreilles masculines de ses sérails, Bonaparte y vient de force : C'est, dit-il, pour une expérience philosophique. On sent en lui le frémissement devant l'inconnu féminin qu'il désire, qu'il veut, qu'il tient. Il a dixhuit ans, et des sens, et il a toujours été chaste.

¹ Iung I, 182. Avec indication Ms. Archives de la Guerre et daté du 7 septembre 1787.

² Voir, ci-après, manuscrit n° IV.

Mais à peine tombé, il se relève1. Un combat se livre en lui ; la Patrie, à laquelle il se doit tout entier, le réclame ; l'amour n'a rien à voir avec lui. Il le dit, mais vainement entasse-t-il les raisonnements et les aphorismes ; vainement s'échauffe-t-il en philosophie, on sent que, en ce Paris, où elle règne, la femme l'environne, l'assiège, l'étreint ; que, pour résister au goût qu'il prendrait volontiers pour elle, il est contraint à de singuliers efforts de volonté ; que, en toutes ses pensées, en tous ses rêves, la femme, tentatrice des chastes, apparaît et qu'il l'exorcise avec des raisonnements à la Rousseau, comme les cénobites du désert avec les magiques incantations.

1 Manuscrits n° V et n° VI.

§ 12. — EN CORSE (1er JANVIER - 1er JUIN 1788).

Presque tout de suite après avoir reçu sa prolongation de congé. Napoléon est en route. Il arrive le 1er janvier 1788 en Corse1, où on l'attend avec impatience. Lui absent, Joseph absent, sa mère n'a personne qui lui serve de secrétaire, d'interprète, de solliciteur près des autorités. Elle est accablée de besogne dans sa maison, n'ayant point de bonne, obligée d'entretenir elle-même les quatre enfants en bas-âge qu'elle a gardés près d'elle : Louis qui a dix ans, Pauline qui en a huit, Caroline qui en a six, Jérôme qui en a quatre. Ce ne sont point là des exagérations. Voici la lettre que Mme Bonaparte écrit à ce moment à Pise à son fils Joseph2.

Très cher fils,

Par la lettre de votre oncle, vous apprendrez ce que vous devez faire. Il veut que vous passiez docteur. Vous savez l'état de la famille et, pour cela, il est inutile de vous dire de faire le moins de dépense possible. Nous sommes sans servante. Ainsi faites ce qui sera possible pour m'en ramener une avec vous. Je voudrais une femme d'un certain âge, qui ne fût pas trop jeune, mais qui fût déjà femme de guarante ans et fût pour la maison et non pour les champs, seulement qu'elle fasse notre lessive, et, si elle ne veut pas la faire, il ne m'importe, mais qu'elle fasse notre petite cuisine et qu'elle sache coudre et repasser et qu'elle soit dévouée. C'est cela que je voudrais, puisque, depuis mon mal de doigt, je ne suis plus en état de faire un point. Ayez à cœur de faire ce que vous pourrez. Vous me demanderez ce que vous pouvez lui donner de salaire et je vous réponds : le moins que vous pouvez, mais pour que vous vous régliez, je vous dirai trois à quatre francs par mois, que la femme soit bonne et puis vingt sous de plus ou de moins ne font rien, car j'en ai grand besoin.

M. l'abbé Colonna dit que vous n'oubliez pas ses commissions. et en particulier celle de la servante.

Vos sœurs et frères vous embrassent et vous disent de leur apporter un chapeau de paille pour l'été. Grand maman, Mamucia Caterina, et vos oncles et tantes vous saluent. Moi je vous embrasse et vous souhaite un bon retour. N'oubliez rien de ce que je vous écris.

Votre très affectionnée mère.

Outre les soins domestiques, il faut que Mme Bonaparte s'efforce de tirer quelque parti de cette Pépinière à propos de laquelle Napoléon est allé solliciter à Paris, et qu'il faut s'efforcer de liquider si l'on prétend en être payé. Dès le retour de son fils, elle lui fait donc écrire en son nom, à l'Intendant, la lettre suivante3:

Ajaccio 12 février 1788

¹ Époques de ma vie : Arrivé le 1er septembre 1786, j'en suis parti le 12 septembre 1777, pour Paris, d'où je suis reparti pour Corse, où je suis arrivé le 1er janvier, d'où je suis parti le 1er juin pour Auxonne.

² Inédit, Archives Levie-Ramolino. Nous donnons la traduction littérale.

³ Iung, II, 343.

Monsieur,

Mmes Angela-Maria Pietra-Santa, Pietra-Costa, M. Barrois et plusieurs autres personnes désirant avoir des mûriers sur ma pépinière m'avaient demandé des renseignements sur les démarches à faire pour obtenir votre ordonnance.

En conséquence, ils avaient fait faire des trous et demandé à messieurs les officiers municipaux des certificats précédés d'une descente dans les endroits où ils avaient fait travailler.

M. le Podestat a répondu que l'ordonnance que vous avez fait afficher pour cet objet ne leur ayant pas été communiquée, ils n'étaient pas dans le cas de faire ce travail.

Je me suis en conséquence adressée à votre subdélégué afin de ne perdre aucun temps qui est précieux dans cette saison. Après diverses recherches dans ses cartons, M. Souiris n'en a pas trouvé de copie. Je prends donc la liberté de vous prier de vouloir bien communiquer votre ordonnance à messieurs les officiers municipaux ou de prendre tout autre parti qui puisse faire cesser cet incident.

Quoique la saison soit un peu avancée, je crois que cela ne doit pas vous empêcher de délivrer des ordonnances aux habitants des marines, l'air étant plus tempéré et le terrain plus arrosé.

Je suis avec le plus profond respect

Monsieur, votre très humble et très obéissante servante

Veuve de BUONAPARTE.

Après avoir obtenu de livrer ses arbres aux particuliers, il faut que Mme Bonaparte en sollicite le paiement : c'est ce qu'elle demande en divers mémoires dont son fils est naturellement le rédacteur. Voici l'un de ces mémoires adressé à Monsieur de la Guillaumie, intendant de l'île de Corse à Bastia1.

12 avril 1788.

Monsieur,

Par la lettre du 12 novembre 1787 que vous me fîtes l'honneur de m'écrire, vous me disiez que, du moment où j'aurais achevé la livraison de cette année, vous m'auriez fait toucher la valeur de ces arbres : actuellement je viens d'en livrer, à différents particuliers, sur les ordonnances que vous aviez données, le nombre de 3600, plus celui de 500 sur des billets particuliers de votre subdélégué, en conséquence du pouvoir qu'il m'a communiqué, en tout 4110 arbres mûriers. J'ose donc vous prier d'effectuer la promesse que vous avez eu la bonté de me faire.

J'étais dans le cas de livrer cette année un bien plus grand nombre d'arbres. J'ai toujours attendu que quelqu'un vint me présenter quelqu'une de vos ordonnances et c'est avec surprise que je vois, aujourd'hui où la saison ne permet plus pour cette année aucune plantation, que vos ordonnances se sont bornées à un si petit nombre.

_

¹ Iung, I, 345.

Je comprends facilement que le manque de cultivateurs ou de demandes en a été la cause, mais il n'en est pas moins vrai que cela me porte grand préjudice, et une année de cultivation de plus que je suis obligée de donner à 5 ou 6.000 arbres me forme un accroissement de dépense de plus d'un sol par arbre.

En vérité, je me trouve singulièrement lésée dans cette entreprise, mais je n'étourdirai pas vos oreilles par de nouvelles plaintes. La bonté dont vous m'avez toujours honorée m'est assez garant de votre impuissance à y remédier. Du moins, j'oserais me flatter que vous contribuerez un peu à me soulager en m'accordant le prix des arbres délivrés, ce qui me parait bien juste, y ayant d'ailleurs été autorisée par le ministre ; ce serait abuser de votre complaisance que de vous exposer les différents torts que j'ai éprouvés dans cette affaire ; j'espère donc de votre bonté.

Si j'osais renouveler à votre souvenir l'affaire du marais delle Salini, je vous représenterais que le printemps est la saison favorable pour les travaux ou réparations dans cet endroit où l'abondance des eaux s'oppose aux travaux de l'hiver et l'infection de l'air à ceux de l'été.

Je suis avec le plus profond respect, Monsieur,

votre très humble et très obéissante servante.

Veuve de BUONAPARTE.

Pour obtenir ce paiement, pour faire sa cour à l'intendant, peut-être pour recueillir des documents sur l'histoire de Corse qu'il méditait d'écrire, Napoléon, durant ce congé, passa à diverses reprises plusieurs jours à Bastia, où il alla comme de juste rendre visite à ses camarades de l'artillerie qui s'y trouvaient en garnison1. Il ne paraît pas qu'il leur ait plu. Son esprit n'était nullement tourné

Corses ; il verra ce qu'ils peuvent. Cette parole échappée nous donna la mesure de son

¹ Je donne ici le témoignage tel qu'il se trouve dans les Souvenirs d'un officier royaliste, par M. de R... (de Roman), t. Ier, p. 117. Il faut noter que M. de Roman est un royaliste exalté et que, par la suite il eut des démêlés assez vifs avec Napoléon : En 1788, M. Buonaparte, nommé depuis peu lieutenant d'artillerie, arriva en Corse pour y passer son semestre. Il était notre camarade ; il vint nous voir tous à ce titre et, suivant l'usage, nous l'engageâmes à dîner les uns après les autres, pour faire plus ample connaissance. Il était un peu plus jeune que moi. Son entrée dans le corps datait de deux ans après la mienne. Sa figure ne me revint pas du tout, son caractère encore moins, et son esprit était si sec et si sentencieux pour un jeune homme de son âge, un officier français, que je n'eus jamais la pensée d'en faire mon ami. Mes connaissances étaient trop peu étendues sur les gouvernements anciens et modernes pour discuter avec lui ce sujet favori de ses conversations. Aussi, quand je lui donnais à dîner, à mon tour, ce qui arriva trois ou quatre fois cette année-là, je m'en allais après le café, le laissant aux prises avec un de nos capitaines, bien plus capable que moi de faire assaut avec un si vaillant champion. Mes camarades n'y voyaient, comme moi, que du ridicule et du pédantisme. Nous croyions même que ce ton doctoral qu'il prenait était sans conséquence jusqu'à un certain jour, qu'il argumenta si fort sur les droits des nations en général, y faisant même figurer la sienne, Stufete gentes ! que nous n'en revînmes pas d'étonnement, surtout lorsqu'il dit en parlant de leurs assemblées d'États qu'il était question de convoquer, ce que M. de Barrin cherchait à retarder, suivant en cela les errements de son prédécesseur, qu'il était bien surprenant que M. de Barrin eût la pensée de vouloir les priver de délibérer sur leurs intérêts ajoutant d'un ton menaçant : M. de Barrin ne connaît pas les

aux amusements qui étaient de leur goût ; ses conversations ne portaient que sur les matières politiques, qui étaient lettre morte pour la plupart, et son patriotisme corse semblait à ces continentaux un outrage à la monarchie.

Ce patriotisme, il l'exaltait dans la société des vieux soldats de Paoli, dont il recueillait les souvenirs, dont il recevait les quelques pièces imprimées, la plupart clandestinement, où se trouvent consignés les actes de la République et les hauts faits de la guerre de l'Indépendance1: précieuse collection dont il ne s'est point séparé et qui lui a servi à écrire ses lettres sur la Corse, peut-être même un ouvrage plus considérable et qui n'est point retrouvé.

Il fallait pourtant qu'il pensât à retourner à son régiment dont il était absent de fait depuis le 1er septembre 17862. Joseph Bonaparte ne pouvait tarder à revenir de Pise et s'annonçait pour les premiers jours de mai par la lettre suivante :

A Monsieur3,

Monsieur de Buonaparte, archidiacre de la cathédrale d'Ajaccio

à Ajaccio.

Très affectionné oncle, très chère mère et frères.

J'ai reçu vos lettres avec les 80 écus que vous m'avez envoyés pour soutenir ma thèse, ce qui se fera dans peu de jours. Le Vannucchi sera mon président ; le 1er mai, je partirai s'il se présente une occasion pour Bastia.

Je suis dans le doute si je reverrai Napoléon à mon arrivée à Ajaccio... Ma mère avait bien raison quand elle disait à votre Seigneurie être inutiles les conseils que lui inspirait son paternel amour, et comme un nouveau signe de celui-ci, avec plaisir j'ai vu sa crainte, n'ayant jamais pensé à des *Voyages chevaleresques* à Florence, parce que, bien que corporellement en Toscane, j'ai suivi par la pensée tous les événements fâcheux de la maison et que je me suis trouvé vivre en même temps à Pise et à Ajaccio. Mais voici que sonne la cloche qui m'appelle à entendre le Lampredi. Ce serait un crime de perdre une leçon de cet homme éloquent, ne devant plus l'entendre que quelques

caractère. Un de nos camarades lui répondit : Est-ce que vous useriez de votre épée contre le représentant du Roi ? Il ne répondit rien...

Nous nous séparâmes froidement, et c'est la dernière fois que ce ci-devant camarade me fit l'honneur de dîner avec moi...

- **1** Voir les imprimés et les manuscrits relatifs à la Corse qui se trouvent dans les papiers de Napoléon du *Fonds Libri* :
- 2 Il ne faudrait pas s'étonner des fréquents congés qu'obtient Napoléon, et il convient de regarder un peu ce qui se faisait pour d'autres officiers. Je prends pour exemple ce M. de Roman dont les mémoires détaillés indiquent assez bien le temps qu'il a passé à son régiment : Élève de Verdun, il est reçu lieutenant au Corps royal à la fin de septembre 1784. Il a un congé de six mois et une prolongation ; après dix-huit mois de présence au régiment, il a un semestre ; s'embarque le 27 mai 1787 pour la Corse où sa compagnie tient garnison ; et dès le mois de septembre 1788, obtient un congé à solde entière pendant lequel il parcourt toute l'Italie. Il rentre à son régiment au plus tôt en avril 89. En septembre 90, il a un semestre, repart en congé de trois mois en 91, etc.
- 3 Inédit. Archives Levie-Ramolino.

jours. Je me réserve à jouir de votre conversation en, temps plus opportun.

De Bastia, je vous donnerai de mes nouvelles.

Je suis de vos seigneuries le très affectionné neveu, fils et frère.

Pise, 18 avril 1788.

Le patron est arrivé le 16 à Livourne.

Au dos:

Le patron porteur de la présente est prié de la mettre à la poste à Bastia.

Napoléon eut la joie de voir Joseph1 et de l'embrasser avant son départ. Le 1er juin, il se mit en route pour Auxonne, où son régiment était en garnison depuis le mois de décembre précédent.

Il existe une légende suivant laquelle Napoléon se serait trouvé, en 1788, à Strasbourg, où il aurait, au théâtre, applaudi la Saint-Hubert, à laquelle il aurait même adressé un madrigal2. Selon quelques-uns, c'est à Marseille : selon d'autres, à Paris, alors que Bonaparte était capitaine en non-activité ; mais à Paris, à Strasbourg ou à Marseille, la chose est aussi peu vraisemblable, car on a vu par les seuls vers authentiques de Napoléon qu'il ignorait la métrique du vers français ; pourtant, à l'appui de ce prétendu séjour à Strasbourg, je rencontre une affirmation qui est de nature à jeter quelque doute dans les esprits. Lorsque j'arrivai à Strasbourg (dans l'été de 1788), dit M. de Metternich3, le jeune Napoléon Bonaparte venait de quitter cette ville. Il y avait fini ses études spéciales comme officier au régiment d'artillerie qui y était en garnison. J'eus les mêmes professeurs de mathématiques et d'escrime que lui. Le professeur d'escrime, un M. Justet, vint me voir à Strasbourg en 1806 et me dit : N'est-ce pas un singulier hasard qui m'a appelé à vous donner des leçons d'escrime peu de temps après en avoir donné à Napoléon ?

Romains, qui vous vantez d'une illustre origine, Voyez d'où dépendait votre empire naissant, Didon n'a pas d'attrait assez puissant Pour retarder la fuite où son amant s'obstine, Mais si l'autre Didon, ornement de ces lieux, Eût été reine de Carthage, Il eût pour la servir abandonné ses Dieux Et votre beau pays serait encore sauvage.

Je crois bien que c'est Mme d'Abrantès (XV, 353, 1re édit.) qui a la première donné ces vers.

-

¹ Il résulte des recherches faites par M. Biagi dans les Archives de l'Université de Pise, que Joseph n'a point fréquenté d'une façon habituelle les cours de l'Université. Il ne se trouve aucun certificat de fréquentation (*rassegna*) à son nom. Il a été, comme son-père, *Dottorato forestiere*. Il a subi son examen le 24 avril 1788 et est inscrit en ces termes sur les registres : N° 1783. Il sre Giuseppe del sre de Carlo Buonaparte di Ajaccio in Corsica si dottorò in utroque jure ; Laureò il sre avvto Vannucchi, decreto Monsre vicario generale Fabri e rogo il sre De Pacchioni, cancelliere arcivescovile.

² Voici ce madrigal:

³ Mémoires, édit. Plon, I, 6.

Ce témoignage semble précis et pourtant il est impossible de l'admettre. Tout au plus pourrait-on supposer que ce maître d'armes, ayant donné des leçons à Bonaparte à Valence, était venu ensuite s'établir à Strasbourg, mais il n'est fait nulle mention de lui dans aucun document.

On a dit d'autre part que Bonaparte, au commencement d'avril 1788, s'était rendu à Paris en passant par Lyon ; qu'il était venu voir sa sœur à Saint-Cyr, qu'il avait retrouvé des Mazis à Paris, qu'il avait plusieurs fois fait visite à l'abbé Raynal et qu'il avait été admis à l'intimité de ses déjeuners scientifiques1. Tout cela est impossible, puisque Bonaparte n'est parti pour Auxonne que le 1er juin. La date suffit ; mais, de plus, aucun des faits allégués ne soutiendrait l'examen.

NOTE COMPLÉMENTAIRE SUR JOSEPH

On a vu par la lettre ci-dessus de Joseph quelle était sa position à Pise, quelles étaient ses protestations d'économie, quelles étaient les recommandations de son oncle et de sa mère à ce sujet. Comment concilier ces faits avec le récit que fait Joseph dans ses mémoires (I, 34). Je fus, dit-il, présenté à Pise au cardinal de Brienne. Il m'offrit l'occasion d'être connu du grand-duc Léopold qui se trouvait alors dans cette ville. Quelques mois après, le ministre de France, le comte Louis de Durfort, me présenta au Grand-Duc, à Florence, pour obtenir mon admission dans l'ordre de Saint-Etienne. La seule personne de notre nom qui vécut alors en Toscane attachait à cette admission la fin d'un procès intenté pour la succession de celui de ses parents qui avait appelé notre père à cet héritage. J'obtins un rescrit favorable. Si ità est, ità fiat, dit le Grand-Duc. Il voulut bien lui-même le remettre en ma présence au grand-chancelier de l'ordre, le commandeur Inghirami, avec la seule condition que celui de ma famille qui entrerait dans son ordre s'établirait en Toscane.

Tout cela est impossible: M. de Brienne n'était pas cardinal en 87, et il ne pouvait se trouver à Pise puisque, le 20 avril, il avait été nommé chef du Conseil royal des Finances, qu'il ne sortit du ministère que le 8 août 1788, et que durant ce temps il n'eut quère le loisir de se promener en Italie. Le Grand-Duc n'est point venu à Pise à cette époque. Il est absolument contre les principes que le comte Louis de Durfort ait pris sur lui, sans ordre de sa cour, de présenter officiellement au Grand-Duc un Français qui, n'étant point présenté à la cour de France, ne remplissait aucune des conditions obligées pour obtenir cette faveur. Il est plus contre les principes encore qu'il ait pu le recommander pour un ordre étranger. Enfin, le placet de Joseph au Grand-Duc, placet qui ne porte aucune des mentions que Joseph rapporte, est en date, non de 1786, comme l'a dit M. de Coston (II, 64), non de 1787, comme le dit Joseph, mais de 1789. Il a été retrouvé par M. Biagi dans les Archives de Pise. Coston en avait donné une traduction incomplète. Voici la traduction du texte intégral — Archives de Pise, ordre de Saint-Étienne, Filza 80 ; seconda di suppliche e informazioni dell'anno 1789, dal nº 111 al 220.

¹ Coston, I, 119 et 120.

Au Conseil de l'Ordre.

Altesse Royale,

Joseph Buonaparte de Corse, et fils de Charles Buonaparte, le plus humble serviteur de Votre Altesse Royale, lui représente avec le plus profond respect que sa famille, à présent domiciliée en Corse, a tiré son ancienne origine de la Toscane et en particulier de Florence où, au temps de la République Florentine, elle a joui des premiers honneurs et s'est alliée par le sang avec les premières familles comme sont les Albizzi, les Alberti, les Tornabuoni, les Attavanti et autres semblables, et par diverses combinaisons politiques qui se produisirent dans les siècles éloignés, dans les Républiques d'Italie, ladite famille Buonaparte, divisée alors en plusieurs branches, et suivant le parti Gibelin, fut contrainte d'abandonner la cité de Florence, et se réfugia en plusieurs États ; et conséquemment, le rameau du Suppliant se transporta à Sarzane, alors petite république, où il fut admis aux premiers honneurs et décoré des premiers emplois, ayant par la suite contracté les mariages et les alliances les plus honorables avec la famille Malaspina et autres illustres familles. Représente en outre le Suppliant que au milieu de tant d'événements et de révolutions qui se produisirent pour lors en Italie, sa famille se transporta en Corse, fixa sa résidence dans la cité d'Ajaccio où la famille Buonaparte fut toujours distinguée et regardée comme noble, comme il constate des Lettres de la République de Gênes qui déclarent Geronimo Buonaparte chef des nobles anciens de ladite cité, dans laquelle les Buonaparte de Corse se trouvèrent alliés avec les familles Colonna, de Bozzi, d'Ornano, Durazzo et Lomellino de Gênes et se trouvèrent jouir des droits seigneuriaux du fief de Bozzi.

Représente en outre que la Corse étant passée sous la domination du Roi de France, le père du Suppliant fut reconnu noble et d'ancienne noblesse et prouvée à plus de deux cents ans, qu'il fut admis au nombre des douze gentilshommes représentant la nation entière et nommé, par l'Assemblée générale, député de la Noblesse près S. M. le Roi Très Chrétien, lequel se plut, par lettres de 1779, à authentiquer la noblesse de cette famille, et depuis, ayant fait ses preuves, Napoléon, frère cadet du Suppliant fut nommé par S. M. un des élèves de l'École royale et militaire de Brienne, d'où il passa à l'École de Paris et de là au grade d'officier dans le corps royal de l'artillerie.

Il représente enfin que, en conséquence de la qualité de sa famille, Marianne Buonaparte, sœur de celui qui parle, a eu l'honneur d'être nommée par le même roi de France à une place d'élève au couvent de Saint-Louis à Saint-Cyr établi par Louis XIV pour l'éducation des jeunes dames, lesquelles places et grâces ne peuvent être obtenues sans avoir fait d'abord les preuves exigées au moins de quatre générations de noblesse.

Sur de tels documents, la famille Buonaparte ayant toujours été considérée comme originaire de Toscane et descendante de ce Jean Buonaparte qui fut garant pour la République Florentine dans la célèbre paix conclue par le cardinal Latino, et par ainsi toujours reconnue par les Buonaparte demeurant en Toscane, le Suppliant, mû donc par le désir de reconnaître son ancienne patrie, n'a pas douté de

recourir au Trône très clément de V. A. R. pour la supplier humblement de daigner lui accorder la grâce de pouvoir prendre l'habit de justice du noble ordre de Saint-Étienne, pour que, avec cette nouvelle décoration, le Suppliant ait toujours lieu et occasion de plus en plus de montrer à V. A. R. la profonde vénération et la plus fidèle obéissance, qui est bien due à la très respectable personne de Votre Altesse Royale et à toute sa très auguste famille.

Moi Joseph Bonaparte, je supplie comme dessus *manu propria*...

Le rapport du Conseil est signé :

Cav. Onofrio della Mosca, grand connétable ;

Cav. Niccolo Siminetti, grand prieur;

Giacinto Viviani, vice-chancelier;

Il est ainsi conçu:

Le Conseil de l'Ordre considérant que le Suppliant est de nation étrangère, et que le nombre des chevaliers étrangers dépasse le nombre de 80 réglé par la loi motu proprio du 8 mars 1786 remet la solution de la demande à la volonté Magistrale.

Au bas est écrit :

Son Altesse Royale a donné ce rescrit : Le Suppliant est admis à fournir les preuves de son origine toscane et l'affaire sera représentée.

Le 10 septembre 1789,

Joseph ne pouvait en ignorer, car une copie de ces pièces avait été levée pour lui le 2 mars 1805.

¹ Bibliothèque nationale de Florence. — Manuscrits Passerini.

§ 13. — AUXONNE (JUIN 1788 - SEPTEMBRE 1789).

On a peu de renseignements sur la vie extérieure de Napoléon durant son premier séjour à Auxonne, de juin 1788 à septembre 17891. On croit savoir que, à son arrivée, il logea aux casernes et occupa, dans le pavillon dit de la Ville, la chambre n° 16, côté sud, escalier n° 1; puis qu'il eut, dans le même pavillon, la chambre n° 10, au deuxième étage de l'escalier n° 3. Le régiment, qui était venu en garnison à Auxonne le 18 décembre 1787, était tel que lorsque Napoléon l'avait quitté, avec les mêmes chefs, et il reprit sa place dans sa compagnie, avec le numéro 11 sur les lieutenants en second.

En même temps qu'il comptait au régiment et y faisait son service, il dut suivre l'école d'artillerie que commandait le maréchal de camp baron du Teil. Ce du Teil, qui joua un rôle important dans la vie militaire de Napoléon et dont, à Sainte-Hélène, l'Empereur se souvint pour l'inscrire dans son testament2, était né en 1722 au château de Pommiers, près la côte Saint-André, et entré en très bas âge comme cadet dans l'artillerie, y avait fait toutes les campagnes depuis 1733 jusqu'en 1760. Colonel du régiment de la Fère en 1776, nommé, en 1779. au commandement de l'École d'artillerie d'Auxonne, où il avait été promu maréchal de camp sur place en 1784, Jean-Pierre du Teil, bien qu'il portât les titres de baron du Teil, seigneur de Pommiers-lès-Saint-André, de Chars et des Rousselières3, était le fils d'un pauvre et brave officier d'artillerie ; et, de race militaire, assez porté, semble-t-il, vers les idées nouvelles, il se montrait disposé à faire le meilleur accueil aux jeunes gens désireux de s'instruire et à faciliter leurs débuts4. Il s'intéressa particulièrement à Napoléon en qui il voyait un travailleur, l'appela diverses fois à faire partie de commissions où il était le seul de son grade, et lui aurait même, dit-on, donné le commandement d'une grande école qui aurait été exécutée au polygone d'Auxonne en l'honneur du prince de Condé, gouverneur de Bourgogne.

_

¹ M. Pichard, maire d'Auxonne, qui a publié une brochure : *Napoléon à Auxonne* (1re édition, Auxonne, 1847, in-8° de 96 pages ; 2e édition, Auxonne, 1857, in-16 de 100 pages), fait preuve des meilleures intentions, mais manque absolument de critique et accepte sans contrôle toutes les légendes : il débute par donner une date fausse de l'arrivée de Napoléon, confond les deux séjours, celui de 88-S9 et celui de 91, etc.

^{2 4}e Codicille, § Ier. Nous léguons aux fils ou petit-fils du baron du Teil, lieutenant général de l'artillerie, ancien seigneur de Saint-André, qui a commandé l'École d'Auxonne avant la Révolution, la somme de 100.000 francs comme souvenir de reconnaissance pour les soins que ce brave général a pris de nous lorsque nous étions comme lieutenant et capitaine sous ses ordres. M. le baron Joseph du Teil prépare en ce moment sur les officiers généraux de sa famille, qui ont presque tous appartenu à l'arme de l'Artillerie, une notice qui, étant donnés les documents dont il dispose, ne peut manquer d'être d'un vif intérêt.

³ Généalogie de la maison du Teil, Paris, 1879, in-8°.

⁴ Jean-Pierre du Teil n'émigra point ; arrêté à Grenoble, il fut conduit à Lyon et guillotiné, selon la généalogie citée, le 22 février 1791. Son frère, aussi officier d'artillerie, né en 1738, lieutenant-colonel en 1785, maréchal de camp en 1792, lieutenant général en 1793, commanda l'artillerie devant Toulon, fut ensuite à l'armée des Alpes, puis, en 1800, eut le commandement de la place de Metz. Retraité en 1813, il est mort le 25 avril 1821.

En dehors de la maison du général, qu'il fréquentait, dit-on, ainsi que celle de M. Pillon d'Arquebouville, directeur d'artillerie, Napoléon aurait eu ses habitudes chez M. Naudin, commissaire des guerres, avec qui il se lia, qu'il fit plus tard inspecteur aux revues, puis intendant général de l'Hôtel des Invalides ; il aurait pris enfin une intimité avec M. Lombard, professeur de mathématiques à l'École d'artillerie, qui le guidait dans ses expériences de chimie, et il aurait même, en 91, logé chez lui. De ses camarades, c'était toujours des Mazis qu'il préférait, mais il fit à ce moment la connaissance de Gassendi, dont il sentit tout le mérite.

La tradition de promenades solitaires autour de la ville, de continuels retards aux heures des repas qu'il prenait à la pension des officiers, chez un nommé Dumont ; des anecdotes montrant qu'il n'aimait point être dérangé dans son travail par les fantaisies de camarades sonnant du cor ou se livrant à d'autres musiques1; des remarques sur sa mise peu soignée ; voilà toute la récolte qu'on a faite. On a dit qu'il était pauvre et on a cité les comptes de son tailleur, le nommé Biautte :

Doit M. Buonaparte:

Fait culotte de drap : 2 livres

Deux caleçons: 1 liv. 4 s.

Doit M. Buonaparte:

Fait anglaise bleue: 4 livres

Bordure: 1 livre

Napoléon a fort bien dit qu'il n'était point riche, quoiqu'il se soit encore attribué une pension qui ne paraît pas très positive. Aussi devait-il, comme un de ses camarades qui finit officier général et trouva une mort glorieuse au champ d'honneur, être exaspéré par les changements d'uniforme qu'imposaient à chaque instant les fantaisies ministérielles2, tantôt la culotte noire en place de la bleue, tantôt des redingotes anglaises au lieu de manteaux, sans parler du reste. D'argent de chez lui, il n'avait pas à en attendre : vainement en avait-il demandé à son grand-oncle pour aller à Paris3, où, disait-il, l'on peut se produire, faire des

¹ Tout cela vient du *Mémorial*. Or, au point de vue des dates, le Mémorial est suspect : par exemple, il y est dit qu'en 1786, à Auxonne, Napoléon manqua se noyer, (III, 385). Or, en 1786, Napoléon n'est pas à Auxonne. L'anecdote peut être vraie, mais la date est certainement fausse. Les anecdotes rapportées, I, 142 et suivantes (éd. de Londres), paraissent plus authentiques.

² Un officier royaliste au service de la République, le général Dommartin, par A. de Besancenet. Paris, 1876, in-8°.

³ Le fragment donné par Blanqui d'une lettre à l'archidiacre Lucien avec la date de 92 me semble bien mieux aller à la date de 88 ou de 89. La date de 92 est certainement fausse puisque l'archidiacre était mort en 91. Ce fragment au contraire pourrait se rapporter à ce que dit Napoléon dans la lettre du 22 août 89, qu'on dit adressée à Fesch et qui m'inspire des doutes sérieux. Voici les deux pièces : d'abord le fragment de la lettre à l'archidiacre : Envoyez-moi 500 francs, cette somme me suffira pour aller à Paris ; là au moins on peut se produire, faire des connaissances, surmonter des obstacles : tout me dit que j'y réussirai. Voulez-vous m'en empêcher faute de cent écus. Voici ensuite la lettre que l'on dit adressée à Fesch à la date du 22 août 1789. J'ignore où elle a été publiée d'abord. M. Iung l'a donnée en la morcelant (I, 187, 188, 189), tantôt avec la date du 12, tantôt avec la date du 22. Elle est in-extenso dans Martel, Œuvres littéraires de Napoléon Bonaparte, Paris, 1888, in-12, t. Ier, sans indication de source. Je répète que beaucoup de mots et de tournures m'y étonnent.

connaissances, surmonter des obstacles. Le grand-oncle avait répondu que la vendange s'annonçait mal et qu'il n'avait point d'argent à gâcher.

D'ailleurs, Napoléon n'ignorait pas que l'affaire de la Pépinière tournait aussi médiocrement, que sa mère ne recevait rien de ce qu'on lui avait promis, que les frais continuaient sans qu'on pût tirer des arbres aucun bénéfice. Il avait sur ce point des notions si certaines que, au mois d'avril, il prenait sur lui d'écrire à l'Intendant, alors à la Cour, la lettre suivante :

Auxonne, 2 avril 17891.

Monsieur, pardonnez si, jusqu'au centre des plaisirs, je viens vous importuner de mes affaires. Depuis trois ans que l'on nous a promis des indemnités pour cause de la résiliation de notre contrat d'établissement d'une pépinière de mûriers, depuis trois ans que le procès-verbal en a été dressé et que vous avez eu la bonté de l'envoyer à la Cour, nous n'en entendons cependant pas parler.

Ce retardement produit le tort le plus éminent à nos affaires que cette entreprise a beaucoup dérangées... Vous êtes convenu de la justice de

Vous saurez que je viens de recevoir réponse de M. Vautier ; il me dit qu'il reconnaît que Joseph a des titres particuliers pour obtenir une place dans les tribunaux et qu'il saisira la circonstance avec plaisir, que, pour le moment, des personnes proposées depuis plusieurs années empêcheront qu'il ne soit placé, mais qu'il fera son possible pour hâter son retour.

Je suis indisposé: les grands travaux que j'ai dirigés ces jours derniers en sont cause. Vous saurez, mon cher oncle, que le général d'ici m'a pris en grande considération au point de me charger de construire au polygone plusieurs ouvrages qui exigeaient de grands calculs et, pendant dix jours, matin et soir, à la tête de deux cents hommes, j'ai été occupé. Cette marque inouïe de faveur a un peu irrité contre moi les capitaines, qui prétendent que c'est leur faire tort que de charger un lieutenant d'une besogne si essentielle et que, lorsqu'il y a plus de trente travailleurs, il doit y avoir l'un d'eux. Mes camarades aussi montrent un peu de jalousie, mais tout cela se dissipe. Ce qui m'inquiète le plus c'est ma santé, qui ne me parait pas trop bonne.

J'étais sur le point de faire passer au libraire l'ouvrage dont je vous entretins ; mais le fâcheux contretemps de la disgrâce de M. l'archevêque de Sens, arrivée avant-hier, m'oblige à des changements considérables. Il est possible même que j'attende les Etats généraux.

Ecrivez à votre ami qui est à Pise : demandez-lui l'adresse, c'est-à-dire la rue où reste Paoli à Londres. Ne manquez pas à cette commission.

Le triste état de ma famille m'a affligé d'autant plus que je n'y vois pas de remède. Vous vous êtes abusé en espérant que je pourrais trouver ici de l'argent à emprunter. Auxonne est une très petite ville et j'y suis d'ailleurs depuis trop peu de temps pour pouvoir y avoir des connaissances sérieuses. Ainsi, du moment que vous n'espérez pas dans notre vigne, je n'y pense plus et il faut abandonner celte idée du voyage à Paris. Si nous avions été à Paris, vous auriez mal fait de mener avec vous Isoard. Il n'aurait pu que vous embarrasser. Je vous accuse d'exagération en me disant que la Sposata ne produira que 15 mezzins... Adieu, bien des choses à Isoard, donnez-moi communication des nouvelles que vous recevrez de la famille sur votre projet.

nos prétentions et je sollicite aujourd'hui votre bonté, afin que, comme protecteur de la justice, vous daigniez nous la faire rendre.

Vous savez, monsieur, que, l'année dernière, nous n'avons délivré que quatre à cinq mille arbres, tandis que nous en avions dix mille bons à être transplantés. Cette année, nous n'en avons délivré que quelques centaines, et cependant le Roi devait encore en prendre dix mille. Cela fait de la cultivation qui nous ruine, et je ne puis vous dissimuler que la pépinière est aujourd'hui dans le plus mauvais ordre.

Il faut cependant prendre un parti et il n'est pas juste que nous en soyons encore la victime... J'attends la réponse que vous me ferez l'honneur de me faire, et tout aussitôt je prendrai mes mesures en conséquence... Il faut bien jouer le tout ou rien lorsqu'il n'y a pas d'autre parti à prendre. Je suis charmé que cette circonstance me procure l'occasion de me renouveler à votre souvenir.

Pauvre comme il était, il n'avait de refuge que dans le travail. Je n'ai pas d'autre ressource ici que de travailler, écrivait-il en juillet 17891. Je ne m'habille que tous les huit jours. Je ne dors que très peu depuis ma maladie. Cela est incroyable. Je me couche à dix heures et je me lève à quatre heures du matin. Je ne fais qu'un repas par jour, cela me fait très bien à la santé. On prétend même que, à un moment, pour plus d'économie, Bonaparte avait supprimé la viande de ce repas et avait prétendu ne vivre que de laitage.

Ce travail acharné n'est point interrompu, comme on en aura plus loin la preuve, lorsque, avec un détachement de cent canonniers sous les ordres de M. du Manoir, lieutenant en premier, Napoléon est envoyé pour occuper la petite ville de Seurre où une émeute a éclaté à propos des grains, et où deux négociants de Lyon ont été massacrés. Il y resta près d'un mois et ce qu'il y vit le plus, sans contredit, ce furent ses livres2.

Si l'on manque de détails authentiques sur l'existence *extérieure* de Napoléon, c'est durant cette période, qu'on a, par contre, le plus de documents positifs sur son existence *intérieure*, sur l'éducation intellectuelle et morale qu'il s'est donnée. On peut suivre pas à pas son esprit, et cela vaut mieux sans doute que de glaner des anecdotes apocryphes.

2 Coston, I, 130, donne des détails sur cette émeute et ajoute que Napoléon logea quelque temps chez M. Lambert, alors procureur, Grand'rue, n° 13, puis chez M. Philippot, aux Capucins. Il est contredit sur ces deux points par M. P. Noël, qui, dans la Monographie de la ville de Seurre, Dijon, 1887, 8° (p. 59 et 94), dit que Bonaparte logea dans la rue aux Oies, plus tard dite, à cause de ce séjour, rue Bonaparte, et actuellement dénommée rue Dulac. M. Noël raconte qu'une nouvelle émeute s'étant produite, le lieutenant Bonaparte fit charger ostensiblement les armes à sa troupe, puis, s'avançant vers le rassemblement, dit : Habitants de Seurre ! Que les honnêtes gens se retirent et rentrent chez eux. Je n'ai ordre de tirer que sur la canaille ! Nul Seurrois ne voulut mériter cette épithète et la foule se dispersa aussitôt. Coston abonde en anecdotes sur le séjour de Bonaparte à Seurre, les bals auxquels il assista chez M. Lombard, M. de Montot, M. Milot, les excursions qu'il fit avec Des Maris au Creuzot et à Montcenis, les amours qu'il eut avec Mme P... r, née N... s, femme du receveur du grenier à sel, et une fermière, Mme G... t.

J'ai dit ailleurs ce que j'avais trouvé dans une brochure intitulée : Le général Thiard, par J.-P. Abel Jeandet, Chalon-sur-Saône, 1869, in-8°, p. 13.

¹ Fragment publié en 1838 par M. Blanqui.

En arrivant à Auxonne, Napoléon avait une rude besogne à faire : apprendre son métier d'artilleur tout d'abord ; car, sortant de l'École militaire, ayant de ce chef une infériorité notoire sur les élèves des Ecoles d'artillerie, n'ayant même, à l'École militaire, passé qu'une année, alors que ses camarades en passaient deux, trois, quatre et cinq, il n'avait, dans son premier séjour à Valence pu acquérir qu'une teinture de son état de soldat, non s'instruire de ce qu'il devait savoir comme officier.

Sans doute, les études auxquelles il se livre paraîtront singulièrement naïves aux ingénieurs des armées modernes, mais peut-être les historiens militaires les considéreront-ils d'autre façon ; peut-être trouveront-ils, dans le 1er cahier sur l'artillerie, l'origine de certaines idées que Napoléon a appliquées sur le champ de bataille et qui n'ont pas été sans influence sur ses victoires. D'ailleurs, on n'apporte ici qu'une part sans doute médiocre de ces études : une annotation sur le manuscrit intitulé *Principes d'artillerie* prouve que Napoléon avait rédigé au moins cinq cahiers et l'on n'en a retrouvé qu'un seul dans les papiers Libri.

Du moins y a-t-on retrouvé le *Mémoire sur la manière de disposer les canons pour le jet des bombes*, que l'on croyait perdu. On savait que Napoléon avait été nommé, par le général du Teil, l'un des membres de la commission chargée de suivre les épreuves relatives au tir des bombes de tous calibres avec des mortiers de toute grandeur, des canons de 8, de 12 et de 16 et avec des tronçons de 24. Les autres membres de la Commission étaient M. de Quintin, chef de brigade, MM. Duhamel, de Menibus, Gassendi, capitaines, MM. Reilhière et du Vaisseau, lieutenants en premier1. Seul Bonaparte figurait en qualité de lieutenant en second. C'est aux hommes compétents de déterminer, d'après l'état des connaissances à cette époque, la valeur de ce mémoire.

On est surpris de constater à quel point dans tout ce qu'il écrit durant cette période, cet officier, qui n'a point vingt ans, semble peu séduit par ces objets qui attirent d'ordinaire l'attention des jeunes hommes de son âge dès qu'ils reçoivent l'épaulette. Sauf une remarque sur l'uniforme du corps auquel il appartient, nulle part une allusion à ce qui est, pour tant d'autres, l'agrément et peut-être l'unique séduction du métier. Un seul mémoire, un projet pour établir, entre officiers du même corps, un tribunal d'honneur qui, en renforçant les liens qui les unissent, protège efficacement les nouveaux venus contre les anciens, et même, au besoin, en dehors des relations de service, les inférieurs en grade contre leurs supérieurs ; rien pour le panache et la gloriole, mais, par contre, une instruction suivie, puisée aux sources, de ce qu'il importe de savoir sur l'artillerie, son histoire, ses origines et ses progrès.

C'est que si, en 1788, Napoléon voulait être un bon artilleur, on ne saurait affirmer qu'il crût passer sa vie au service de France. N'avait-il pas perpétuellement dans la pensée l'exemple de ce Paoli qui, simple enseigne des gardes corses au service du roi de Naples, avait été appelé par ses concitoyens à une sorte de dictature à la fois militaire et politique, avait organisé sa nation, et d'elle, les tribunaux, les finances, la police, l'administration et l'armée et, d'une peuplade, avait, aux applaudissements de tous les philosophes, fait une nation. Pourquoi, lui, Bonaparte, ne serait-il pas un nouveau Paoli ? Par quel lien si fort

_

¹ Pichard, loc. cit., 34.

était-il attaché à la France ? En quoi le service, où il était à présent, engageait-il la suite de sa vie ? En ce temps-là, pour les Français d'origine, le sentiment de patrie était-il donc si fort ? Napoléon n'avait-il point vu ministre de la Guerre un officier général qui, né Français, avait par deux fois déserté le service de France et promené son ambition sous les drapeaux de cinq puissances européennes ? N'aurait-il pas d'autres excuses à présenter que M. le comte de Saint-Germain si, sa patrie redevenue libre ou, simplement, prétendant l'être, le rappelait pour prendre un commandement dans l'armée nationale ? Est-ce que, tout à l'heure, le corps entier de la noblesse de France n'allait pas montrer qu'il était pour lui des devoirs envers la monarchie qui primaient les devoirs envers la patrie ? Est-ce que, pour la combattre et la soumettre, celte patrie révoltée, elle n'allait pas, après avoir épuisé ses ressources, passer de solde en solde au service de toutes les puissances coalisées ? Est-ce que les insurrections de Vendée, de Bretagne, d'Anjou, du Midi ne devaient pas sembler légitimes à qui combattait pour son roi contre sa patrie avec l'argent, la poudre, les fusils étrangers ?

Pourquoi Bonaparte eût-il pensé autrement que ses contemporains ? Eux combattaient pour leur roi. Lui se serait battu pour l'indépendance de son peuple, pour la Corse, vendue, vaincue, conquise, non soumise.

Parce que, en otage, il avait été pris de son île, élevé dans une école des vainqueurs, à parler leur langue et à obéir à leur discipline ; parce que, après, il avait endossé un uniforme et fait des manœuvres ou des exercices, il serait engagé pour sa vie entière à servir le petit-fils de ce Roi qui avait acheté des Génois leurs droits hypothétiques sur la Corse, et qui, muni de ces droits, mais les soutenant d'une armée nombreuse, aguerrie et pourvue de tout ce que comporte la guerre moderne, avait dispersé les misérables bandes de francs-tireurs, qui essayaient de défendre leur patrie contre une invasion que rien, hormis la force et l'ambition, ne pouvait justifier ? Comment Napoléon eût-il été Français, pourquoi l'eût-il été ? Tout en lui était corse. Il ne pensait, ne rêvait qu'à la Corse. Il avait pour elle cette passion sauvage des enfants exilés, reployés sur eux-mêmes, qui ne communiquent à qui que ce soit leur secret et qui meurent parfois de ce grand et terrible amour.

Son ambition ? L'exemple de Paoli, son héros, presque son dieu, n'était-il pas là pour lui montrer la route ? Est-il moins ambitieux celui qui rêve de devenir le dictateur élu d'un peuple libre que celui qui rêve d'arriver à quelque grade dans le petit corps spécial d'une armée étrangère ?

Que cette idée de dictature hante le cerveau de Napoléon, nul doute. Il a senti à quel point l'instruction qu'il a reçue à Brienne et à Paris est insuffisante ; il n'y a rien appris de ce qu'il veut savoir, de ce qu'il lui importe de connaître ; car il ne suffit point que la Corse trouve en lui un soldat, il faut qu'elle trouve un législateur et un politique. C'est donc par la base qu'il reprendra son éducation entière. Mais qu'on ne s'attende pas qu'il s'attarde aux langues mortes, à la pure littérature ou à la philosophie spéculative. Il veut apprendre ce qu'est l'homme, d'où il vient, comment il est fait ; il veut apprendre ce qu'est ce globe que l'homme habite et surtout quelles formes diverses ont prises les diverses sociétés que l'homme a organisées, quelles vicissitudes les empires et les républiques ont subies, qui les a gouvernés, quels rouages ont reçus leurs administrations, quelle part prenait au gouvernement le peuple, quelle la noblesse, de quelle façon était entendue l'hérédité monarchique. Il veut tout connaître des armées, des finances, du commerce. Les documents qu'il a aux mains sont médiocres et confus ? Il sait en extraire le suc et en faire jaillir la clarté. Il tamise les

renseignements, réduit les périodes oratoires au nécessaire d'une note brève, ne s'inquiète que du chiffre, du fait, se réservant en lui de tirer les conséquences. Son esprit, dégagé déjà, semble-t-il, des superstitions et même des croyances religieuses, ne cherche point le surnaturel et, dans les évolutions de l'humanité, ne voit que l'homme ; mais, sous quelque latitude que l'homme soit placé, à quelque époque qu'il vive, à quelque nation qu'il appartienne, l'homme l'intéresse. Il fait ainsi un cours de politique par l'histoire, et toute l'histoire. Il ne se contente pas de s'instruire de l'Antiquité, de démonter les ressorts des gouvernements étrangers, de suivre toutes les phases de leurs annales, de s'enquérir de ces peuples, qui semblent morts parce que, depuis des siècles, ils n'ont plus renouvelé leurs invasions, qu'il n'a point paru parmi eux de soldat organisateur qui ait rué de nouveau les sectateurs de Mahomet contre les croyants à Jésus-Christ; il veut aussi savoir ce que, en ce temps tout le monde ignore, l'histoire de son temps. Pour la lire, il faut bien qu'il prenne les livres qui en parlent, car, hormis dans les pamphlets ou dans quelques imbéciles apologies, où la trouver cette histoire ? Il prend donc les pamphlets : mais avec une justesse qui étonne, avec une droiture qui est la loi même de sa nature, il ne retient que le fait, le chiffre, la date. Le pamphlet qu'il feuillète et où il prend ses notes est obscène et abonde en tableaux graveleux où l'imagination d'un jeune homme peut s'égarer. Lui passe dédaigneux, indifférent, notant seulement au bout de la plume les mots qu'il ignore et qui le surprennent. Ce qu'il cherche là, ce ne sont pas les secrets que la Gourdan met au service des débauchés, c'est d'où viennent Necker, Terray, Turgot, où en est la marine de France et ce qu'on a dit au parlement d'Angleterre.

Voilà le moyen ; voici le but : c'est la Corse II prétend écrire son histoire, non pas qu'il veuille courir les palmes académiques ou qu'il attende, comme on l'a dit, quelque faveur d'une dédicace flatteuse à un ministre. C'est au fer rouge qu'il veut marquer les oppresseurs de son pays, c'est l'apologie de son peuple qu'il veut écrire, mais c'est aussi un pamphlet contre qui l'a conquis. Tout ce qu'il entasse d'histoire n'a pour but que de prouver que sa nation a toujours été libre et qu'elle mérite de le redevenir. Son but, c'est d'apprendre à ses compatriotes ce qu'ils sont et ce qu'ils doivent être ; c'est d'appeler l'attention des philosophes et des écrivains sur ce coin de terre un instant célèbre et déjà oublié ; c'est encore — à défaut de l'indépendance, pourquoi ne souhaiterait-il pas un sort plus heureux pour sa nation ? — d'émouvoir les puissants du jour et de leur révéler comment loin d'eux on gouverne.

Donc trois sortes d'études : *Artillerie*, afin de devenir un soldat utile à cette Corse qui, dans la Guerre de l'Indépendance, n'a pu, ni su mettre en ligne un canon et qui a été écrasée par le canon ; *Histoire générale*, comprenant depuis l'histoire naturelle de l'homme jusqu'à l'histoire de Louis XV et de Frédéric, l'histoire des Egyptiens, des Mèdes, des Perses, des Grecs, des Carthaginois, des Français, des Anglais, des Arabes, l'histoire universelle, cherchée moins dans les faits que dans les institutions et les mœurs ; enfin, *Corse*, l'histoire, plutôt l'épopée de la Corse.

Telles sont les trois séries de notes qu'on va trouver.

Au premier groupe d'études, auquel il convient de rattacher le Projet de constitution de la calotte du Régiment de La Fère (n° VIII) appartiennent les manuscrits suivants :

- N° IX. Principes d'artillerie (sans date).
- N° X. Ier cahier sur l'histoire de l'artillerie (Auxonne, janvier 1789).
- N° XI. Trait concernant l'histoire de l'artillerie (février 1789).
- N° XII. Mémoire sur la manière de disposer les canons pour le jet des bombes (30 mars 1789).
- N° XIII. Lettre au général du Teil (sans date).

Du second groupe, histoire naturelle, histoire universelle, histoires particulières, font partie selon l'ordre chronologique des lectures :

- N° XIV. Notes diverses. République de Platon.
- N° XV. Quelques notions sur le gouvernement des anciens peuples. Extraits de Rollin.
- N° XVI. Observations diverses. (Extraits de Rollin. Complément du n° XV.)
- N° XVII. Notes diverses. Extraits de l'*Histoire philosophique du commerce des deux Indes*, de Raynal.
- N° XVIII. Notes tirées de l'histoire d'Angleterre.
- N° XIX. Le comte d'Essex, nouvelle anglaise.
- N° XX. Notes tirées de l'histoire de Frédéric II.
- N° XXI. Notes diverses. Extraits des Mémoires de l'abbé Terray.
- N° XXII. Compagnie des Indes.
- N° XXIII. Notes extraites des Mémoires du baron de Tott sur les Turcs et les Tartares (janvier 1789).
- N° XXIV. Sur *les lettres de cachets* par le comte de Mirabeau (février 1789).
- N° XXV. Notes diverses tirées de l'Espion anglais.
- N° XXVI. Études de la nature. Histoire naturelle de Buffon (Auxonne, mars 1789).
- N° XXVII. Histoire des Arabes, par l'abbé Marigny (Seurre, avril 1789).
- N° XXVIII. Le masque prophète.
- N° XXIX. Gouvernement de Venise (Seurre, mai 1789).
- N° XXX. Mably. *Considérations sur l'histoire de France* (Auxonne, août 1789).
- N° XXXI. Notes tirées de la géographie de Lacroix.

Quelques pièces se rattachent sans doute à cet ordre d'idées, mais entrent dans le domaine de la politique active et doivent former une subdivision. Ce sont :

- N° XXXII. Dissertation sur l'autorité royale (oct. 1788).
- N° XXXIII. Notes sur le rapport de M. Necker (mai 1789).

N° XXXIV. Notes tirées des Gazettes (juin 1789).

Enfin les études sur la Corse devraient fournir deux manuscrits ; mais l'un d'eux, celui des *Lettres sur la Corse à M. Necker*, n'a pas été retrouvé. On a donné dans un paragraphe spécial, sous le n° 13 bis, les lettres et documents qui s'y rapportent, et sous le n° XXXV *la Nouvelle Corse*, qui est certainement de cette date.

On voit par cette énumération que, bien que vivement intéressé par les événements qui se déroulent à Versailles, Napoléon n'a pas, *en France*, pris encore de parti. Sans doute, il est attiré par les idées nouvelles, mais les émeutes auxquelles il assiste à Auxonne (19 et 20 juillet), la révolte des canonniers du régiment réclamant la masse noire (16 août) et manquant d'écharper le capitaine de Boubers, auquel Napoléon est très attaché, sont pour choquer son esprit. Si à ce moment, a-t-il dit, on lui eût donné l'ordre de tourner les canons contre le peuple, il n'eût point hésité à obéir.

Au surplus, au moment de cette échauffourée du 16 août il est sur le point de partir en congé. Conformément à l'usage constamment suivi pour les officiers corses ou servant en Corse, il devance d'un mois l'époque habituelle des départs et, en conséquence, dès le 9 août, son colonel adresse au ministre de la Guerre la demande suivante1:

J'ai l'honneur de prévenir Monsieur le comte de la Tour du Pin que M. de Buonaparte, lieutenant en second au régiment de la Fère artillerie, est dans le cas de profiter cette année d'un semestre d'hiver et, comme cet officier est originaire de la Corse et qu'il doit se rendre dans cette île, que d'ailleurs il n'y a qu'une saison favorable pour faire la traversée, je supplie Monsieur le comte de vouloir bien m'autoriser à lui permettre de partir dans le courant de septembre prochain.

La demande est naturellement accordée ; et Napoléon part vers le milieu de septembre, peut-être même dans les premiers jours du mois. On prétend2 qu'il passa par Valence où il revit ses anciennes connaissances. Il est certain du moins qu'il s'embarqua à Marseille où il alla présenter ses respects à l'abbé Raynal3. Peut-être l'y avait-il connu l'année précédente, en 1788 ; mais en tous cas, ce n'avait pu être plus tôt.

A la fin de septembre ou dans les tout premiers jours d'octobre, il arrivait en Corse.

¹ Iung, I, 204.

² Coston, I, 139.

³ On en trouvera plus loin la preuve, § 14. Les *Mémoires de Malouet* (I, 227) donnent bien des détails curieux sur l'arrivée de Raynal à Toulon et disent bien qu'il y resta trois ans l'hôte de Malouet, mais ne fournissent pas de date précise. C'est certainement 1787. Raynal était à Marseille depuis six mois au moment des élections aux Etats généraux (Malouet, I, 245), par conséquent Bonaparte aurait pu l'y voir en 88.

§ 13 bis. — SÉJOUR À AUXONNE. - LETTRES SUR LA CORSE À M. NECKER (JUIN 1789).

Durant son séjour en Corse, Napoléon avait recherché les éléments nécessaires pour écrire sur l'histoire de son pays et il avait même commencé la rédaction de ses lettres. Peut-être, pour mieux attirer l'attention sur l'état misérable de ses compatriotes, avait-il eu la pensée d'adresser son ouvrage au premier ministre, monseigneur de Brienne, en qui la nation entière mettait alors ses espérances, et qui, à Napoléon en particulier, pouvait paraître désigné pour mettre fin à l'oppression qui pesait sur la Corse. On peut croire que la chute du ministre le fit changer de projet. Il eut dès lors l'idée d'attendre pour lancer son livre, que les Etats généraux fussent ouverts1. Il le refait donc avec l'intention de l'adresser non de le dédier — à ce Necker en qui à présent la nation se confie et qui doit apporter la guérison radicale de tous ses maux. Mais, qu'on le comprenne bien, Necker ou Brienne, peu lui importe : pour lui-même, il n'attend rien ; son livre est pour le compromettre, le faire proscrire, non pour lui attirer des récompenses. Ce n'est pas œuvre d'historien, mais œuvre de patriote qu'il a entendu faire, et c'est pour cela qu'il veut prendre l'attache et l'agrément de celui qu'il tient pour le chef du peuple corse, le représentant de sa nationalité.

Le 12 juin 1789, il écrit à Paoli2.

Général,

Je naquis quand la patrie périssait. Trente mille Français vomis sur nos côtes, noyant le trône de la Liberté dans des flots de sang, tel fut le spectacle odieux qui vint le premier frapper mes regards.

Les cris du mourant, les gémissements de l'opprimé, les larmes du désespoir environnèrent mon berceau dès ma naissance.

Vous quittâtes notre ile et, avec vous, disparut l'espérance du bonheur : l'esclavage fut le prix de notre soumission : accablés sous la triple chaîne du soldat, du légiste et du percepteur d'impôts, nos

Pourquoi Bonaparte eut-il redemandé à Fesch une adresse qu'il avait ? cela sans compter les autres invraisemblances signalées ci-dessus § 13.

¹ Je n'avance ces faits qu'avec la plus grande réserve. La lettre du 22 août 1788 à Fesch où ils sont indiqués, m'inspire des doutes singuliers ; je n'y reconnais ni le ton, ni la façon de Napoléon. Voici le paragraphe qui se rapporte aux lettres sur la Corse : J'étais sur le point de faire passer au libraire l'ouvrage dont je vous entretins ; mais le fâcheux contretemps de la disgrâce de M. l'archevêque de Sens arrivée avant-hier m'oblige à des changements considérables. Il est possible même que j'attende les États généraux. Ecrivez à votre ami qui est à Pise, demandez-lui l'adresse, c'est-à-dire la rue où reste Paoli à Londres. Ne manquez pas à cette commission. Je passe sur ce fait : l'emploi inusité par Napoléon de certains temps de verbes, sur bien des points qui étonnent. Je ne retiens que ceci : dans le cahier intitulé : Formules, certificats et autres choses essentielles relatives à mon état actuel se trouve deux fois l'adresse de Paoli.

^{1°} A M. le général Pascal de Paoli. S'adresser à M. Coastway. Pall-Mall. Londres.

^{2°} A M. Pascal de Paoli, rue Grosvenor. Place Peteran.

² Coston, II, 87. Cette lettre, dit Coston, I, 134, note 2, fut trouvée en 1797 à Corte dans les papiers de Paoli qui venait de quitter sa patrie pour la troisième et dernière fois. Iung la publie, I, 195 avec l'indication : *Mss. Archives de la guerre*.

compatriotes vivent méprisés... méprisés par ceux qui ont les forces de l'administration en main. N'est-ce pas la plus cruelle des tortures que puisse éprouver celui qui a du sentiment ? L'infortuné Péruvien périssant sous le fer de l'avide Espagnol éprouvait-il une vexation plus ulcérante ?

Les traîtres à la Patrie, les âmes viles que corrompit l'amour d'un gain sordide, ont, pour se justifier, semé des calomnies contre le Gouvernement national et contre votre personne en particulier. Les écrivains, les adoptant comme des vérités, les transmettent à la postérité.

En les lisant, mon ardeur s'est échauffée et j'ai résolu de dissiper ces brouillards, enfants de l'ignorance. Une étude commencée de bonne heure de la langue française, de longues observations et des mémoires puisés dans les portefeuilles des patriotes m'ont mis à même d'espérer quelques succès... Je veux comparer votre administration avec l'administration actuelle... Je veux noircir du pinceau de l'infamie ceux qui ont trahi la cause commune... Je veux, au tribunal de l'opinion publique, appeler ceux qui gouvernent, détailler leurs vexations, découvrir leurs sourdes menées et, s'il est possible, intéresser le vertueux ministre qui gouverne l'État au sort déplorable qui nous afflige si cruellement.

Si ma fortune m'eût permis de vivre dans la capitale, j'aurais eu sans doute d'autres moyens pour faire entendre nos gémissements, mais, obligé de servir, je me trouve réduit au seul moyen de la publicité ; car, pour des mémoires particuliers, ou ils ne parviendraient pas, ou, étouffés par la clameur des intéressés, ils ne feraient qu'occasionner la perte de l'auteur.

Jeune encore, mon entreprise peut être téméraire, mais l'amour de la vérité, de la patrie, de mes compatriotes, cet enthousiasme que m'inspire toujours la perspective d'une amélioration dans notre état, me soutiendront. Si vous daignez, général, approuver un travail où il sera si fort question de vous ; si vous daignez encourager les efforts d'un jeune homme que vous vîtes naitre et dont les parents furent toujours attachés au bon parti, j'oserai augurer favorablement du succès.

J'espérai quelque temps pouvoir aller à Londres vous exprimer les sentiments que vous m'avez fait naître et causer ensemble des malheurs de la Patrie, mais l'éloignement y met obstacle : viendra peut-être un jour où je me trouverai à même de le franchir.

Quel que soit le succès de mon ouvrage, je sens qu'il soulèvera contre moi la nombreuse cohorte d'employés français qui gouvernent notre île et que j'attaque : mais qu'importe s'il y va de l'intérêt de la Patrie! J'entendrai gronder le méchant et, si ce tonnerre tombe, je descendrai dans ma conscience, je me souviendrai de la légitimité de mes motifs, et, dès ce moment, je le braverai.

Permettez-moi, général, de vous offrir les hommages de ma famille... Eh! pourquoi ne dirais-je pas,... de mes compatriotes. Ils soupirent au souvenir d'un temps où ils espérèrent la liberté. Ma mère, Mme Letizia, m'a chargé de vous renouveler le souvenir des années écoulées à Corte.

Je finis avec respect, général, votre très humble

et très obéissant serviteur.

NAPOLÉON BUONAPARTE,

Officier au régiment de la Fère.

Auxonne en Bourgogne, 12 juin 1789.

En même temps, il s'est remis en relations avec son ancien maître de Brienne, le père Dupuy, qui maintenant habite Laon, et il lui a demandé non seulement de corriger le style de son mémoire, mais, semble-t-il, de le transcrire matériellement. Dupuy, ainsi établi en censeur, prit sa mission fort au sérieux. Les deux lettres qu'il a écrites à Bonaparte en témoignent. Seules, elles instruisent de l'esprit et du style de ce mémoire adressé à M. Necker, ou plutôt, par-dessus la tête de Necker, à cette opinion publique qui, dès le premier jour où il lui a été permis de se former, s'est révélée la maîtresse du royaume et autrement puissante que le ministre tout-puissant.

On n'a point les demandes de Bonaparte, seulement les réponses de Dupuy, mais elles suffisent :

Laon, le 15 de juillet 17891.

Mon cher ami, j'ai reçu le 10 de ce mois le paquet que vous m'avez adressé. J'ai lu et relu avec attention l'écrit qu'il contenait : j'en ai trouvé le fond excellent ; mais il y a plusieurs mots impropres, mal assortis, répétés près l'un de l'autre, ou dissonants, des réflexions qui me paraissent inutiles ou trop hardies, ou capables d'arrêter la narration et de la faire languir, des retranchements, des additions et quelques changements à faire dans certains endroits. Vous en verrez aisément des exemples dans les observations suivantes2. Commençons par l'exorde que je transcrirai en entier, mais avec un peu de différence.

Parvenu à l'âge où l'homme, n'espérant plus dans l'avenir qui l'a si souvent trompé, cherche dans le passé la jouissance d'une vie qui est sur le point de lui échapper ; étendu dans mon lit et déjà environné des horreurs de la mort, quelle ardeur vient tout à coup me ranimer et me porte à vous écrire ? Du sein des rochers que j'habite, j'ose, monsieur, vous adresser une ébauche de nos malheurs ; j'ose, vous faire entendre les cris et les gémissements de mes infortunés compatriotes.

Soumis depuis vingt ans à l'Empire français nous n'avons encore ressenti que les abus de son gouvernement ; privés de la liberté lorsque nous commencions d'en goûter les douceurs, nous nous retrouvons précipités dans le tourbillon des calamités où nous languîmes tant de siècles ; exposés à la merci de vils employés que le Français d'outre-mer méconnaîtrait ; la tête pliée sous le joug pesant

2 La partie publiée par Libri s'arrête ici. Le reste de la lettre est inédit. Publié d'après l'original. *Fonds Libri*.

¹ Libri, loc cit., p. 13, a publié les huit premières lignes de cette lettre.

du militaire, du magistrat, du financier qui réunis par des intérêts et des préjugés communs, oublient à l'envi la loi qu'ils méprisent ; en proie aux fantaisies, aux soupçons, à l'ignorance et à l'avidité des uns et des autres ; étrangers enfin et bafoués dans notre patrie, nos jours se passent dans la tristesse et le découragement. O pauvre Corse ! terre de tribulation et d'angoisse ! par quelle destinée as-tu toujours été la victime des nations étrangères qui font tyrannisée ? par quelle fatalité, la mer qui, pour tous les autres peuples, devint la première source des richesses, ne fut-elle jamais pour toi que celle de l'infortune ?

Instruit de nos continuelles disgrâces, vous en serez sans doute vivement touché, monsieur, vous qui, placé auprès du trône, après avoir étudié la misère du peuple, voyez son sang empreint dans ce faste superflu, où vos prédécesseurs n'ont envisagé que l'homme de la nation ; vous qui, dans le silence de la retraite, avez longtemps médité le droit des humains : l'espoir que le philosophe a conçu à votre réhabilitation dans le ministère ; la joie que le Français fait éclater depuis cet heureux moment, me donne cette assurance. Oui, si elle vous parvient, cette légère esquisse de nos maux, dernier effort d'un vieillard qui, pendant quatre-vingts ans d'une vie orageuse, travailla toujours pour le salut de cette trop abandonnée patrie, nous pourrons tout attendre de votre âme sensible et vertueuse. De cette même main qui vient de régénérer l'administration dont le relâchement menacait l'existence de la Monarchie, vous tirerez de l'oppression le malheureux Corse ; réintégré par votre méditation et par vos soins dans les droits que la nature donne à tout homme dans son pays, un peuple entier célébrera les louanges du monarque bienfaisant qui gouverne, bénira le ministre qui est si digne de sa confiance et reconnaîtra infailliblement alors le mérite du plus aimable des peuples. Daignez donc, monsieur, détourner un moment vos regards du grand objet de l'État pour les fixer sur le tableau des calamités qui, dans tous les temps, ont affligé cette île et qui l'affligent encore aujourd'hui; vous v verrez l'origine de ce proverbe reçu parmi nous, que Dieu la créa et l'oublia aussitôt.

Vous voyez, mon cher ami, que j'ai conservé presque tout le fond de votre prologue, mais la manière dont je vous le présente me paraît lui donner plus de force et de liaison. Je n'ai pas besoin de vous rapporter les phrases et les mots que j'ai ajoutés, ou retranchés ou substitués, etc. ? Vous les remarquerez bien de vous-même.

Passons à d'autres articles : ÉTRUSQUES. Elle sortit de ses forts et se présenta aux ennemis : la bataille se donna ; les Etrusques furent pressés, mais ne pouvant fuir parce que lèvent devenu contraire s'opposait à leur retraite, ils furent forcés de vaincre. Tout ce que le gouvernement... Je crois inutiles les deux articles si les Étrusques sont vainqueurs. L'on dit que... Carthaginois. L'on dirait que les tyrans successifs... J'aime mieux : L'on dirait que les tyrans qui ont successivement affligé... Un peu plus bas : Ces infortunés, obligés d'aller chercher les aliments de première nécessité au delà des mers, périrent les uns de misère, exposés aux insultes d'une populace effrénée ; les autres, de retour dans leur patrie, ne survécurent à leurs compatriotes que pour se voir accablés sous le Joug du plus affreux

despotisme, qui ne leur laissait de ressource qu'en la vengeance divine. Tant de forfaits, etc. J'ai cru devoir faire en cet endroit un petit changement.

Un peu ayant le mot *Papes*. Et vous, monsieur, qui faites croître mes espérances tant de fois frustrées, la vérité vous sera désormais connue : je m'assure que connaissant nos maux, vous ferez tout ce qui dépendra de vous pour les adoucir et que, lorsque je quitterai ce monde, je serai auprès de l'Éternel, un témoin, non pour vous accuser, mais pour vous glorifier. Cette correction me parait nécessaire.

1359. Mais ils ne tardèrent pas à voir combien leur espérance était illusoire ; en effet, les Corses n'eurent... Il me semble que l'apostrophe : Vous avez trompé, etc., fait languir la narration.

1371. Désormais qui pourrait mettre obstacle au bonheur de ces peuples : les boutefeux de la discorde sont chassés, le prestige de l'esprit de parti est dissipé et Arrigo della Rocca, qui par son courage avait confondu le projet des Liguriens, est le législateur que les Corses se choisissent. Mesurez, etc., me parait inutile.

Sur la fin du discours de Giocante di Leca : Malgré la véhémence de Giocante, l'on n'en décida pas moins, etc. Giocante voyant cette résolution leur adressa cette vive apostrophe... Cette liaison me semble nécessaire. Gènes. Ô victime du sort le plus funeste, etc., me parait inutile. Un peu plus bas : rendre à la pairie cette splendeur dont elle est susceptible. Ce n'était pas assurément le projet de Gènes. Cette république superbe avait à craindre que le Corse trop puissant ne secouât bientôt son joug et que, dans la prospérité, il ne fît un commerce rival du sien, d'ailleurs...

Une page plus bas *disant cela serait inutile*, je ne peux pas lire les mots italiens qui suivent.

Plus bas : Les rois régnèrent ; avec eux, le despotisme. Par prudence, il est bon de retrancher cet article.

Sur la fin: Fiers tyrans... Il faut supprimer cette apostrophe. Ce qui précède est assez fort. De la discrétion, mon cher ami, de la discrétion! Il y a d'autres légers changements à faire dont je ne crois pas devoir vous parler. Si ces remarques ne vous déplaisent pas, si elles vous semblent justes, dites-le; si vous y trouvez quelque chose à corriger, faites-le hardiment; j'aime à m'instruire. Envoyez-moi le reste de votre ouvrage; j'y ferai également mes réflexions. Je vous les ferai passer; et quand nous serons d'accord, je transcrirai le tout. Je me porte bien. Portez-vous parfaitement, mon cher ami, et croyez que je suis avec zèle et un bien tendre attachement, votre ami.

LE P. DUPUY, Relig. Min.

A Monsieur,

Monsieur de Buonaparte, officier dans l'artillerie au régiment de la Père, en garnison à Auxonne,

à Auxonne.

Laon, ce 1er août 1789,

Pour me rendre à votre désir, je vais, mon cher ami, vous communiquer quelques observations sur votre dernière lettre, etc. Vous me dites que j'ai ôté tout le métaphysique2. Je l'ai hazardé: 1° parce que votre ouvrage est une lettre et une lettre adressée à un ministre fort occupé, et qu'il me semble que le style en doit être plus uni et moins recherché; 2° parce que vous faites écrire cette lettre par un vieillard qui est près du tombeau, et qu'un style naturel et grave convient mieux à son caractère : les figures, les saillies, les grands mots et les déclamations surtout sentent à mon avis un peu trop le ieune homme ; il ne serait pas vraisemblable qu'elles soient sorties de la plume d'un vieillard décrépit. Dans votre second paragraphe, j'ai substitué : J'ose vous adresser une ébauche de nos malheurs parce que je doute que l'on dise faire parvenir le récit ; je me suis servi du terme ébauche parce que votre lettre n'est qu'une exposition succincte des calamités de votre île et que, plus bas, vous vous écriez : Ah! si cette esquisse... J'ai retranché au delà des mers qui me paraît déplacé en ce qu'il semble mettre la Corse à douze ou quinze cents lieues de notre continent ; j'ai ajouté de suite : J'ose vous faire entendre les cris et les gémissements de mes infortunés compatriotes parce que cette phrase m'a paru être plus concise que la vôtre et renfermer le tout. Je sais que arrachés à la liberté a beaucoup plus de force que privés de la liberté. J'ai employé ce dernier mot parce que vous demandez une grâce au Roi par l'entremise de son ministre ; et que, dans ces cas, il est bon d'adoucir les expressions et de ne rien dire qui puisse choquer ou déplaire. Opprimés à la merci... n'est pas français : le reste jusqu'à étrangers m'a semblé un peu prolixe et déclamatoire, j'ai cru devoir y faire quelque changement. Après l'exposition générale des principales causes des souffrances présentes des Corses, j'ai pensé que le paragraphe qui est à la fin de votre avant-propos ne reviendrait pas mal : tribulation est un mot de dévotion, je ne l'ignore pas ; angoisse est une vieille expression, je le sais aussi, mais il m'a paru que ce langage convenait à un vieillard chrétien, âgé de quatre-vingts ans et environné des horreurs de la mort, n'en parlons plus. Angoisse semble renaître : je le lus hier dans un discours de la députation de l'Assemblée nationale : De quel œil le peuple, au sein de l'indigence et tourmenté des angoisses les plus cruelles... Le mot robin que vous avez substitué à homme de loi est méprisant et paraît attaquer tout un corps, en lui-même respectable ; j'aimerais mieux les gens de robe. Magistrat ne dit pas tout à fait autant et, si je m'en suis servi, c'est que je n'ai point trouvé de terme au singulier qui renfermât tous les gens de justice et qui pût cadrer avec le militaire, le financier. Au nom de votre Roi : il semble que votre vieillard ne reconnaît pas le roi de

¹ Fonds Libri. La première phrase est publiée par Libri, ainsi qu'un passage indiqué cidessous ; M. Iung a réimprimé textuellement ces deux passages (I, 201) en donnant pour référence Mss. Archives de la guerre.

² Inédit à partir de Je l'ai hazardé.

France, ce n'est pas le moyen de parvenir à son but : il en est de même de ces autres expressions : le luxe de votre capitale, vos palais ; un petit changement remédierait à cela : Au nom du Roi, la capitale du Royaume, les palais. La joie excessive : le dernier mot est comme un reproche aux Français de porter leur joie au delà des bornes, c'est ce qui m'a engagé de le retrancher et, pour la symétrie, d'ôter aussi l'épithète flatteuse. Ah ! si la barrière... Ah ! si cette légère esquisse... sentent un peu la déclamation : parvenir, parvenait dans votre cabinet, le style n'est pas assez châtié. Pour ces raisons, j'ai retranché : Ah ! si la barrière... Après réintégré je crois qu'il faut ajouter : par votre médiation et par vos soins : le ministre seul ne peut faire ce que le vieillard lui demande : cette grâce dépend spécialement du Roi et des États. Un peuple entier bénirait le génie protecteur qui l'a sauvé, le monarque qui gouverne... c'est placer le ministre avant son maître : ce renversement choque.

J'ai relu votre réflexion : vous avez trompé... Le morceau est beau, mais il me paraît toujours un hors-d'œuvre : il me semble qu'après : ils ne tardèrent pas à reconnaître combien leur espérance était illusoire, il faut ajouter de suite : en effet, les Corses n'eurent pas plutôt... Ils ne tardèrent pas rend l'esprit impatient d'en voir l'effet. Désormais, qui pourrait mettre obstacle an bonheur de ces peuples : les boutefeux de la discorde sont chassés, le prestige de l'esprit de parti est dissipé, resserrez ces liens... La manière dont cela est présenté n'est pas assez claire : on ôterait ce qu'il y à de louche en disant : Désormais, ô Corses, qui pourrait mettre obstacle à votre bonheur... Resserrez donc ces liens... Les larmes étaient alors les sensations que ces noms chéris leur retraçaient... Si je ne me trompe, les larmes ne sont pas des sensations, mais un des effets des sensations. C'est ce qui me porte à faire ce petit changement : Les larmes étaient alors l'unique effet des sensations... Rendre à la patrie cette splendeur dont elle est susceptible! Oui, vraiment! c'était le projet de Gênes !... Cette ironie me paraît un peu comique1. Je vous ai conseillé de supprimer les rois régnèrent... Fiers tyrans de la terre... Vous voulez que je les laisse. Vous ajoutez qu'il y a dans le reste de votre ouvrage des choses plus fortes encore. Ne trouvez pas mauvais, mon cher ami, que je vous dise que je ne peux transcrire ces endroits : ce langage est trop hardi dans une Monarchie : je le condamnerais dans un Français séculier, à plus forte raison, un Français religieux et prêtre doit-il l'éviter et ne pas y contribuer. Votre vieillard, d'ailleurs, ne pourrait par ces réflexions qu'irriter le Roi et le mettre en défiance2 : ce ne serait pas assurément le moyen d'obtenir ce qu'il souhaite. Vous dites que ces discours sont aujourd'hui communs même parmi les3 femmes : je vous avoue que je ne les approuverai jamais : je vous dirai encore que le vent emporte les paroles, qu'il n'en reste aucune trace, mais qu'un ouvrage imprimé demeure, se répand

¹ Publié par Libri depuis Je vous ai conseillé.

² Libri imprime et la noblesse de France. M. Iung répète la même version. A défaut d'autre preuve, cela suffit pour démontrer qu'il s'est servi de la publication Libri et non de manuscrits qu'on chercherait en vain aux Archives de la guerre, puisqu'ils sont à la Bibliothèque Laurentienne.

³ Libri et Iung : *aux*.

partout, et peut nuire à l'auteur, convaincu par son écrit, s'il n'a pas eu soin de tenir son nom bien secret. Vous répliquerez de nouveau : La vérité ! la vérité ! Je sais qu'il y a des vérités que l'on peut et même que l'on doit dire, mais il en est aussi qu'il faut taire ou tout au moins beaucoup adoucir : dans ce dernier cas, je ne cesserai de vous crier : de la discrétion ! de la discrétion ! Ne vous offensez pas, mon cher ami, de ma délicatesse, je la crois nécessaire. Soyez persuadé que mes observations n'ont pas pour principe l'envie de critiquer, mais qu'elles partent de mon zèle et de mon amitié. Je les continuerai si vous l'avez agréable dans l'autre partie de votre ouvrage lorsque vous me l'aurez envoyée1. Comme je sens que nos réflexions réciproques amèneront des longueurs, des retardements, je dois vous observer que, dans le mois de septembre, je n'aurai pas le loisir de transcrire votre ouvrage : je serai alors obligé de faire quelques voyages ; suivront les préparatifs des vendanges et notre chapitre qui se tiendra à Rheims : cela ira jusqu'à la mi-octobre. Je suis fort sensible à l'honneur du souvenir de M. de Ville-sur-Arce : faites-lui mes remercîments, et dites-lui de ma part mille choses honnêtes. Portezvous bien et aimez-moi autant que je vous aime.

Le P. DUPUY, Relig. Min.

A Monsieur

Monsieur de Buonaparte, officier dans l'artillerie, au régiment de La Fère, en garnison à Auxonne,

à Auxonne.

Après avoir lu les corrections et suppressions que propose Dupuy, après avoir pris connaissance de cet exorde dont vainement Dupuy atténue les termes, on ne saurait garder aucun doute sur les opinions que professe Napoléon, sur la haine qu'il garde contre les conquérants de son pays et sur le mépris qu'il ressent contre quiconque ne suit pas la ligne de Paoli ; il est Corse, entièrement Corse, rien que Corse. La France n'a pas déteint sur lui encore depuis dix ans qu'il y vit : la France royale avec le cortège des instituteurs, des professeurs, des prêtres, des soldats, des officiers de tous grades qu'elle a lancés depuis dix ans sur ce petit enfant de Corse, n'a su ni le conquérir ni le soumettre. Élève du Roi, officier du Roi, — non certes parce qu'il l'a choisi ou sollicité, mais parce qu'on le lui a imposé — il rêve encore peut-être sa patrie indépendante ; à coup sûr il la rêve libre ; il veut pour elle l'égalité des droits avec les autres provinces du royaume et peut-être quelque chose de plus.

A défaut des lettres à M. Necker, l'ensemble des manuscrits sur la Corse qu'on rencontre dans les papiers de Napoléon, et qui, très vraisemblablement, doivent presque tous être rattachés à ces années, le prouvent d'une façon évidente.

¹ Ici s'arrête le fragment publié par Libri et transcrit par M. Iung.

§ 14. — EN CORSE, SEPTEMBRE 1789 - FÉVRIER 1791.

Lorsque, après avoir passé à Marseille où il visita l'abbé Raynal et où il l'entretint de ses projets, Napoléon arriva à Ajaccio, à la fin de septembre 1789, rien n'était plus singulier que la situation de la Corse pour un voyageur venant du Continent, ayant vécu en France ces mois d'agitation durant lesquels la nation, politiquement et socialement, s'était transformée. Tout était changé en France : rien n'était changé en Corse. L'ancien régime, aboli là-bas, subsistait ici tout entier. Aux mains du gouverneur, le vicomte de Barrin, les paquets expédiés plus ou moins exactement par le ministère demeuraient secrets et, seuls de toute l'armée, les corps militaires employés dans l'île portaient encore la cocarde blanche. Aucun des décrets de l'Assemblée n'avait été publié, nulle part les gardes nationales n'étaient en activité. Lois, règlements, impôts, administration, tout était comme s'il n'y avait point eu d'États généraux siégeant à Versailles, point d'Assemblée constituante, point de 14 juillet.

Pourtant, la Corse avait comme les autres provinces du Royaume député aux États généraux : le ministre de la Guerre de qui elle dépendait lui avait même fait l'honneur d'un règlement spécial qui, en apparence, devait donner satisfaction à tous les intérêts, mais qui semble n'avoir point été appliqué, au moins à l'ordre de la Noblesse, car sur soixante-dix-sept familles reconnues nobles par le Conseil souverain conformément à l'édit de Louis XV du mois d'avril 1770, vingt-trois seulement furent représentées à l'Assemblée du 18 mai 1789 et dix-neuf à l'Assemblée du 24 mai où fut nommé le député de la Noblesse. Sur les vingt et un gentilshommes représentant ces dix-neuf familles plusieurs faisaient partie du Conseil supérieur, d'autres occupaient un grade élevé dans l'armée et se trouvaient attachés au parti de la Cour par des pensions, des décorations ou des faveurs injustifiées.

C'avait été l'un d'eux et le pire qui, grâce à des manœuvres savantes, avait emporté la majorité. Le comte de Buttafoco, aux yeux des Corses patriotes1, était le plus vil des traîtres. Né à Vescovato en 1731, entré à huit ans au service de France comme cadet dans le régiment Royal-italien, où son père était capitaine, il avait été enseigne à neuf ans, avait assisté à quatorze à la bataille de Fontenoy et, en 1764, était parvenu au grade de capitaine aide-major lorsque la Corse se souleva contre la domination génoise. Alors, il trouva opportun de se mettre en avant et, sans trop s'inquiéter de l'assentiment de Paoli, écrivit à Jean-Jacques Rousseau pour l'inviter à donner à ses compatriotes une constitution politique. Cette correspondance fit du bruit, attira l'attention sur son auteur, et, lorsque Paoli eut à traiter avec le cabinet de Versailles au sujet de l'intervention française que Gênes avait réclamée, il crut habile de charger de ses pouvoirs Buttafoco qu'il tenait pour un patriote incorruptible. Celui-ci, fort rusé et adroit, comprit quel parti il pouvait tirer de la confiance qu'on lui accordait et, tout en ménageant habilement Paoli, il vanta au duc de Choiseul les avantages d'une annexion pure et simple. La récompense de ses services futurs ne se fit pas attendre. Dès le mois d'octobre 1764, il fut informé que le Roi avait décidé le

¹ Napoléon écrit *Buttafuoco*, mais le nom vrai est *Buttafoco*. Il convient de dire que le fils du député aux Etats généraux a publié sous le titre de *Fragment pour servir à l'histoire de Corse de 1764 à 1769*, Bastia, 1859, in-8°, une justification de son père qu'il importe de lire.

rétablissement du régiment Royal-corse, et l'en agréait pour colonel, et cette nomination devint définitive en 1765. En 1768, lorsque l'expédition fut décidée, on ne marcha que sur ses conseils. Il s'était fait fort d'une soumission immédiate et avait même engagé quelques hommes de Vescovato à proclamer le roi de France, mais son parti fut battu, sa maison fut pillée et brûlée, sa tête fut mise à prix. Il dut se réfugier près de l'armée française. On ne lui tint pas moins bon compte de son dévouement. Il obtint, le 1er octobre 1769, la propriété d'un régiment d'infanterie de son nom ; en 17711, le titre de comte de Buttafoco ; puis, en 1772, l'inspection de son propre régiment devenu régiment provincial de l'île de Corse. Il a 8.000 livres de pension : il reçoit la concession exclusive de la pèche de l'étang de Biguglia et de la rivière du Golo2. Enfin, pour que rien ne lui manque, il est brigadier en 1780 et, en 1781, maréchal des camps et armées du roi. C'est cet homme qui toujours manœuvrant, ayant à soixante ans épousé la petite-fille de Gaffori, l'un des héros de la guerre de l'Indépendance, représente la noblesse de Corse aux États généraux.

Bien que son collègue du Clergé, l'abbé Peretti de la Rocca, ait été élu par un corps essentiellement démocrate et patriote, Buttafoco l'entraîne à sa suite et l'associe à tous ses projets de résistance, mais il est sans action sur les deux députés du Tiers : Saliceti, avocat au conseil supérieur et le comte Colonna de Cesari Rocca, neveu de Paoli, et capitaine au régiment Provincial-Corse.

Les députés corses, élus seulement à la fin de mai, n'arrivent à Versailles que vers la fin de juin3. Les liaisons sont formées, les partis organisés ; Buttafoco y trouve tout naturellement sa place et Peretti le suit ; mais les deux députés du Tiers, dépaysés, sans amitié avec qui que ce soit, ont d'abord à se mettre au courant, avant de pouvoir donner des nouvelles et se rendre utiles à leurs concitoyens.

Il faut un temps infini pour les lettres. Personne, pour ainsi dire, en Corse, ne reçoit de journaux. D'ailleurs, les journaux, il faudrait les pouvoir lire : or, sauf une extrême minorité élevée en France ou ayant été au service, par suite presque toute conquise aux idées de la Cour, personne ne sait le français. De plus, une sorte de terreur pèse sur le *Pays conquis*. Ne sachant que mal ce qui se passe en France, on sait, par contre, de quelle façon une tentative de révolte serait châtiée.

Pourtant l'idée d'indépendance est dans tous les esprits. En partant de Corse, les deux députés du Tiers ont emporté le projet d'un comité élu de vingt-trois membres qui, sous couleur d'assemblée d'État, réunirait en fait tous les pouvoirs4. Ce projet, ils l'ont présenté à l'Assemblée nationale, mais pour parer

¹ Selon son fils, les lettres patentes furent expédiées seulement au mois d'octobre 1776.

² Il y a des lettres antérieures à celles qu'indique son fils et qui sont seulement du 10 juillet 1776 : ce sont là les lettres de Louis XVI, renouvelant et confirmant celles de Louis XV.

³ Leurs noms même ne se trouvent que sur la *liste par ordre alphabétique de bailliages* et de Sénéchaussées de MM. les députés de l'Assemblée Nationale, 1789, Paris, imprimerie Royale, in-8°. Cette liste permet de constater que des cinq suppléants : Faleucci, Gaffori, Castanes, Aréna et Chiappe, Aréna seul était à Versailles où il habitait, 15, rue de Satory.

⁴ Maurice Jollivet, *La révolution française en Corse*, Paris, 1892, donne page 47 un résumé des cahiers communs du Clergé et du Tiers où cet article est formellement indiqué. Renucci, *Storia di Corsica*, I, 198, parle seulement de la manière dont seraient formés les États généraux de la Corse, mais n'indique pas quels seraient leurs pouvoirs.

le coup, le commandant en Corse se hâte de convoquer la commission des Douze pour opposer délibération à délibération. Cette commission des Douze n'est à la vérité qu'une commission administrative, recrutée par l'Intendant exclusivement dans l'ordre de la Noblesse, sans aucun pouvoir pour représenter le pays ; mais il n'importe.

Napoléon, dès son arrivée, voit ses amis, raconte ce qui se passe en France, détermine les citoyens d'Ajaccio à prendre la cocarde tricolore et à ouvrir un club ; il dirige, s'il ne le rédige point, un appel pour la formation de la garde nationale. Déjà les milices sont en activité, les officiers sont nommés. Dans Ajaccio, le temps perdu est rattrapé.

Le gouverneur voit le danger. Gaffori, beau-père de Buttafoco, que son gendre a fait nommer commandant en second dans l'île, est envoyé d'urgence à Ajaccio. M. de Barrin sait qu'il peut compter sur lui et il espère que, par les liaisons qu'il a conservées, par le nom qu'il porte, par le souvenir de son père demeuré vénérable aux patriotes, il réunira tous les partis. Il se trompe : Gaffori, arrivé à Ajaccio avec un fort détachement de Salis-grisons, peut proclamer l'état de siège, fermer le club, dissoudre la garde nationale, mais, quant à prendre une influence sur les esprits, il ne le tente même point. Il ne se hasarde pas à sortir de la maison Bacciochi où il est descendu et, au bout de trois jours, il part à la dérobée. Dans le premier moment, Napoléon et ses amis ont songé à la résistance ouverte, mais, examen fait des questions en jeu, ils n'ont point trouvé que leur terrain fût assez solide. Évidemment, ils sont sortis de la légalité, puisque l'administration détient sans les publier les lois rendues par l'Assemblée nationale, que, dès lors, ces lois n'existent point pour la Corse, et n'est-il pas à craindre qu'on présente une insurrection comme une tentative séparatiste ? Ils peuvent d'autant plus la redouter que, de fait, ils y pensent davantage. Un conflit sanglant où Corses contre Corses se trouveraient engagés, où les Corses patriotes seraient fatalement écrasés par le Corse royaliste disposant d'une force armée considérable, ne pouvait être que d'un effet déplorable. Bien mieux valait, en ce qui concernait Ajaccio, se replacer par un coup d'audace en pleine légalité, prouver que l'illégalité et l'oppression étaient le fait du gouverneur, de l'administration et des partisans de la Royauté, envoyer à Saliceti et à Colonna un encouragement utile, attirer enfin l'attention de la nation, sans provoquer sa colère. C'est dans ce but que Napoléon rédige cette adresse à l'Assemblée nationale, le premier document politique qui émane de lui, le premier qui porte sa signature, car, au risque de ce qui peut arriver, il a signé le premier, il a fait signer après lui tous ses parents, tous ses amis ; chose plus grave : il a fait suivre son nom de son titre d'officier d'artillerie, car il entend revendiquer tout entière la responsabilité de ses actes.

A Nosseigneurs de l'Assemblée nationale1.

Ajaccio, le 31 octobre 1789.

Nosseigneurs,

Lorsque des magistrats usurpent une autorité contraire à la loi, lorsque des députés sans mission prennent le nom du peuple pour parler contre son vœu, il est permis à des particuliers de s'unir, de protester et, de cette manière, résister à l'oppression. Daignez donc, Nosseigneurs, jeter un coup d'œil sur notre position.

¹ Publié par Coston, II, 94.

Arrachés à la liberté lorsque nous commencions à en goûter les douceurs, nous sommes depuis vingt ans incorporés à la monarchie.

Depuis vingt ans, nous vivions sans espoir, accablés par le joug d'une administration arbitraire, lorsque l'heureuse révolution qui a rendu à l'homme ses droits, au Français la patrie, a ranimé notre courage, a fait renaître l'espérance dans nos cœurs abattus.

L'inquiétude de son sort, la pesanteur de ses chaînes dont on sentait plus que jamais le poids, ont été la cause des légères insurrections qui ont un moment troublé notre tranquillité, mais la confiance du Corse en vous était sans bornes et a laissé subsister le colosse d'employés, étrangers à notre île, que le Français d'outremer désavouerait et qui ne cesse de nous opprimer.

L'on avait entrevu le moment de la liberté : les maux actuels s'en étaient accrus : il était juste cependant de satisfaire un peu le peuple.

Le comte Colonna di Cesar-Rocca et M. Saliceti, nos députés, de concert avec les patriotes qui s'étaient rencontrés à Versailles, présentèrent un projet d'un comité de vingt-trois personnes que choisirait la province pour veiller à nos droits et au maintien des propriétés ; ce projet qu'avaient inspiré l'amour de l'ordre, le patriotisme et le plus clair enthousiasme, l'on en attendait l'exécution avec empressement, lorsqu'une convocation inusitée de la commission des Douze fixa l'attention de tous ; l'on protesta d'avance à Ajaccio contre leurs opérations. De quel droit douze gentilshommes prétendraient-ils représenter la nation, eux dont la mission n'a pour objet que la perception de l'emprunt territorial et qui ont toujours laissé usurper leurs droits par messieurs les Intendants, prétendraient-ils statuer sur des objets d'une utilité générale ?

Ces raisons étaient sans réplique, on le sentit : on supposa donc que leurs assemblées n'avaient pour objet que des discussions sur des impositions.

Mais, tout d'un coup, nous recevons des lettres imprimées où ils nous annoncent qu'ils ont délibéré sur le projet de nos députés, qu'ils l'ont rejeté comme nuisible, dangereux et impraticable, parce que les assemblées particulières qui devraient avoir lieu pour la nomination du comité sont toujours le sujet d'un trouble et d'une rumeur inquiétante.

Parce que tout étant dans la plus parfaite tranquillité, ce comité serait sans objet ;

Parce qu'il coûterait des sommes considérables, soit pour appointements de vingt-trois sujets, soit pour la solde de la milice qu'ils évaluent à un million ;

Parce que la terre serait privée d'une partie de ses cultivateurs ;

Parce que Sa Majesté voyant les Corses se garder eux-mêmes retirera ses troupes ; alors, privé de ce seul canal, le numéraire cesserait de circuler.

Combien il est douloureux pour nous, Nosseigneurs, de voir, dans la bouche de nos compatriotes, des sophismes qui furent toujours le langage de l'esclavage et du despote. Eh quoi ! Lorsque l'homme se regarde à son rang, exerce ses droits imprescriptibles, l'on a le front d'objecter que le calme absolu, le silence de l'esclavage, destructeur de toute énergie, est troublé ! Mais quelles conséquences prétendraient-ils tirer du tumulte supposé de nos assemblées !... Faudrait-il en déduire notre éternel esclavage ?... Il ne faudrait donc plus nous assembler ?... Un Intendant devrait donc nous gouverner ?...

La seule pensée en est alarmante. Tout est dans la plus profonde tranquillité. Pourquoi donc a-t-on sollicité des troupes avec tant d'empressement ? Pourquoi a-t-on expédié des commissions extraordinaires ?... Mais n'est-ce donc que l'insurrection des peuples qui constitue le trouble et le désordre ? Les propriétés et les finances ne peuvent-elles être pillées que par lui ? Lorsque la tyrannie règne, lorsqu'on est sans confiance aux administrateurs, qu'on en a été avili, qu'on a droit de les haïr, peut-on dire que tout soit tranquille ? Peut-on exiger de notre profonde obéissance que nous restions plus longtemps sous le joug ?

Il faut un million pour solder la milice. Sur quelle hypothèse a-t-on pu les calculer puisque le plan en devait être arrêté avec la nation ? mais comment-le Corse qui fit quarante ans la guerre pour la défense de sa patrie, qui versa son sang pour la liberté, pourra-t-il refuser de marcher lorsqu'elle est en danger, lorsqu'elle aura besoin de son assistance ! Comment se montrerait-il moins généreux que ses compatriotes de France ?

Oui, Nosseigneurs, nous le disons avec confiance, l'on a calomnié notre nation, l'on a cherché à l'effrayer par des calculs erronés, ridicules ; l'on a cherché à l'abuser lorsque l'on a avancé que la cultivation serait privée d'une partie de ses bras. Non, jamais la liberté n'empêchera la culture : la tyrannie, le despotisme seuls dépeuplent les campagnes.

Sa Majesté retirera ses troupes : tout comme si la milice devait être perpétuellement sous les armes, tout comme si Sa Majesté n'avait pas intérêt à garder ses forteresses, tout comme si elle n'avait pas coutume de considérer le bien de ses sujets dans toutes ses opérations.

Hélas! C'est une vérité trop évidente, le numéraire ne circule dans notre pays que par le canal des troupes, triste effet d'une mauvaise administration! Des places sont accordées aux intrigues et aux commérages des bureaux et nous avons l'amertume de nous voir tout enlever, de voir notre patrie dépouillée, aussi pauvre après que le Roi y a dépensé plus de 80 millions, de voir le fruit de nos impositions consommé par des aventuriers qui ne viennent dans notre pays que pour s'enrichir et ne nous laissent que l'exemple d'un luxe dévorant. Mais, Nosseigneurs, lorsque vous daignerez vous occuper de nous, que vous nous rétablirez dans les droits que la nature a donnés à tout homme dans son pays, que vous nous délivrerez d'une administration qui nous mange, nous avilit et nous discrédite, la prospérité, l'aisance, ainsi que la liberté, seront les dons que nous tiendrons de votre patriotisme.

Jamais des Corses n'eussent fait cette démarche, n'eussent conçu des idées si indignes de notre climat ; mais, Nosseigneurs, ils se sont

laissés convaincre par les insinuations de ceux qui sont intéressés à la perpétuation des abus, qui ont raison de craindre notre liberté, qui ne désirent que notre avilissement et ne cessent de nous calomnier ; ils ont cherché, par cette lettre répandue à profusion, à réveiller l'amourpropre et l'intérêt particulier des diverses magistratures pour proposer de les rallier afin qu'elles s'opposassent à tout changement ; ils ont dit aux municipaux qu'eux sont déjà chargés du maintien de la paix ; ils ont dit aux juntes que ce comité serait destructif de leur autorité ; tout comme si, par l'état actuel des choses, le pouvoir des municipalités et des juntes ne refluait sur les commissaires du roi ?

Le cœur indigné des sourdes menées de nos ennemis qui craignent de perdre leur autorité et qui font mouvoir toutes sortes de ressorts pour la conserver ; intimidés lorsque nous réfléchissons sur leur union, leur puissance et leur activité ; dans l'impossibilité de nous assembler en corps de ville parce que les commissaires du roi s'y opposent, nous prenons le parti de confier dans votre sein les craintes qui nous alarment, les maux que nous souffrons, et de protester, non seulement contre la démarche inconséquente de la commission des Douze, mais contre tout autre mémoire qui n'aurait aucun caractère d'être l'opinion du peuple. Il n'y a sorte de figures que les malintentionnés ne prennent pour tromper.

Vous, les protecteurs de la liberté, daignez quelquefois jeter un coup d'œil sur nous qui en avons été jadis les plus zélés défenseurs : nous avons tout perdu en la perdant et nous n'avons trouvé dans le titre de vos compatriotes que l'avilissement et la tyrannie : un peuple immense attend de vous son bonheur ; nous en faisons partie, nous sommes plus vexés que lui ; jetez un coup d'œil sur nous, ou nous périssons.

Nous sommes avec respect, Nosseigneurs, vos très humbles et très obéissants sujets.

BUONAPARTE, officier d'artillerie ; — TARTAROLY P. ; — Pozzo DI BORGO, secrétaire des électeurs de la Noblesse de Corse; — Buonaparte, ancien archidiacre; — Orto, ancien procureur du roi de l'amirauté et ancien podestat ; — LAZARO BALLERO, avocat et député de la corporation des laboureurs ; — Francesco Pozzo di Borgo, ancien officier municipal et député de la corporation des laboureurs ; — PIETRO DELLA COSTA, ancien officier de la légion Corse ; — GIUSEPPE DRAGO ; - GIOVAN GIUSEPPE POZZO DI BORGO; - GIOVAO BATISTA TERNANO; — GIROLAMO BALLERO, négociant; — PIETRO LERBI, député de la corporation des cordonniers ; — GIOVAN BATISTA PIETRAPIANA, procureur du siège royal et député de la corporation des maçons ; — ANTONIO PERALDI, chanoine; — Susini, chanoine; — GAUDIANI, chanoine ; — ANTONIO COLONNA D'ORNANO ; — SILVESTRO CALCATOGIO, chef des laboureurs; — IGNAZIO MATTEO, vicaire général ; — MARIO JIGLIARA, chef des laboureurs; — FILIPPO SPETURNO, chanoine; — CARLO Paulino ; — Antonio Petretti Giudaccioli ; — L'abbé COLONNA; — L'ABBÉ GIOVAN BATISTA RECCO; — TOMASO Tavera ; — Pietro Petretto ; — Andrea Susini ; — SIMONI BONISONI ; — GIUSEPPE CUNEO ; — GIROLAMO

COSTA, chanoine; — L'ABBÉ FRANCESCO RAMOLINI; — GIUSEPPE ANTONIO RUBAGLIA, négociant; — L'ABBÉ GIOVAN BATISTA POZZO DI BORGO, électeur du clergé d'Ajaccio; — GIOVAN MARIA PARAVICINI; — FESCH, archidiacre du chapitre; — GUIDO CUTOLI.....

Quelle que soit l'énergie de cette adresse, comment imaginer qu'elle change la face des choses ? Au milieu des milliers de documents de ce genre qu'elle reçoit chaque jour, comment l'Assemblée distinguerait-elle celle-ci qui traite d'intérêts provinciaux dont elle n'a pas la moindre notion, qui ne sera soutenue par nul orateur en vue, qui ne peut l'être par les députés corses trop peu sûrs de leur parole ? C'est par des faits qu'il faut émouvoir l'Assemblée, pu'il faut lui prouver que ses décrets sont inexécutés, que ses volontés sont méconnues, que la Corse est encore soumise au régime arbitraire. De plus, Ajaccio n'est point capitale : C'est à Bastia que résident le gouverneur et les membres de l'administration supérieure ; c'est Bastia qui est la capitale. C'est donc à Bastia qu'il faut frapper. Napoléon part pour Bastia.

Dès son arrivée1, un samedi, il réunit les patriotes auxquels il distribue des cocardes tricolores dont deux caisses viennent d'arriver de Livourne à son adresse. Le dimanche matin, un peu avant l'heure du rapport, les patriotes s'assemblent en grand nombre et, la cocarde au chapeau, se présentent chez le général de Barrin le priant, dans les meilleurs termes, de vouloir bien accepter et porter comme eux la cocarde nationale. Le gouverneur s'excuse en déclarant qu'il n'a point d'instructions du ministre de la Guerre, mais enfin il se détermine à attacher la cocarde nationale près de la cocarde blanche. Lorsque les officiers arrivent à leur tour pour le rapport, M. de Barrin leur explique ce qui vient de se passer et il ajoute que, jusqu'à nouvel ordre, il sera le seul dans la garnison à porter la nouvelle cocarde, que les officiers et les soldats garderont la leur. C'est de la présomption. Au moment où les officiers sortent de chez le gouverneur, ils voient un grand nombre de soldats, et particulièrement d'artilleurs, passer, cocarde tricolore au chapeau, escortés par les patriotes avec qui ils fraternisent. Les officiers font rentrer leurs hommes à la citadelle, ordonnent aux soldats de jeter la cocarde nationale : un résiste, il est mis au cachot.

En ville, le mouvement est général. Tous les Bastiais ont arboré la cocarde nationale : mais ce n'est point assez. Il faut que l'armée s'unisse au peuple. Une nouvelle députation est envoyée à M. de Barrin, demande l'autorisation d'organiser des milices et sollicite des fusils pour les armer. Le gouverneur refuse, mais, devant le mécontentement exprimé par des placards menaçants affichés la nuit sur les murs, il se croit habile en donnant au peuple une satisfaction : il cède sur la question de la cocarde et donne, par écrit, l'ordre à la garnison de prendre les couleurs nationales.

Cette première victoire enhardit Napoléon et lui fait concevoir un plan singulièrement téméraire. En même temps qu'il lance sur Barrin députation sur députation pour le contraindre à autoriser le rassemblement des milices, il prépare tout pour que la garde nationale se trouve organisée, sans que les

¹ Souvenirs d'un officier royaliste par M. de R..., ancien colonel d'artillerie. Paris, 1824, t. II, 1re partie, p. 45. Ce livre est le seul qui relève la part prise par Napoléon à l'insurrection de Bastia. Nulle part ailleurs il n'y est fait allusion et aucun historien corse ou continental n'en a parlé. Mais, comme ou l'a vu, M. de Romain était camarade de Bonaparte. Son témoignage qui, toutes les fois qu'on a pu vérifier les faits, s'est trouvé véridique, doit-il être négligé ici ?

Français aient pu même concevoir le moindre soupçon qu'on ait le dessein de la réunir. En effet, le gouverneur ayant repoussé, les pétitions qui lui ont été adressées, en voit, un matin, tous les citoyens de Bastia sortir de leurs maisons avec les armes qu'ils ont pu se procurer. Ils portent ces armes apparentes, les réparent, les nettoient en public : ce n'est point une révolte qu'ils préparent, c'est un droit qu'ils exercent. Aucune violence n'est exercée par ces centaines d'hommes, armés, silencieux et résolus qui se dirigent isolément vers l'église Saint-Jean où doit se faire l'enregistrement officiel.

Soudain la générale roule dans la ville ; les canonniers de la citadelle braquent leurs canons sur ces gueux d'Italiens qui veulent les narguer. Le régiment du Maine prend les armes. Par deux rues différentes les compagnies de grenadiers et de chasseurs marchent sur l'église. Vingt-cinq à trente des nouveaux miliciens en sortent en armes. Qui engage le feu ? Les chasseurs affirment que ce sont les Bastiais ; les Bastiais que ce sont les chasseurs. Deux soldats sont tués, deux blessés, un officier reçoit dans le ventre un coup de fusil à petit plomb, mais plusieurs bourgeois, deux enfants sont blessés à coups de baïonnettes.

M. de Barrin ignore, cette collision lorsqu'une députation se présente chez lui, renouvelle les demandes au sujet de la milice, invite le gouverneur à se rendre dans l'assemblée populaire. Il résiste d'abord, puis, intimidé par la foule sans cesse accrue, se détermine à venir à Saint-Jean. Là, au milieu du tumulte, qui le dispose à tout céder pour sauver sa vie, il consent à signer un premier ordre au commandant de l'artillerie, de livrer deux cents fusils à la garde nationale ; puis un second ordre pour cinq cents fusils. Au milieu du désarroi, des hésitations des officiers qui prétendent que le général n'étant point libre n'a pu donner d'ordre valable, qui se déterminent enfin à obéir, les Bastiais s'introduisent dans la citadelle, pillent les magasins et, en un moment, toute la population est armée. M. de Barrin est reconduit à sa demeure par la nouvelle garde nationale qui, d'abord, sollicite de fournir au général une garde d'honneur concurremment avec la troupe de ligne et obtient ensuite de partager le service à la citadelle avec la garnison.

M. de Romain affirme que Napoléon a conduit tout ce mouvement avec le comité directeur qu'il a formé et qui siège dans une maison proche le port. Lorsque la tranquillité est rétablie et que M. de Barrin est rentré dans l'exercice de son autorité, il intime au lieutenant Bonaparte l'ordre de quitter Bastia et de retourner à Ajaccio.

Cela n'est rien: l'important est de savoir comment l'Assemblée nationale prendra l'événement et il faut, avant tout, devancer, pour en anéantir l'effet, les rapports du gouverneur. Une lettre signée par Galeazzini, Guasco, Morati, membres de la Commune de Bastia, est immédiatement adressée aux deux députés Saliceti et Colonna2.

¹ M. de R... dit que la compagnie de chasseurs allait chercher les drapeaux chez le colonel.

² Voir cette lettre in extenso dans le *Point du jour en Résultat de ce qui s'est passé la veille à l'Assemblée nationale*, n° 148 du 1er décembre, p. 327. Il semble bien qu'on y trouve dans nombre de phrases le style de Napoléon. En voici la fin : Nous avons cru qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour vous prévenir que, dans toute l'île, il y a une fermentation terrible dont la cause est l'incertitude dans laquelle nous nous trouvons sur notre sort. L'on nous dit, tantôt que l'on veut nous garder sous le régime militaire actuel,

Après un récit, tout à l'avantage des Bastiais, de l'insurrection du 5 novembre, les rédacteurs de la lettre posaient nettement et habilement la question sur le terrain politique. Que veut-on faire de la Corse, la maintenir sous le régime militaire, la rétrocéder à la République de Gènes on la déclarer partie intégrante de la Monarchie ? La réponse ne peut être douteuse : l'Assemblée, si jalouse de ses droits et de son pouvoir, ne peut manquer d'adopter la troisième solution et, par suite, d'amnistier, de légitimer même, tous les faits insurrectionnels lesquels n'ont eu pour objet que de provoquer l'exécution des décrets de l'Assemblée.

Lue par Volney, l'un des secrétaires, au début de la séance du 30 novembre, cette lettre donne lieu à une motion conforme de Saliceti ; d'Estourmel insiste pour que tous les décrets soient envoyés exactement. La discussion ne s'engage que sur la forme du blâme qui sera adressé au pouvoir exécutif. Enfin la motion est votée en ces termes : L'île de Corse est déclarée partie de l'Empire français ; ses habitants seront régis par la même constitution que les autres Français et, dès ce moment, le Roi est supplié d'envoyer tous les décrets de l'Assemblée nationale à l'île de Corse.

Mirabeau renchérit : il veut que les Corses qui, après avoir combattu pour la défense de la liberté, se sont expatriés par l'effet et les suites de la conquête de leur île et qui cependant ne sont accusés d'aucuns délits légaux, aient, dès ce moment, la faculté de rentrer dans leur pays pour y exercer tous les droits de citoyens français. Ici, les débats ont plus vifs. Combattue par d'Estourmel, Montlosier, le prince de Poix, vivement soutenue par son auteur, appuyée par Saliceti qui déclare qu'elle est un article exprès des cahiers de l'île de Corse, reprise par Mirabeau qui en modifie habilement les termes, au milieu des injures du côté droit et des applaudissements de la majorité, la motion , un peu amendées est adoptée.

Il était temps : sans le savoir, l'Assemblée venait de déjouer un plan longuement combiné par Paoli et par ses agents : Paoli, rêvant toujours l'indépendance pour son pays1, avait espéré qu'elle pourrait être proclamée sous le protectorat de la

tantôt que l'on va nous céder à la république de Gênes, et notre inquiétude est d'autant plus fondée que jusqu'à présent, de tous les décrets de l'Assemblée, il n'y a eu d'enregistré et de publié que la Loi martiale.

Vous êtes, Messieurs, chargés par nos cahiers de déclarer que l'ile de Corse soi : déclarée partie intégrante de la monarchie et nous sommes très étonnés de voir que vous ne présentez jamais cette demande à l'Assemblée nationale.

Vous avez beau nous dire que votre admission comme députés nous déclare par le fait province de France. Cela ne suffit pas. Le ministère nous a conquis par la force et après un traité passé avec la république de Gênes qui n'avait nullement le droit de nous céder. Pour notre sûreté et pour que nous soyons Français à jamais, ce qui est notre unique vœu, il nous faut un décret de la nation sur une demande faite par vous, Messieurs, qui êtes nos représentants librement et légalement élus.

1 Dès 1768, selon Jacobi, *Histoire générale de la Corse*, II, 343 (Cf. la lettre de Paoli à Buttafoco en date de Casinca, 27 septembre 1768, dans Buttafoco, *Fragments*, etc., p. 130), Paoli aurait consenti, à condition que le Roi reconnut la liberté et l'indépendance de la Corse, à ce que la Corse rendit au Roi un hommage annuel et que le Roi, comme pour protéger l'indépendance de la nation, tînt les places de Bastia et de Saint-Florent et le canton du cap Corse. Ce sont ses idées de 1768 que Paoli rapporte d'Angleterre en 1789. Ce sont elles qui dictent toute sa conduite de 1789 à 1793 et, comme, peu lui importe au fond quel sera le souverain protecteur, pourvu que, comme il le dit, l'indépendance et la liberté de la Corse soient assurées, ce sont elles qui le déterminent à se jeter dans les bras de l'Angleterre.

France. Pour préparer les esprits, il avait, dès les premiers jours de la Révolution, envoyé en Corse le nommé Massaria, un de ses compagnons d'exil. Après avoir parcouru l'île, Massaria était retourné à Londres rendre compte au général1 et revenait à Paris où il se croyait certain de trouver dans la gauche de l'Assemblée de nombreux auxiliaires. Il arriva le 1er décembre. Le décret était rendu de la veille. Massaria ne put que remercier au nom de Paoli.

Est-ce exagérer le rôle de Napoléon en cette occasion, si l'on pense que, sans lui, sans son initiative hardie, les événements de Bastia n'auraient pas eu lieu et n'auraient pas produit leurs conséquences ; par suite, que la Corse n'aurait point été déclarée partie de la France et que le plan de Paoli aurait pu réussir ? Quelles en eussent été les résultats pour la Corse et pour Napoléon lui-même ?

Rentré à Ajaccio, Napoléon devait attendre avec anxiété ce que déciderait l'Assemblée. Il ne pouvait se dissimuler à quel point il était compromis si l'insurrection de Bastia était déclarée coupable, et il fallait au moins un mois avant que l'on sût quelque chose. Le mois passe, des nouvelles arrivent, c'est Saliceti2 qui écrit aussitôt après la séance du 30 novembre, mais rien d'officiel, rien qui émane du gouverneur ; nulle promulgation des décrets de l'Assemblée. Les patriotes d'Ajaccio passent outre, organisent la garde nationale et procèdent même peut-être à l'élection de la municipalité; mais il n'est pas à dissimuler que l'illégalité, de leurs actes est flagrante, puisque le Roi n'a point approuvé et fait publier la résolution de l'Assemblée. Le temps passe. La ville envoie son adresse de remercîments qui, dit-on, est rédigée par Napoléon3; mais, au milieu de tant d'adresses, celle-ci passe inaperçue. Tout décembre est écoulé, le mois de janvier 1790 presque entier. Enfin, voici l'explication de ce incompréhensible : à la séance du 21 janvier, Barère de Vieuzac, secrétaire, fait lecture d'un mémoire de la République de Gênes où il est déclaré que en cédant, en 1768, à Sa Majesté Très Chrétienne l'administration de la souveraineté dans le royaume de Corse, la République n'a jamais eu lieu de croire que cette île pût rester libre et indépendante, ni sous la domination d'un autre souverain, ni même être sujette à un nouveau système contraire à celui qui a été fixé par le traité. Presque insultant pour l'Assemblée, exprimant des opinions contraires à tous les nouveaux principes du droit public, ce mémoire révolte l'unanimité des députés. Mirabeau, Saliceti, Garat, Barnave, d'Esprémesnil, Pétion, l'abbé Maury, Emeri, Rœderer, Robespierre, Buttafoco se trouvent d'accord. Seul, le duc du Châtelet, comme ancien diplomate, fait quelques réserves, mais Mirabeau réplique, et l'Assemblée déclare qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur le mémoire de la République de Gênes et que le pouvoir exécutif sera requis d'envoyer incessamment tous les décrets pour être exécutés dans l'île de Corse.

Ce n'est donc que vers le milieu de février que Napoléon peut être entièrement rassuré.

On manque de renseignements précis sur sa vie à cette époque. On dit4 qu'il se donna beaucoup de mouvement pour faire élire membre de la municipalité son

3 Voir l'*Assemblée Nationale*, n° 163 du jeudi 14 janvier 1790.

¹ Voir le rapport de Massaria : A voice from London to a voice of St-Helena. Londres, 1823, in-8°. Je reviendrai sur ce curieux livre dans le § 16.

² La lettre ap. Jollivet, loc. cit., p. 66.

⁴ Nasica, p. 99. Joseph dans ses *Mémoires*, parfaitement sincères d'ailleurs, a confondu les dates et ne donne que des renseignements qu'il faut soigneusement contrôler.

frère Joseph, bien que celui-ci n'eût point l'âge légal. A l'excuse de ceux qui le portèrent, on peut alléguer que Joseph était alors un des rares Ajacciens qui sussent le français et que sa présence dans la municipalité était d'autant plus utile que le maire lui-même, l'excellent Jean-Jérôme Levie1 ne parlait qu'italien.

De plus, la garde nationale étant organisée, Napoléon y fit son service avec un entier dévouement. Pour beaucoup de raisons, il ne voulut point de grade et se contenta, comme simple soldat, de montrer l'exemple de l'assiduité et de l'abnégation. Au refus de Jean-Jérôme Levie qui, à cause de son âge, n'avait pu accepter le commandement, le colonel avait été Marius Peraldi, un ennemi des Bonaparte. Cette inimitié n'empêcha point Napoléon de monter la garde à sa porte, ce qui fut remarqué et d'un bon exemple.

Il se promenait beaucoup, causant de ses projets et de l'avenir avec Joseph et Lucien. Dans ces promenades prolongées aux Salines, tous trois attrapèrent des fièvres malignes dont ils manquèrent mourir2. Napoléon pour se guérir de ces fièvres dut demander une prolongation de congé.

A cet effet, il adressa à son colonel la lettre suivante3:

Le chevalier de Lance, maréchal des camps.

Seigneur général,

Ma santé délabrée ne me permet point de joindre le régiment avant la seconde saison des eaux minérales d'Orezza, c'est-à-dire avant le 15 octobre.

1 Napoléon, à Sainte-Hélène, s'est souvenu de Jean-Jérôme Levie et a fait à ses enfants un legs de cent mille francs. On peut dire que Levie avait eu sur les débuts de sa vie une influence singulière : comme on le verra plus loin, il lui sauva, en 1793, au moins la liberté. Très aimé à Ajaccio où ses fortes études juridiques et ses connaissances lui assuraient une nombreuse clientèle, ce fut lui, sans aucun doute, qui provoqua l'élection de Joseph à la municipalité et plus tard à la junte d'Orezza. Le 9 prairial an VII, à bord de l'Orient, au moment de faire voile pour Alexandrie, Napoléon envoyait à J.-J. Levie la lettre suivante à laquelle il joignait un chronomètre de Bréguet qu'il avait acheté à son retour d'Italie :

Au citoyen Jean-Jérôme Levie, ancien maire d'Ajaccio, Aiaccio.

J'aurais été bien aise de vous rencontrer, moucher Levie, mais puisque les circonstances s'y sont opposées, il faudra remettre cela pour une autre fois. Le porteur vous remettra une montre à répétition que je vous prie de garder comme une petite marque d'estime et de l'amitié que j'ai pour vous.

BONAPARTE.

Joseph resta en intimes et tendres relations avec lui et dès le début du Consulat, Fesch fut chargé de lui exprimer tous les regrets du Consul de ne pouvoir, vu son ignorance du français, l'appeler ni à la préfecture du Liamone, ni au Sénat. Au moins fut-il nommé conservateur des forêts (4 ventôse an IX), fonctions dont Napoléon appréciait, en Corse, la considérable importance. A sa mort (1803), Napoléon se chargea de l'éducation de ses deux jeunes fils, élevés dans un Lycée de Paris et dont un au moins entra à l'Ecole Polytechnique en 1807, en sortit en 1809 lieutenant d'artillerie et disparut dans la retraite de Russie. Son frère, dit-on, eut le même sort. J.-J. Levie avait d'autres enfants, entre autres un fils appelé Jean-Jérôme comme son père, et c'est au petit-fils de celui-ci, M. Levie, président du tribunal d'Ajaccio, que je dois ces précieux renseignements.

2 Joseph, I, 43.
3 Copie originale entre mes mains faite par Villenave en fac-similé et *Revue Rétrospective*, II, 96, 3e série.

La bonté que vous eûtes il y a deux ans d'intercéder pour moi me mit à même de profiter de ces eaux qui rétablirent sinon entièrement, du moins en partie ma santé. J'espère qu'elle achèvera entièrement de reprendre le dessus après les prochaines eaux de cette année.

Cela me fait solliciter un congé de quatre mois et demi : j'en adresse le mémoire avec les pièces justificatives à votre Seigneurie. ne faisant aucune autre démarche, espérant dans la justice.

Je suis avec respect, Seigneur général,

> Votre très humble et très obéissant serviteur, BONAPARTE.

Ajaccio, le 16 avril 1790.

Il joint un certificat de médecin constatant que sa santé est entièrement dérangée.

En conséquence de cette lettre, Napoléon obtint, le 29 mai, un congé de quatre mois avec appointements, valable à dater du 15 juin1. Cela lui donnait le temps de se retourner. Qu'il fût malade en effet, nul doute ; mais il voulait aussi pousser ses Lettres sur la Corse que, depuis son passage à Marseille et sa présentation à l'abbé Raynal, il s'était déterminé à adresser à celui-ci. De plus, la Corse tout entière attendait avec une fiévreuse impatience Pascal Paoli, revenu de son exil d'Angleterre à la suite du décret du 30 novembre, accueilli à Paris par l'Assemblée nationale avec un singulier respect, présenté au Roi, haranqué aux Jacobins par Robespierre, à la Ville par Bailly, passant des revues avec Lafayette, objet de l'enthousiasme populaire et, par tous les pouvoirs ensemble, roi, ministres, chambre, presse, clubs, reconnu comme le dictateur moral de la nation corse. Napoléon ne pouvait manguer à la réception que son pays allait faire à son héros2. Il avait obtenu qu'une députation serait envoyée par la ville d'Ajaccio au-devant de Paoli et que son frère Joseph en ferait partie3. En passant à Marseille, Joseph devait remettre à l'abbé Raynal avec les deux premières lettres sur la Corse la lettre suivante :

24 juin 1790.

Monsieur,

Il vous sera difficile de vous ressouvenir parmi le grand nombre de personnes qui vous importunent de leur admiration d'une personne à

¹ Voir le texte, Iung I, 259.

² La rivalité entre les deux villes de Bastia et d'Ajaccio était déjà déterminée à cette époque (voir Renucci, *loc. cit.*, I, 245). Les Bastiais avaient constitué, sans taire appel aux Ajacciens, un comité supérieur de Corse, et n'avaient qu'ensuite invité la municipalité d'Ajaccio à s'y faire représenter. Joseph Bonaparte avait très vivement combattu pour qu'on y envoyât des députés, et il avait été contredit vigoureusement par Pozzo di Borgo. Les partisans de l'union avaient été battus dans une première séance, mais l'on affirme que Napoléon fit tant qu'il parvint à ramener les adversaires de son frère.

³ D'après Renucci, I, 250, la députation est composée de Peraldi, Chiappe, Multedo et Peretti, il n'y est pas question de Joseph. Cependant le témoignage de Joseph lui-même fait penser qu'il y eut peut-être deux députations.

laquelle vous avez bien voulu faire des honnêtetés l'année dernière, vous entretenir avec plaisir de la Corse. Daignez donc jeter un coup d'œil sur cette esquisse de son histoire. Je vous présente ici les deux premières lettres. Si vous les agréez, je vous en enverrai la fin. Mon frère à qui j'ai recommandé de ne pas oublier, dans sa commission de député pour reconduire Paoli dans sa patrie, de venir recevoir une leçon de vertu et d'humanité, vous les remettra.

Je suis avec respect votre très humble et très obéissant serviteur.

BUONAPARTE.

Officier d'artillerie.

On ne sait si Joseph vit l'abbé Raynal, ni quelle réponse il reçut de lui. On ne sait même pas à quelle date exacte il partit d'Ajaccio et s'il assista aux événements qui s'y produisirent le 25 juin. Il a diti lui-même que la commission dont il était membre rencontra Paoli à Lyon, l'accompagna à Marseille, d'où elle revint directement à Ajaccio, tandis que le général se rendait à Bastia : mais Paoli ayant débarqué en Corse le 14 juillet, il est possible que Joseph fût encore à Ajaccio le 25 juin2.

En tous cas, Napoléon y était et son rôle fut décisif. Ce fut lui qui rédigea le mémoire justificatif de la municipalité et, bien que son nom n'y soit pas prononcé, l'on croit savoir qu'il avait été sinon l'instigateur, au moins le chef de l'insurrection populaire3.

On dit qu'averti par le bruit et les cris de la foule, Napoléon sortit de la maison Bonaparte, un fusil à la main, en pantoufles, en veste, sans chapeau ; que la populace l'acclama et que, pour protéger ceux qu'elle menaçait plutôt que pour les persécuter, il accepta ce singulier commandement et prit la responsabilité de faire incarcérer les agents français. Cela est vraisemblable, et peut-être n'y outil pas de sa part préméditation ; mais il ne saurait être douteux que Napoléon partageait alors la plupart de ces entraînements et que, s'il était dès lors partisan de la Révolution, s'il consentait peut-être même qu'une sorte de lien fédératit reliât la Corse à la France, il n'en rêvait pas moins les Corses maîtres chez eux, seuls appelés aux emplois, se gouvernant eux-mêmes et délivrés de tout ce qui rappelait la conquête. C'est donc en se souvenant du rôle qu'il a joué dans les événements du 25 juin qu'on doit lire ce mémoire où il a résumé à son point de vue tout ce qui s'est passé en Corse depuis une année4.

Le palladium de la liberté des nations est l'opinion publique ; les princes, les magistrats sont humiliés de ses censures, glorifiés de ses louanges ; dédaignée quelquefois par les hommes puissants, elle ne le fut jamais impunément. L'exemple du plus despotique des gouvernements qui succombe sous ses traits, celui de l'auguste assemblée qui, par ses seuls efforts, triomphe des préjugés et des

2 Nasica (p. 105) dit que Joseph partit le 24. Mais comment expliquer alors qu'il signe le premier le mémoire justificatif des officiers municipaux ?

¹ Mémoires, I, 44.

³ Nasica, 106. Il est remarquable que volontairement ou non, le récit de Renucci, I, 269, est absolument incompréhensible, qu'aucun des faits ne s'y trouve rapporté et qu'il ne s'est agi, selon lui, que d'un projet attribué aux Bonaparte, à Massaria, Pozzo di Borgo et Coti.

⁴ Publié par Nasica, p. 109 et 387.

tyrans, doit faire trembler ceux qui, se fondant sur les efforts d'une faction, l'ont méprisée sans ménagement et n'ont paru vouloir se justifier que pour l'outrager.

Notre ville qui, de son temps, donna l'exemple du patriotisme le plus désintéressé, qui fut la première à reconnaître les vertus et la sagesse du grand homme qui nous conduisit si rapidement à la liberté, notre ville si maltraitée par l'administration qui nous a désolés vingt années, notre ville, séduite par l'intrigue, a pu donner dans des écarts capables d'indisposer l'opinion publique.

Les actes répréhensibles d'un petit nombre de personnes séduites par les membres de l'ancienne administration ayant été dénaturés par ces derniers, ont pu faire douter un instant de nos sentiments. C'est pourquoi les légitimes représentants du peuple ont résolu d'esquisser, avec-cette franchise qui tient à leur dignité, la série des événements qui se sont succédé depuis le mois d'août.

Vous ignoriez encore, chers compatriotes, l'heureuse révolution qui s'opérait sur le continent et nous avions déjà organisé nos gardes nationales et arboré la cocarde pour le soutien de la constitution.

Vous étiez encore soumis aux abus de l'administration aujourd'hui si bien appréciée, et un comité légalement choisi était ici l'organe du peuple.

Si l'on eût imité notre exemple, si la tardive révolution de Bastia se fût opérée alors, l'union eût été facile, aucun obstacle ne s'y serait opposé et ces projets enfantés dans les ténèbres de la cabale, reproduits sous tant de faces différentes par les chefs de l'administration si intéressée à notre avilissement, ou eussent été anéantis dans leur naissance, ou même se seraient dissipés avant que de naître. Nous n'eussions pas vu ses partisans s'unir, se correspondre, prodiguer l'or et le mensonge pour séduire, gagner, souffler la division, faire partout des prosélytes et créer dans notre sein, à la honte du nom corse, un corps d'aristocrates1. Nous n'eussions pas vu le fils d'un grand patriote2 prêcher partout le despotisme, usurper sur ses pouvoirs, désarmer les citoyens, convoquer des assemblées, parcourir les pièves à la tête de ses troupes et marcher sur les traces des Narbonne et des Sionville ; nous eussions alors agi comme l'on a supposé que nous avions agi ; maîtres de toute l'île, unis, armés, nous eussions attendu avec une contenance fière les décrets de l'Assemblée nationale ; nous les eussions accueillis parce qu'ils nous rendent la liberté ; nous les eussions refusés si le parti royal eût dominé, ou si, au lieu d'une Assemblée nationale, la France n'eût eu que des États généraux ; nous eussions appelé ce grand homme, l'objet de notre enthousiasme, que 40.000 baïonnettes et des circonstances malheureuses ont pu seules nous arracher. Nous lui eussions dit : Toi, le seul homme en qui la Corse ait confiance, reprends le gouvernail d'un navire que tu sus si bien conduire ; notre amour, inaltérable comme tes vertus, s'est accru par tes malheurs; des brigands nous ont commandés... Notre terre

¹ Manifeste du comité des Douze. (Ed.)

² Gaffori. (*Ed*.)

est jonchée de leurs victimes ; mais ils n'ont pu nous avilir. Parais, nous sommes encore dignes de toi. Voilà comment aurait dû se conduire le département de Corse ; voilà comment il se serait conduit si Bastia eût imité Ajaccio et si les deux capitales de concert n'eussent laissé aucun asile à nos ennemis. Il en fut autrement : Bastia et le reste de la Corse restèrent ensevelis dans le silence ; tous les efforts de la cabale, dont les moteurs étaient à Paris, se tournèrent contre nous ; l'on résista longtemps, mais enfin il fallut succomber ; la arde nationale cessa son service et fut anéantie sous le poids des préjugés de toute espèce ; la multitude, agitée par des tiraillements contraires, était dans une incertitude qui la rendait propre à recevoir toutes les impressions lorsque M. Gaffori y arriva pour y déployer toute la pompe de la force militaire. Ses discours, sa conduite furent d'un satellite de la tyrannie ; ils surprirent les patriotes qui, pressentant qu'on machinait quelque chose contre la cause commune, se réunirent pour adresser à l'Assemblée nationale le premier mémoire qui contenait et nos plaintes contre l'administration sous laquelle nous gémissions et nos vœux. Dans cet état de choses, nos frères de Bastia brisèrent en, cent morceaux les chaînes dont on prétendait nous envelopper; les esprits étaient prévenus, le parti lié, la cabale trop puissante et trop appuyée pour que nous pussions participer à leur mouvement.

La municipalité s'organisa enfin et tout le monde rendit hommage à la sagesse du législateur ; la trame, tissue avec tant d'art par l'intérêt, fortifiée par l'ignorance, ne peut plus résister aux élans du patriotisme, au sentiment inné dans un cœur corse pour la liberté, dès le moment que l'on permit au peuple qu'on l'aidât à dissiper les nuages qui obscurcissaient la vérité ; la Constitution est devenue alors l'objet des sollicitudes de tous.

Nous avons sans doute, vigoureusement secondés par le Conseil général, contribué autant qu'il était en nous à cette heureuse révolution, nous avons éclairé nos concitoyens et leur avons fait éviter les pièges tendus à leur simplicité ; c'est le plus essentiel de nos devoirs, le plus cher à nos cœurs.

Nous eûmes des obstacles de toute espèce à vaincre. D'abord, il fallut accoutumer à nous respecter libres ceux qui nous avaient méprisés esclaves ; nous employâmes la force de la loi contre l'arrogance, l'orgueil et les préjugés ; on devint plus humble, on s'accoutuma, quoique en frémissant, à respecter le magistrat représentant du peuple et à lui obéir.

L'état du pays en deçà des monts demandait que l'on prit quelques résolutions ; on en assembla les communes ; mais, dans le sein de nos patriotes de la montagne, à notre grand regret, nous ne nous vîmes pas en sûreté contre l'influence maligne de l'exécrable cabale ; l'on fomenta toute espèce de projets pour taire naître la désunion entre les deux parties de l'île ; ce fut surtout à l'idée d'établir un comité d'en deçà les monts que s'arrêtèrent les mêmes personnes qui s'étaient opposées à toute espèce de nouveauté lorsqu'on pouvait espérer de nous tenir dans la léthargie.

Mais la ville d'Ajaccio para ce coup funeste dans les conférences et sacrifia la vanité d'être capitale au bien de la chose publique.

M. l'abbé Peretti, député, envoya un imprimé incendiaire et séditieux dans ses fins, absurde dans ses moyens, dernier effort, mais effort vanté de l'aristocratie expirante ; tout le monde en fut indigné. Le Chapitre, pénétré des vrais principes de l'Évangile, le rejeta avec indignation ; le Conseil général de la commune le condamna à être brûlé, et, dans son adresse à l'Assemblée nationale, se plaignit avec force de MM. Buttafoco et Peretti, qui l'avaient signé.

Les ennemis de la Constitution réduits au silence, leurs intrigues dissipées, l'on ne tarda pas à sentir la nécessité de la garde nationale ; les classes du peuple, les dernières par leur fortune, mais qui n'en sont pas les moins zélées pour la patrie, lurent les premières à donner l'exemple ; nous vîmes avec une sincère joie ces heureux effets des lumières et du bon esprit.

Pour combler nos souhaits, il ne nous restait plus qu'à désirer de voir promptement ultimer la Constitution et de revoir le Père de notre liberté. Nous étions intimement convaincus qu'à son aspect les méchants changeraient ou qu'ils cacheraient, sous les replis de leur cœur, leurs projets pernicieux et leur fiel détestable, lorsque, le vendredi 25 juin 1790, le peuple s'émeut, prend les armes et constitue prisonniers : MM. de Raquine, juge royal, Cadenol, ingénieur des ponts et chaussées, Lajaille, major d'artillerie, Souiris, subdélégué, Descamps, directeur de l'hôpital militaire.

Nous vous laissons à penser les perplexités qui durent nous agiter : d'un côté, nous voyions des citoyens que l'opinion accusait et désignait depuis longtemps comme des fauteurs de l'aristocratie ; mais, nous les voyions enlevés par la force et sans que la décision du magistrat eût été rendue. Nous voyions une conspiration générale ; des citoyens de toutes les classes, riches, pauvres étaient unis. C'était une raison bien puissante. Elle pouvait légitimer toute démarche ; mais les suites que nous avions à craindre, les accidents qui pouvaient arriver étaient faits pour inquiéter au plus haut point ceux que la Loi a chargés de veiller à la sûreté publique. Tout s'est passé cependant avec tranquillité ; l'ordre et la résolution caractérisèrent toutes les démarches de cette journée ; les prisonniers ont été transférés au couvent des Capucins et immédiatement nous les prîmes sous la protection de la Loi.

Outre les raisons qui, depuis longtemps, indisposaient l'opinion publique contre les détenus, il en existait de momentanées, d'accidentelles, qui ont échauffé le peuple et renouvelé des plaintes que leur humiliation lui faisait oublier.

M. Cadenol, chargé de la construction du pont d'Ucciani, a semé dans ce village la division en parlant et en agissant contre la Constitution ; depuis quelque temps, il cherchait à s'évader, comme il est constant par le passeport qu'il vint nous demander ; il avait en garde les papiers, matériaux, ferrements et autres ustensiles ; il était donc, sous plusieurs rapports, important à la piève, que l'on s'assurât de sa personne ; en conséquence, les diverses municipalités de Celavo s'unirent pour nous présenter un mémoire à cet effet. Dans le même moment, il se rendait coupable d'infractions réitérées aux règlements de police : il obligea le Corps municipal à lui infliger la prison.

M. de Raquine, dont tout le monde connaît l'ineptie, et contre qui, depuis 1778, la juridiction n'a cessé de se plaindre jusqu'à proposer de lui abonner ses appointements pouvu qu'il se retirât, M. de Raquine, sans procès, sans interrogatoire, sans sentence légale, par une fantaisie seule explicable par son caractère, le mit en liberté ; le Corps municipal lui fit représenter l'inconséquence de sa démarche et prit des renseignements sur les motifs qui l'avaient porté à une détermination si erronée, mais M. de Raquine répondit au député en lui fermant la porte au nez. Tout ceci répandu dans le public accrut le mécontentement tant de fois manifesté contre ce magistrat ; l'on courut aux armes, persuadé qu'il n'y avait plus d'autre alternative, ou de soutenir avec vigueur et par tous les moyens l'honneur et le respect dus aux représentants du peuple, ou de les voir avilir par toute espèce d'outrages.

M. de Lajaille, major d'artillerie en résidence, était accusé de propos révoltants auxquels sa conduite, pendant qu'on transférait les prisonniers, ne donna que trop de créance : nous eûmes bien de la peine à empêcher qu'on ne se portât contre lui aux dernières extrémités.

Quant à M. Souiris, trop intéressé à la conservation de l'ancienne administration puisqu'il réunissait neuf emplois sur sa tête, il avait été, dès le mois d'août, l'objet des réclamations du peuple ; on l'accusait d'avoir coopéré à la perte du Livre rouge, et il paraît que ses justifications n'ont pas fait dans le public l'impression qu'il en attendait ; quelques retards dans la promulgation du décret sur la gabelle du sel ont achevé d'indigner les esprits.

Ce décret, enregistré à Bastia le 3 mai, ne l'était pas encore ici le 20 juin. Sachant qu'ailleurs l'on vendait publiquement le sel, on permit aux négociants d'en aller chercher, leur assurant la vente libre ; ce qu'ayant vu, les administrateurs affichèrent précipitamment cet édit sans en donner avis au Corps municipal. Comme il n'avait été affiché que le mardi, on se disait : Est-il possible que le décret ait été six semaines à parvenir de Bastia à Ajaccio ? Dans la supposition la plus favorable, il ne pouvait être arrivé que par la poste du samedi, et il n'a été affiché que le mardi, tandis que le lundi est un des jours de la semaine où la vente de cette denrée est la plus considérable : c'est en raisonnant de cette manière que le public accusait M. Souiris de concussion.

Le peuple satisfait, tout le monde rentra chez soi et l'ordre succéda rapidement. Pendant toute la durée de cette affaire, M. de la Férandière nous sollicita de publier la loi martiale, sollicitation à laquelle nous étions bien loin d'adhérer.

M. de la Férandière qui, sans doute, croyait être au temps où, dans notre infortuné pays, la puissance militaire faisait trembler sous le poids de son autorité, dans la nuit du vendredi, assembla un conseil de guerre où l'on proposa d'arracher par la force les prisonniers mis sous la sauvegarde de la municipalité; l'on tenta tous les moyens pour entraîner la troupe dans une coupable rébellion; mais le patriotisme éclairé des sous-officiers garantit et la ville et la garnison des malheurs qui eussent succédé à une démarche irrégulière. Un jeune sergent qui

s'est principalement distingué par son zèle à soutenir les décrets de l'Assemblée nationale dans ce conseil de guerre, a mérité notre reconnaissance. Vous verrez, chers compatriotes, avec indignation, se tenir des conseils de guerre où l'on discute sur notre sort ; ils ne peuvent être autrement dénommés que d'infâmes complots contre la loi, que de principes d'une rébellion dangereuse dans ses conséquences.

Dans ce nouvel état de choses, il n'était plus possible que MM. de Raquine et de Lajaille restassent parmi nous ; le premier, outre ses méfaits, est absolument dépourvu de capacité : nous l'avons engagé à s'en aller. La même résolution a été prise pour M. de Lajaille, mais nous crûmes devoir céder à MM. les officiers et sous-officiers de la garnison qui vinrent nous solliciter de le livrer à leur garde : l'orateur, qui était le même sergent qui avait su si bien défendre nos droits, n'influa pas peu sur notre décision ; cependant, craignant que le peuple ne fût mécontent et trouvât déplacée une indulgence dont il ne voyait pas le motif, le Corps municipal s'assembla et acquiesça, quoique avec peine, aux résolutions prises.

Quant à M. Cadenol, nous avons convoqué les municipalités de la piève de Celavo pour entendre leurs résolutions et leurs griefs.

M. Souiris a d'abord été transféré à la citadelle ; depuis, faisant observer au peuple que les griefs dont il était accusé pouvaient se poursuivre tranquillement lors du rétablissement de l'ordre et de l'organisation du département, nous l'avons rendu à sa famille.

Tel est, compatriotes, l'exposé que nous avions à mettre sous vos yeux. C'est dans ces moments où des hommes orgueilleux et vendus à la tyrannie s'efforcent d'obscurcir la vérité, d'accréditer des rumeurs qui favorisent leurs projets criminels, qu'il est du devoir des citoyens de les dissiper : que leurs intrigues, leurs mensonges tournent à leur détriment ; que la nation réunie leur fasse connaître leur faiblesse. Hélas ! Serons-nous joués par quelques ambitieux, par quelques hommes corrompus ? Leur masque imposteur vous tromperait-il ?

Les cendres des patriotes sont quelquefois profanées ; des familles qui se sont illustrées par de grands sacrifices sont tout d'un coup déshonorées par les indignes actions, d'un fils, d'un frère, d'un neveu ; c'est alors que ces grands hommes demandent à la patrie, au nom de leur vertu, de les venger de ces indignes descendants ; c'est le plus doux encens que l'on puisse brûler sur leur tombe.

Chers compatriotes, permettez, dans l'effusion de notre cœur, une réflexion dont nous sommes pénétrés. Jetez un coup d'œil sur notre infortuné pays ; hélas ! nu, dépouillé, dépeuplé, arrosé du sang de ses martyrs, nous le voyons jonché des hommes qui, dans leur exaltation, sacrifièrent tout à l'acquisition de la liberté. Jetez un coup d'œil sur vos annales : vous y verrez perpétuellement un peuple, luttant avec enthousiasme contre les efforts étrangers, être toujours vaincu par sa désunion, trahi par ses fils : Nous trouverons-nous donc encore dans la même position ? Nous, que l'on appelle les précurseurs de la liberté, nous laisserons-nous donc trahir par ceux qui vivent au milieu de nous, par ces âmes basses qui furent les premières à se jeter dans les bras

des Français, lorsque cette illustre nation ne pouvait au plus que nous offrir un bout de la chaîne où elle était violentée ; par ces âmes basses qui ont prospéré dans l'avilissement universel et qui aujourd'hui détestent une Constitution qui nous rend à nous, nous permet de vivre sans rougir, nous restitue enfin cet homme créé pour la consolation commune. Non, non ; qu'ils tremblent ! Le moment où leur complot sera dévoilé s'avance ; que leur châtiment cimente la régénération de notre infortunée patrie.

Signé conformément à l'original : TAVERA.

GIUTERA. - SEBASTIANO COLONNA. - BUONAPARTE.

ROBAGLIA. - FRASSETO.

MEURON. - CONTI.

LEVIE, maire.

RECCO, procureur de la Commune.

Quelle répression fut exercée par le gouvernement contre les municipaux d'Ajaccio ? Aucune. On ne trouve point trace ni que la municipalité ait été suspendue, ni que des poursuites aient été ordonnées. D'ailleurs, des faits bien autrement graves et prouvant bien mieux encore l'esprit de séparatisme allaient se produire. Depuis que Paoli avait débarqué à Maginajo, c'était un pèlerinage national à Rostino où le héros avait sa résidence. Chaque ville, chaque village envoyait son adresse. Napoléon fut, dit- on, chargé de rédiger celle d'Ajaccio1! Il ne manqua point de la porter lui-même et rencontra Paoli à Ponte-Novo2 sur le théâtre de la défaite suprême des patriotes.

Peut-être, dès ce moment, Napoléon et Paoli se heurtèrent. Ce mot, que le jeune officier d'artillerie ne put retenir après avoir entendu de la bouche du général le récit du combat : Le résultat de ces dispositions a été ce qu'il devait être n'était point pour lui conquérir les sympathies du vaincu de Ponte-Novo. Peut-être trouva-t-il que Paoli ne faisait pas assez d'attention à lui ? Peut-être cet homme vieilli, fatiqué, anglicisé par les vingt ans de séjour en Angleterre, ayant sans cesse à la bouche la constitution anglaise, la reconnaissance pour les dons des particuliers anglais, pour les deux mille livres sterling de pension du gouvernement anglais, apparut-il à Napoléon tel qu'il était : le passé, tandis que lui était l'avenir. Se heurter à celui qui était l'idole, le fétiche d'un peuple, il n'y pensa pas. Il ne pouvait si tôt d'ailleurs avoir pesé d'un coup tout l'homme : s'il avait jugé Paoli comme général et homme de guerre et si le jugement était sans appel, peut-être le politique, l'organisateur, le philosophe demeurait-il à la hauteur où Napoléon l'avait placé dans ses rêves. Pourtant, nulle idée qui leur fût commune ; nul projet qu'ils pussent réaliser ensemble, et, outre ce désaccord sur les principes qui devait fatalement les faire se choquer dès que la monarchie à forme britannique se trouverait en présence de la République, quantité de points de détails où l'un, avec cette autorité dont il était si jaloux, devait contrarier l'autre, dont l'ambition déjà, sur ce petit théâtre de la Corse, de son district, de sa ville, ne reconnaissait quère de supérieur. La vieille lutte entre gens d'au delà et d'en deçà des monts, l'oppression quasi traditionnelle de ceuxci par ceux-là ; Paoli soutenant Bastia contre Ajaccio pour établir sa dictature,

2 Joseph, I, 44.

¹ Nasica, 124.

forçant à ne former qu'un département ces deux parties de l'île dont l'une se plaignait toujours d'avoir été sacrifiée à l'autre et voulait que les places et les honneurs lui vinssent enfin en partage ; dans l'*En deçà des monts* même, les querelles traditionnelles des pièves de la campagne contre la ville, les anciennes rivalités familiales où Paoli avait pris ou devait prendre parti, où il avait à ménager les uns et les autres et moins peut-être les Bonaparte que d'autres, tout préparait l'hostilité entre ce vieillard et ce jeune homme. Pour le moment, on en était aux compliments ; Napoléon ne ménageait pas ses louanges ; Paoli, prétend-on, trouvait en Napoléon l'étoffe d'un homme de Plutarque. Cela n'engageait à rien.

Investi d'une sorte de dictature par le concert du Roi, de l'Assemblée nationale et du peuple corse, Paoli, salué à son débarquement commandant en chef des milices de l'île, avait comme de pleins pouvoirs pour organiser l'administration civile. Avant d'y procéder, habilement, il voulut reconnaître le terrain et deux mois s'écoulèrent sans qu'il convoquât à Orezza l'assemblée départementale. A Bastia, on était en plein régime révolutionnaire. On emprisonnait les uns, on déportait les autres, sous le bon plaisir de Paoli et de ses amis qui trouvaient là occasion de satisfaire leurs vieilles haines. Napoléon qui désirait ardemment que dans les places qui allaient être données, il y en eut une pour Joseph, s'était rendu auprès du général pour préparer cette élection et il écrivait à Joseph cette lettre qui le montre en pleine lièvre et dans une singulière agitation1.

Dimanche.

Tu auras reçu par le dernier courrier une lettre qui t'aura donné des renseignements sur les différents événements de Bastia... Depuis rembarquement de Gaffori, l'emprisonnement de Bocaciampe et de Cutoli, il ne s'est rien passé de remarquable... Massaria écrit beaucoup ici, mais ses lettres, comme son visage, ne persuadent pas ; elles repoussent. Cet homme n'a point de tact. Il n'est bon qu'à ruiner les affaires d'où il s'entremêlera. Ses lettres pleines de sottises contre Mario [.....] que l'exalter... Nous rions de lui [.....] pas. Il écrit au général qu'il [.....] a entré dans un complot pour jeter la citadelle à terre. J'espère qu'il n'en est rien... Le général va lui écrire fortement. Il a reçu par ce courrier une des miennes. Fais te la montrer.

Ponte a déjeuné chez moi et moi chez lui. Cela a servi de réconciliation.

J'ai écrit à [.....] tu peux voir sa lettre ; [.....] a été arrêté et après vingt-quatre heures relâché à la sollicitation du général. J'ai vu ici Massano di Bonifacio. Nous nous sommes fait beaucoup de compliments... Les assemblées² sont commencées depuis trois jours ici. Nous en verrons le résultat. In Venasco, les cinq électeurs sont nôtres. Sampaglino est arrivé. Je lui ai fait des finesses... Ce soir se donneront les fêtes, c'est-à-dire le soir l'illumination. Je t'en donnerai les détails. [.....] nos assemblées avec ordre et surtout la loi à la main, car il ne faut pas vous appuyer sur la protection de personne. Les

¹ Cette lettre inédite qui fait partie des archives Levie-Ramolino est malheureusement fort abîmée par l'humidité et par les morsures des rats. Elle porte au dos l'adresse suivante : à Monsieur, Monsieur Buonaparte, officier municipal à Ajaccio. Donc elle est antérieure à l'Assemblée d'Orezza où Joseph fut élu membre du district.

² Primaires pour la nomination des 419 députés à l'Assemblée d'Orezza. (Ed.)

manifestes s'impriment à force ainsi que les billets. Cela coûtera une cent cinquantaine de francs.

Il est urgent de donner les douze écus que l'on doit à Buonaroti. Il me les a demandés plusieurs fois. C'est une créance honteuse, c'est une violation de dépôt. [.....] Dis à maman qu'elle me trouve les six écus qu'elle me doit [.....] Vous aviez fait imprimer la lettre de Paoli à Levie. L'imprimeur, à la sollicitation des municipaux de Bastia ne s'était pas donné de repos qu'il n'en eût fait 300 exemplaires et depuis [.....] quoiqu'il vous ait écrit plusieurs [.....] ces lettres sont là. [.....] lorsqu'il me disait ceci il en a été témoin. Cela a fait une scène.

	Les vers du vicario <mark>1</mark> ont été goûtés de tout le monde. Fais-lui-en mo compliment.	эn
	Salue moi le maire, Conti, et procure d'être député. Il serait fo avantageux si Mario pouvait ne pas être président.	rt
J	Je dîne aujourd'hui chez l'abbé Varese.	

Quelques jours plus tard, le 27 août2, il écrivait encore à Joseph :

Vendredi à minuit.

La poste n'arrive que demain, je suis fort inquiet de ton élection.

Il est arrivé à 8 heures deux courriers de France. Je viens de lire toutes les nouvelles chez le général! Comme je suis un peu échauffé, je vais, en attendant le sommeil, m'entretenir.

Saliceti a fait imprimer dans le journal une réponse fort bien frappée à une lettre où l'on disait que Paoli avait armé 8.000 Corses et s'était mis en jeu de chasser les Français pour l'Angleterre.

Il a dénoncé le 143 à l'Assemblée ces bruits injurieux. Buttafoco menacé par le geste de Saliceti s'est levé et a dit qu'il ne croyait pas que les [bruits] qui couraient fussent vrais, mais qu'il était étonné que le préopinant parlât d'aristocrate quand il était évident qu'il n'y avait pas d'aristocrates en Corse. Saliceti lui a répondu : Nous sommes quatre députés. Avons-nous une même façon de penser ? Cependant il est certain que je n'ai jamais voté pour l'aristocratie. Là-dessus l'Assemblée a décrété que l'on noterait sur le procès-verbal comme calomnieux les bruits que l'on faisait courir sur la Corse.

¹ Fesch. (*Ed*.)

² Inédit. Archives Levie-Ramolino. Les événements rapportés dans cette lettre permettent de lui assigner d'une façon certaine les dates des 27, 28 et 29 août 1790. **3** Août. (*Ed*.)

Nous avons des nouvelles jusqu'au 17. Les apanages sont retirés. L'on donnera aux Princes un million. Les Princes ne pourrons avoir de maison militaire.

L'on a décidé plusieurs choses fort intéressantes sur les municipalités ; l'on a déterminé son pouvoir judiciaire sur la police.

L'on a avancé tellement l'ordre judiciaire que l'on espère qu'il commencera à prendre consistance le 1er septembre.

Le nom du procureur du roi est changé en celui de commissaire du roi. Il ne pourra pas accuser, mais seulement veiller à l'exécution des lois. Mais les gazettes t'instruiront mieux.

J'ai sommeil. Encore deux mots. Les régiments sont dans le plus grand désordre, les soldats se révoltant.

Barnave et Cazalès se sont battus à coup de pistolet. Cazalès a été blessé mortellement. C'est un grand aristocrate de moins.

Gaffori est arrivé à Paris le 12 août. Il dit vouloir abandonner la Corse.

Bastia, samedi matin.

Le jour de Saint-Louis1 au soir plusieurs personnes arborèrent l'épaulette. Les officiers les mirent en prison. Le peuple s'attroupa. Une heure après la municipalité s'assembla et les fit sortir leur donnant les arrêts. Dans le même temps écrivirent au colonel pour le sermonner sur ses droits. Les officiers ont fait une assemblée où l'en a arrêté d'obéir aveuglément aux ordres de la municipalité, de ne faire aucun pas sans qu'elle ne l'ait réglé... Le lendemain, fut criée la défense de porter épaulette à ceux qui ne le devaient pas, en attendant du moins que le [soupçon] qu'avait donné le décret fût plus clairement développé... Vendredi, pendant la nuit, l'on a planté une potence à la marine avec l'inscription : *La Lanterne de Paris*. La municipalité l'a fait ôter. Vendredi, à onze heures du matin, l'on a assemblé le peuple pour l'éclairer et tout parait fini.

L'on sait que l'aide-major du Maine a prêté son épaulette à un tailleur pour qu'il la mît, etc., etc.

A Piedicorte il y a eu du tapage. Celui de Cervione est fini paisiblement. Nous n'avons pas trouvé la lettre de Conti au général. Il l'a cherchée exprès.

Fozzanello est parti pour la Rocca. Les Bonifacini sont en grande rumeur. La première députation n'était pas partie qu'il en est arrivé une seconde, le maire à la tête.

MM. de Vico sont en *bisboute*. Il est bien ridicule que Vico prétende faire une ville.

L'exclusion de Cutoli et di Bozio m'a fait grand plaisir... Comment a fait la Cirnaca et Celavo ?

¹ Mercredi 25 août 1790. (*Ed*.)

Dimanche au matin1.

Il est bien indécent que tu ne te donnes pas la peine d'écrire un mot, le prétexte de tes occupations n'est point légitime. Lucien m'écrit sans me parler de l'affaire de la Confina 1 et sans me donner aucun détail ni sur les assemblées ni sur la citadelle.

Fesch et Joseph, nommés députés à l'assemblée d'Orezza, y furent, dit-on, accompagnés par Napoléon qui aurait même, dans les réunions préparatoires, pris diverses fois la parole. A l'assemblée, dont la session ouverte le 9 septembre ne fut close que le 27, Joseph prononça plusieurs discours pour soutenir les prétentions d'Ajaccio. Il fut battu par Bastia ; lui-même ne fut point davantage élu membre du directoire du département, mais, comme consolation, il eut place dans le directoire du district d'Ajaccio, dont il fut élu président. Joseph a raconté ces faits et donné de singuliers détails sur ses ambitions présentes et futures dans une lettre qu'il écrivit quelque temps après, vraisemblablement à son ami le négociant James, et que devait porter à destination Napoléon dont le congé venait d'expirer et qui se disposait alors à repartir pour la France avec son jeune frère Louis.

Ajaccio, le 10 novembre 17902.

Je suis en retard pour répondre à ta dernière lettre : j'ai eu des affaires si multipliées que je n'ai pu trouver un moment. Tu me lais ta profession de foi avec beaucoup de sincérité sur la révolution actuelle. J'espère que peu à peu les progrès de l'affermissement de la Constitution te persuaderont de sa bonté, et que, éloigné du moment de la crise et de l'espèce d'anarchie qui a dû la précéder, tu n'entrevoiras dans cela que l'effet nécessaire d'un renversement aussi total. Tu ne comondras pas bien longtemps encore ces premiers malheurs avec les bienfaits qui doivent les suivre. Il m'est facile à moi de voir ces choses avec le sang-froid du philosophe, je suis séparé par un bras de mer du lieu de la scène ; ici nous avons éprouvé des désastres qui ne sont pas comparables cependant aux vôtres...

Tu me parles avec tant de franchise de la situation de la famille que je ne dois pas être plus réservé. Quant à la naissance, en novateur zélé, je dois la regarder comme une chimère, cependant elle était bien audessus de ma fortune. Au XIe siècle, l'un de mes ancêtres fut exilé de Florence. Sa puissance donnait ombrage à la République. — Cet acte est authentique. Nous avions encore, en Toscane, une commanderie de l'ordre de Saint-Etienne il y a six ans. Lorsque j'y ai fait un voyage il y a un an, j'ai été bien vu du Grand-Duc, actuellement Empereur. Je conserve des prétentions, et j'ai même un procès pour une succession considérable que je ne vois cependant que bien dans l'éloignement. Depuis que nous sommes en Corse, nous avons été alliés aux premières maisons de l'île : aux d'Ornano, aux Colonne et, depuis notre soumission à la France, mon père fut député de la Noblesse à la Cour. C'était ce que nous avions de plus brillant dans l'état d'avilissement où la Corse se trouvait. Malgré toute cette fumée, je

¹ Je signale ici le début de cette affaire sur laquelle j'aurai à revenir. (Éd.)

² Publié par Feuillet de Cenches, *Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Élisabeth*, t. Ier, p. 462.

t'avoue que je suis partisan très zélé de la Révolution et de la confusion des Ordres. Nous sommes beaucoup d'enfants. Tu en connais trois, une à Paris, quatre. Mon frère l'officier en mène un autre avec lui qui va aussi entrer dans l'artillerie. Quant à ma fortune, il n'y a pas de richesses en Corse. Les plus riches particuliers arrivent à peine à 20.000 de rentes. Cependant, comme tout est relatif, la mienne est une des plus considérables de cette ville... Tu connais mon âge qui est moindre que le tien. Cependant j'ai été électeur à la dernière assemblée d'Orezza. J'aurais pu être membre de l'administration du département. J'ai cédé à mes amis, et me suis contenté d'entrer dans l'administration du district dont j'ai été nommé président. Mon frère n'attend qu'un vent favorable pour s'embarquer. Je le chargerai de passer par Chagny et de te porter différents discours que j'ai prononcés à l'assemblée électorale et dont l'on a délibéré l'impression... Dans peu de temps je saurai te dire si je concourrai pour la députation à l'Assemblée nationale. Le plaisir de te revoir ne sera pas le moindre plaisir que je pourrais rencontrer dans cette commission.

Ici, nous sommes tranquilles. La présence du général Paoli y a beaucoup contribué. Il a été président de l'assemblée électorale. Il l'est encore de l'administration du département. Les assemblées pour l'élection des juges sont fixées au 17 du courant. Si je passe bientôt en France, je veux t'engager à venir faire un tour de Corse. Tu y jouiras d'un climat délicieux et, à Ajaccio, d'une situation unique par son pittoresque et son aménité. La mer ne doit pas t'épouvanter, le trajet est si court qu'il ne faut qu'un vent de vingt heures. Donne-moi un peu plus souvent de tes nouvelles ; parle des affaires publiques : quelle que soit ta manière de les entrevoir, je te lirai toujours avec plaisir.

Adieu, mon ami, porte-toi bien et donne-moi bien sûrement de tes nouvelles ; je suis de tout mon cœur,

Ton ami,

BUONAPARTE.

P.S.: Si tu as jamais quelque paquet un peu considérable à m'envoyer, tu pourras le compliquer sous une enveloppe avec l'adresse de MM. du Directoire du district d'Ajaccio, Département de Corse. Ensuite : à M. le Président du district.

Cette lettre de Joseph suffirait à démontrer que Napoléon avait à ce moment (commencement de novembre) l'intention formelle de rejoindre son régiment. Il en est d'autres preuves. Voici les certificats qui lui ont été délivrés le 16 novembre par le directoire du district et par la municipalité d'Ajaccio :

DÉPARTEMENT DE CORSE1

District d'Ajaccio.

Nous Président, Administrateurs et Procureur syndic du district d'Ajaccio, n'ayant rien de plus à cœur que de rendre hommage à la

¹ Inédit. Fonds Libri.

vérité, à certifions et attestons tous qu'il appartiendra qu'indépendamment du caractère et des qualités de citoyen honnête dont a toujours joui M. Buonaparte, de cette ville, officier au régiment de la Fère-artillerie, doit être regardé et accueilli comme animé du patriotisme le plus pur par les preuves réitérées et indubitables qu'il a données de son attachement à la Constitution depuis le principe de la Révolution ; qu'il s'est d'autant plus signalé à cet égard qu'il n'a pas craint de s'exposer à être sacrifié aux ressentiments des vils adulateurs et partisans de l'aristocratie et que c'est avec les plus vifs regrets que ses compatriotes voient que son service l'appelle hors de cette ville. En foi de quoi nous avons signé le présent que nous l'avons engagé d'accepter comme une preuve de notre attachement.

A Ajaccio le seize novembre mil sept cent quatre-vingt-dix.

Les administrateurs composant le directoire du district d'Ajaccio.

TAVERA, FRANCO AURELIO AIQUI LUIS'ANTO BORGOMANO. POMPEANI POZZO DI BORGO, LUIGI COTI Proc Sindaco, POZZO DI BORGO, secrétaire.

Nous1, Maire et Officiers municipaux de la ville d'Ajaccio, département de la Corse.

Certifions à tous ceux à qui il appartiendra qu'il n'y a aucune plainte en cette municipalité, contre messieurs Napoleone, officier d'artillerie au régiment de la Fère, et Louis, frères Bonaparte, citoyens de cette ville, braves patriotes qui, avec leur zèle et activité, ont contribué beaucoup en faveur de la constitution française. D. R. G., qui partent de cette ville pour aller en France.

Nous prions, en conséquence, ceux qui sont à prier de ne point permettre qu'il lui soit apporté aucun retard ni empêchement, mais au contraire lui faire prêter secours et assistance en cas de besoin.

En foi de quoi nous avons signé lé présent, contresigné par notre secrétaire greffier et muni du sceau de la ville.

Fait en l'hôtel de ville, le 16 novembre 1790.

ROBAGLIA. - TAVERA. - LEVIE, maire.

COLONNA. - CONTI.

RECCO, Proc. della com.

BERTORA, secrétaire greffier.

Quoique muni de toutes ces pièces, Napoléon ne se détermina pas au départ. Peut-être attendait-il le résultat de la mission que Antoine Gentili et Charles-

¹ Inédit. Fonds Libri.

André Pozzo di Borgo remplissaient à ce moment même auprès de l'Assemblée nationale. Ils avaient été chargés par l'assemblée d'Orezza, en même temps que de porter une adresse singulièrement indépendante, d'exposer les résolutions prises, dont plusieurs avaient un caractère de flagrante illégalité, et de dénoncer comme traîtres à la Patrie les deux députés Buttafoco et Peretti. Buttafoco et Peretti avaient en effet osé protester contre Paoli, le traiter de charlatan politique dans un manifeste répandu dans l'île à un grand nombre d'exemplaires et auquel l'assemblée d'Orezza a riposté par un vote de flétrissure.

Une première escarmouche a eu lieu le 27 octobre entre Saliceti et Buttafoco, mais la présence des députés extraordinaires devait amener une bataille bien autrement violente. Cette bataille, sur l'intervention de Mirabeau, se termine effectivement par le triomphe de Pozzo di Borgo et de Gentili. Pozzo, en effet, a été interrompu violemment au moment où il a commencé à lire l'acte d'accusation des deux députés. On a requis son expulsion de la barre, son arrestation. Mais Saliceti est intervenu affirmant qu'il avait la preuve d'une conspiration de Peretti contre la Constitution civile du clergé ; cette preuve, Mirabeau l'a donnée en lisant deux lettres que l'abbé a eu l'imprudence d'écrire. Une de ces lettres est privée. Peretti le déclare, s'étonne qu'elle soit entre les mains de Saliceti, mais qu'importe à l'Assemblée ? la lettre a été lue et elle est authentique. Les députés extraordinaires de la Corse sont admis aux honneurs de la séance.

Peretti est bientôt oublié, mais non Buttafoco : l'homme, comme dit la résolution de l'assemblée électorale d'Orezza, qui est allé jusqu'à souiller du poison de la calomnie le Président de l'assemblée départementale ; qui, rassuré par la distance de trois cents lieues, lui envoie le défi et la menace dans des écrits incendiaires ; qui outrage impunément celui dont les représentants de la France ont honoré la vieillesse et qu'ils ont ramené de la terre d'exil. Napoléon se tient obligé d'être l'interprète du peuple corse. Il écrit cette lettre à Matteo Buttafoco1. Elle est lue au club d'Ajaccio et acclamée. Le président lui écrit :

Monsieur,

Le club patriotique ayant pris connaissance de l'écrit où vous dévoilez, avec autant de finesse que de force et de vérité, les menées obscures de l'infâme Buttafoco en a voté l'impression. Il m'a chargé par une délibération dont je vous envoie copie, de vous prier d'y donner votre assentiment. Il juge l'impression de cet écrit utile au bien public. C'est une raison qui ne vous permet pas d'excuse.

Je suis, etc.

MASSERIA.

Président du club patriotique.

La Lettre à Matteo Buttafoco est datée du 23 janvier 1791 : quelques jours après, muni de nouveaux certificats bien en règle, Napoléon accompagné de son jeune frère s'embarquait pour rejoindre enfin à son régiment.

¹ Pièce nº XXVIII.

§ 15. — AUXONNE ET VALENCE - FÉVRIER 1791 - AVRIL 1791 - SEPTEMBRE OU OCTOBRE 1791.

En revenant à Auxonne avec son frère Louis¹ dont il entreprenait l'éducation, Napoléon devait être préoccupé de l'accueil que lui ferait son colonel. Son congé était expiré depuis plusieurs mois et quelque confiance que dussent lui inspirer les certificats dont il était porteur, il fallait bien qu'on fût en pleine époque révolutionnaire pour qu'il pensât seulement à les invoquer. Une saute de vent, une révolte d'un ministre contre la tyrannie des municipalités, simplement une tentative pour rétablir la discipline, et son absence pouvait lui coûter cher. Il n'a pourtant nullement l'air de s'en alarmer. Chemin faisant, il s'arrête à Valence pour y renouveler connaissance avec d'anciens amis, et nul souci de l'avenir ne se fait jour dans la lettre que, le 8 février, d'un petit village appelé Serve, il écrit à Fesch². Il y donne des nouvelles, parle de politique, fournit des indications aux patriotes de Corse : voilà tout.

Serve, près Saint-Vallier en Dauphiné, le 8 février 1791.

Je suis dans la cabane d'un pauvre d'où je me plais à t'écrire après m'être longtemps entretenu avec ces braves gens... Il est quatre heures du soir, le temps est frais quoique doux ; je me suis amusé à marcher ; la neige ne tombe pas, mais n'est pas loin... J'ai trouvé partout les paysans très fermes sur leurs étriers. Surtout en Dauphiné : ils sont tous disposés à périr pour le maintien de la Constitution.

J'ai vu à Valence un peuple résolu, des soldats patriotes et des officiers aristocrates ; exception cependant, puisque le président du club est un capitaine nommé Du Cerbeau. C'est un capitaine du régiment de Forez en résidence à Valence.

Les femmes sont partout royalistes. Ce n'est pas étonnant. La liberté est une femme plus jolie qu'elles qui les éclipse.

Tous les curés du Dauphiné ont prêté le serment civique ; l'on se moque des cris des évêques.

Il ne faut pas tant plaindre notre Département ; je connais les personnes qui composent celui de Valence ; elles ne valent pas les nôtres.

Le club est ici composé de 200 personnes ; quand ils tiennent leurs sessions publiques, ils s'assemblent dans une église. Les femmes y vont alors.

Ce qu'on appelle la bonne société est aux trois quarts aristocrate : c'est-à-dire qu'ils se couvrent du masque des partisans de la constitution anglaise.

¹ Né le 2 septembre 1778, Louis avait donc douze ans et demi.

² Nasica, p. 161.

Il est vrai que Peretti a menacé Mirabeau d'un coup de couteau ; cela ne fait pas honneur à la nation.

Il faudrait que la Société patriotique fit présent d'un habillement complet corse à Mirabeau, c'est-à-dire d'une barrette, veste, culotte et caleçon, cartouchière, stylet, pistolet et fusil ; cela ferait un bon effet.

Dimanche prochain, le département de la Drôme nommera son évêque. Il est probable que ce sera un curé de Valence.

Je n'entends rien de nouveau, ainsi il faut que tout soit tranquille.

La société patriotique de Valence a envoyé une députation pour tâcher de concilier Avignon avec Carpentras. Cette députation se joindra aux députations de Loriol, de Romans, de Montélimar., etc., etc.

Je vous embrasse, mon cher Fesch, la voiture passe. Je vais la joindre. Nous coucherons à Saint-Vallier.

BUONAPARTE.

Le même soir, il s'arrête à Saint-Vallier où il griffonne des *Réflexions sur l'Amour*1, qui prouvent la même liberté d'esprit : néanmoins, il ne séjourne pas à Chalons, où il aurait à remettre au négociant James la lettre dont Joseph l'a chargé pour lui, et c'est ce dont il s'excuse aussitôt après son arrivée à Auxonne, par ce billet2 :

Si je suis passé à Chalons il y a quelques jours, sans m'être procuré le plaisir de vous voir et de présenter mes hommages à mademoiselle votre sœur, c'est que je n'ai été instruit de votre séjour qu'au moment que je montais en voiture. Je me suis vu nécessité à remettre à la première occasion à m'acquitter de la commission de mon frère qui espère venir lui-même l'année prochaine député à l'Assemblée nationale renouveler votre connaissance et faire celle de madame votre mère et de mademoiselle votre sœur. En attendant je me flatte que vous voudrez bien vous ressouvenir de moi si vous passiez de ces côtés-ci. Le frère de votre ami doit un peu être le vôtre. C'est avec ces sentiments, monsieur, etc. Mes respects à monsieur votre père.

Il arriva à Auxonne vraisemblablement le 11 ou le 12 février, et il se trouva bien de ne point s'être inquiété ; sur les attestations délivrées par le district et la municipalité d'Ajaccio, son colonel ne se contenta pas de l'excuser, il demanda au ministre qu'on lui rappelât ses appointements durant les trois mois et demi qu'il avait été absent. C'est ce qui résulte de cette lettre en date du 10 mars3 :

Le sieur de Buonaparte, lieutenant en second au Régiment de la Fère, obtint, à la suite de son semestre de l'année dernière, une prolongation de congé de quatre mois qui lui fut accordée d'après des certificats qui annonçaient qu'il se trouvait dans la nécessité de prendre les eaux d'Orezza.

Cette prolongation avait son terme au 15 octobre, et comme il n'est rentré à son corps qu'à la fin du mois de janvier dernier, il est dans le cas de perdre trois mois et demi d'appointements.

¹ Ci-après n° XXXIX.

² Iung, II, 70, sans indication de source. — Iung dit la lettre du 16 février 1791.

³ Iung, II, 72.

Pour en obtenir le recouvrement, il produit des certificats des membres du directoire et de la municipalité d'Ajaccio qui constatent que deux fois il a essayé de repasser en France et qu'il a été retenu dans ce poste indispensablement jusqu'au mois de janvier, ce qui a déterminé ses chefs à apostiller son mémoire de réclamation.

Ces trois mois et demi d'appointements forment un objet de 233 livres 6 sols 8 deniers dont on ordonnera le rappel si telle est l'intention du ministre.

A peine installé avec son frère dans deux petites pièces d'une maison sise rue Vauban, qui appartenait alors à la famille Bauffre, vint plus tard à un M. Phal Blando et fut en dernier lieu acquise par la ville qui y transféra le collège1, il s'occupa de faire imprimer sa *Lettre à Matteo Buttafuoco*, dont le club d'Ajaccio avait voté la publication. Il ne trouva pas d'imprimeur à Auxonne même, mais, à Dôle, M. J.-B. Joly se chargea du petit pamphlet dont Napoléon venait à pied, avec son frère Louis, corriger les épreuves2. Il retournait de la même façon à sa garnison, où il arrivait avant midi, ayant fait ainsi huit lieues de poste.

Napoléon devait compter que, sur ses compatriotes, sur Paoli d'abord, sa Lettre ferait grand effet. Il se hâta donc, dès le 14 mars, d'en adresser plusieurs exemplaires au général, et il saisit cette occasion pour lui demander les documents nécessaires pour terminer son histoire de Corse. Il comptait la publier bientôt et à ce sujet était entré en affaires avec plusieurs imprimeurs ; au refus de M. Daclin3, de Besançon, il avait même presque conclu marché pour l'impression avec M. Joly4, qui était venu à cet effet à Auxonne et qui l'avait trouvé dans une chambre nue, avec pour tous meubles, un mauvais lit sans rideaux, une table placée dans l'embrasure d'une fenêtre et chargée de livres, et de papiers et deux chaises. A côté était un petit cabinet où Louis couchait sur un

-

¹ Pichard, 2e éd., p. 15.

² Coston, I, 147. Je n'ai jamais vu d'exemplaire de l'édition originale de la *Lettre à Matteo Buttafuoco*. Elle ne fut tirée, dit Coston, qu'à cent exemplaires qui presque tous durent être envoyés en Corse. Néanmoins, il parait que M. Amanton, ancien conseiller de préfecture à Dijon, possédait un exemplaire avec *ex dono*, où deux fautes d'impression étaient corrigées de la main de l'auteur. La Lettre à Matteo Buttafuoco, restée oubliée durant tout l'Empire, fut republiée en 1821, d'abord en fin du tome V des *Œuvres de Napoléon Bonaparte* (Edition Panckoucke) avec pagination particulière ; puis, la même année, par le même éditeur, en suite du *Souper de Beaucaire*. Dans une préface non signée en tête de cette dernière brochure, il est dit que la *Lettre* a été imprimée sur l'exemplaire même appartenant à M. Joly.

³ M. Clément, depuis député du Doubs et questeur de la Chambre, racontait que dînant à Besançon chez M. Daclin, principal imprimeur de la ville, il avait vu entrer un jeune officier d'artillerie, fort maigre, très brun, aux yeux perçants, au visage sérieux, à l'accent légèrement italien. Il portait, avec son uniforme, une culotte de drap et des bas de soie noire. Vous m'excuserez, dit-il au maître de la maison, de vous déranger en ce moment, mais je ne fais que passer et ne suis pas maître de mon temps. M. Daclin lui proposa de partager le repas : il n'accepta qu'un verre de vin et d'eau, resta silencieux pendant le reste du diner, après lequel il passa dans le cabinet de M. Daclin. Celui-ci revint bientôt après et raconta à ses hôtes que ce jeune officier nommé Bonaparte était venu lui proposer de publier une histoire de la Corse, mais qu'il l'avait refusé ne voyant aucune garantie de couvrir ses frais. (Mémoires inédits du baron de Trémont.)

⁴ Dans la préface déjà citée, on fait raconter par M. Joly que l'histoire de la Corse était en deux volumes : je crois qu'il faut lire en deux lettres. Il ne se trouve en effet dans des papiers de Napoléon aucune trace d'un ouvrage aussi volumineux.

matelas. Ce logis misérable, Napoléon l'emplissait de ses rêves, mais la lettre suivante qu'il reçut de Paoli vint lui porter un coup sensible.

Bastia, 2 avril 1791.

Très estimé seigneur Buonaparte.

Avec votre lettre du 16 mars, j'ai reçu les imprimés que vous m'avez envoyés. Ne vous donnez pas la peine de démentir les impostures de Buttafuoco; cet homme ne peut avoir de crédit auprès d'un peuple qui a toujours estimé l'honneur et qui maintenant a recouvré sa liberté. Prononcer son nom, c'est lui faire plaisir. Il ne peut plus aspirer à d'autre célébrité qu'à celle que chercha l'incendiaire du temple d'Ephèse. Il écrit et parle pour faire croire qu'il est de quelque conséquence. Ses propres parents ont honte de lui. Laissez-le au mépris et à l'indifférence publique.

Je ne puis à présent ouvrir mes caisses et chercher mes écrits. D'autre part, l'histoire ne s'écrit pas dans les années de jeunesse. Permettez que je vous recommande de former le plan sous l'idée que vous a donnée l'abbé Reynald (sic), et entre temps vous pourrez vous appliquer à recueillir des anecdotes et les faits plus saillants. Notre histoire doit relever son importance par la qualité des caractères qui y ont figuré. Par elle-même, elle n'est d'aucune conséquence pour le lecteur, parce que ses succès et ses revers sont trop petits et quasi indifférents au grand monde. Je vous remercie ensuite de la partialité que mes détracteurs vous obligent trop souvent à montrer en ma faveur. J'en serai toujours reconnaissant. Mais si vous voulez humilier mes ennemis, vous n'avez qu'à leur dire que je suis arrivé à un certain âge trop voisin du désintéressement forcé des vanités humaines et que je suis le premier à dire que l'on a dit de moi trop de bien et trop de mal. Du mérite qui pourrait m'être attribué, l'on en doit la meilleure partie aux patriotes zélés et à mes amis acharnés dans la bonne cause. Mes ennemis pourront m'accuser d'erreurs et de mégardes dans mon administration. Je ne suis pas coupable si la nature ne m'a pas doué de talents proportionnés à la tâche qui m'est échue malgré moi. Pourtant ils me font tort en mettant en doute la sincérité de mon zèle pour la liberté. Je n'ai point de mérite d'avoir été désintéressé au service de la Patrie. L'argent que j'aurais reçu d'elle et celui que je n'ai pas voulu recevoir de la générosité d'autrui, je savais bien qu'il était mieux employé pour mon honneur que si j'avais construit des palais et augmenté mon petit patrimoine. Je ne suis content que parce que je n'ai pas de reproches à me faire et parce que, dans peu d'années, l'envie et la partialité cesseront d'agiter les malintentionnés et mes amis me verront à l'abri de toutes les vicissitudes et il n'en viendra pas beaucoup qui devront dire : Plut à Dieu qu'il eût été moins connu des autres et plus connu de moi-même. Probe diu viximus. Puissent les futurs patriotes pousser si avant leurs mérites que l'on ne parle plus de moi que comme d'un homme qui a eu de bonnes intentions.

Mille compliments à l'abbé Reynald. Je vous salue de cœur.

Votre très affectionné serviteur.

PASQUALE DE PAOLI1.

Donc, désaveu de la *Lettre à Matteo Buttafuoco*, refus de communiquer aucun document, déclaration que Napoléon est trop jeune pour écrire l'histoire, peu ou point de compliments, mais, par contre, une verbeuse apologie personnelle, voilà ce qu'il obtenait de Paoli. Il insista, fit écrire de nouveau par son frère Joseph pour solliciter les fameux documents, mais il ne fut pas plus heureux. Paoli répondit à Joseph2: J'ai reçu la brochure de votre frère: elle aurait fait plus grande impression si elle avait dit moins et si elle avait montré moins de partialité. J'ai autre chose à penser maintenant qu'à rechercher des écrits et à les lui faire copier. Je ne suis pas bien de santé et difficilement pourrai-je guérir parce que je ne puis résister à la fatigue. Je n'ai que faire dans les affaires et pourtant si quelque requête est présentée à un tribunal quelconque, j'en ai le double et, si je ne réponds pas, je ne fais que des mécontents et des ennemis à la bonne cause comme si elle était identifiée à ma personne. On est perdu si l'on ne prend pas une plus juste idée des choses ou un peu plus de charité pour un pauvre individu.

Cette fois encore, le refus était catégorique et il n'y avait guère à espérer que Paoli changeât d'avis.

Napoléon, cependant, en attendant cette réponse, avait continué assidûment ses lectures et ses extraits. La tâche qu'il avait assumée en entreprenant l'éducation de son jeune frère l'occupait aussi, et au milieu de ses obligations de services et d'études, il n'avait guère de temps à donner au monde. De quelle façon, avec quel fraternel amour, il regardait Louis, une lettre qu'il écrit à Joseph à cette date en témoignera mieux qu'une déclaration très souvent citée et qui peut sembler suspecte3. Voici cette lettre4 :

Dimanche, jour de Pâques 24 (avril 1791).

¹ Inédit. Fonds Libri.

² Lettre inédite en langue italienne, en date de Rostino, le 15 août 1791, faisant partie des *Archives Levie-Ramolino*.

³ Coston et, à sa suite, la plupart des auteurs qui ont écrit sur la jeunesse de Napoléon ont cité, sans en indiquer la source, une déclaration faite, dit-on, à Caulaincourt par Napoléon à propos de Louis qu'ils ont trouvée singulièrement éloquente. Or, j'ai recherché qui pouvait avoir publié d'abord cette prosopopée. Je l'ai retrouvée dans Napoléon en Belgique et en Hollande, 1811, par Charlotte de Sor. Paris, Gustave Barba, 1839, 2 vol. in-8°, t. II, p. 191; et l'on sait si les livres de Mme Charlotte de Sor sont pour inspirer confiance! Quoi qu'il en soit, voici cette page: Oui, reprit-il (Napoléon) avec une expression d'indicible amertume, je trouvais le moyen d'envoyer de l'argent pour payer la pension de mon jeune frère... Savez-vous comment j'y parvenais ? C'était en ne mettant jamais les pieds au café ni dans le monde ; c'était en mangeant du pain sec à mon déjeuner, en brossant mes habits moi-même pour qu'ils me durassent plus longtemps propres... Pour ne pas faire tache parmi mes camarades, je vivais comme un ours, toujours seul dans petite chambre, avec mes livres... Mes seuls amis alors !... Et ces livres, pour me les procurer, par quelles dures économies faites sur le nécessaire, achetais-je cette jouissance ?... Quand, à force d'abstinence, j'avais amassé deux 011 trois écus de six livres, je m'acheminais avec une joie d'enfant vers la boutique d'un vieux bouquiniste qui demeurait près de l'évêché... Souvent, j'allais visiter ses rayons en faisant le péché d'envie... je convoitais longtemps avant que ma bourse me permit d'acheter !... Telles ont été pour moi les débauches et les joies de ma jeunesse !... 4 Inédit. Archives Levie-Ramolino.

Fesch à qui j'ai écrit plus longuement pourra te donner quelques renseignements sur le chemin que vous devez suivre pour ultimer l'affaire de la Pépinière. Il serait temps que tu t'en occupasses sérieusement. Lorsque tu auras fait tout ce que tu dois faire à Bastia, je (m'occuperai) d'ultimer le tout en sollicitant à l'Assemblée nationale.

Louis a écrit cinq ou six lettres ; je ne sais pas ce qu'il y baragouine.

Il étudie à force, apprend à écrire le français ; je lui montre les mathématiques et la géographie. Il lit l'histoire. Il fera un excellent sujet. — Toutes les femmes de ce pays-ci en sont amoureuses. Il a pris un petit ton français, propre, leste ; il entre dans une société, salue avec grâce, fait les questions d'usage avec un sérieux et une dignité de trente ans. Je n'ai pas de peine à voir que ce sera le meilleur sujet de nous quatre. Il est vrai qu'aucun de nous n'aura eu une aussi jolie éducation.

Tu ne trouveras peut-être pas ses progrès fort rapides dans l'écriture, mais tu songeras que jusqu'ici son maître ne lui a encore appris qu'à tailler ses plumes, à écrire en gros. Tu seras plus satisfait de son orthographe. C'est un charmant sujet, travailleur par inclination autant que par amour-propre et puis pétri de sentiment... C'est un homme de quarante ans qui en a l'application et le jugement. — Il ne lui manque que l'acquis. C'est dommage que je crains qu'il n'y ait pas d'examen. Alors, il faudrait qu'il retourne en Corse et son éducation serait manquée entièrement.

Le trésorier Conti aura besoin d'un commis ou deux pour faire sa besogne. Ne pourrait-il pas prendre Lucien. Le trésorier du district de Saint-Jean-de-Losne a trois commis.

L'on devra établir à Ajaccio un bureau pour l'Enregistrement et les Domaines, mais c'est les Domaines qui devront nommer aux places.

Ton adresse aux [.....]1 a été trouvée meilleure que je ne le craignais. Elle a fait très bon effet.

1 Il s'agit ici de l'Adresse à toutes les sociétés des amis de la Constitution par le club d'Ajaccio en date du 27 mars qui se trouve dans le numéro 23 du Journal des amis de la Constitution (mardi 3 mai l'an deuxième) et qui a les honneurs de l'impression. En voici le texte : Amis de la Constitution... jetons des faisceaux de lumière sur les nuages accumulés par les ennemis du bien public. Incapables désormais de pouvoir résister de front à un peuple immense et libre, c'est en le divisant, c'est en l'aveuglant qu'ils prétendent en triompher.

A les entendre, les fureurs de la guerre civile dévorent tel département. Tel autre est en combustion ; l'anarchie qui règne dans tous doit bientôt nous faire regretter le calme perfide du despotisme. C'est ainsi qu'ils voudraient nous épouvanter par notre ombre, faire frémir l'habitant du nord par le récit mensonger des troubles qui se produisent au midi.

... Nous devons vous dénoncer leurs calomnies en vous assurant qu'il règne dans notre département la tranquillité la plus entière, que le peuple connaît l'esprit de la liberté et sait la distinguer de la licence. Il est enthousiaste de cette Constitution dont il attend avec impatience le complément.

Lorsque les agents du pouvoir ministériel que vous avez détruits vinrent nous ravit-une liberté que nous avions acquise après quarante ans de combats continuels, ils nous trouvèrent encore les armes à la-main. Français du continent, que vous a-t-elle coûté

Adieu.

Il est vraisemblable que, en outre, dans son régiment, Napoléon s'occupait de politique, mais il avait peu à faire pour convertir à ses idées les bas officiers. Ceux de La Fère avaient été des premiers à se signaler par leur zèle pour la Constitution et l'on en a la preuve dans la lettre écrite par eux aux officiers et soldats de la garde nationale d'Auxonne partant pour la confédération de Dijon1. Il entretenait sans doute ces idées, comme il le fit à Valence, en allant lire aux soldats les journaux patriotiques, mais le club d'Auxonne2 n'était pas encore en activité et le séjour de Napoléon dans cette garnison devait être trop bref pour qu'il pût influer sur la société populaire.

On procédait en effet à une nouvelle organisation du corps de l'artillerie, en vertu du règlement rendu le 1er avril 1791, conformément au décret des 2 et 15 décembre 1790, et cette organisation allait nécessiter des mutations nombreuses entre officiers. Napoléon craignait d'avoir à quitter Auxonne, où il avait rencontré de précieuses ressources pour l'éducation de son jeune frère, et, cherchant à parer le coup qui le menaçait, il écrit, le 3 juin, à M. Le Sancquer, premier commis à la Guerre, qui avait connu son père, la lettre suivante :

Monsieur3,

Etranger à Paris, sans aucune connaissance, ce n'est que dans vous que j'espère.

L'amitié que vous vouliez bien avoir pour mon père me fait espérer que vous voudrez bien vous employer pour moi.

Dans le travail des corps, il me paraît qu'on me fait changer de régiment ; cela m'afflige sur tous les points de vue, tandis qu'il est des officiers qui me suivent immédiatement qui changeraient sans répugnance. J'ai un frère avec moi qui se destine au corps : je me suis chargé de son instruction, ce qui deviendrait impossible dans un autre régiment.

Si le travail avait déjà paru, je ne vous importunerais pas. Je sais qu'alors il ne reste plus qu'à obéir ; mais dans l'état des choses, je me flatte que vous daignerez vous intéresser à moi.

Je conserverai de votre bonté un souvenir reconnaissant.

Avec respect.

cette liberté précieuse ? Comparez vos efforts avec les nôtres et vous les trouverez bien faibles et de courte durée. Mais aussi, toute votre chaleur est concentrée, votre force est immense : préparez-vous pour la défense de la liberté aux mêmes efforts que nous employâmes jadis pour son acquisition. Elit quel sera le prince audacieux qui osera croire vous pouvoir encore façonner au joug ? Sa vie ne saurait y suffire. Vivons pour la liberté et, s'il le faut, mourons pour elle.

- 1 Procès-verbal de la confédération des gardes nationales des quatre départements formant ci-devant la province de Bourgogne et pays adjacents faite sous les murs de Dijon le 18 mai 1790. Dijon, 1790, in-8°, p. 37.
- 2 La première fois que la Société d'Auxonne parait dans le *Journal des Débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, c'est le 29 mars 1792. (Correspondance, n° 42, 18 avril 1792.)
- 3 Iung, II, 78.

Cette lettre demeura inutile, car le mouvement était signé. Napoléon s'y trouvait compris comme lieutenant en premier et était désigné pour le régiment de Grenoble, devenu quatrième de l'arme, en garnison à Valence. Il lui fallut se procurer les effets d'uniforme et d'équipement de son nouveau grade, et cela lui fit quelques dettes — les seules qu'il ait connues — qu'il régla dès qu'il eût reçu ses appointements1. Ce ne fut que dans les premiers jours de juin, ainsi que le prouvent les dates de ses extraits de lectures, que Napoléon rejoignit sa nouvelle garnison. Il devait y retrouver d'excellents amis, mais ce ne fut pas sans regret qu'il se sépara du régiment de la Fère où il servait depuis cinq ans et où il laissait des intimités précieuses : Gassendi et Marescot entre autres dont il devait faire des grands officiers de son empire ; Des Mazis et Lelieur de Ville-sur-Arce2, auxquels il devait procurer dans sa maison d'agréables sinécures.

Mais, après avoir surmonté cette contrariété, il ne tarda point à s'habituer de nouveau à Valence et à s'y plaire. D'abord il avait retrouvé sa chambre chez Mlle Bou, laquelle s'occupait maternellement du jeune Louis3. Puis, il avait revu dans la société plusieurs personnes qu'il avait connues à son premier séjour et cellesci lui firent faire de nouvelles liaisons : c'est ainsi que, par son ami le commissaire des guerres Sucy, il se trouva en intimité avec Bachasson de Montalivet4 qu'il appela plus tard de lui-même aux plus hautes fonctions : préfet,

¹ Coston, I, 161, dit que Napoléon laissa à Auxonne un billet de 100 livres entre les mains d'un marchand de drap pour fourniture d'étoiles ; un autre de 15 livres envers un fourbisseur pour le prix d'une épée de rencontre à poignée de cuivre dore, et une reconnaissance de la livraison d'une petite fourniture de bois, Pichard, *loc. cit.*, p. 79, dit qu'il devait à M. Louvrier, fournisseur à Auxonne 300 et quelques livres, prix de son nouvel uniforme et qu'il les lui envoya quelque temps après et non, comme on l'a dit, seulement quand il fut consul.

² Marmont (*Mémoires*, I, 17) dit que d'Auxonne, Napoléon venait souvent avec Lelieur de Ville-sur-Arce à Dijon pour voir Marmont, cousin germain de Ville-sur-Arce. Il fit de même un voyage en Bourgogne, ce qu'il appelait son voyage sentimental à Nuits — ce qui a donné lieu à Walter Scott de penser que Napoléon avait voulu écrire un voyage à la façon de Sterne. L'Empereur, à Sainte-Hélène, a raconté son souper à Nuits chez Gassendi, sa réception chez une dame Maret ou Muret (*Mémorial*, V, 166), les lances qu'il avait rompues pour ses idées. Ces idées, quand il était empereur, il n'aimait point trop qu'on les lui rappelât : un jour, au conseil d'État, Gassendi dans la discussion s'appuie d'une théorie des économistes ; l'Empereur l'arrête : Mais, mon cher, qui vous a rendu si savant ? Où avez-vous pris de tels principes ? Gassendi répond que c'est de lui, Napoléon, qu'il tient cette opinion. Comment ! de moi ? s'écrie l'Empereur.... Allons, mon cher, vous vous serez endormi dans vos bureaux et vous y aurez rêvé tout cela. (*Mémorial*, IV, 292.) Gassendi n'avait point rêvé, mais il avait trop bonne mémoire. Au surplus, cela ne lui nuisit point. (Voir Jules Arnoux, *Le général Gassendi*, Digne, 1891, in-8°.)

³ On est en droit de se demander si Napoléon, à l'exemple de la plupart des officiers et des patriotes ne s'était point fait recevoir maçon, soit à la loge de la Sagesse, O.*.dc Valence dont le vén.*. était de Planta, ancien officier de cavalerie, soit à la Parfaite union, O.*. de Bastia dont le vén.*. était Le Changeur père. Il passait pour avoir reçu au moins les premiers grades et on en a pour preuve la réception qui lui fut faite par les maçons de Nancy à son retour de Rastadt, mais, de certitude à ce sujet, nul n'en a et les écrivains maçonniques ne sont rien moins qu'affirmatifs.

⁴ Notice sur le comte Jean-Pierre Bachasson de Montalivet, par le comte Camille Bachasson de Montalivet. Paris, 1867, in-8°. Voici comment Chaptal, Mémoires, 183, raconte le fait : La préfecture de la Manche étant venue à vaquer, le Premier Consul ordonne à Chaptal, alors ministre de l'Intérieur, d'écrire à Montalivet pour lui offrir cette préfecture. Montalivet se rend à Paris, à Malmaison où il passe toute la journée.

directeur général, ministre, comte de l'Empire et le reste ; les honneurs qu'il lui prodigua peuvent compter peu ; mais ce qui compte, le voici. Au retour de Russie, à propos de l'affaire Malet et des conspirations royalistes, l'Empereur se laissa aller à des paroles blessantes pour Montalivet qui, déposant son portefeuille dans le salon même, déclara qu'il rompait à jamais des liens qu'il ne pouvait plus conserver avec dignité et se retira. Rentré au ministère, il avait annoncé sa résolution à Mme de Montalivet et faisait ses préparatifs de départ, lorsqu'un chambellan de l'Empereur se fit annoncer et rendit au ministre de l'Intérieur ces paroles que Napoléon lui-même avait recommandé qu'il répétât textuellement : Je prie mon ami Montalivet de venir me voir. Le ministre ne put résister à une telle invitation et dès qu'il arriva aux Tuileries, l'Empereur vint à lui et lui prenant les deux mains : N'est-ce pas, mon cher Montalivet, que nous oublions ce qui vient de se passer. — Il m'est resté toujours tendrement attaché, disait-il à Sainte-Hélène.

L'abbé de Saint-Ruf venait de mourir, Mme du Colombier et sa fille avaient quitté Valence, mais le cabinet de lecture d'Aurel était toujours ouvert et c'était même dans ce modeste local et dans le petit café de Mlle Bou, que s'étaient tenues les premières séances de la Société des amis de la Constitution. Dès son arrivée, Napoléon ne manqua pas de s'y faire inscrire. Il y prononça un discours qui lui valut dit-on, de tels applaudissements qu'il fut question de porter l'orateur à la présidence.

On peut penser que ce discours fut prononcé à l'occasion de la fuite du Roi et du nouveau serment qui venait d'être demandé à l'armée2. Ce serment, que Napoléon prêta avec conviction, rendit plus profonde encore la scission entre les officiers patriotes et les royalistes. Parmi ceux-ci, se distinguaient MM. de Romain, de Boisbaudry, Duprat et d'Hédouville qui ne tardèrent pas à émigrer, tandis que, au nombre des autres, il fallait compter Bonaparte lequel réunissait chaque jour les sous-officiers de sa compagnie pour leur lire les journaux patriotiques, Berthou de la Motte qui avait contribué à l'arrestation de Mesdames à Arnay-le-Duc, Vaubois, Gouvion, Champeaux, Faultrier, d'Anthouard, Villantroys, Ducos de la Hitte, Pernetti, Fouler, tous promis aux plus belles destinées militaires.

Ces officiers ne manquaient aucune des fêtes patriotiques. Le 3 juillet, ils assistaient à la réunion de. vingt-deux sociétés des amis de la Constitution qui se tenait à Valence à l'occasion de la fuite du Roi ; le 14 juillet, avec toutes les autorités civiles, ils prêtaient au Champ de Mars le serment civique. Ils étaient tout à l'enthousiasme : on en a la preuve dans cette lettre écrite par Napoléon à son ami M. Naudin, commissaire des guerres à Auxonne.

Napoléon l'accable de questions relatives à son séjour, à Valence, ce qu'ils y ont fait, les personnes qu'ils y ont connues. Il lui demande avec intérêt des nouvelles d'une limonadière chez laquelle ils allaient prendre le café. Sur la réponse qu'elle vivait encore : Je crains de n'avoir pas payé exactement toutes les tasses de café que j'ai prises chez elle. Voilà cinquante louis que vous lui ferez passer de ma part.

¹ Souvenirs d'un officier royaliste, II, 142.

² Je jure d'employer les armes remises entre mes mains à la défense de la Patrie et de maintenir contre ses ennemis du dedans et du dehors la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale, de mourir plutôt que de souffrir l'invasion du territoire français par des troupes étrangères et de n'obéir qu'aux ordres qui me seront donnés en vertu des décrets de l'Assemblée nationale.

Valence, 27 juillet1.

Monsieur,

Tranquille sur le sort de mon pays et la gloire de mon ami2, je n'ai plus de sollicitude que pour la mère patrie : c'est à en conférer avec vous que je vais employer les moments qui me restent de la journée : s'endormir la cervelle pleine des grandes choses publiques et le cœur ému des personnes que l'on estime et que l'on a un regret sincère d'avoir quittées, c'est une volupté que les grands épicuriens seuls connaissent.

Aura-t-on guerre ?... se demande-t-on depuis plusieurs mois. J'ai toujours été pour la négative. Jugez mes raisons.

L'Europe est partagée par des souverains qui commandent à des hommes et par des souverains qui commandent à des bœufs ou à des chevaux.

Les premiers comprennent parfaitement la Révolution. Ils en sont épouvantés, ils feraient volontiers des sacrifices pécuniaires pour l'anéantir, mais ils n'oseront jamais lever le masque de peur que le feu ne prenne pas chez eux... Voilà l'histoire de l'Angleterre, la Hollande, etc.

Quant aux souverains qui commandent à des chevaux, ils ne peuvent saisir l'ensemble de la Constitution, ils la méprisent. Ils croient que ce chaos d'idées incohérentes entraînera la ruine de l'Empire français... A leur dire, vous croiriez que nos braves patriotes vont s'entr'égorger, de leur sang purifier la terre des crimes commis contre les Rois et ensuite plier la tête plus bas que jamais sous le despote mitré, sous le fakir cloîtré et surtout sous le brigand à parchemins. Ceux-ci ne feront donc aucun mouvement. Ils attendent le moment de la guerre civile, qui selon eux et leurs plats ministres, est infaillible.

Ce pays est plein de zèle et de feu... Dans une assemblée composée de vingt-deux sociétés des trois départements, l'on fit il y a quinze jours la pétition que le Roi fût jugé.

Mes respects à Mme Renaud et à M. et Mme Goy. J'ai porté un toast aux patriotes d'Auxonne lors du banquet du 14. Ce régiment ci est très sûr : les soldats, sergents et la moitié des officiers. Il y a deux places vacantes de capitaine.

Respect et amitié.

V.S.

BUONAPARTE.

Le sang méridional qui coule dans mes veines va avec la rapidité du Rhône. Pardonnez donc si vous prenez de la peine à lire mon griffonnage.

La politique, on l'a déjà dit, n'avait point arrêté, à Auxonne, le cours de ses études. Elles sont bien poussées dans le même sens que deux ans auparavant, mais elles paraissent moins désintéressées des événements et des temps. Les

¹ Publiée Histoire parlementaire de la Révolution, par Buchez et Roux, XVII, 56.

² Paoli, sans doute.

polémiques du dehors y influent et la sérénité est moindre. Il lit bien le *Voyage de Coxe en Suisse*1, les *Mémoires de Duclos*2, l'*Histoire de Florence*3, l'*Essai sur les mœurs*4 mais ce qui l'inquiète davantage, c'est la constitution civile du clergé, à propos de laquelle il analyse l'*Histoire de la Sorbonne*5 et l'*Esprit de Gerson*6; c'est la question de la noblesse qu'il étudie avec Dulaure7. Le résumé de ses opinions à cette date se trouve en ce court écrit qu'on peut intituler République ou Monarchie8 et qui est évidemment provoqué par les polémiques qui ont suivi la fuite et la suspension de Louis XVI.

Ses idées morales sont restées telles qu'en 1787 : on en a la preuve formelle par ses *Impressions de voyage*9 et surtout par le *Dialogue sur l'amour*10. Quant à ses théories sociales, il les expose lui-même en une série de compositions qui jettent le jour le plus complet sur son esprit.

C'est durant son séjour à Valence que Napoléon compose ou du moins rédige, en vue d'un concours ouvert pour l'année 1791 par l'académie de Lyon, un discours sur cette question : Déterminer les vérités et les sentiments qu'il importe le plus d'inculquer aux hommes pour leur bonheur.

On peut penser que ce fut l'abbé Raynal qui, à Marseille, lui donna l'idée de concourir, car c'était Raynal qui, dès 1780, avait fondé le prix de 1.200 livres que l'Académie devait décerner.

En 1780, la question à traiter était sur les avantages ou les inconvénients résultant de la découverte de l'Amérique, mais vainement avait-elle été proposée en 1783, 1785, 1787, 1789 ; il ne s'était trouvé personne pour répondre. Consulté par M. de la Tourette sur le sort qu'il fallait donner à ses 1.200 livres, l'abbé Raynal avait proposé une question sur la traite des noirs, mais l'Académie y fît des objections et ce fut elle qui découvrit ce sujet des Vérités et des Sentiments qu'elle estima de nature à ne pas la compromettre. Pour se préparer à concourir, Napoléon avait, comme on le verra, recueilli dans ses Cahiers d'expressions11 (Cahiers 19 et 20), des mots étranges, sonores, inusités, des termes scientifiques ou étrangers que, selon l'usage du temps, il comptait semer sur son discours. C'est là même ce qui en fournit la date d'une façon assurée, la rédaction du Discours étant certainement postérieure à la lecture de Roland furieux dont Napoléon prit ses extraits à partir d'août 1791. De plus, en vue de ce discours, Napoléon avait écrit des notes sur le discours de Rousseau : De l'origine et des fondements de l'inégalité parmi les hommes, et sur des points, il l'avait réfuté12 ; enfin, pour coordonner ses propres idées, il en avait jeté

2 Pièce XLII.

_

¹ Pièce XLI.

³ Pièce XLV.

⁴ Pièce XLVII.

⁵ Pièce XL.

⁶ Pièce XLIV.

⁷ Pièce XLIII.

⁸ Pièce XLVIII.

⁹ Pièce XXXIX.

¹⁰ Pièce XLIX.

¹¹ Pièce XLVII.

¹² Pièce L.

d'abord une sorte de sommaire1. Puis il avait écrit ce *Discours* dont la plus grande partie est restée jusqu'ici inédite2.

On peut dire que ce Discours est l'œuvre capitale de Napoléon à vingt-deux ans. Il contient ses idées sur l'hérédité, sur l'égalité des partages, sur la formation des sociétés, sur tout ce qui agite l'humanité depuis des siècles et l'agitera toujours. Il renferme sur l'homme de génie et sur l'ambition des pages qui prendront place entre les plus célèbres qu'on puisse citer de Napoléon et, peut-être, après qu'on les aura lues, le jugement porté par la commission d'examen de l'académie de Lyon étonnera-t-il quelque peu3. Cette commission composée de MM. de Campigneules, Jacquet, Mathon de la Cour, Vasselier et de Savy, tous hommes célèbres sans doute, à Lyon, en leur temps, mais dont la renommée littéraire est restée purement locale, car on ne sait d'eux nul livre imprimé, cette commission avait seize manuscrits à examiner. Celui de Napoléon portait le n° 15. Il fut déclaré au-dessous du médiocre. Le spirituel4 Vasselier dit : Le n° 15 est un songe très prononcé. L'illustre de Campigneules jugea : Le n° 15 n'arrêtera pas longtemps les regards des commissaires. C'est peut-être l'ouvrage d'un homme sensible ; mais il est trop mal ordonné, trop disparate, trop décousu et trop mal écrit pour fixer l'attention. Par délibération en date du 29 novembre 1791, l'Académie adoptant le rapport de ses commissaires, renvoya le prix à deux ans et accorda simplement une mention honorable au manuscrit portant le nº 8. C'était l'œuvre de Daunou5. Ce fut ce même Daunou qui, ayant repris son travail, emporta le prix en 1793. De Napoléon, il ne fut jamais question, quoi qu'en aient dit Las Cases et O'Meara. Mais les jugements académiques ne sont pas sans appel6.

Les concours des académies do province étaient pour l'ordinaire fermés à la séance solennelle du 25 août. Napoléon remit son mémoire le dernier — puisqu'il porte le numéro 15 (le seizième ayant été accepté après la clôture du concours) — et, aussitôt après, c'est-à-dire dans les derniers jours d'août, se disposa à profiter d'un semestre qu'il avait obtenu pour retourner en Corse. Son colonel, M. de Campagnol, fort royaliste et surtout d'une piété exaltée7, qui néanmoins sur l'invitation de certains de ses officiers s'était fait recevoir de la Société des amis

1 Pièce LI.

² Pièce LII.

³ Histoire de l'Académie de Lyon, par J.-B. Dumas, Lyon, 1840, 2 vol. in-8°, I, 144. F. Bouillier, L'Institut et les Académies de Province, p. 138. Coston, II, 150.

⁴ Coston, II, 150.

⁵ Documents biographiques par P. C. F. Daunou, par Taillandier. Paris, 1847, in-8°, p. 27.

⁶ Quantité de légendes sont en circulation à propos de ce discours que l'on croyait perdu à jamais, sauf le fragment publié en 1826 chez Baudouin frères par le général Gourgaud. On a dit que Talleyrand était parvenu à se procurer le manuscrit original dans les archives de l'académie de Lyon et l'avait présenté à l'Empereur qui l'avait jeté au feu. On a dit que ç'avait été M. Bureaux de Buzy, préfet du Rhône, qui avait été l'auteur de la soustraction et peu s'en est fallu qu'on n'ajoutât que c'était par ordre de l'Empereur. D'autre part, à lire l'avertissement en tête de l'édition Gourgaud, on croirait qu'on a là, sauf une ligne, le discours entier, d'après une copie que Louis aurait prise et qui depuis se serait multipliée. Or, la partie du discours publiée en 1826, et réimprimée depuis par tous les auteurs qui ont écrit sur la vie de Napoléon forme à peine la moitié du discours complet et la partie, inédite jusqu'ici, semblera sans nul doute de beaucoup la plus personnelle, la plus intéressante, la plus élevée de style et de pensée.

⁷ Souvenir de M. de R., II, 139.

de la Constitution1, aurait, dit-on, refusé tout congé à Napoléon, et celui-ci, pour obtenir l'autorisation qu'il désirait, serait allé trouver à Pommiers, dans le département de l'Isère, le baron du Teil, qui, comme inspecteur général d'artillerie, avait la place de Valence dans son commandement : ce serait du Teil qui, malgré le colonel et malgré les règlements, aurait accordé un congé de trois mois2 : on ne fournit de cette assertion aucune preuve quelconque. Napoléon eut son semestre à la date du 1er septembre, comme il était d'usage pour les officiers corses ; et il était déjà arrivé à sa destination lorsque parvint au régiment la circulaire de Du Portail, ministre de la Guerre, en date du 8 septembre, ordonnant de suspendre, à cause des bruits de guerre, le départ des semestriers ; par suite, Napoléon n'eut pas besoin de l'intervention de personne pour triompher de mauvaises volontés qui n'existaient pas.

-

¹ Coston, I, 170.

² Coston, I, 179. On ajoute, ce qui est encore moins probable, que Napoléon ne prévint peint son colonel du congé qu'il avait obtenu.

§ 16. — CORSE - SEPTEMBRE OU OCTOBRE 1791. - (?) MAI 1792.

Napoléon arriva probablement en Corse en temps utile pour assister aux élections à l'Assemblée législative, lesquelles eurent lieu à Corte à la fin de septembre. Les Bonaparte n'y furent point heureux : on a vu que Joseph espérait un siège de député : il ne fut pas même ballotté. Peraldi, le colonel de la garde nationale, et Pozzo di Borgo furent élus pour Ajaccio. Avec Peraldi, la rivalité était déjà ancienne ; avec Pozzo di Borgo, jusque-là l'entente avait paru assez intime ; mais, depuis ce moment, l'hostilité commence. Les élections avaient été faites sous l'influence directe de Paoli ; seuls, ses candidats avaient été nommés. Les Bonaparte avaient donc été écartés par lui, soit qu'il les trouvât trop ambitieux et trop pressés, soit que déjà Napoléon lui fît ombrage, soit — et c'est plutôt la vérité — qu'il comprît que ces jeunes gens, élevés en France, pénétrés par les idées philosophiques, dévoués aux idées républicaines qui prenaient faveur sur le continent, ne seraient jamais entièrement à lui, ne suivraient pas uniquement ses directions, lui échapperaient quelque jour et, sans avoir été utiles, deviendraient dangereux.

Tel en 1791 qu'en 1768, et c'est cette unité de caractère qui fait sa grandeur, Paoli n'avait en tête qu'une seule idée : procurer à son pays l'indépendance. Il n'était point l'obligé de la France : il n'avait contracté nul lien avec elle. Un roi de France l'avait proscrit, fait vivre vingt ans en exil. L'Assemblée nationale lui avait, sans conditions, rouvert les portes de son pays, l'avait acclamé, adulé, avait fait de lui pendant huit jours une sorte de dieu, quelque chose comme un Washington. Paoli avait fort bien reçu l'encens, mais ne s'était en rien engagé. Il voulait bien marcher avec la France, tant que la France marcherait avec lui ; il voulait bien que la Corse fût un département français, tant que, de ce fait, il y exercerait une dictature absolue et indépendante, tant que la France lui verserait des subsides, paierait ses fonctionnaires, fournirait à ses soldats des armes et des munitions, mais il n'entendait nullement que la France prit pied en Corse, s'y installât, s'y impatronisât, imposât sa langue, ses mœurs et ses habitudes.

La défiance naturelle à son esprit s'exerçait tout naturellement contre les Bonaparte. Vainement rappelaient-ils que Charles, leur père, avait combattu pour l'indépendance. Paoli se souvenait que Charles n'était point resté pur, qu'il s'était rallié, avait reçu les bienfaits du Roi, avait été en amitié avec Marbeuf, avec les Boucheporn, — Mme Bonaparte de même. — Les enfants parlaient français, avaient été élevés en France. Sans doute, ils faisaient montre de leur dévouement à la patrie. Mais ce dévouement même n'était-il pas trop ardent ? Ne s'émancipait-il pas jusqu'à l'indépendance ? N'était-il pas suspect d'ambition personnelle ? Paoli voulait bien les garder en réserve, mais au second plan, à condition de les avoir mis à l'épreuve et de les tenir sous sa main.

Aussi, après avoir enlevé à Joseph la députation, par compensation et pour ne point se l'aliéner complètement, il le fait élire membre du Directoire du département1. C'est une habileté de plus. En paraissant lui faire un avantage, il l'enlève du seul endroit où il ait quelque chose à redouter de lui et de son influence. On le vit bien plus tard ; la présence de Joseph dans le Directoire du district eût sans doute imprimé aux événements, à Ajaccio, une marche toute

_

¹ Joseph, Mémoires, I, 45.

différente. Noyé dans le Directoire départemental, où il avait d'autant plus à travailler que ses collègues et lui étaient plus ignorants en matière d'administration1, éloigné de sa ville natale, où il n'avait pas eu le temps de s'affermir, il ne comptait plus.

Pour rompre en visière et lutter, les Bonaparte ne pouvaient guère y penser, au moins sur ce grand théâtre : d'ailleurs, le nerf de la guerre leur manquait. L'archidiacre Bonaparte, leur tuteur, gardait par devers lui tout l'argent de la

1 La lettre suivante, inédite (*Archives Levie-Ramolino*) montre à quel point le Directoire avait besoin d'être éclairé sur les principes les plus simples d'administration. Cette lettre, non datée, est relative à l'établissement des rôles de la contribution foncière pour 1792. Elle devrait donc être d'octobre 1791 au plus tard, mais on sait par Volney que les rôles ne furent établis pour 92 que dans le courant de l'année. Il n'en est pas moins d'un haut intérêt de lire cette consultation de Napoléon en matière administrative. C'est la première qu'il ait eu occasion de donner.

Adresse: A monsieur, monsieur Buonaparte, membre des 36, Corte.

J'ai lu avec attention la lettre du département que tu m'as envoyée. Je l'ai comparée avec les décrets du 25 novembre 1790, du 17 mars, du 27 mai et du 11 juin 1791 ; acceptés le 1er décembre 1790, le 27 mars, le 3 juin et 17 juin 1791 sur l'imposition foncière. Voici mes observations :

Selon le titre premier de la loi du 23 novembre, l'imposition foncière est une imposition proportionnelle sur le revenu net des biens-fonds, soit terres, soit maisons de ville, soit maisons de campagne. (Articles 10, 11, 12, titre II, et article 9, titre V.)

L'imposition foncière peut donc être considérée comme représentant : 1° notre ancien *vintesimo* ; 2° l'imposition sur les maisons ; 3° une imposition qui existerait sur les maisons occupées par les propriétaires mêmes.

Pour répartir avec exactitude l'imposition foncière, il aurait fallu d-mc se servir de ces trois éléments de répartition et non pas, comme a fait le département, prendre le *vintesimo* seul pour base, erreur sensible pour quiconque connaît la nature de l'imposition foncière.

Les deux premiers éléments sont connus ; quant au troisième, l'on aurait pu prendre pour le présenter le rapport des populations.

Le rapport composé de ces trois composants aurait été le plus exact possible si l'imposition foncière ne renfermait une autre grande différence avec l'imposition dite le *vintesimo*. La première doit être perçue sur le produit net. La seconde l'était sur le produit brut. Dès lors, le rapport proportionnel d'une de ces impositions ne peut servir d'élément à la répartition de l'autre.

Pour rendre ceci plus sensible, supposez que le district d'Ajaccio ne renferme que des vignes et le district de Tallano que des terres ensemencées. Par la répartition faite sur la base du *vintesimo*, celui d'Ajaccio aurait du payer 1.000 L., celui de Tallano 800 L. Si le district d'Ajaccio paye 1.000 L., il est censé avoir 20.000 L. de revenu et celui de Tallano 16.000 L. Le premier n'a que des vignes ; les frais de culture sont au moins de moitié ; aussi le revenu imposable par la contribution foncière n'est que de 10.000 L. Devant payer 1.000 L., l'habitant d'Ajaccio paierait donc le dixième.

Répartir avec exactitude cette imposition en la répartissant proportionnellement aux fonctionnaires et moines des neuf districts et en ajoutant quelque chose de plus aux districts de Bastia et Ajaccio comme pouvant renfermer quelques artisans et commerçants étrangers sujets à l'imposition mobilière.

Toutes ces observations sont, mon ami, de la plus grande force. Représente-les au Conseil. Une autre répartition est indispensable et, au moins, que, pour répartir entre les communautés et pour former les mandements des districts, le Conseil fasse une instruction selon ces principes, car lorsqu'une chose est fausse et vicieuse, plus elle [devient] en petit et plus l'erreur devient dangereuse.

Il y aurait bien d'autres observations pour la perfection de cette répartition selon ces idées, mais le temps me presse.

_

famille, touchait les revenus, cachait le trésor dans son lit dont il ne pouvait bouger. En octobre 1791, la maladie dont il souffrait depuis vingt ans s'aggrava. Dans la nuit du 15 au 16 octobre il expira. Avant de mourir, sa famille étant réunie autour de lui, il dit en s'adressant d'abord à Mme Bonaparte : Letizia, cesse tes pleurs, je meurs content puisque je te vois entourée de tes enfants. Mon existence n'est plus nécessaire aux enfants de Charles ; Joseph est aujourd'hui à la tête de l'administration du pays ; ainsi il peut diriger celle de la famille. Toi, Napoléon, tu seras un grand homme. *Tu poi, Napoleone, sarai un omone*1.

La mort du grand-oncle allait permettre aux Bonaparte de se développer un peu à l'aise et d'employer à la politique le maigre trésor mis parcimonieusement de côté et qui n'eût pu arriver plus à propos2. Pour fortifier leur parti, Joseph étant obligé de résider à Corte, la présence de Napoléon à Ajaccio était nécessaire et, d'autre part, sacrifier sa carrière eût été bien pénible. Les circonstances permirent qu'il restât sans avoir à envoyer sa démission.

Napoléon, en effet, si Paoli lui était déjà contraire, avait trouvé un protecteur efficace en son parent, le maréchal de camp Antoine de Rossi qui, en l'absence du duc de Biron3, avait remplacé provisoirement, comme commandant en Corse, le vicomte de Barrin.

Le décret du 4 août 1791 sanctionné le 12, avait ordonné qu'il serait formé dans chaque département autant de bataillons de volontaires qu'il se présenterait de fois 568 hommes. Chaque bataillon devait être distribué en neuf compagnies de soixante-trois hommes, dont une de grenadiers et huit de fusiliers. Chaque compagnie devait comprendre trois officiers, sept sous-officiers, cinquante-deux soldats et un tambour. L'état-major était composé de deux lieutenants-colonels, un adjudant major, un adjudant sous-officier, un quartier-maître, un tambour maître et un armurier.

Tous les grades et emplois étaient à l'élection, sauf ceux d'adjudant major et d'adjudant sous-officier, auxquels devait nommer l'officier général aux ordres de qui le bataillon se trouverait. Les candidats à ces emplois devaient être actuellement en activité dans les troupes de ligne, comme officiers et comme sous-officiers. L'adjudant major avait rang et solde de capitaine et son service dans les bataillons de volontaires lui comptait comme s'il avait été présent à son corps4.

2 La preuve de ce que je dis ici se trouve dans les achats de biens nationaux faits à cette époque par Napoléon. Le 13 décembre 1791, il achète, de moitié avec Fesch, les terres de Saint-Antoine et de Vignale au territoire d'Ajaccio, et la maison dite Trabacchina en la dite ville, provenant du chapitre d'Ajaccio.

¹ Joseph, I, 47 et 117. On avait trop en Corse le sentiment du droit d'aînesse pour que l'archidiacre ait pu, comme on a dit, penser à en déposséder Joseph. Pour les cadets, pour Lucien surtout, Joseph demeura toujours le chef de famille.

³ Biron (*Mém. de Lauzon*, Éd. Lacour, p. 380) avait pourtant depuis 1791 son équipage en Corse et sollicita constamment, dit-il, de 91 à 93, d'aller y prendre son commandement.

⁴ Il faut remarquer que, l'artillerie étant un corps à part, il arrivait qu'un officier du corps, employé dans l'armée, eût en même temps un grade dans cette armée et un grade dans le corps. C'est ce que Marmont, I, 229, appelle le grade dans le corps et le grade hors du corps. Il en donne un singulier exemple : l'État militaire (de l'an VI) présente ceci : Bonaparte, chef de bataillon d'artillerie détaché dans l'armée comme général en chef de l'armée d'Italie, et plus loin : Mamont, colonel du 2e régiment

L'emploi d'adjudant major était donc désirable pour Napoléon auquel il donnait le rang et la solde de capitaine : de plus, c'était la possibilité de continuer son service en Corse, d'y établir et d'y maintenir son influence. Napoléon le sollicita.

Le 1er novembre, Rossi écrivit au ministre de la Guerre pour lui demander l'autorisation de nommer le lieutenant Bonaparte, adjudant major d'un des bataillons de volontaires qui allaient être formés. Le ministre répondit le 14 janvier 17921 que la nomination que Rossi ferait à ce sujet serait très légale, puisque, ajoutait-il, comme je vous l'ai déjà observé, la loi du 12 août n'exclut pas de ces emplois les officiers et sous-officiers d'aucune arme. Le ministre faisait remarquer que, le 28 décembre, l'Assemblée législative avait rendu un décret laissant aux bataillons de gardes nationales volontaires le choix de leurs adjudants majors ; mais, ce décret qui ordonnait en même temps que, sauf les lieutenants-colonels, les officiers en activité de toutes les armes, employés actuellement dans les bataillons de volontaires rentreraient à leurs corps au plus tard le 1er avril, n'étant encore ni sanctionné, ni promulgué, les officiers généraux pouvaient, pour le bien du service, donner des adjudants majors à ceux des bataillons de leur division qui seraient formés avant cette promulgation.

Rossi pouvait donc passer outre et se disposait sans doute à le faire. Il n'est pas possible que Napoléon l'ignorât. Rossi n'avait pas évidemment pris sur lui d'écrire au ministre pour lui demander de détacher ainsi un officier d'artillerie si cet officier ne l'avait sollicité : mais, l'on peut penser que la réponse du ministre n'était point encore parvenue au commencement de février et Napoléon, inquiet de n'avoir point été présent à la revue de rigueur du 1er janvier — après laquelle tout officier absent sans congé devait impitoyablement être rayé des cadres — écrivait à son ami Sucy, commissaire des guerres à Valence, pour obtenir de lui des renseignements positifs2.

Des circonstances impérieuses m'ont forcé, Monsieur et cher Sucy, à rester en Corse plus longtemps que ne l'auraient voulu les devoirs de mon emploi. Je le sens et n'ai cependant rien à me reprocher ; des devoirs plus sacrés et plus chers m'en justifient.

Aujourd'hui cependant que je me trouve plus libre, j'aurais envie de venir vous joindre, mais avant j'attendrai le conseil que vous me donnerez. — Comment suis-je placé dans la revue du 1er janvier ? A-t-on nommé à mon emploi et quelle démarche faudrait-il faire ?

Je suis à Corte... M. Volney est ici et dans peu de jours nous partirons pour faire un tour de l'île3. M. de Volney, connu dans la République des

d'artillerie à cheval détaché comme aide de camp du général en chef Bonaparte. Napoléon pouvait donc fort bien être ou adjudant major ou lieutenant-colonel d'un bataillon de volontaires et en même temps lieutenant d'artillerie.

- 1 Coston. II, 175.
- 2 Coston, I, 198, et fac sim., II, 176.
- **3** Les relations de Napoléon avec Volney ont donné lieu à une infinité de légendes dont la plus connue est celle du fameux coup de pied dans le ventre. J'aurai occasion dans un autre livre de chercher la vérité sur ces rapports de l'Empereur avec l'auteur des *Ruines*, que Bonaparte avait voulu pour son collègue au Consulat, qu'il nomma sénateur, créa comte de l'Empire et accabla d'argent. Peut-être certaines théories en vogue sur les idéologues, leur désintéressement, leur reconnaissance, leur patriotisme, et leur véracité, pourront s'en trouver atteintes. Pour Volney, il est bon d'indiquer, dés ce moment, que

lettres par son Voyage en Égypte, par ses Mémoires sur l'agriculture, par ses discussions politiques et commerciales sur le traité de 56, par sa Méditation sur les Ruines, l'est également dans les annales patriotes par sa constance à soutenir le bon parti à l'Assemblée Constituante. Il veut s'établir chez nous et passer tranquillement sa vie dans le sein d'un peuple simple, d'un sol fécond et du printemps perpétuel de nos contrées.

J'ai reçu, il y a plusieurs mois, votre lettre ; vous m'avez donné de bonnes nouvelles de nos amies du bord du Rhône et vous m'avez fait un sensible plaisir. Vous leur direz donc que je prends un intérêt bien juste à leur santé et à leur félicité.

Je crois inutile que vous communiquiez ma lettre à ces MM. du régiment ; il ne dépend que de vous de me faire hâter mon voyage ; à la réception de votre lettre, je partirai.

Mes compliments à Gouvion, Berthon et Vaubois. Mes respects et amitié, Monsieur et cher Sucy.

Votre, etc.,

BUONAPARTE.

son intervention comme député à la Constituante dans le débat du mois de novembre 1789, lui avait valu d'être nommé, par les Corses reconnaissants, directeur de l'Agriculture et du Commerce de l'ile ; sous ce prétexte il avait l'intention de se livrer à quelque grande spéculation agricole ; le retrait par le Roi des concessions faites en Corse à titre gratuit ou quasi gratuit, avait été un des articles réclamés par les Cahiers, et l'Assemblée y avait donné satisfaction. Des terres immenses allaient donc se trouver à vendre dans des conditions exceptionnelles : de ces propriétés, une, comme on a vu cidessus (lettre de Napoléon à Joseph, § 14, lettre de septembre 90), était dès 1790 l'objet des préoccupations de Napoléon : c'était le domaine de la Confina, concédé à feu M. Georges-Marc Stephanopoli et sa fille par lettres patentes du 17 juillet 1778 (Buttafoco, loc. cit., 172). Il est impossible de ne pas penser que ce fut Napoléon qui indiqua cette affaire à Volney lequel, suivant procès-verbal du district d'Ajaccio, en date du 1er mai 1792, fut déclaré adjudicataire du domaine de la Confina del Principe d'une contenance de plus de 600 hectares d'un seul tenant. (Voir le plan du domaine à la fin du tome VII des Œuvres de Volney. Paris, 1825, in-8°) On pourrait croire à certains indices que les Bonaparte furent intéressés dans cet achat. Chaptal (Mém., 186) dont il ne faut accepter les renseignements que sous réserves ; car il a écrit ses souvenirs sous la Restauration, y a mis bien de l'esprit de parti et se trompe souvent sur les noms ; Chaptal qui, malgré tout, a su beaucoup de choses, dit que Volney, ayant acquis un domaine considérable en Corse, Bonaparte l'aurait presque forcé à lui céder une part de ce domaine pour une somme très minime. Il doit évidemment y avoir quelque chose de vrai : une sorte d'association. En tous cas, Volney ayant, le 27 floréal an V, cédé et transporté ses droits sur la Confina del Principe à un certain citoyen Louis Mitouart, celuici, dès le iS messidor an VI, la revendit au citoyen Joseph Fesch. Mitouart semble une personne interposée qui n'a jamais eu d'action réelle et il y a là une affaire comme Fesch en a fait beaucoup dans sa vie. Le 2 germinal an XIII, l'Empereur rachète à Fesch le domaine de la Confina et d'autres terres qui y ont été jointes postérieurement et par donation du même jour, il partage la Confina entre M. André Ramolini, qui en a la plus grosse part et M. André Paravicini. La portion qui avait été attribuée à André Ramolini a été par lui léguée par testament du 12 octobre 1821 à son neveu Napoléon Levie-Ramolino, dont le fils la possède actuellement.

Corte le [.....] février.

Quelques jours après, la réponse du ministre à la lettre de Rossi étant parvenue, Napoléon rassuré écrivait à Sucy cette autre lettre dans laquelle il expose la combinaison qu'il a trouvée, pour rester en Corse sans quitter l'artillerie.

Dans ces circonstances difficiles, le poste d'honneur d'un bon Corse est de se trouver dans son pays. C'est dans cette idée que les miens ont exigé que je [me misse] parmi eux ; cependant comme je ne sais pas transiger avec mon devoir je me proposais de donner ma démission. Depuis, l'officier général du département m'a offert un *mezzo termine* qui a tout concilié. Il m'a offert une place d'adjudant major dans les bataillons volontaires. Cette commission retardera le moment de renouveler votre connaissance, mais j'espère pour peu de temps si les affaires vont bien.

Vous m'avez, Monsieur, absolument négligé, car il y a bien du temps que je n'ai eu de vos nouvelles.

Les affaires ici vont bien et j'espère qu'à l'heure que vous lirez cette lettre, les [vicissitudes] politiques auront cessé, au moins pour cette campagne ; nos ennemis seraient bien dupes de hâter le moment des hostilités, ils savent bien que l'état de défensive nous ruine autant qu'une guerre.

Si vous vous donnez la peine de penser à un ancien ami, vous me donnerez des nouvelles de votre position. Dans ce moment-ci, si votre nation perd courage, elle a vécu pour toujours.

Si vous avez toujours conservé vos relations avec Saint-Étienne, je vous prierai de me faire faire une paire de pistolets à deux coups. Je voudrais qu'ils eussent à peu près 7 à 8 pouces de long et que le calibre fût de 22 à 24 à peu près. Quant au prix j'y mettrai 7 à 8 louis en assignats de cinq livres. Si vous pouvez vous charger de cette commission vous pouvez m'adresser ces pistolets par Marseille à *M. Henri Gastaud, négociant, rue du Paradis, Marseille*.

Monsieur et cher Sucy, votre, etc.

BUONAPARTE.

A Corte, le 27 février2.

Mais, entre temps, le décret du 28 décembre avait été ratifié et promulgué. Rossi avait pu nommer Napoléon adjudant major, mais cet emploi, singulièrement précaire, qui maintenant se trouvait remis aux suffrages des bataillons, ne dispensait plus les officiers de l'armée active de rejoindre leur régiment. Si Napoléon persistait à rester en Corse, il lui fallait donc courir la chance des élections et briguer une des places de lieutenant-colonel. Il y en avait huit, la Corse ayant fourni quatre bataillons de volontaires, mais Napoléon ne pouvait espérer avoir d'influence qu'en deçà des monts, à Ajaccio même. Or, même à Ajaccio, Paoli étant mal disposé ou tout au moins indifférent, les membres du directoire qui devaient présider à l'élection étant la plupart à Paoli, les concurrents pour les places de lieutenants-colonels étant nombreux, plus riches

¹ Coston lit : le 17. Sur le fac-similé la date est indéchiffrable.

² Coston, II, 179.

et plus influents que les Bonaparte, un échec était à craindre. Pietrino Cuneo, Lodovico Ornano, Mathieu Pozzo di Borgo, frère du député à la Législative, Ugo Peretti, capitaine de gendarmerie, Quenza, beau-frère de Peretti, que de candidats pour deux places! Et il y avait surtout à compter avec ceux qui, quoique ne briguant point pour eux-mêmes, prétendaient empêcher les Bonaparte d'accroître une influence que déjà l'on trouvait trop grande, étant donné leur âge et leur situation de fortune.

Rivalité d'influence entre Marins Peraldi qui venait d'être nommé député à la Législative et Joseph Bonaparte qui avait eu l'audace, malgré qu'il n'eût pas l'âge, de se déclarer candidat, — et la faction Peraldi maintenant toute-puissante dans le district n'entendait pas que, par l'élection de Napoléon, les Bonaparte prissent leur revanche. Haines religieuses ; car les prêtres du parti Bonaparte, les Bonaparte, les Fesch, les Ramolino, etc., ayant, comme presque tous les séculiers en Corse, prêté le serment constitutionnel (Fesch étant même vicaire général du nouvel évêque), les Bonaparte devenaient par là même l'objet de toutes les invectives et de toutes les malédictions des insermentés — et les réguliers, les capucins surtout, dont l'action sur les gens du port était considérable, ayant refusé le serment, il fallait compter et avec eux et avec l'émeute populaire qu'ils pouvaient soulever. Dans la ville, les ennemis des Bonaparte avaient des avantages, quoique la municipalité dont le chef était toujours J.-J. Levie, fût restée entièrement dévouée aux Bonaparte et leur assurât une protection efficace Hors la ville, au moins dans la plupart des pièves, les amis des Bonaparte étaient en meilleur nombre, et c'étaient eux qui avaient recruté les compagnies. Celles-ci devant se réunir pour élire les lieutenantscolonels, il importait avant tout que l'élection eût lieu à Ajaccio même ; car, devant les compagnies rurales, les Ajacciens n'oseraient bouger.

Sans doute, la mesure était grave : il s'agissait de changer le lieu de rassemblement indiqué par le directoire départemental : mais c'était un coup de partie. Les Peraldi et leur client Pozzo di Borgo ne se faisaient point faute d'employer eux aussi des moyens illégaux et de mettre en jeu l'autorité du district. Plus riches, en ville ayant une clientèle plus nombreuse, ils faisaient à Napoléon une guerre au couteau ; l'attaquant avec l'arme qui le blessait le plus sûrement : le ridicule ; sa taille, son ambition, la médiocrité de sa fortune leur étaient prétexte à épigrammes, à chansons et à injures. Les choses allèrent au point que Napoléon provoqua en duel Marins Peraldi, mais Peraldi ne vint pas au rendez-vous et n'en fut pas discrédité, plutôt Napoléon, le duel n'étant point dans les mœurs.

Avec un autre adversaire, Napoléon avait été plus habile. Il s'était arrangé avec Quenza, lui avait garanti la place de lieutenant-colonel en premier et, moyennant cette promesse, Peretti, beau-frère de Quenza, qui, au fond, préférait à un commandement précaire sa place de capitaine de gendarmerie, s'était désisté. Les choses en étaient là lorsque, Saliceti, procureur général syndic du département et alors ami intime des Bonaparte, risqua le grand coup : prenant occasion des troubles religieux et d'une requête de la municipalité, il se fit donner par le Directoire une mission à Ajaccio et ordonna que les quatre compagnies du district déjà organisées s'y rassembleraient par anticipation.

Le 1er avril, les quatre compagnies arrivèrent inopinément et prirent garnison dans la ville. Leur entrée amena une sorte de panique parmi les adversaires des Bonaparte. Les capucins s'enfuirent ou se cachèrent. Le district protesta contre Saliceti. La municipalité protesta contre le district.

L'équilibre se trouva ainsi à peu près rétabli. Tout dépendait maintenant des commissaires du département, chargés de présider aux élections. Quel parti soutiendraient-ils ? Pour le savoir, il suffirait de voir de qui ils accepteraient l'hospitalité. Il y avait trois commissaires, Grimaldi, Quenza et Murati ; le premier, Murati alla chez Peraldi, Quenza vint chez Ramolino, Grimaldi prit son gîte chez Mme Bonaparte. Napoléon en avait donc à lui deux sur trois, mais il lui fallait le troisième qui, disait-on, était le porte-parole de Paoli et dont la présence chez Peraldi suffisait à détruire ses chances d'être élu. Tout le jour, il vit ses fidèles l'abandonner, son parti fondre, ses chances s'envoler. Agité, nerveux, inquiet, il se promenait dans la chambre. A la nuit, un de ses bergers, un homme de Bocognano, nommé Bonelli, le remonte, lui demande ses ordres. Napoléon décide qu'on enlèvera Murati de la maison Peraldi, qu'on l'amènera dans la maison Bonaparte. Bonelli avec trois hommes se rend chez Peraldi, se fait ouvrir, pénètre à la salle à manger, couche en joue Peraldi, force le commissaire à le suivre, l'amène à Napoléon. Napoléon le reçoit avec une extrême politesse, lui dit qu'il a voulu seulement assurer son entière liberté et lui offrir l'hospitalité. C'est Murati qui s'excuse.

Le lendemain, l'assemblée électorale se tient à l'église Saint-François et malgré les protestations de Mathieu Pozzo di Borgo, qui veut arguer de la violence faite au commissaire pour prouver la nullité de la réunion, Quenza est élu lieutenant-colonel en premier, Bonaparte, lieutenant-colonel en second.

Ce fut une grande joie et on se hâta d'en faire part à Joseph qui était à Corte au Directoire. Lucien lui écrivit1 :

Napolione est lieutenant-colonel avec Quenza. Dans ce moment la maison est pleine de gens et la musique du régiment.

Je vous écris pour vous recommander le lateur nommé Grigone, de la part de Napolione. C'est un de nos amis.

LUCIEN.

On peut croire que Napoléon avait pris ses précautions pour le cas où il ne serait pas nommé. Dans cette hypothèse, il se serait hâté de rejoindre son régiment et, s'il avait été rayé à la suite de la revue de rigueur du mois de janvier, il aurait couru à Paris pour se faire rétablir dans son grade : c'est ce qui résulte du certificat suivant² qu'il s'était fait délivrer et dont il n'eut pas à faire usage.

ANTOINE-FRANÇOIS ROSSI,

Maréchal de camp employé dans la 23e division militaire

Certifions que, vu la difficulté de trouver dans la 23e division militaire des officiers qui sussent la langue italienne pour être placés adjudants majors dans les quatre bataillons de gardes nationales volontaires que ce département devait fournir, nous avions écrit au ministre de la Guerre, le 1er novembre 1791, pour le prier de nous autoriser à les prendre dans ceux de l'infanterie légère, ci-devant Chasseurs corses et notamment M. Bonaparte, lieutenant du régiment de la Fère-artillerie, et qu'en conséquence, nous avions promis à cet officier de le placer en qualité d'adjudant major dans le bataillon d'Ajaccio; que le ministre

¹ Inédit. Archives Levie-Ramolino.

² Inédit. Fonds Libri.

nous ayant autorisé à le recevoir, nous en avons informé le commandant de son régiment par notre lettre en date du 22 février dernier; mais, qu'ayant reçu depuis, au moment de la formation dudit bataillon, la loi du 3 février qui dit, à l'article 20 de la 2e section: Les officiers en activité dans les troupes de ligne qui sont maintenant employés dans les bataillons de gardes nationales volontaires rentreront dans leurs corps respectifs au plus tard le 1er avril prochain, nous avons notifié à M. Bonaparte qu'il ne pouvait plus occuper l'emploi auquel nous l'avions destiné et l'obligation où il était de joindre son corps.

Certifions en outre que le retard de la réponse du ministre et de la connaissance de ladite loi du 3 février, ainsi que le manque d'occasion par mer ne lui ont pas permis de rejoindre plus tôt son corps. En foi de quoi nous lui avons délivré le présent pour lui servir et valoir en ce qui est de raison.

ROSSI

Fait à Bastia, le 31 mars 1792.

Son élection changeait entièrement la face des choses et le mettait pour l'avenir à l'abri d'une destitution, si cette destitution n'était pas un fait accompli. Au défaut de Quenza qui, quoique investi du commandement comme lieutenant-colonel en premier, d'une part était peu apte à l'exercer, d'autre part était encore retenu par ses fonctions de membre du département, Napoléon se hâta de rédiger une instruction claire et simple où fussent tracés les devoirs de tous ses subordonnés1.

Puis, après avoir ainsi pourvu au nécessaire, il écrivit à Rossi pour le remercier du certificat qu'il lui avait délivré : en même temps pour lui demander l'autorisation de passer en France afin d'y arranger ses affaires2. Il n'avait en effet nullement renoncé à se faire maintenir dans son grade de lieutenant d'artillerie, à s'y faire rétablir s'il avait été rayé à la suite de la revue de rigueur du mois de janvier et ce n'était qu'à Paris qu'il pouvait enlever une décision. Rossi répondit le 11 avril par la lettre suivante.

Bastia, le 11 avril 17923.

Vous ne me devez, Monsieur, aucun remercîment pour le certificat que je vous ai délivré. Je le devais à la vérité des contrariétés que vous

2 Inédit. Fonds Libri. Ce certificat sans date me semble devoir être placé entre l'élection et l'émeute d'avril. Il marque et atteste que Napoléon avait l'intention bien arrêtée de partir pour la France, donc qu'il n'avait nullement prémédité l'émeute d'avril.

Nous, officiers municipaux de la ville d'Ajaccio, certifions que M. Napoleone Buonaparte, officier d'artillerie au régiment de Grenoble, est arrivé ici dans le mois de septembre, s'est toujours comporté en très zélé patriote, qu'il 11'cst pas sorti depuis ce temps du département.

Certifions en outre que le décret de la revue extraordinaire du mois de janvier est arrivé en Corse dans le mois de janvier même et qu'il n'a pas pu depuis passer en France jusqu'au moment où la confiance de ses concitoyens l'a appelé au poste de lieutenant-colonel du bataillon national volontaire des districts d'Ajaccio et de Tallano.

En foi de quoi nous avons signé le présent pour lui servir comme de raison.

BRACCINI, LEVIE, LEVIE, maire, POZZO DI BORGO, secrétaire.

¹ Pièce LIII.

³ Inédit. Fonds Libri.

avez éprouvées et dont vous avez été agréablement dédommagé par la nomination de la place de lieutenant-colonel à défaut de celle d'adjudant major à laquelle je vous avais destiné.

Quant à l'idée que vous avez de vous rendre à Paris, je ne sais trop si les officiers de gardes nationales volontaires, étant assimilés à ceux de ligne, n'ont pas besoin d'un congé de la cour pour être compris dans les revues, et, en ce cas, je ne pourrai vous le permettre sans en former la demande, vous observant que je la ferai avec plaisir si elle n'a pour objet que vos propres affaires, mais non pour celui des modifications et les mesures à prendre pour le coucher des volontaires, parce que cela concerne le directoire du département qui peut faire traiter ces matières par nos députés à l'Assemblée nationale. Quant à moi, je n'ai pas laissé ignorer au ministre de la Guerre et répété dans le compte que je lui ai rendu à la levée de chaque bataillon que j'ai reçu de l'insuffisance et même de l'impossibilité où se trouvent les habitants des villes et villages qui avaient à peine l'emplacement et les fournitures qui leur étaient nécessaires et qu'une grande partie en manquaient. J'ai ajouté qu'il fallait que la nation mît le comble à tout ce qu'elle avait déjà fait en faveur de la Corse, en donnant au ministre de la Guerre les moyens d'y pourvoir comme pour les troupes de ligne.

Au reste, Monsieur, soyez persuadé qu'animé du désir de faire tout ce qui peut intéresser les corps de volontaires, celui de notre district a plus de droits sur mon cœur que tous les autres et que je choisirai les moindres occasions pour l'en convaincre.

Permettez, Monsieur, que la présente vous soit commune avec M. Quenza pour ce qui est relatif à la lettre que vous m'avez écrite concernant le compte que vous m'avez rendu de l'ordre de comptabilité et du service que vous avez établi dans votre bataillon et, quant à la partie de l'armement, l'habillement, et petite monture, ce n'est pas à moi que vous devez vous adresser, mais au département qui est chargé par les décrets d'y pourvoir.

Le maréchal de camp employé dans la 23e division militaire.

A. ROSSI.

M. Bonaparte, lieutenant-colonel du bataillon des volontaires d'Ajaccio et Tallano.

Mais entre le jour où Napoléon avait écrit à Rossi et le jour où Rossi lui avait répondu, des faits d'une gravité exceptionnelle s'étaient produits à Ajaccio. Du 8 au 12 avril, le sang avait coulé ; un officier de volontaires, plusieurs soldats, un abbé, des femmes, des enfants avaient été tués ou blessés. Quelle part de responsabilité Napoléon avait-il eue dans ces événements ? Il semble qu'il n'en ait eu aucune ; mais, au milieu des témoignages contradictoires des membres du district, des juges de paix, des membres de la municipalité, des officiers du bataillon, etc. ; il convient de publier intégralement les pièces qui rendent compte de cette émeute. On les trouvera plus loin.

Le rapport de Bonaparte aux commissaires du département a déjà été publié, mais le rapport des commissaires eux-mêmes, contenant la substance de tous

les mémoires qui leur ont été remis est plein de précieux renseignements et permet de se former une idée à peu près nette des faits1.

Que résulte-t-il de ces pièces ? Un complot dirigé par Napoléon en vue de s'emparer de la citadelle ? On n'en trouve aucune trace. Une rixe entre volontaires et matelots ; un officier tué ; les volontaires prenant les armes, tirant à tort et à travers ; du sang versé sans qu'on sache exactement par qui ; des paysans épeurés méconnaissant la discipline et paraissant bien plutôt conduire leurs chefs qu'ils ne sont conduits par eux ; les partis prenant argument de l'émeute, le directoire du district et le juge de paix pour jeter bas les Bonaparte, la municipalité pour les soutenir ; voilà une partie de ce qu'on entrevoit au milieu des déclamations, des exagérations, et des déformations de la vérité.

A y regarder de plus près, le fond de l'affaire paraît être, comme c'est partout en ce moment, une question religieuse : insermentés contre assermentés, capucins contre séculiers. Il se greffe, sur cette première cause d'hostilités, la haine des citadins contre les paysans, la haine des partisans de la contre-révolution, des partisans de l'indépendance corse, des Paolistes, contre les partisans de la Révolution, les amis de la France ; on dit le mot déjà : des Bonapartistes.

Les Paolistes, c'est un Pozzo di Borgo qui les mène, et il cherche sa revanche du commandement qui a échappé à son parent ; les amis de la France, c'est Napoléon qui les conduit et il entend maintenir, assurer, affirmer son influence. Qu'on dégage les faits des voiles dont on les entortille en accusant ses adversaires de pacte avec l'étranger, qu'on les réduise de tout ce dont les a grossis l'imagination méridionale, voilà ce qu'on trouve. C'est une émeute pareille à toutes celles qui à propos du clergé se sont produites dans le Midi2;

1 Pièce LIV, en note au bas du *Mémoire* de Bonaparte.

2 Dans un livre qui ne me semble pas avoir été signalé : A voice from London to the voice from St Helena, or the Pitt sistem developped in a publication from autographs of certain missions from the british ministers to France in the years 1788, 1799, 1801 by Peter Moore M. P. London, 1823, in-8°, je trouve des extraits des mémoires de Massaria, ce compagnon de Paoli dont Napoléon parle diverses fois, lesquels me semblent confirmer ce que je dis ici : Une autre émeute fut faite par les royalistes l'année suivante à Ajaccio, le jour de Pâques, en l'absence de l'honnête maire, par la complicité de son vénal substitut ; elle avait pour but, sous prétexte d'une infime dispute, causée par ces raisons, entre les gardes nationaux et quelques individus de la basse classe, d'induire le commandant de la citadelle à ordonner que le régiment de gardes nationaux, en garnison dans la ville, la quittât immédiatement. Le commandant de ce corps était Napoléon, qui, aussi bien que ses frères, était le plus chaud soutien que j'aie jamais rencontré pour les plus juste ? et les plus nobles de toutes les entreprises relatives aux droits des hommes et à la liberté de son propre pays...

Napoléon ne l'eût pas plutôt appris que, animé par de justes principes, il refusa énergiquement et ouvertement de se soumettre à un ordre perfide ; et, comme le coin, mandant se préparait à l'y contraindre par la force, il prit des mesures appropriées pour sa défense. Cependant, j'envoyai immédiatement une adresse aux bas officiers et aux soldats, où tout en leur recommandant une entière soumission aux ordres de leurs officiers, si ces ordres n'étaient pis contraires au nouveau code et à l'heureuse Constitution, je les mettais en garde contre les mauvaises intentions de ceux dont le constant objectif était de la renverser, etc.

Cette adresse ayant été lue à la tête du régiment de ligue en garnison dans la citadelle, le résultat fut que les soldats résolurent immédiatement l'envoi de deux députations, l'une à leur commandant pour l'assurer qu'ils seraient toujours prêts à obéir à ses ordres pourvu qu'ils ne fussent pas contraires à la constitution... l'autre à Napoléon pour l'informer de leur ferme résolution.

mais ce qui la complique, ce sont ces choses de Corse peu compréhensibles pour les continentaux, d'autant plus indéchiffrables que l'on s'est fait, à Paris, un thème sur Paoli et qu'on n'en saurait démordre. Si le rapport des événements est rendu d'une certaine façon, les lieutenants-colonels, et Napoléon en particulier, peuvent être trouvés très coupables : leur tète est en jeu. Le rapport présenté d'autre sorte, il n'y a que des malheurs à regretter, il n'y a pas de coupables à punir1. Tout au plus, peut-on blâmer des imprudences, s'étonner que les officiers supérieurs n'aient point montré plus de sang-froid, mais les torts sont tellement partagés qu'on ne saurait poursuivre les volontaires sans poursuivre le district, la municipalité, le juge de paix et quelques autres autorités.

Napoléon peut compter qu'il a pour lui, ou du moins qu'il n'a point contre lui les commissaires que le directoire du département a députés pour faire une enquête au sujet de l'émeute. L'un deux, Arrighi, est son parent et cherchera sans doute les meilleurs moyens d'innocenter les volontaires, mais la première mesure qu'il doit prendre ne peut manquer d'être peu agréable à Bonaparte. Laisser à Ajaccio le 2e bataillon, c'était s'exposer sous peu à de nouveaux troubles. D'autre part, pour Napoléon, son bataillon dispersé, c'était l'évanouissement du pouvoir qu'il rêvait. Napoléon eut, dit-on, une altercation des plus vives avec Arrighi et il ne fallut pour le faire céder que la menace de proclamation de la loi martiale2. Les compagnies furent envoyées les unes à Corte, les autres à Bonifacio. Quenza partit avec les dernières sans donner aucun ordre à son second, lequel, espérant qu'on n'oserait pas lui refuser le commandement des compagnies stationnées au chef-lieu provisoire, partit pour Corte sous prétexte d'y voir son frère Joseph3.

Mais, à Corte, Napoléon ne tarda pas à comprendre qu'on voulait profiter de l'occasion pour le perdre, lui et les siens. On faisait de lui le bouc émissaire.

S'il ne se défendait point, et de suite, il était certain d'être accablé. Tout était contre lui : le colonel du 42e, commandant à Ajaccio, M. de Maillard, naturellement opposé aux volontaires, ennemi des officiers élus, ennemi de la révolution4 ; Paoli, sur qui la faction des Pozzo di Borgo était déjà toute-

Quoique cette mesure ait mis un terme à cette haineuse et folle entreprise, Napoléon ne se trouva pas hors d'embarras ; car le commandant suivant ayant obtenu qu'on lui livrât le texte de la susdite adresse, supposa, ainsi que ses partisans, qu'elle avait été écrite par Napoléon lui-même, l'envoya au commandant en chef, lequel eut certainement ordonné que Napoléon fût traduit devant une cour martiale pour sédition, et, eu égard aux principes des officiers qui l'auraient jugé, il eût certainement été trouvé coupable, si je n'étais intervenu en produisant le brouillon de l'adresse pour être comparé à l'expédition et prouvé jusqu'à l'évidence que tout avait été fait sans sa connaissance.

- 1 En ce qui touche Napoléon, c'est l'opinion soutenue par Renucci, *Storia di Corsica*, p. 347, mais où Renucci parait singulièrement dans le faux, c'est lorsqu'il affirme que Peraldi non era uomo di delazioni ne da così offendere uno della famiglia Bonaparte.
- 2 Histoire de Paoli, par A. Arrighi, II, 153.
- 3 Nasica, 255.

4 Le colonel du 42e d'infanterie François-Charles de Maillard a émigré et abandonné son emploi le 15 novembre 1792. Voici ses états de services d'après l'excellente *Histoire du 42e régiment d'infanterie* (Montbéliard, 1875, in-8°). Né à Saint-Germain-en-Laye près Paris le 6 août 1740, gendarme de la Garde ordinaire du Roi le 16 juillet 1745, sous-lieutenant au régiment de Berry-infanterie le 9 octobre 1758, lieutenant (1766), capitaine en second (1777), capitaine commandant (1781), major du régiment de Limozin (1784), lieutenant-colonel (1787), colonel du 42e régiment d'infanterie le 5 février 1792, a abandonné son emploi le 15 novembre 1792. Dès le mois d'octobre,

puissante ; le directoire du district qui appartenait aux Pozzo lesquels l'avaient bien fait voir. A Paris on croirait Paoli, on croirait les officiers de l'armée, on croirait les Pozzo qui se feraient appuyer par le grand Pozzo, député, membre du comité diplomatique, par Peraldi, l'ennemi personnel de Napoléon.

C'est à Paris que se jugera l'affaire. Il faut donc que Napoléon aille à Paris, pour se défendre, pour accuser au besoin, car il ne restera point sans rendre les coups et il prouvera qui était pour la France en cette affaire et qui contre elle.

D'ailleurs, n'était-il pas sur le point de partir pour Paris, au moment où cette émeute a éclaté ? ne prétend-il pas conserver ou recouvrer son grade dans l'artillerie ? Il ne lui est pas permis de délibérer. A peine a-t-il conduit son bataillon à Corte qu'il demande à Rossi le congé que celui-ci lui a promis, et, repassant par Ajaccio, il part pour la France, muni des certificats du général, de la municipalité d'Ajaccio et du directoire du département.

§ 17. — PARIS - MAI-OCTOBRE 1792.

Le départ de Napoléon avait été si brusquement décidé qu'il n'avait point eu le temps d'en avertir Joseph. Au moment où il était venu à Corte (30 avril), il ne savait encore s'il se déterminerait à passer en France ou à attendre l'orage à Ajaccio. Dans cette incertitude, Joseph lui écrivait de Corte le 14 mai :

Corte, li 14 maggio 17921.

Je ne sais où tu es. J'écris pour Ajaccio. Le Général est arrivé hier au soir, il était indisposé contre moi ; je l'ai vu ce matin, nous avons eu une explication et tout est terminé.

Il pense qu'il n'y a point lieu de penser au projet qu'il t'avait fait. Les compagnies que l'on doit lever devant être détachées et ne devant pas former un corps réuni sous un chef. Il me paraît qu'il serait instant que tu allasses en France. Par le courrier prochain je t'enverrai l'affaire de la Pépinière et la lettre pour Biron.

Lucien ne peut point espérer que le Général le veuille avec lui2. Il s'en est expliqué ouvertement. Il reconnaît ses talents, mais il ne veut pas s'amalgamer avec nous. Voici le fond de l'affaire. Il craint les cris des jaloux qui sont trop multipliés. Si il (Lucien) va à Bocognano avec maman, il pourra venir passer une quinzaine de jours avec moi et si je persistais à croire que l'apparition de maman ici ne fût pas dans nos intérêts, je passerai moi-même cinq ou six jours à Bocognano où elle sera.

Les choses vont dans une progression lentement croissante,

Je t'envoie copie du compte rendu par les commissaires du département, c'est une rapsodie des divers mémoires qui leur ont été présentés sans aucun avis.

La municipalité nous a adressé copie de son manifeste : il est volumineux. Je ne te l'envoie pas parce que j'espère que tu auras pu en avoir communication à Ajaccio. Si cela n'est point, écris-moi, je t'en enverrai copie. — La municipalité a arrêté l'impression de ce manifeste ; nous ne pouvons lui refuser notre approbation à cela ; il sera donc imprimé. Ce manifeste est fort. Dans une note, tu es compromis comme ayant écrit le billet à Coti et particulièrement les mots courage ! courage ! que le rédacteur du manifeste interprète à sa manière. Cet écrit très long et très prolixe est très fort contre la garde nationale. Il donnera de mauvaises impressions, s'il est imprimé le premier, à ceux

¹ Inédit. Archives Levie-Ramolino.

² Cette déclaration de Joseph réduit à néant l'assertion de Lucien dans ses *Mémoires*, qu'il a été durant plusieurs mois secrétaire de Paoli. (*Ed*.)

qui auront la patience de le lire entièrement. Je pense qu'il faudrait que le manifeste du bataillon fût court autant que celui-ci est long.

Je suis fâché que dans la lettre que les deux lieutenants colonels écrivent aux municipaux pour faire retirer les canons vous disiez que le général Paoli vous a ordonné de garder vos postes. Cette lettre devenant publique sera de préjudice au général Paoli qui. s'il se justifiait, quelle figure feriez-vous ?

J'attends de tes nouvelles, adieu.

Napoléon avait sans doute voyagé aussi vite qu'il l'avait pu. Il arriva à Paris le 28 mai et descendit à l'hôtel des Patriotes Hollandais1, rue Royale-Saint-Roch (depuis rue des Moulins). Dès le lendemain de son arrivée, il écrivait à son frère la lettre suivante :

Mardi 29 mai2.

Je suis arrivé à Paris hier. Je me suis en attendant logé à l'hôtel où logent Pozzo di Borgo, Leonetti et Peraldi, c'est-à-dire rue Royale, Hôtel des Patriotes Hollandais. — J'y suis trop chèrement, de sorte que je changerai aujourd'hui ou demain. Je n'ai encore vu Pozzo di Borgo qu'un moment ; nous avons eu l'air contraint, cependant ami.

Paris est dans les plus grandes convulsions. Il est inondé d'étrangers et les mécontents sont très nombreux. Voilà trois nuits que la ville reste éclairée. L'on a doublé la garde nationale qui restait aux Tuileries pour garder le Roi. L'on cassera le corps de la Maison du roi que l'on dit très mal composé.

Les nouvelles des frontières sont toujours les mêmes. Il est probable que l'on se repliera à faire la guerre défensive.

La désertion parmi les officiers est excessive ; de toute manière la position est critique.

Il n'est pas vrai que les gardes nationales soldées doivent avoir les revers rouges ; elles doivent les avoir blancs comme les autres gardes nationales. J'ai vu plus de vingt bataillons différents, tous avec les revers blancs.

Je n'ai point vu Aréna, mais cependant je sais qu'il est seul. Tout le monde lui a tourné le dos : il loge, lui, à l'hôtel de Strasbourg3.

L'on me dit que Pozzo di Borgo est très bien avec le ministre de la Guerre.

Je n'ai point encore vu Marianna. J'irai après-demain.

Je n'ai point vu Peraldi qui est à la campagne.

Tiens-toi fort avec le général Paoli. Il peut tout et est tout. Il sera tout dans l'avenir que personne au monde ne peut prévoir.

¹ Ci-devant Hôtel Royal. Table d'hôte à 3 livres (*Le Viographe*).

² Inédit. Archives Levie-Ramolino. Adresse : A Monsieur, Monsieur Buonaparte, administrateur du département de Corse. Corte.

³ Rue Neuve-Saint-Eustache où avaient débuté par se loger tous les députés de Corse d'après la Liste par ordre alphabétique des noms de MM. les députés avec leurs demeures au 1er janvier 1792. I. N., 8°. (*Ed.*)

Leonetti est lieutenant-colonel de la gendarmerie. C'est, je crois, au directoire à choisir celui qui doit avoir la suprématie ou le commandement.

J'irai pour la première fois à l'Assemblée aujourd'hui. Celle-ci ne jouit pas de la même réputation que la Constituante : il s'en faut bien.

Donne de mes nouvelles à la maison. Écris-moi promptement.

Je t'embrasse.

On voit que, sauf l'indication relative à la liaison de Pozzo di Borgo avec le ministre de la Guerre, Napoléon ne fait, dans cette lettre, aucune allusion à l'objet principal de son voyage, sa réintégration dans l'artillerie. S'il avait à redouter que quelque député comme Peraldi intriquât contre lui, il pouvait compter sur le reste de la représentation de la Corse. Ses amis l'aideraient naturellement; ses ennemis même souhaiteraient qu'il rentrât, estimant qu'il serait moins dangereux pour eux, employé en France que sans emploi en Corse. Quant au ministre de la Guerre, il n'avait point à être difficile. Si Napoléon était coupable de quelque irrégularité, ce n'était pas en ce moment où l'émigration enlevait près des deux tiers des officiers d'artillerie que l'on pouvait se montrer très sévère pour ceux qui demandaient à rentrer à leur régiment. Sans doute, dès son arrivée à Paris, Napoléon dut multiplier ses démarches, mais ce qui semble l'occuper bien plus que ses propres affaires, ce sont les affaires de l'État, puis c'est la question de savoir s'il doit ou non tirer de la maison de Saint-Louis sa sœur Marianna. Peut-être aussi, comme on l'a dit d'autre part, les projets de spéculation qu'il a conçus avec son ancien camarade de Brienne, Fauvelet de Bourrienne, retrouvé à Paris aussi pauvre qu'il est lui-même, près duquel il s'est logé à l'hôtel de Metz1, rue du Mail, et avec leguel, peut-être, il va voir Marianna à Saint-Cyr. En tous cas dans ses lettres des 14 et 18 juin, pas même une allusion à ses espérances ou ses craintes.

Jeudi 14 juin2.

J'ai dîné hier chez M. Permon. Madame est fort aimable, aime beaucoup sa patrie et aime à avoir des Corses chez elle3.

M. Servan était ministre de la Marine (sic). M. Roland ministre de l'Intérieur et M. Clavière ministre des Contributions publiques. Ils ont été hier remerciés tous les trois. — M. Dumouriez, ministre des Affaires étrangères, a pris le portefeuille de M. Servan et a donné le sien à M. de Naillac, Valentinois que je connais beaucoup4. M. Roland a remis le sien à M. Mourgues, homme dont je n'ai jamais entendu

¹ Bourrienne, *Mémoires*, I, 48. Le *Viographe* n'indique d'hôtel de Metz que rue des Deux-Boules ; mais le *Viographe* est de 1789 ; rue du Mail, il indique au n° 15 la table d'hôte à 20 sols du sieur Bennesson, au 22 l'hôtel de Portugal, au 38 l'hôtel des Mylords, et au 42 l'hôtel des Indes.

² Inédit. Archives Levie-Ramolino. Adresse : Monsieur, Monsieur Buonaparte, administrateur du Directoire — Corte (Corse).

³ Est-ce que ceci ne semble pas indiquer que, avant 92, Napoléon n'était pas personnellement en relation avec les Permon ? (*Ed*.)

⁴ Voir dans mon livre *Le Département des affaires étrangères pendant la Révolution*, p. 179, une notice sur Naillac que j'ai extraite de pièces authentiques. Je n'y vois pas le rapport avec Valence indiqué par Napoléon. Naillac eut, le 24 mai an XI, une pension de 2.400 francs du Premier Consul. (Ed.)

parler. Le ministre des Contributions publiques n'est pas encore nommé.

L'Assemblée a été furieuse du renvoi de ces trois ministres qui étaient bons patriotes. Elle a déclaré qu'ils avaient l'estime de la nation et qu'ils en emportaient le regret. — M. Dumouriez est accusé d'être l'auteur de ce changement de sorte que l'on croit que l'Assemblée formera contre lui aujourd'hui.

Les papiers publics vous apprendront la mort de M. de Gouvion, tué par un coup de canon.

Ce maréchal de camp commandait l'avant-garde de M. de la Fayette. De nuit, les Autrichiens l'ont attaqué. M. de la Fayette est accouru. Les attaquants ont été obligés à la fuite et ont perdu beaucoup de monde en se retirant. Les ennemis ont tiré quelques coups de canon, un desquels a tué M. Gouvion.

Ce pays-ci est tiraillé dans tous les sens par les partis les plus acharnés ; il est difficile de saisir le fil de tant de projets différents ; je ne sais comment cela tournera, mais cela prend une tournure bien révolutionnaire.

L'on n'a pas approuvé l'impression de la lettre de Bacciochi. On la trouve immorale.

Ta lettre à Aréna était trop sèche et tu devrais apprendre à écrire autrement. Je me la passe bien avec lui ; c'est un zélé démocrate.

Je t'embrasse. J'ai écrit au consul pour la pension. Avertis-le afin qu'il aille prendre sa lettre à la poste d'Ajaccio.

Pas encore reçu les papiers de la Pépinière. Que de temps perdu!

Ne te laisse pas attraper : il faut que tu sois de la législature prochaine ou tu n'es qu'un sot.

Va à Ajaccio, va à Ajaccio pour être électeur.

Je trouve ce billet de bateau dans mon portefeuille, fais-toi-le payer parce que je l'ai soldé à celui à qui il appartient.

Lundi 18 juin1.

Il y a en France trois partis : l'un veut la Constitution comme elle est parce qu'il la croit bonne ; — l'autre croit la Constitution mauvaise, mais veut la liberté, en adopte les principes. Il désire un changement, mais voudrait que ce changement s'opérât par les moyens de la Constitution, c'est-à-dire la Cour de révision qui devra avoir lieu d'ici à quelques années. — Ces deux partis sont unis et tendent dans ce moment à un même but, le maintien de la loi, de la tranquillité et de toutes les autorités constituées. Ces deux partis sont [.....] et font la guerre à l'étranger ; ainsi nous les confondons et nous n'en faisons qu'un. — Le second parti veut la Constitution, mais, au lieu du Roi, voudrait un Sénat. Celui-là s'appelle le républicain, ce parti est celui

¹ Inédit. Archives Levie-Ramolino. Sans adresse.

des Jacobins. L'on voudrait profiter de la guerre du frère de la Reine pour opérer cette grande révolution. — Le troisième parti croit la Constitution absurde et voudrait un despote. — Parmi ceux-ci même, il y en a beaucoup qui voudraient les deux chambres ou un système modéré, mais cette troisième classe pense que, sans le secours des armées ennemies, l'on n'obtiendra jamais rien.

MM. Servan, Roland, Clavière, Dumouriez, Lacoste étaient ministres et tous de la clique jacobite. L'on est parvenu à les désunir, car, unis, ils étaient inattaquables, MM. Servan, Roland et Clavière ont cédé à l'intrigant Dumouriez et le Roi leur a demandé leur portefeuille : mais, à son tour, M. Dumouriez a été remercié, L'opinion publique était à son comble contre lui ; les ministres qu'il avait fait nommer n'ont aussi resté que trois jours en place. L'on dit que M. Lacoste a rendu son portefeuille, de sorte que le ministère est tout neuf. — M. Chambonas, ministre des Affaires étrangères. — M. Dejailles (Lajard) adjudant général de la garde nationale, ministre de la Guerre. — M. Beaumarchais, ministre de l'Intérieur. — Cependant l'Assemblée, alarmée de l'état où se trouve le pouvoir exécutif dans un moment où il devait avoir toute son énergie, vient de nommer une commission de douze personnes pour aviser aux moyens que l'on doit prendre pour sauver la république. — Les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau voulaient venir hier armés de piques pour forcer le Roi à sanctionner les décrets sur les prêtres réfractaires, sur le camp de 20.000 hommes et à reprendre pour ministres MM. Servan, Roland et Clavière. La garde nationale s'y est opposée.

Point de nouvelles de l'armée.

J'ai vu avant-hier Marianna qui se porte bien. Elle m'a prié de la faire sortir si jamais l'on changeait leurs institutions.

Il parait clair qu'elle n'aura pas de dot1 soit qu'elle sorte actuellement, soit qu'elle reste encore quatre ans. Il en est sorti sept à huit qui avaient vingt ans et n'ont pas eu de dot. — Il paraît clair que cette maison va être ou détruite ou changera tellement de face qu'elle n'aura plus aucune similitude avec ce qu'elle est. Marianna est neuve, s'accoutumera très facilement au nouveau train de la maison. Elle n'a point de malice. Sur ce point-là elle est moins avancée que Paoletta. L'on ne pourrait pas la marier avant de la tenir six ou sept mois à la maison. Ainsi, mon cher, si, actuellement que je te suppose à Ajaccio, tu crois que son mariage peut s'effectuer, tu me l'écriras et je l'amènerai. Si tu penses que cela soit plus qu'incertain, alors l'on pourrait courir le risque de la laisser parce qu'on ne peut pas s'imaginer comment les choses tourneront2. — Une raison qui influe beaucoup sur moi c'est que je sens qu'elle serait malheureuse en

¹ La dot que la Maison de Saint-Cyr donnait aux élèves lorsqu'elles sortaient à vingt ans pour se marier, était de 3.000 livres et on y joignait un trousseau de 300. (*Ed*.)

² On voit par ce passage et par celui ci-dessous, relatif à Lucien, que Napoléon n'avait pas reçu la lettre de Joseph du 14 mai. La date où la lettre est écrite exclut à priori la pensée que le projet de mariage dont il est question ici soit celui avec l'amiral Truguet, puisque Truguet, comme on le verra plus loin, n'arriva à Ajaccio qu'à la mi-novembre. (Ed.)

Corse si elle restait dans son couvent jusqu'à vingt ans au lieu qu'aujourd'hui elle y passerait sans s'en apercevoir. Ne perds pas un moment à m'écrire là-dessus ce que tu en penses.

Il faudrait essayer si Lucien pourrait rester avec le Général. Il est plus probable que jamais que tout ceci finira par notre indépendance. Conduis-toi là-dessus.

Je te recommande de nommer de préférence Leonetti à Casablanca. Traîne cette affaire en longueur d'autant plus que le Roi n'a pas encore sanctionné le décret sur les colonels de la gendarmerie. Je pourrais ici avoir besoin de Leonetti.

Le 20 juin, a dit Bourrienne, Napoléon et lui avaient pris rendez-vous pour dîner chez un restaurateur de la rue Saint-Honoré, près le Palais-Royal, mais une troupe de cinq à six mille hommes ayant débouché du côté des Halles, ils la suivirent et se rendirent à la terrasse du Bord de l'eau1, pour observer ce que ferait cette foule sans ordre dénotant par les propos et les vêtements ce que la populace a de plus abject.

Deux jours après, Napoléon écrivait à son frère Joseph cette lettre où il rend compte de ses impressions et où en même temps l'on peut suivre la marche de ses idées sur les sujets qui l'occupent.

Vendredi 22 juin 17922.

M. de la Favette a écrit à l'Assemblée contre les Jacobins. Cette lettre que beaucoup de personnes croient contrefaite est très forte. M. de la Fayette, une grande partie des officiers de l'armée, tout les honnêtes gens, les ministres, le département de Paris sont d'un côté ; la majorité de l'Assemblée, les Jacobins et la populace sont de l'autre. Les Jacobins ne gardent plus de mesure contre La Fayette qu'ils peignent comme un assassin, un gueux, un misérable. Les Jacobins sont des fous qui n'ont pas le sens commun3. Avant-hier sept à huit mille hommes, armés de piques, de haches, d'épées, de fusils, de broches, de bâtons pointus, se sont portés à l'Assemblée pour y faire une pétition. De là ils ont été chez le Roi. Le jardin des Tuileries était fermé et 15.000 gardes nationaux le gardaient. Ils ont jeté bas les portes, sont entrés dans le palais, ont braqué des canons contre l'appartement Roi, ont jeté à terre quatre portes, ont présenté au Roi deux cocardes, une blanche et l'autre tricolore. Ils lui ont donné le choix. Choisis donc, lui ont-ils dit, de régner ici ou à Coblentz. Le Roi s'est bien montré. Il a mis le bonnet rouge. La Reine et le Prince royal en ont fait autant. Ils ont donné à boire au Roi. Ils sont restés quatre heures dans le Palais. Cela a fourni ample matière aux déclarations aristocratiques des Feuillantins. Il n'en est pas moins vrai cependant que tout cela est inconstitutionnel et de très dangereux exemple. Il est bien difficile de deviner ce que deviendra l'empire dans une circonstance aussi orageuse.

2 Inédit. Archives Levie-Ramolino.

¹ *Mémorial*, I, 175.

³ Ceci confirmerait ce qui est dit dans le *Mémorial*. Il fut très chaud patriote sous l'Assemblée constituante, mais la Législative devint une époque nouvelle pour ses idées et ses opinions. (I, 175.)

J'espère que tu es à Ajaccio, à moins que tu ne sois de retour. Tu m'auras instruit de la position des choses. Buonarotti est un puissant secours pour ton projet. Je t'envoie une feuille du *Cabinet des Modes*. Cela aura dû être pour Paoletta.

J'attendrai ta réponse pour Marianna. Je suis plus indécis que jamais. Voilà un mois que je suis à Paris et les papiers de la Pépinière ne sont pas arrivés. J'avais bien prédit ce qui arriverait.

L'armée de Luckner a fait quelques progrès, mais ce n'est qu'une bagatelle. La prise de Menin et de Courtray est fort peu de chose. J'ai lu l'absurde lettre de Massaria1. Nous avons le plus ; grand intérêt à ménager Aréna : fais comprendre cela à Fesch et à Lucien.

Cataneo de Calvi est ici. Oh! misère de la folie humaine! Il est devenu presque égaré, il joue toute la journée, perd souvent, a vendu ses habits et n'a plus qu'un mauvais frac bleu. Il fait pitié. Il n'a pas été voir sa fille depuis trois ans2. La petite croit qu'il est en Corse. Ces nouvelles sont pour toi ; car, dans la position des choses, je ne vois qu'une vérité, c'est qu'il faut ménager ceux qui peuvent être et ont été nos amis.

Peraldi m'a déclaré la guerre ; plus de quartier. Il est fort heureux qu'il soit inviolable, je lui aurais appris à traiter, mais cet homme est plus fol que jamais. Il est peu estimé ici où il est fort connu.

Vous autres du département l'avez pris un peu brusque avec Aréna. S'il vous tourne le dos, il vous embarrassera et vous serez faiblement portés par les autres, et puis il a un grand crédit et plus de talent que les autres et est vraiment de la clique dominante.

Je t'ai écrit mille lettres. Tu les auras sans doute reçues. J'ai reçu de toi cinq lettres exactement. Continue à les adresser à Pietri ou à Leonetti.

Je t'ai écrit d'Ajaccio pour te parler de vingt-six fusils que j'avais à la maison. Si tu pouvais les faire remplacer à Pietri qui est à Cervione, nous pourrions alors les garder et dans le moment actuel ils pourront nous faire grand besoin.

On voit ici toute la politique de Napoléon : pour battre Peraldi, il s'appuie sur Aréna, Pietri, Leonetti. Il ne nomme ni Pozzo di Borgo, ni Boërio ; c'est que avec l'un, quoiqu'il le sente aussi hostile que Peraldi, il manœuvre, c'est que l'autre est sans valeur. Sauf les ennemis déclarés, il est disposé à ménager tout le monde. Mais il a fort à faire en ce qui concerne son frère Lucien, ce garçon de dix-sept ans, tout pétri de politique, entend ne recevoir d'avis de personne et qui de son chef fait des motions, combine des factions et rêve des révolutions. Heureusement, Louis est sur place et dès le 24 mai, il prévient son frère Joseph que Lucien prépare un brûlot.

Mon cher frère, écrit-il, je vous envoie une lettre que j'ai trouvée dans le bureau de Lucien. Ce dernier a fait une lettre sanguinaire contre le député qui a écrit une

_

¹ J'ai trouvé l'indication d'une Lettre de Philippe Massaria, citoyen gallo-corse, au citoyen Clavière, gallo-genevois, ministre des contributions publiques, Corte, in-4°, mais je n'ai pas vu la pièce et je ne sais si c'est d'elle qu'il s'agit. (Ed.)

² Mademoiselle Cataneo était à Saint-Cyr depuis 1787. (Ed.)

lettre à ses commettants. Il veut l'envoyer au général. Cela pourrait bien contrevenir au bien général de la famille. Malgré les vives sollicitations que nous lui avons faites, il persiste toujours dans son projet1.

On obtient que Lucien envoie son pamphlet à Napoléon dont on pense qu'il suivra les avis. Napoléon lui écrit2: J'ai lu ta proclamation, elle ne vaut rien. Il y a trop de mots et pas assez d'idées. Tu cours après le pathos. Ce n'est pas ainsi que l'on parle aux peuples. Ils ont plus de sens et de tact que tu ne crois. Ta prose fera plus de mal que de bien. Lucien n'est pas calmé par là, pas plus que par la lettre que Napoléon lui écrit le 3 juillet et où il lui donne des avis qui semblent passer un peu l'âge du correspondant3.

1 Inédit. Archives Levie-Ramolino, Fragments. — Adresse : A Monsieur, Monsieur Buonaparte. Corte. Je donne en note la fin de cette lettre infiniment curieuse pour les sentiments qu'elle témoigne, mais les laits dont elle rend compte demanderaient des éclaircissements que les histoires locales ne me fournissent pas. Vous m'écrivez trop longuement sur ma venue à Corte. Vous savez que cela ne peut pas me chagriner, car vous connaissez mon caractère. Vous n'avez qu'à dire un mot et je resterai. Vous n'avez qu'à en dire un contraire et je viendrai. Enfin, vous ne devez pas ignorer qu'après Napolione vous êtes celui que j'estime et que je chéris le plus. Envoyez-moi, mon cher frère, des copies des lettres de Bacciochi et Benielli pour répandre à mes amis. J'ai promis de les envoyer toutes deux à Napolione, mais je n'ai que celle de Benielli et point celle de Bacciochi que j'ai lue cependant. Mais Pô ne m'a donné qu'une copie de celle de Benielli. Envoyez-moi en un paquet dressé directement à moi. Il y a plus d'un mois que M. Robaglia a donné cette lettre à Lucien qui a eu toujours la négligence de ne point vous l'envoyer.

A Ajaccio, le parti aristocratique était furieusement agrandi par le changement de Recco et depuis, la guerre. Mais les matelots s'en sont allés en nous comblant de bénédictions, à nous en particulier. Les députés Franco Levie et Pô, le soir qu'ils sont arrivés, ont assemblé les matelots et les ont tellement animés contre les aristocrates en leur racontant les discours du Général et en leur montrant les lettres de Beuielli et de Bacciochi, ils étaient tellement changés que si les députés n'avaient pas fait en sorte de les faire partir le matin suivant, en allant maison par maison pendant la nuit, ils avaient établi de tuer douze personnes. Ils disaient : Ditici quali sono questi suscuratori e questi che obligano il general Paoli a dire che non anderemo al corallo se non cambiano. Diteceli e poi vedrete se essi vivranno piu domani a 10 ore. Il a fallu tout le possible pour les retenir. Les aristocrates sont tellement tristes de l'absence de leurs chefs qu'il y en a déjà quelques-uns pâles et défigurés, tel est Charles-Antoine Campi...

Je vous fais cadeau de mes deux mouchoirs de col que Napolione m'a laissés. Je vous les enverrai tous deux d'Ucciani parce qu'ils sont là avec notre linge. Ainsi écrivez à maman qu'elle ne vous prenne plus les mouchoirs de col ; mais ne dites pas que je vous les ai envoyés. J'ai des cols qui valent mieux pour l'été. Forzato n'a pas voulu porter vos décrets. Il a pris seulement l'essuie-mains que nous lui avions consigné, a enveloppé les décrets et il a laissé les livres. Nous espérons que Napolione les a portés avec lui. Maman dit que si vous voulez tout le linge, vous envoyiez des assignats.

LOUIS BUONAPARTE.

- P.-S. Nous partirons bientôt pour Ucciani. Nous y avons déjà envoyé notre linge et nos matelas. L'on ne peut pas vous envoyer le vôtre faute d'occasion. Maman dit que vous disiez au muletier de Corte qui porte les décrets, de se rendre à la maison pour y prendre ce qui est nécessaire pour vous.
- **2** Communication de M. Blanqui à l'Académie des Sciences morales et politiques (1838). M. Blanqui donne à cette lettre la date de 1793, il me semble qu'elle se rattache étroitement à la précédente.
- 3 Je n'ai point vu cette lettre. Au second paragraphe le nom de Lucien est prononcé, mais en fait la lettre semble bien plus adressée à Joseph.

Paris, 3 juillet 17921.

Je t'envoie le projet du comité pour l'éducation publique ; rien n'a encore été décidé et ce n'est pas dans ce moment de combustion que l'Assemblée pourra s'en occuper.

Lis-le avec attention, mon cher Lucien, et fais-en ton profit ; ce n'est pas un chef-d'œuvre, mais cependant il est bon.

La démarche de Lafayette2 a été trouvée par l'homme sensé nécessaire, mais bien dangereuse pour la liberté publique. En fait de révolution un exemple est une loi et c'est un exemple bien dangereux que ce général vient de donner. Le peuple, c'est-à-dire les dernières classes sont irritées et sans doute qu'il y aura un choc.

Ce choc peut être de nature à accélérer la ruine de la Constitution.

Ceux qui sont à la tête sont des pauvres hommes ; il faut avouer, lorsque l'on voit tout cela de près, que les peuples valent peu la peine que l'on se donne tant de souci pour mériter leur faveur. Tu connais l'histoire d'Ajaccio ; celle de Paris est exactement la même ; peut-être les hommes y sont-ils plus petits, plus méchants, plus calomniateurs et plus censeurs. Il faut voir les choses de près pour sentir que l'enthousiasme est de l'enthousiasme et que le Français est un peuple vieux, sans [.....], sans liens.

Chacun cherche son intérêt et veut parvenir à force d'horreur, de calomnie, l'on intrigue aujourd'hui aussi bassement que jamais. Tout cela détruit l'ambition. L'on plaint ceux qui ont le malheur de jouer un rôle surtout lorsqu'ils peuvent s'en passer : vivre tranquille, jouir des affections de la famille et de soi-même, voilà, mon cher, lorsque l'on jouit de 4 à 5.000 livres de rente, le parti que l'on doit prendre, et que l'on a de vingt-cinq à quarante ans, c'est-à-dire lorsque l'imagination calmée ne vous tourmente plus.

Je vous embrasse et je vous recommande de vous modérer en tout ; en tout, entendez-vous, si vous voulez vivre heureux.

La modération, voici comment Lucien la comprend. D'Ucciani, où il est venu pour le printemps avec sa mère et ses jeunes frères et sœurs, il écrit à Joseph :

Ucciani, 24 juin, 4 de Liberté3.

... La lettre de Napoleone m'a fait beaucoup de plaisir pour Marianna; elle est, dit-il, aristocrate et j'ai dissimulé avec ses dames... Voilà ce que je n'approuve pas. Je crois que l'on doit se mettre au-dessus des circonstances et avoir un parti décidé pour être quelque chose et pour se faire un nom; point d'hommes plus détestés dans les histoires que ces gens qui suivent le vent; je vous le dis dans l'effusion de ma confiance, j'ai toujours démêlé dans Napoleone une ambition pas tout à fait égoïste, mais qui surpasse en lui son amour pour le bien public;

¹ Nasica, p. 179. Cette lettre est datée, parait-il, du 3 juin ; mais le texte ne laisse aucun doute que ce ne soit par erreur et que la date véritable ne soit le 3 juillet. Avec l'écriture de Napoléon il est permis de se tromper.

² A la suite de la journée du 20 juin.

³ Inédit. Archives Levie-Ramolino.

je crois bien que, dans un état libre, c'est un homme dangereux... Il me semble bien penché à être tyran et je crois qu'il le serait bien s'il fût roi et que son nom serait pour la postérité et pour le patriote sensible un nom d'horreur...

Je vois, et ce n'est pas dès aujourd'hui, que, dans le cas d'une Révolution, Napoleone tâcherait de se soutenir sur le niveau et, même pour sa fortune, je le crois capable de volter casaque, peut-être je me trompe... ressouvenez-vous que c'est à vous que je parle ; je m'en expliquerai avec lui ; car j'ai déjà un cœur trop formé pour suivre toute autre impulsion que la mienne en affaires publiques ; vous ne pouvez pas vous imaginer avec quelle profondeur mon esprit est enthousiaste ; je me sens le courage d'être tyrannicide et, si les méchants nous enveloppaient de nouveau de chaînes, je mourrai un poignard à la main et non en imbécile avec ces (comédies) prêtres à mon chevet. Dans cette solitude surtout, pensant toujours — car que faire ? — je m'interne en moi-même et je développe mon caractère d'une manière bien fortement prononcée... et mes idées m'agitent tant qu'il faut que j'écrive sur ces idées ; je ne puis rien faire autre ; je m'occupe maintenant à une vision ; j'ai commencé un chant sur Brutus, un seul chant à la manière des nuits d'Young ou des petits poèmes tels que, le Jugement dernier et la mort d'Anne... J'écris avec une vélocité étonnante ; ma plume vole et puis j'efface. Je corrige peu ; je n'aime pas les règles qui bornent le génie et je n'en observe aucune. Young est mon modèle, il pénètre mon âme de mille traits. Je ne crois encore faire rien de bon, mais j'espère y parvenir à force de chiffonner.

Voilà la situation de mon esprit ; si vous le permettez, je vous énoncerai aussi mon opinion sur vous-même en toute sincérité1...

Ave une telle tête, tout est à craindre et Lucien le fera bien voir tout à l'heure, mais, en ce moment, Napoléon ne s'en doute pas encore. Il croit qu'en le morigénant avec quelque sévérité il viendra à bout de ce gamin de dix-sept ans. Singulière illusion.

Les événements lui ont au moins donné pleinement raison en ce qui. touche sa réintégration dans son grade. Dès le 21 juin, le comité d'artillerie a adressé au ministre le rapport suivant2 :

M. de Buonaparte, lieutenant au 4e régiment d'artillerie, ne s'étant point trouvé présent à la revue de rigueur du mois de décembre et son corps ne pouvant justifier d'un congé pour lui, il a été destitué de son emploi, ainsi qu'il était prescrit par la loi.

Aujourd'hui il rend compte des motifs de son absence de la manière suivante et ces faits sont constatés par des pièces authentiques : il représente que devant jouir d'un semestre l'hiver dernier, M. du Teil,

¹ Voici la fin : Le maire m'a écrit qu'il était toujours malade et qu'il était sur le point de prendre une résolution. Je ne manque pas de lettres : toutes les postes j'en reçois dix ou douze pour le moins d'Ajaccio. Je suis en correspondance suivie avec Pô, Barberi pères et fils, Conti, Braccini, le maire, les deux Franco Levie, Micalagno, Ternano, Coti. Adieu, mon cher frère, tout le monde se porte bien, j'attends votre réponse. Saluez Fesch. LUCIEN.

² Iung, II, 185.

son inspecteur, lui avait permis de partir avant l'équinoxe, attendu qu'il devait se rendre en Corse, sa patrie ; qu'étant arrivé à Ajaccio, M. de Rossi lui confia l'emploi d'adjudant major de l'un des bataillons de volontaires nationaux du département, emploi qu'il pouvait occuper en même temps que sa place dans l'artillerie et qu'il a été nommé lieutenant-colonel du même bataillon au mois d'avril dernier.

Il justifie de plus par un certificat de M. de Rossi que se disposant à rejoindre au mois de novembre, il a été retenu par un ordre de cet officier général qui a prévenu le ministre de ses motifs à cet égard.

Ce n'est que faute d'être bien informé que M. de Buonaparte a été destitué de son emploi.

Il demande à le recouvrer et, comme son exposé est exact, on ne voit pas qu'il y ait lieu de faire la moindre difficulté à cet égard.

Il produit des certificats de la municipalité d'Ajaccio et du département de la Corse qui constatent son civisme, sa bonne conduite et sa résidence continuelle dans sa patrie.

On ne doit pas laisser ignorer au ministre que M. Peraldi, député de l'île de Corse, est venu au bureau pour y porter des plaintes sur la conduite susceptible de reproches, d'après son rapport, que cet officier aurait tenue dans certaines circonstances; mais le certificat ci-dessus mentionné du département en date du 30 avril dernier et celui du corps municipal sont de nature à faire croire que ce député aura été mal informé. On n'est donc pas d'avis que son opinion puisse empêcher qu'on ne rende à M. de Buonaparte la justice qu'il réclame.

VAUCHELLE. — MANSON. — SAINT-HONORÉ. — PIERRE DIDELOT. — D'ABANCOURT. — SAINT-FIEF. — D'ARÇON.

Le 10 juillet, le ministre de la Guerre avait adopté entièrement les conclusions du comité. Il avait donné avis de sa décision à Bonaparte par la lettre suivante :

Paris, le 10 juillet 1792, l'an 4e de la Liberté1.

Je vous donne avis, Monsieur, que, d'après le compte qui m'a été rendu des motifs de votre absence à l'époque de la Revue de rigueur du mois de décembre dernier, il m'a paru juste de vous réintégrer dans votre emploi au 4e régiment d'artillerie. Je donne des ordres en conséquence à M. de Mauroy, et je le préviens qu'il est également

¹ Inédit. Fonds Libri. Cette lettre démontre l'erreur où est tombé M. Iung, en supposant que le premier rapport du comité d'artillerie a été rejeté par le ministre de la Guerre ; qu'il en a fallu un second, lequel n'a été approuvé que parce que Peraldi nommé l'un des commissaires près l'armée de La Fayette, a été arrêté par ordre de ce général et s'est trouvé hors d'état de protester. Or, l'arrestation des commissaires a eu lieu le 14 août ; le 19 août, La Fayette accompagné de son état-major et de ceux de ses amis qui servaient dans son armée, se rendait aux avant-postes autrichiens, et dès le 20 août au matin, les commissaires de l'Assemblée étaient remis en liberté. (Voir Mortimer-Ternaux. Histoire de la Terreur, III, 175. M. Ternaux a longuement insisté sur cette affaire dont, comme Ardennais, il avait recherché tous les détails.) Bonaparte étant réintégré le 10 juillet, qu'ont à faire avec lui des événements postérieurs de plus d'un mois ?

nécessaire que le décompte de vos appointements vous soit fait de même que si votre service n'eût pas été interrompu. Je ne puis vous dissimuler, Monsieur, qu'il serait à désirer que votre service dans la Garde nationale pût vous permettre, dans ce moment où votre régiment est dans la plus grande activité, d'aller y remplir vos fonctions de capitaine.

Le ministre de la guerre,

A. LAJARD.

M. de Buonaparte, capitaine d'artillerie.

Cette lettre est adressée à M. de Buonaparte capitaine d'artillerie et le ministre exprime le désir que Napoléon aille, dans son régiment, remplir les fonctions de capitaine. C'est qu'en effet la mesure de réintégration a eu cet effet immédiat : Napoléon étant rétabli dans l'emploi qu'il occupait à l'époque de la revue de rigueur, a été de même rétabli dans les droits qu'il aurait eus à l'avancement s'il ne s'était trouvé rayé ; par suite, rayé comme lieutenant au 31 décembre 1791, il est réintégré comme capitaine à compter du 6 février 1792. C'est ce qui résulte de son brevet, lequel ne fut expédié que le 30 août 1792.

LA NATION, LA LOI ET LE ROI.

BREVET DE CAPITAINE

DÉTAIL DES SERVICES

CAMPAGNES, ACTIONS. BLESSURES

Pour le lieutenant Napoleone de Buonaparte. Né le 15 août 1769. Lieutenant en second, 1er septembre 1785. Premier lieutenant, 1° avril 1791.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU ET PAR LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE L'ÉTAT, Rot DES FRANÇAIS, CHIEF SUPRÈME DE L'ARMÉE, prenant une entière confiance dans la valeur, bonne conduite, zèle et fidélité envers la Patrie, dont a donné des preuves, dans toutes les occasions, le lieutenant Napoleone Buonaparte, l'a nommé à la place de Capitaine vacante dans le 4º Régiment du Corps de l'artillerie à compter du six février mil sept cent quatre vingt douze pour en faire les fonctions sous l'autorité de Sa Majesté et sous les ordres des Officiers Généraux employés auprès des Troupes.

Sa Majesté, mande et ordonne au Colonel Campagnol et en son absence à l'officier qui commande le Régiment de le recevoir et faire reconnaître en ladite qualité de tous les Officiers, Sous-Officiers et Soldats.

Donné à Paris, le trentième jour du mois d'août, l'an mil sept cent quatre vingt douze et de notre règne le dix neuvième, l'an 4 de la liberté.

> Par le Roi, pour mon prédécesseur, Jo. Servan.

De ce côté donc, succès complet1.

Pour l'émeute d'avril, ou sa justification ne fut point admise, ou Peraldi sut faire prévaloir sa version, ou, ce qui paraît plus probable encore, le ministre s'en tint au rapport que lui avait adressé le colonel du 42e, ce M. de Maillard qui, quelques mois plus tard, devait par son émigration montrer de quel côté étaient ses sympathies. Sans doute, ce furent deux bureaux différents qui expédièrent la lettre du 10 juillet qu'on a vue plus haut et la lettre du 8 juillet qu'on trouvera cidessous. Autrement, on ne s'expliquerait point que le même officier ait pu être, en même temps, de la part du même ministre, l'objet de deux mesures si différentes. En effet, à quarante-huit heures d'intervalle, Lajard rétablissait

¹ M. Iung, II, 201, dit que le même jour (30 août) où son brevet était signé — car il n'en résulte pas que ce brevet ait été délivré exactement le 30 — Napoléon formait une démaillé pour entrer dans l'artillerie de la marine. M. Iung s'abstient de publier celte pièce. Il y a donc lieu de penser qu'elle est médiocrement probante.

Napoléon dans son emploi avec un grade supérieur, et il écrivait cette lettre à M. de Maillard, commandant à Ajaccio :

Paris, le 8 juillet l'an IV de la liberté1.

J'ai reçu, monsieur, avec la lettre que vous avez écrite à M. de Grave le 25 avril, les pièces qui l'accompagnaient concernant tous les excès commis à Ajaccio pendant les fêtes de Pâques par le bataillon des volontaires nationaux corses.

Après avoir examiné ces pièces avec la plus sérieuse attention, je me suis convaincu qu'il n'était pas possible de montrer plus de prudence, de modération et de zèle pour le bien public et pour le maintien du bon ordre que vous ne l'avez fait dans les circonstances désagréables et très délicates où vous vous êtes trouvé ; que MM. de Quenza et Bonaparte étaient infiniment répréhensibles dans la conduite qu'ils ont tenue et que l'on ne peut se dissimuler qu'ils aient favorisé tous les désordres et excès de la troupe qu'ils commandaient.

Si les délits qui ont été commis eussent été purement militaires, je n'aurais pas hésité à prendre les ordres du Roi pour faire traduire ces deux officiers supérieurs par-devant la cour martiale ainsi que tous ceux qui ont participé à ces excès ; mais la connaissance de ces délits étant exclusivement réservée par les nouvelles lois aux tribunaux ordinaires, attendu qu'ils intéressent essentiellement la sûreté publique et qu'il y a des particuliers impliqués avec les militaires, je n'ai pu que déférer cette affaire au ministre de la Justice et m'en remettre à lui de donner les ordres qu'il jugera nécessaires pour faire punir les auteurs de ces désordres et leurs principaux complices.

Le ministre de la Guerre,

A. LAJARD

Une telle décision donnait encore à Napoléon ville gagnée : une poursuite civile était impossible, plus encore un procès devant la Haute-cour. L'affaire tomberait donc d'elle-même. C'est ainsi qu'il en jugeait. D'ailleurs, sa réintégration dans l'armée et sa promotion semblaient avoir singulièrement changé ses projets et la lettre suivante qu'il écrit à son frère Joseph, le 7 août, marque une évolution que les événements postérieurs vont accentuer, mais qui, dès ce moment, semble définitive :

Mardi 7 août2.

Après-demain, l'on traite la question de la déchéance du Roi. Tout annonce des événements violents, beaucoup de monde abandonne Paris... L'on a décrété que tous les religieux et religieuses seront obligés d'abandonner leurs maisons. Les biens de congrégations sont confisques, etc., etc.

L'affaire du bataillon d'Ajaccio, dont je ne me suis pas occupé parce que cela m'intéresse peu dans un moment de combustion comme celui-ci, a été envoyée du bureau de la Guerre au ministre de la Justice

2 Inédit. Archives Levie-Ramolino, sans adresse.

¹ Nasica, p. 275.

parce que l'on n'y a vu aucun délit militaire. C'est là ce que je voulais principalement. Ainsi cette affaire est finie.

J'ai aperçu une lettre de Mario Peraldi à Peretti, capitaine des grenadiers, sur la table de Leonetti. Avertis-en Quenza afin que ce ne soit pas un objet de quelque intrigue et que Quenza le surveille.

Je crois que je me résoudrai à partir dans peu et à abandonner le bataillon. Ainsi, quels que soient les événements, je me trouverai établi en France.

Dis à Fesch que l'affaire de Sorba y prend une assez bonne tournure. L'arbre généalogique qu'il m'a envoyé est exact. Il serait possible qu'il nous en revînt quelque chose. Il a laissé à peu près 20.000 L.

Tiens-toi sur le pied de venir député à la prochaine législature ; sans cela, tu joueras toujours un sot rôle en Corse.

Écris-moi toujours ici sous l'adresse de Leonetti ou de Pietri qui m'enverront les lettres dans l'endroit où je serai.

J'ai reçu le certificat du consul. J'espère qu'il sera bon.

J'ai été deux fois chez Garnier pour une affaire de Massaria ; j'espère le trouver ce matin.

Je me suis beaucoup donné à l'astronomie pendant mon séjour ici. C'est un beau divertissement et une superbe science... Avec mes connaissances mathématiques, il ne faut que peu d'étude pour posséder cette science. C'est un grand acquis de plus.

Si je n'eusse consulté que l'intérêt de la maison et mon inclination je serais venu en Corse, mais vous êtes tous d'accord à penser que je dois aller à mon régiment. Ainsi j'irai.

Mon ouvrage1 est fini, corrigé, copié, mais ce n'est pas dans ces circonstances que l'on fait imprimer. Aussi bien, je n'ai plus la petite ambition d'auteur.

Adieu.

Mille choses à Massaria et à tous nos amis. Avertis Paolo Batista qu'il serait possible que je donnasse ma démission du bataillon. Fais avertir aussi Tomaso Tavera afin qu'ils puissent y concourir.

Ma santé est meilleure. Dis à Lucien que je lui écrirai incessamment.

Telle est au 7 août2 la disposition d'esprit de Napoléon. Il est sur le point de quitter Paris pour son régiment qui est en activité aux frontières ; mais il lui faut

¹ Je ne vois guère que le discours que Napoléon peut avoir l'idée d'imprimer à ce moment — à moins qu'il ne s'agisse ici d'un ouvrage dont nous ne sachions même pas le titre. (*Ed*.)

² Mme d'Abrantès raconte (Mém., I, 141) que le 7 ou 8 août, Napoléon entrant chez les Permon les trouva tout émus d'une visite domiciliaire qui venait d'être faite chez eux, s'indigna, courut au club, à la section, au comité pour protester contre cette perquisition faite sans mandat, ou du moins sans exhibition de mandat chez un citoyen paisible. Il ne se trouve jusqu'ici aucun moyen de contrôler le dire de Mme d'Abrantès. On a vu qu'il a dîné le 13 juin chez Mme Permon, mais il me semble résulter du ton de sa lettre que c'était alors la première fois qu'il voyait Mme Permon.

encore finir ses affaires et son brevet n'est pas expédié quand éclate l'insurrection du 10 août. Au bruit du tocsin et à la nouvelle que l'on donnait l'assaut aux Tuileries, a-t-il dit1, je courus au Carrousel chez Fauvelet, frère de Bourrienne, qui y tenait un magasin de meubles. Il avait été mon camarade à l'école militaire de Brienne. C'est de cette maison... que je pus voir à mon aise tous les détails de la journée. Avant d'arriver au Carrousel, j'avais été rencontré, dans la rue des Petits-Champs, par un groupe d'hommes hideux promenant une tête au bout d'un pique. Me voyant passablement vêtu et me trouvant l'air d'un monsieur, ils étaient venus à moi pour me faire crier vive la Nation ! ce que je fis sans peine comme on peut le bien croire.

Le Château se trouvait attaqué par la plus vile canaille. Le Roi avait assurément pour sa défense au moins autant de troupes qu'en eut, depuis, la Convention au 13 vendémiaire, et les ennemis de celle-ci étaient bien autrement disciplinés et redoutables. La plus grande partie de la garde nationale se montra pour le Roi : on lui doit cette justice...

Le palais forcé et le Roi rendu dans le sein de l'Assemblée, je me hasardai à pénétrer dans le jardin. Jamais, depuis, aucun de mes champs de batailles, ne me donna l'idée d'autant de cadavres que m'en présentèrent les masses des Suisses ; soit que la petitesse du local en fît ressortir le nombre, soit que ce fût le résultat de la première impression que j'éprouvais en ce genre. J'ai vu des femmes bien mises se porter aux dernières indécences sur les cadavres des Suisses. Je parcourus tous les cafés du voisinage de l'Assemblée ; partout, l'irritation était extrême, la rage était dans tous les cœurs ; elle se montrait sur toutes les figures, bien que ce ne fussent pas du tout des gens de la classe du peuple ; et il fallait que tous ces lieux fussent journellement remplis des mêmes habitués, car, bien que je n'eusse rien de particulier dans ma toilette ou peut-être était-ce encore parce que mon visage était plus calme, il m'était aisé de voir que j'excitais maints regards hostiles et défiants comme quelqu'un d'inconnu et de suspect.

Le 10 août même, Napoléon écrivit à son frère Joseph une lettre très détaillée. Je la lus, dit Joseph², à mes collègues du Directoire du département. Voici les deux points principaux : Si Louis XVI se fût montré à cheval, la victoire lui fût restée : c'est ce qui m'a paru à l'esprit qui animait les groupes le matin. — Après la victoire des Marseillais, j'en vis un sur le point de tuer un garde du corps (?) je lui dis : — Homme du midi, sauvons ce malheureux ! — Es-tu du midi ? — Oui. — Eh bien ! sauvons-le !

La révolution du 10 août mit fin aux hésitations qu'avait Napoléon sur le sort à donner à Marianna (Elisa)3. Il ne pouvait plus penser à la laisser a Saint-Cyr

2 Mémoires, I, 47. Cette lettre n'a pas encore été retrouvée.

¹ Mémorial, V, 170.

³ J'avais des doutes sur une lettre qu'on disait avoir été, vers cette date, écrite par Napoléon à son oncle Paravicini, et où se trouvait cette phrase : Les événements se précipitent : laissez clabauder nos ennemis ; vos neveux vous aiment et ils sauront se faire placer. Mais ces doutes sont entièrement levés par l'attestation de M. le président Levie : il a vu cette lettre entre les mains de la vicomtesse Letitia Sebastiani, née Paravicini, fille de l'oncle par alliance de Napoléon, du mari de sa marraine. Et dans cette lettre qui, parait-il, n'a point été retrouvée en 1890, lors du décès de Mme Sebastiani, Napoléon parlait des agréments et de la distinction de sa sœur Elisa, se louait de Pozzo di

puisque la maison de Saint-Louis, déjà atteinte par la loi du 7 août, avait été supprimée le 16 : il devait donc la reconduire en Corse ; mais, d'autre part, luimême ne pouvait partir qu'après avoir obtenu son nouveau brevet et, en attendant que ce brevet lui fût délivré, il ne pouvait installer une jeune fille clans le modeste hôtel garni qu'il habitait. Dès qu'il eut son brevet (daté du 30 août — probablement délivré le 31) il se transporta à Saint-Cyr, adressa à la municipalité une demande en règle, revint à Versailles dans la journée, et présenta la requête suivante aux administrateurs du district1:

Messieurs,

Buonaparte, frère et tuteur de la demoiselle Marianne Buonaparte, a l'honneur de vous exposer que la loi du 7 août et plus particulièrement l'article additionnel décrété le 16 du même mois supprimant la maison de Saint-Louis, il vient réclamer l'exécution de la loi et ramener dans sa famille ladite demoiselle sa sœur. Des affaires très instantes et de service public l'obligeant à partir de Paris sans délai, il vous prie de vouloir bien ordonner qu'elle jouisse du bénéfice de la loi du 16 et que le trésorier du district soit autorisé à lui compter les vingt sols par lieue jusqu'à la municipalité d'Ajaccio en Corse, lieu du domicile de ladite demoiselle et où elle doit se rendre auprès de sa mère.

Avec respect,

BUONAPARTE.

Le 1er septembre 1792.

La demande fut accordée le même jour par le Directoire du district lequel détermina que, la distance de Versailles à Ajaccio étant de 352 lieues, un mandat de la somme de 352 livres serait délivré au profit de la demoiselle Buonaparte.

Il est à penser que le départ s'effectua immédiatement. Nulle part, Napoléon n'a fait allusion aux impressions que les journées de septembre n'eussent point manqué de lui laisser s'il en avait été témoin2. L'on n'était guère en goût de montrer Paris et ses monuments à une jeune fille alors qu'on égorgeait à toutes les prisons ; de plus, malgré les 352 livres du district de Versailles, Napoléon devait avoir quelque nécessité de se rapprocher de sa garnison afin de toucher la somme qui lui revenait de ses appointements échus. Tout enfin le rappelait en Corse et il avait hâte de s'y retrouver, soit qu'il voulût reprendre le

Borgo qui se montrait fort prévenant à son égard et il ne se déchaînait que contre Peraldi qu'il traitait d'imbécile. C'est donc bien exactement le ton et le courant d'idées des lettres à Joseph.

- **1** Toutes ces pièces dans Coston, II, 179 et suiv. La requête en fac-similé dans Th. Lavallée. *Histoire de la maison de Saint-Cyr*, en regard de la page 274.
- **2** Qu'on remarque que dans le Mémorial, VI, 92 et suiv. l'Empereur parle longuement des journées de Septembre et des massacres. Ne peut-on penser que s'il y avait assisté, il n'aurait pas manqué comme pour le 20 juin et le 10 août de dire ce qui lui était arrivé personnellement ? Néanmoins, quoique sans en donner aucune preuve, Coston (I, 219) affirme que Napoléon passa avec sa sœur plusieurs jours à Paris ; enfui la lettre que je publie plus loin serait décisive si le chiffre 9 qui s'y trouve ne pouvait être un 1. Mais, d'autre part, si Napoléon reçoit à l'instant de son arrivée à Marseille la lettre de son frère, en date du 7 septembre, peut-on admettre qu'il ait fallu à cette lettre pour parvenir de Corte à Marseille un temps plus long de deux jours que celui nécessaire pour venir de Paris à Marseille ?

commandement de son bataillon, soit que, après y avoir déposé Marianna, il voulût repartir pour son régiment d'artillerie.

En tous cas, au milieu de septembre, il était à Marseille d'où il écrivait à son frère Joseph:

> Je recois à l'instant ta lettre du 17 septembre 1. Il paraît que tu m'as déjà écrit à Marseille. J'irai ce soir à la poste... Je suis fort étonné de voir que les Assemblées primaires soient déjà convoquées et que l'Assemblée électorale soit en pied. Tu seras, à l'heure qu'il est, député à l'Assemblée conventionnelle.

> Je suis parti le 92 du mois de Paris. Je suis plein de chagrin de ne pouvoir passer la mer. Il n'y a point d'occasion pour Ajaccio et probablement il n'y en aura pas d'une quinzaine de jours. Il y a bien de Capocorsini qui iront à San Fiorenzo. Ils pourraient me conduire à Calvi. Mais, alors, que devenir ayant avec moi l'embarras de Marianna qui se porte bien et te salue.

> Je crains que je ne me rencontre passer en Corse et toi passer en France, de sorte que nous pourrions nous croiser. Mais tu passeras sans doute à Marseille.

> Il serait possible que je ne pusse pas me trouver pour la revue à mon bataillon. Alors, il faudrait que tu écrivisses chez le commissaire des querres que je suis retenu par le mauvais temps ici à Marseille. Ne manque d'écrire aussi à Quenza pour le même objet. Tout est ici à l'ordinaire. Je t'embrasse.

Malgré son désir d'arriver en Corse, Napoléon était peut-être encore à Marseille aux environs du 14 octobre lorsqu'il se faisait envoyer par le trésorier de son régiment une somme de 1.500 livres sous le couvert de M. Henry Gastaud, négociant à Marseille3. Grâce à la décision du ministre, il se trouvait en effet avoir à toucher ses appointements de lieutenant de première classe, du Ier octobre 1791 au 5 février 1792, ses appointements de capitaine de 5e, puis de 4e classe, du 6 février au 14 octobre, et le tout faisait un objet de 2.590 livres4.

¹ Inédit. Archives Levie-Ramolino, Adresse : A Monsieur, Monsieur Buonaparte, administrateur du département de Corse. Corte. Timbre de Marseille.

² Douteux.

³ Feuille de solde. Iung, II, 493.

⁴ En déduisant ces 1.500 livres envoyées le 14 octobre et les dépenses du mois de juin au mois de septembre 1791, Napoléon se trouvait encore créditeur vis-à-vis de la caisse de son régiment de plus de 500 livres. On peut penser que Napoléon avait à toucher encore son traitement de lieutenant-colonel de volontaires, mais le seul bordereau de solde retrouvé dans les papiers Libri ne donne point d'indication sur les mois antérieurs à janvier 1793. Voici ce bordereau:

Cet argent venait d'autant plus à propos que, aux élections pour la Convention, Joseph avait échoué personnellement. Ç'avait été un de ses amis, le chanoine Multedo, de Vico, qui avait été élu pour représenter plus particulièrement le district d'Ajaccio. Outre Multedo, les Bonaparte comptaient de nombreux amis dans la députation : Saliceti, d'abord, puis Luce de Casabianca et Chiappe. Paoli certes était encore tout-puissant en Corse, mais la représentation du département à la Convention ne lui était point inféodée. Peut-être, était-ce à dessein, pour écarter des hommes qui eussent entravé ses desseins qu'il avait pris le parti de les faire nommer ? Cela serait assez de sa politique.

BORDEREAU DU LIEUTENANT-COLONEL BUONAPARTE Arrêté avec lui le 14 mars 1793 suivant ses reçus :

Savoir: Pour les appointements de février 126 1. de mars id. 139.10 Pour Pour traitement de guerre depuis le 13 janvier au 1er avril . 254. Pour ration de fourrage depuis le 13 janvier au 1er avril . . 360. 879.10 Moins 12 l. pour le fourrage pris dans janvier. Moins 40 l. pour le logement de janvier 52 à déduire. 827 Moins 581101 qui a été porté ci-dessus en assignats et lui doivent être payés en espèces comme sur territoire étranger 58.10 Assignats : Argent Total. 768.10 58.10 Plus sur le compte du capitaine Bonelli. - sur le compte du sous-lieutenant Padovano Pietri . . 24 - sur le compte du sous-lieutenant Leonardi 18 - sur le compte de l'adjudant [Louiconi] 12 918.10 112,10

§ 18. — CORSE. - OCTOBRE 1792 - JUIN 1793.

Dès sa rentrée à Ajaccio, Napoléon aspire à reprendre le commandement des compagnies de son bataillon détachées à Bonifacio ; il écrit au lieutenant Costa1:

Ajaccio, le 18 octobre 1792.

Mon cher Costa, j'ai appris avec le plus grand plaisir, mais sans surprise, le vif désir que vous aviez de m'embrasser ; je vous assure que le mien n'est pas moindre. Vous connaissez assez mes sentiments pour vous. Votre capitaine m'a exposé succinctement tous les motifs de plainte que vous pouvez avoir ; j'espère qu'à l'avenir, ils ne se représenteront plus et que l'on ne fera plus d'injustice à personne. Pour cette fois encore, une lettre de Robaglia annonce à Bonelli que les vivres n'arriveront que samedi. Dites à vos volontaires que c'est la dernière fois que pareille chose arrive, que dorénavant je serai là et que toute chose marchera comme il faut.

J'aurais voulu me rendre promptement à Bonifacio pour mettre ordre à tout, mais le général me fait demander et je suis obligé d'aller à Corte. Au premier jour, je serai à vous. Toutes les fonctions civiles et judiciaires vont être renouvelées, ainsi que les administrations et les municipalités. Les dernières nouvelles nous annoncent que les ennemis ont abandonné Verdun et Longwy et qu'ils ont repassé le fleuve pour rentrer chez eux ; mais les nôtres ne s'endorment pas... La Savoie et le comté de Nice sont pris et la Sardaigne sera bientôt attaquée. Les soldats de la liberté triompheront toujours des esclaves stipendiés de quelques tyrans.

Votre frère se porte bien ainsi que toute la famille. Saluez tous les nôtres et assurez-les de mon empressement à leur être agréable.

BUONAPARTE.

Mille compliments à mon cher lieutenant Costa. Je vous envoie une relation imprimée de la Société des Amis du Peuple de Corte. Je vous l'envoie comme ami, non comme affilié, puisque vous n'avez pas voulu en être. Je vous embrasse.

LUCIEN BUONAPARTE.

Paoli n'était nullement pressé de voir Bonaparte reprendre ses fonctions, acquérir une nouvelle influence2. Or il était à présent tout-puissant en Corse : aux pouvoirs de président du directoire départemental, de commandant en chef des gardes nationales, il venait de joindre, par une singulière aberration du ministre

¹ Communication de M. Blanqui à l'Académie des Sciences morales. Cette lettre est donnée comme traduite de l'italien, ce qui en explique les formes.

² Je ne saurais trop insister sur ce fait que, jusqu'ici, tous les historiens corses se sont donné le mot pour dissimuler la vérité et que, pour parvenir à la démêler, il faudrait des documents qui me manquent. Je ne m'avance donc qu'avec une très grande timidité, essayant de m'appuyer uniquement sur des pièces authentiques, et regrettant sans cesse de n'avoir point de meilleures preuves à fournir de mes opinions.

de la Guerre Servan, le grade de lieutenant général et les pouvoirs de commandant dans la 23e division militaire. C'était la dictature. Faut-il s'en étonner, et n'était-ce pas le temps où, aux Jacobins, on proposait de lui déférer le commandement d'une des armées nationales ?

Dès avant que Napoléon fût allé en France, il lui était suspect ; revenu de France avec un nouveau grade, de nouvelles attaches avec le parti Saliceti, il était dangereux1. Rien de plus simple que de le maintenir en non-activité sous prétexte que, Quenza ayant le commandement du bataillon et se trouvant avec la partie principale, les cinq compagnies détachées à Corte et aux environs n'avaient pas besoin d'un commandant. Mais Napoléon n'était point de ceux qu'on écarte par des mesures dilatoires. Se méprenant peut-être sur l'influence qu'il pourrait personnellement exercer sur Paoli et sur les appuis qu'il trouverait à Corte, il s'y rendit, déterminé à obtenir ce qu'il désirait et ce qu'il avait le droit d'exiger. On le traîna longtemps. Il eut enfin une explication devant témoins avec Paoli auquel il déclara que, faute par lui, de lui faire remettre le commandement qui lui appartenait, il partirait pour Ajaccio et de là écrirait à Paris afin de mettre un terme aux tracasseries d'une faction antinationale2. Vous pouvez partir si vous le voulez, lui répondit Paoli. Il partit en effet, malgré les efforts de Casabianca et de Joseph. Joseph en effet subissait encore l'ascendant du grand patriote. Dès ce moment, Napoléon jugeait l'homme : qu'il fût affaibli par l'âge ou qu'il eût toujours été au-dessous de la réputation que lui avaient faite des philosophes complaisants, peu importait ; le fait, c'était que Paoli investi par la France de ces pouvoirs invraisemblables, à la fois civils et militaires, qui faisaient de lui l'arbitre irresponsable de la Corse, était déjà, soit qu'il l'eût voulu luimême, soit qu'il subît l'influence de son entourage, disposé à tourner contre la France toutes les ressources qu'elle avait fournies pour la commune défense. Une faction, déjà peut-être soldée par les Anglais, cette faction qui avait Paoli pour prête-nom et Pozzo di Borgo pour chef réel, se révélait de jour en jour plus audacieuse et marchait plus hardiment à son but. Napoléon en pleine communion d'idées avec les représentants de la Corse à la Convention, et surtout avec Saliceti, faisait son effort pour la surveiller et servait de trait d'union entre les Conventionnels et le parti français. On en a la preuve par cette lettre que Saliceti lui écrivait à la date du 9 janvier.

Paris, le 9 janvier 1793, l'an 2e de la République3.

Quoique rendu à Paris depuis plus d'un mois, mon cher ami, je ne vous ai pas encore donné de mes nouvelles par la raison que je désirais de me mettre au courant des affaires pour pouvoir vous demander quelque chose qui pût, dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons, servir en quelque manière de guide à la conduite que doivent tenir les amis sincères de la liberté, tels que vous, dans un pays loin trois cents lieues du foyer de la Révolution.

Les feuilles publiques vous instruisent assez des brillants succès de nos armées, de la grande affaire du ci-devant monarque qui occupe depuis

¹ Massaria, *loc. cit.*, p. 9, affirme que ce fut durant le voyage de Napoléon à Paris que la brouille survint entre Paoli et Joseph, lequel avait consenti certaines mesures que le général de Paoli ne pouvait approuver. Après cette malencontreuse affaire, ajoute Massaria, tous mes ardents efforts pour les réconcilier furent infructueux.

² Nasica, 288.

³ Inédit. Fonds Libri.

longtemps la Convention nationale et des immenses préparatifs de guerre qui se font de part et d'autre pour la campagne prochaine ; quant à moi, je bornerai ma lettre à vous mettre au fait d'abord de tout ce qui peut directement intéresser notre département. Je tâcherai ensuite de vous faire connaître quelle est l'opinion des hommes sages sur la situation actuelle de la République.

J'ai trouvé à mon arrivée ici, le Conseil exécutif très peu satisfait des faibles efforts avec lesquels les Corses concourent à la défense de la liberté commune1. Dans votre pays, m'ont-ils dit, les impôts ne se payent pas ; les bataillons de volontaires nationaux n'ont pas paru dans le Continent, la justice languit et, s'il faut en croire au rapport fait par le Commissaire civil, tout est dans le désordre et dans l'anarchie.

J'ai tâché tant qu'il a été en mon pouvoir d'affaiblir les fâcheuses impressions que l'exposé de Monestier avait laissées, mais, à vous parler franchement, je m'aperçois tous les jours que l'on a ici des idées assez justes des principes de nos héros et du civisme de nos concitoyens.

Autant je pense que la Convention nationale est disposée à venir par tous les sacrifices possibles au secours de notre département, autant elle me semble disposée à sévir, et chez nous même plus que partout ailleurs, contre tous ceux tels qu'ils soient qui auront le malheur de s'écarter de la ligne étroite de la loi ; ainsi, si la liberté se consolide, comme j'espère, en France, nous en jouirons en Corse dans toute sa plénitude.

On est actuellement occupé d'un plan de défense générale pour toute la République. La Corse ne sera pas oubliée et j'ai lieu de croire qu'aucun moyen ne sera négligé, soit pour nous mettre en état de résister en cas d'une guerre contre les Anglais dont nous sommes menacés, soit pour diriger nos forces où la République les jugera nécessaires.

La Convention se trouve dans un moment de crise, à la veille d'une guerre maritime et au point d'avoir toutes les puissances de l'Europe sur les bras. Elle aurait plus que jamais besoin de délibérer avec calme et sagesse. Malheureusement, les intérêts personnels se choquent, les principes s'oublient et les hommes sont mis souvent à la place des choses. Le Peuple cependant persiste énergiquement dans le noble enthousiasme de vouloir être libre à tout prix et certes il parviendra à son but.

La dépense est énorme, mais nous pourrons tenir encore une année et, avant cette époque, des événements extraordinaires amèneront la paix.

Si on compte en Corse sur la dissolution de la République, on se trompe bien et peut-être nous les verrons engloutis dans l'abime qui se creuse sous leurs pas.

¹ Il est impossible de ne pas établir un rapprochement entre ces reproches dont Saliceti se fait l'écho et le *Précis de l'état de la Corse* publié par Volney dans le *Moniteur* des 20 et 21 mars (réimp. dans ses Œuvres, éd. de 1822, t. VII).

J'ai appris le résultat de l'assemblée électorale de Corse. Je regarde en général ces dernières élections comme une véritable contre-révolution, mais je n'en suis pas effrayé. Les résultats en seront heureux pour la liberté de notre pays et, ou je me trompe bien, ou la Corse touche au moment de voir l'aurore de la véritable liberté éclairer les nuages épais qui couvrent son horizon. Nous en saurons un peu plus dans trois ou quatre mois.

Je désire, mon cher ami, que vous me fournissiez l'occasion de vous prouver combien j'ai à cœur de vous donner une marque d'amitié. Vous pouvez ici compter entièrement sur moi et peut-être je ne serai pas tout à fait inutile.

Adieu, je vous embrasse avec votre frère et toute votre famille.

SALICETI.

Veuillez bien me rappeler au souvenir des citoyens Levie et Coti. Remettez la lettre ci-jointe à Casablanca et, s'il est parti pour la Sardaigne, tâchez de la lui faire parvenir.

On n'écrit en ces termes qu'à un ami politique du premier degré. Napoléon devait donc être d'autant plus suspect à Paoli qu'il était plus lié avec Saliceti.

On eut bientôt la preuve que Paoli se méfiait : Napoléon, dit-on1, avait reçu du ministre de la Guerre l'ordre de faire un rapport sur les moyens de fortifier le golfe de Saint-Florent. Aussitôt, il s'était mis en route, mais, à son arrivée à Corte, Paoli, qui ne se souciait nullement que les Français se fortifiassent, lui enjoignit de retourner à Ajaccio pour faire partie de l'expédition qui se préparait contre la Sardaigne2.

En revenant de Corte, Napoléon, selon le même annaliste, aurait fait route avec les cinq compagnies de son bataillon qui y étaient stationnées et qui se rendaient à Ajaccio où les troupes se concentraient. Il aurait pris en marche le commandement de ces cinq compagnies, mais n'aurait pu les conduire à Ajaccio, l'ordre étant venu de les arrêter à Mezzana où devaient aussi séjourner les compagnies amenées de Bonifacio par le lieutenant-colonel Quenza. Le général Casabianca qui se souvenait de l'émeute d'avril ne se souciait point que les volontaires entrassent en ville. Sur les instances de Napoléon, il permit seulement que son bataillon fût caserné aux Capucins.

D'ailleurs, il n'y avait plus à craindre de querelles entre insulaires : volontaires et citadins allaient oublier leurs vieilles haines pour faire face à un ennemi plus redoutable.

En vue de l'expédition que l'on préparait contre la Sardaigne, le Conseil exécutif avait décidé que quelques bataillons de l'armée d'Italie et six mille volontaires marseillais seraient joints, à Ajaccio, aux troupes de ligne et aux Volontaires corses3. Vers le 15 décembre, les Marseillais débarquèrent ; c'était l'écume de

_

¹ Nasica, 296.

² Sur cette assertion de Nasica, faut-il rapporter à cette période d'inactivité de Napoléon les études préparatoires à la rédaction de ses mémoires sur la mise en défense des golfes d'Ajaccio et de Saint-Florent qu'on trouvera plus loin. (Pièces LVIII et LIX.)

³ Brun, *Guerres maritimes de la France. Port de Toulon*. Paris, 1861. 2 vol. in-8°, t. II. p. 195. On peut penser que la première apparition de l'escadre de la Méditerranée à Ajaccio eut lieu, comme dit Nasica, à la mi-novembre. Mais d'après Chevalier, *Histoire de la*

Marseille, le rebut du Midi. Ils prétendaient imposer la Terreur, lanterner les aristocrates, et à grand'peine parvint-on à les caserner à la citadelle. Trois malheureux Volontaires ayant eu la curiosité de se promener de ce côté, furent saisis, enlevés, pendus. Deux appartenaient au bataillon de Bonaparte1 (18 décembre). A cette nouvelle, les Corses prennent les armes ; ils prétendent marcher sur la citadelle et venger leurs camarades. Le général Casabianca parvient encore à les retenir, et, dès le retour de Truguet, il embarque nuitamment la Phalange qui, dans ses relâches à Saint-Florent et à Bastia, renouvelle les excès qu'elle a commis à Ajaccio.

Après cela, il ne pouvait être question de faire combattre côte à côte Corses et Marseillais : ils se fussent entre-fusillés. Les Marseillais étant destinés ainsi que les troupes de ligne à attaquer la Sardaigne2, on imagina d'employer les Volontaires corses à une contre-attaque sur le groupe des îles de la Magdelaine. Pour que cette diversion eût une utilité, il fallait qu'elle coïncidât avec l'attaque principale contre la Sardaigne, mais on apporta à l'exécution des retards qui, s'ils ne prouvent point la trahison, montrent au moins une mauvaise volonté singulière. Le corps destiné à l'opération contre les îles de la Magdelaine devait originairement être composé de deux compagnies du 52e régiment, ci-devant Limousin, de deux bataillons de Volontaires nationaux (le bataillon de Quenza et Bonaparte et le bataillon de Colonna di Leca), d'un certain nombre de gendarmes corses et de quelques artilleurs. Ces forces concentrées à Bonifacio devaient être embarquées, le 18 janvier, sur une escadrille qui partirait le 10 d'Ajaccio où elle serait réunie, et qui serait composée d'une corvette, la Fauvette, commandée par le lieutenant de vaisseau Goyetche, de deux felougues, une brigantine et douze petits bâtiments de transport.

Cela est fort bien sur le papier, mais on a compté sans l'ingéniosité de Paoli.

En vertu de ses pouvoirs de lieutenant général commandant la 23e division militaire, Paoli a donné pour chef à l'expédition son neveu, Colonna-Cesari, exconstituant, colonel de la gendarmerie. Il lui a communiqué ses intentions. Souviens-toi, Cesari, lui a-t-il dit, que la Sardaigne est l'alliée naturelle de notre île ; que, dans toutes les occasions, elle l'a secourue de vivres et de munitions ;

marine française sous la première République (Paris, 1886, in-8°), Truguet dut attendre en Corse l'arrivée de renforts composés de quelques bataillons de l'armée d'Italie et des volontaires marseillais. Ces renforts arrivèrent de Marseille à Ajaccio à la mi-décembre sous l'escorte du vaisseau le Commerce de Bordeaux. Coston (I, 299) prétend que la Phalange avait d'abord débarqué à Saint-Florent et à Bastia. Il semble que ce soit là une erreur et Coston sans doute intervertit les Frits. En effet, il paraît résulter de la comparaison des documents : que Truguet relâche à Ajaccio à la mi-novembre, attend les renforts annoncés, part alors, laissant dans la citadelle d'Ajaccio la Phalange marseillaise, mais emmenant le Commerce de Bordeaux, pour faire une démonstration devant Cagliari ; échoue dans sa tentative, du 23 au 27 décembre ; revient alors à Ajaccio. Un de ses vaisseaux, le Vengeur, touche à son entrée dans le port et est perdu. (Brun, II, 195 tandis que Chevalier (41) place la perte du Vengeur en novembre et M. Iung au 15 décembre.)

¹ Renucci, I, 358, ne parle que d'un artisan d'Olmeto et d'un habitant de Sartène, mais le témoignage des officiers du bataillon est positif.

² Coston, II, 187. — Mortimer Ternaux, *Histoire de la Terreur*, VI, 108 et 453. — Nasica, 311. — Iung, 228. — Léonce Krebs et Henri Moris, *Campagnes dans les Alpes pendant la Révolution*, 1792-1793. Paris, 1891, in-8°, p. 177.

que le roi de Piémont a toujours été l'ami des Corses et de leur cause. Fais donc en sorte que cette malheureuse expédition s'en aille en fumée1.

Ces instructions sont suivies de point en point.

Pendant que, à Bonifacio, le 2e bataillon, quoique n'ayant reçu ni effets de campement, ni vêtements, s'énerve à attendre la flottille, le 4e (Colonna di Leca) stationné à Sartène, est moins heureux encore. Son chef ne se donne nul mouvement pour se procurer les objets nécessaires et ses hommes, sans solde et sans vivres, sont dans un tel dénuement que lorsque, à la fin, le 22 janvier, l'escadrille arrive à Bonifacio, il faut renoncer à les embarquer. A bord des bâtiments, même dénuement. Il faut faire revenir d'Ajaccio des munitions et des vivres et cela prend tout un mois. Ce n'est que le 20 février2 qu'on peut enfin mettre à la voile, au moment même où Truguet, ayant rembarqué l'armée dirigée sur Cagliari, abandonne l'expédition principale.

A la sortie du port, mer houleuse et vent contraire ; la flottille est dispersée ; ce n'est que le 23 février que, sur l'ordre exprès de Colonna-Cesari, au lieu de tombera l'improviste, selon l'avis de Bonaparte, sur la ville de la Magdelaine, on arrive à l'îlot de Saint-Etienne. Pendant que la corvette échange quelques coups de canon avec les deux demi-galères sardes, le bataillon corse et la compagnie de grenadiers de Limousin prennent terre et s'emparent, presque sans coup férir et avec un seul blessé, de la tour, des trois pièces de canon qui la défendent et des magasins. Bonaparte, accompagné de Moydier, capitaine du génie attaché à l'expédition, fait rapidement la reconnaissance de l'île et distingue un mamelon en face de la Magdelaine, d'où, par-dessus le canal, il pourra bombarder la ville. On débarque deux canons et l'unique mortier que possède la petite armée. Napoléon trace la batterie ; dans la journée, on parvient à l'établir ; dans la nuit du 23 au 24, elle ouvre le feu. Les Sardes ripostent des forts de la Magdelaine et d'une redoute qu'ils élèvent à la hâte et qui prend la Fauvette pour objectif. La corvette, malgré qu'on l'ait halée au fond d'une anse, puis embossée par le travers de l'île de Caprera, a un homme tué, plusieurs blessés et souffre légèrement dans ses gréements ; l'équipage se mutine et réclame que l'on se retire. Cependant, la batterie de Bonaparte tire avec succès et l'on a lieu d'espérer que la ville ne se défendra plus longtemps, quoique la corvette ne soit plus d'aucun secours et que les deux demi-galères sardes aient repris la mer. A ce moment, Colonna-Cesari descend à terre et tient avec Quenza et Bonaparte une sorte de conseil. Effrayé des menaces de l'équipage de la corvette, il prétend qu'on se rembarque et que l'on retourne à Bonifacio. Napoléon résiste et prouve qu'il est près d'atteindre son but. Colonna-Cesari qui semble convaincu retourne à son bord.

Le 25 au matin, le feu reprend avec vivacité. La batterie de Napoléon a de nouveaux succès. On distingue dans la ville des mouvements tumultueux. Tout annonce la reddition prochaine. A ce moment, Quenza reçoit du commandant en chef l'ordre suivant :

A bord de la Fauvette, le 25 février 17933.

3 Mortimer Ternaux, Histoire de la Terreur, VI, 459.

¹ Arrighi, II, 159. Renucci, I, 359, est aussi formel : c'est lui qui rapporte le premier les paroles de Paoli à Colonna Cesari et il affirme qu'il les rapporte d'après Colonna luimême.

² Le 18, selon Krebs.

Citoyen lieutenant-colonel

La circonstance exige de donner les ordres les plus pressants afin que l'armée se mette aussitôt en mouvement et pense à la retraite. Vous garderez de votre côté toute la contenance possible. Vous ferez jeter à la mer les effets de guerre que vous ne pourrez pas embarquer et aussitôt rendu sur le convoi vous viendrez vous mettre sous la protection de la frégate pour que les demi-galères ne puissent pas vous offenser.

Dans une crise aussi grave, j'exhorte l'armée et vous à faire connaître de la promptitude et de l'adresse comme je vous l'ai dit.

Le commandant de l'expédition de la contre-attaque de la Sardaigne.

COLONNA-CESARI.

Les chaloupes sont là attendant les troupes. Les compagnies corses s'embarquent, mais Bonaparte, avec les grenadiers du 52e de garde à la batterie, n'est prévenu qu'au dernier moment. Les canonniers s'attellent aux pièces ; font l'effort suprême de les traîner au bord de la mer, mais les marins refusent de les prendre. Il faut enclouer l'obusier et les deux canons et les jeter à la mer. C'est une déroute complète, dans laquelle, sans l'insistance presque violente de Napoléon, l'on abandonnerait les troupes de ligne.

Lorsqu'on arrive à Santa Manza le 27 février, une explication très vive a lieu entre les chefs de bataillon et Colonna-Cesari. Celui-ci essaie de justifier les ordres qu'il a donnés en disant que l'équipage de la *Fauvette* s'est mis en pleine révolte et l'a contraint à agir comme il l'a fait. Cette explication, qui satisfera entièrement Paoli, paraît corroborée par une déclaration du commandant et des officiers de la *Fauvette*, par une déclaration des officiers du 52e, même par une déclaration des officiers du 2e bataillon des volontaires. Cette dernière est conçue en ces termes :

Bonifacio, le 28 février 1793, 2e de la République.

Les officiers³ des différents corps qui composent votre armée, citoyen commandant, avaient vu avec étonnement l'ordre que vous aviez donné de la retraite dans un moment où les troupes étaient pleines d'espoir de la victoire. Ils voient aujourd'hui avec indignation la trame qui vous a obligé à le dicter. Ils espèrent que vous vous empresserez pour en faire punir les auteurs. Ils se félicitent de devoir toujours conserver de votre zèle et de votre patriotisme l'opinion qu'ils ont toujours eue.

ORTOLI, de Tallano, capitaine; GUIDUCCI, capitaine; PERETTI, capitaine de grenadiers; GABRIELLI, capitaine; BONELLI, capitaine; ORTOLI de Sartène, capitaine; PERETTI, d'Olmeto, capitaine; PIETRI, capitaine; GUGLIELMI, capitaine; TAVÉRA, capitaine; OTTAVI, capitaine; PERALDI, capitaine; PANATTIERI, lieutenant; CECCALDI, lieutenant; AMBROSINI, lieutenant; PERALDI, de

¹ Mortimer Ternaux, VI, 460.

² Mortimer Ternaux, Histoire de la Terreur, VI, 462.

³ Mortimer Ternaux, VI, 460.

Zicavo, lieutenant; LEONARDI, lieutenant; REBULLI, lieutenant; ORTOLI, lieutenant; QUINZA, lieutenant; PANDOLFI, lieutenant; PIETRI, lieutenant; Guiseppe QUILICCHINI, lieutenant; Antonio-Padero PIETRI, lieutenant: RORAGLIA, quartier-maitre; PERETTI, adjudant-major; BUONAPARTE; QUENZA, commandant le 2e bataillon.

Mais le même jour, 28 février, Bonaparte rédige une protestation qui inculpe singulièrement Colonna-Cesari ; et cette protestation, expédiée en triple exemplaire, est adressée à Paoli, au ministre de la Guerre et au général commandant l'armée des Alpes ; elle est signée par plusieurs des officiers dont les noms se trouvent au bas de la déclaration 2.

Aussitôt débarqué, Napoléon s'occupe sans retard de réparer sa défaite et, pour démontrer la nécessité de reprendre l'expédition, il rédige une série de mémoires qu'il destine sans aucun doute aux Représentants du peuple dont il attend et espère l'arrivée.

En effet, dès le 1er février, la Convention a désigné les députés Saliceti, Lacombe-Saint-Michel et Delcher pour se rendre en Corse avec des pouvoirs illimités : en même temps, elle a subordonné Paoli et les troupes de la 23e division au commandant en cher de l'armée d'Italie et ordonné le remplacement des quatre bataillons de Volontaires par quatre bataillons d'infanterie légère dont les officiers seront au choix du conseil exécutif4. C'est un coup terrible porté à Paoli et les députés sont les plus précieux auxiliaires que puisse souhaiter Napoléon. Avec Saliceti, comme on l'a vu, il est d'accord sur tous les points ; et Saliceti ne peut manquer de conduire la Commission, car seul il sait les choses de Corse et seul il sait parler italien. Lacombe-Saint-Michel, qui peut jouer le rôle militaire, est acquis d'avance à un camarade, car il a lui-même servi dans l'artillerie et adore son métier. Il n'y a qu'à patienter et à les attendre. Saliceti et Lacombe sauront bien lui trouver un dédommagement à la perte de son grade de lieutenant-colonel des Volontaires.

Seulement, il faut attendre plus longtemps que Napoléon ne le pense. Partis de Paris, les Commissaires sont venus à Toulon et, de là, le 7 février, ils ont écrit à

¹ Voir cette protestation ci-après sous le n° LV.

² L'on a dit (Mortimer Ternaux, *loc. cit.*, 115, note 1) que Napoléon n'avait jamais fait allusion à l'affaire de la Magdelaine, que, à Sainte-Hélène, il n'en avait parlé à aucun de ses compagnons. Or, on trouvera cinq lignes à ce sujet dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous le règne de Napoléon*. Paris, 1830, 2e édition, Ier, n. 76. Cela, dans son histoire, méritait-il davantage ?

³ Voir ces Mémoires ci-après sous les n° LVI et LVII.

⁴ Il est à remarquer que Saliceti dans sa *Réponse aux faits calomnieux contenus dans la lettre du 15 mai dernier écrite par les membres du conseil du département de Corse rebelles*, etc., Paris. 1793, in-8°, p. 40, ne propose Bonaparte ni pour la place de lieutenant-colonel en premier, ni pour celle de lieutenant-colonel en second dans aucun des quatre nouveaux bataillons d'infanterie légère ; il propose pour Ajaccio Jacques Pô et Dominique Marie Multedo. Tous deux à la vérité étaient intimement liés avec les Bonaparte mais ils n'étaient pas Napoléon. Cette proposition ayant été faite conjointement par les six députés de la Corse, on peut présumer que Napoléon avait été écarté par d'autres que Saliceti ou que celui-ci avait jugé que Napoléon serait plus utile comme capitaine d'artillerie.

Paoli pour l'inviter à venir conférer avec eux sur les mesures à prendre pour la mise en défense de la Corse. Paoli, trop fin pour ne pas éventer le piège, gagne du temps et répond, le 5 mars1, que son âge avancé et ses infirmités qui ne lui permettent pas un long déplacement, le privent de l'avantage qu'on lui offre. Il ne reste plus aux Commissaires qu'à passer en Corse ; ils s'y déterminent (31 mars) espérant encore amadouer Paoli et empêcher la rupture. Ils débarquent, le 5 avril, à Saint-Florent et se rendent à Bastia. C'est bien tard, car Paoli a mis le temps à profit, renforcé ses partisans dans le Directoire, remplacé dans les places maritimes les troupes réglées par des gardes nationaux, créé quatre compagnies dont il a nommé les officiers parmi ceux qui ont perdu leurs pères dans la guerre de 1768, transporté de force la caisse du département de Bastia à Corte ; bref, il s'est mis en posture d'insurgé. Néanmoins, les hostilités ne sont pas encore ouvertes. Paoli et Saliceti jouent, à qui dupera l'autre, lorsqu'une nouvelle inattendue vient rompre toute négociation :

La Convention a mis Paoli en accusation.

Comment, sans attendre le rapport, les nouvelles des Commissaires, elle a pris une telle résolution, pour quels motifs, sous quelle impulsion, c'est une des plus étranges histoires qui soient, mais pour en suivre le fil, pour voir la part qu'un des Bonaparte y a prise, il faut remonter un peu en arrière.

Au mois de novembre 1792, M. Huguet de Sémonville, désigné par le Conseil exécutif provisoire pour l'ambassade de Constantinople, était venu en Corse où son secrétaire Tilly devait lui apporter ses dernières instructions2, et où la *Junon*3 devait le prendre pour le conduire à son poste. Sémonville, fort habile à tout ménager, chargé d'ailleurs peut-être de quelque négociation secrète avec Paoli, n'avait point manqué de se présenter au club d'Ajaccio. Il y avait prononcé un long discours en français auquel personne n'avait rien compris. Lucien Bonaparte, montant immédiatement à la tribune, avait traduit en italien aux applaudissements de la Société le discours de l'ambassadeur4. Sémonville, avant ce moment, connaissait-il les Bonaparte, cela n'est pas impossible, mais ce fait, minime en soi, le détermina à prendre Lucien comme secrétaire particulier5, comme secrétaire interprète si l'on veut. Sémonville est rappelé de Corse le 2 février6. Lucien l'accompagne, soit comme secrétaire, soit comme député par la société populaire d'Ajaccio pour affirmer aux sociétés populaires du midi le

¹ Maurice Jollivet, Révolution en Corse, p. 162.

² La mission de Sémonville à Constantinople, par Georges Grosjean. Paris, 1887, in-8°.

³ Brun, II, 193.

⁴ Arrighi, Histoire de Pascal Paoli, II, 228, note.

⁵ Je ne suis d'accord ici ni avec les *Mémoires de Lucien*, t. Ier. Paris, Gosselin, 1836, ni avec les fragments publiés par M. Iung, dans *Lucien Bonaparte et ses Mémoires*. Paris. 1882, 3 vol. in-8°. Lucien, beaucoup moins affirmatif dans les mémoires de 1836, dit dans les *Mémoires* (Edition Iung) qu'il a été secrétaire de Paoli. Je n'en trouve trace nulle part. Il ne dit nulle part qu'il ait été secrétaire de Sémonville et je ne puis expliquer que de cette façon son voyage à Toulon. Paoli (Lettre du 5 mai 1793. *Lettere*, p. 412, dit seulement : de Lucien lequel se trouve près de Sémonville).

⁶ Grosjean, La mission de Sémonville à Constantinople, p. 35.

patriotisme de Sémonville1. Il arrive à Toulon, se rend à la société populaire, y prononce un discours et y fait voter cette adresse à la Convention :

Citoyens législateurs2, le département de Corse gémit sous l'oppression la plus affligeante ; des actes arbitraires y sont encore exercés avec autant et plus de barbarie que sous l'ancien régime : la loi salutaire de la procédure des jurés y est méconnue ; des citoyens y sont sacrifiés à l'aristocratie la plus violente ; ils sont jetés dans les cachots au mépris des droits sacrés de l'homme et du citoyen.

Une bastille y existe encore et les malheureux que les ennemis de la liberté parviennent facilement à y engloutir y sont traités avec toute la barbarie des premiers siècles.

Le lieutenant général Paoli, à qui la nation française a accordé sa confiance, protège, dirige ces attentats, ayant à sa dévotion un régiment suisse qui y est encore en garnison à la solde de la France, tandis que, depuis longtemps, il ne doit plus en exister à la solde de la République ; il est dans cette ville non le défenseur du peuple, mais son tyran.

Le secret des postes y est violé, les lettres sont décachetées et retenues. Le citoyen Sémonville doit à cette infraction atroce le défaut de succès dans la mission qui lui était confiée pour Constantinople, qui était intéressante pour la République et dont on est parvenu par là à l'éloigner.

Tout annonce et présage malheureusement avec certitude une désorganisation sociale dans cette île. Hâtez-vous, citoyens législateurs, de remédier à tant d'atrocités. Paoli est coupable ; il veut être souverain dans ce département : il en exerce tout le despotisme. Sa place de lieutenant général lui en facilite les moyens ; vous devez les lui enlever. Prononcez sans délai sa destitution. Livrez sa tête au glaive de la loi, etc.

Cette adresse est envoyée à Escudier, député du Var. Elle arrive entre ses mains le matin du 2 avril. La veille, la Convention a reçu la nouvelle de la trahison de Dumouriez ; elle est toute frémissante encore, voit partout, et à bon droit, ses armées compromises, ses généraux prêts à passer à l'ennemi. Escudier monte à la tribune : après Dumouriez, il vient dénoncer Paoli. Il donne lecture de l'adresse de la société républicaine de Toulon séante à Saint-Jean. Il accuse Paoli de l'échec de l'expédition de Sardaigne ; il l'accuse d'avoir transporté la caisse nationale de Bastia à Corte, de l'y retenir malgré les ordres du Conseil exécutif, il l'accuse de s'être mis d'accord avec les Anglais ; il demande que Paoli soit suspendu de ses fonctions et qu'il soit traduit à la barre avec le procureur général syndic, Pozzo di Borgo. Lasource appuie, Marat insiste avec les arguments à son usage ; sur la proposition de Cambon, la Convention décrète que les commissaires qui sont maintenant dans l'île de Corse peuvent s'ils le jugent convenable s'assurer de Paoli par tous les moyens possibles et le traduire devant la Convention ainsi que le Procureur général syndic3.

_

¹ Adresse de la Société populaire d'Ajaccio signée Buonaparte, secrétaire, dans Grosjean, La mission de Sémonville à Constantinople, p. 38.

² Moniteur du jeudi 4 avril 1793.

³ Moniteur, séance du 2 avril.

Lucien triomphe : il joue un rôle et, à dix-huit ans, il a battu Paoli. Il écrit à ses frères1 : A la suite d'une adresse de la ville de Toulon, proposée et rédigée par moi dans le comité du club, la Convention a décrété l'arrestation de Paoli et de Pozzo di Borgo. C'est ainsi que j'ai porté un coup décisif à mes ennemis. Les journaux vous auront déjà appris cette nouvelle. Vous ne vous y attendiez pas. Marseille s'est joint à Toulon pour envoyer des adresses de la même nature à la Convention. Mais l'effet est déjà produit. Je suis impatient de savoir ce que vont devenir Paoli et Pozzo di Borgo.

Certes, Napoléon ne s'attendait pas à cette nouvelle. Il ne pouvait venir à son esprit que son petit frère pût être l'auteur direct de cette révolution. C'en était une en effet. Si Paoli avait hésité encore à se déclarer ouvertement contre la France, il n'avait plus à présent d'autre parti à prendre. Pour tous les adversaires de Paoli, pour les Bonaparte en particulier, c'était l'exil, la proscription, la ruine. Pour la Corse, c'était la guerre ouverte avec la République, et cela, au moment où l'arrivée des Commissaires de la Convention pouvait encore faire espérer une solution pacifique.

Napoléon ne savait rien de ce qu'avait fait Lucien, lorsqu'il proposait au club d'Ajaccio, d'abord une adresse à la Convention pour demander le rappel du décret contre Paoli2, ensuite une adresse à la municipalité, pour que, solennellement, tous les citoyens renouvelassent leur serment d'union avec la France. Voici ces deux pièces :

Représentants3,

Vous êtes les vrais organes de la souveraineté du peuple. Tous vos décrets vous sont dictés parla nation ou immédiatement ratifiés par elle. Chacune de vos lois est un bienfait et vous acquiert un nouveau titre à la reconnaissance de la postérité qui vous doit la République et à celle du monde entier qui datera de vous sa liberté.

Un seul a profondément affligé les citoyens de la ville d'Ajaccio : c'est celui qui ordonne à un vieillard septuagénaire accablé d'infirmités de se traîner à votre barre, confondu un instant avec le scélérat conspirateur4 ou le coupable ambitieux.

Paoli serait-il donc conspirateur ou ambitieux ?

Conspirateur, et pourquoi ? Est-ce pour se venger de la famille des Bourbons dont la perfidie politique accabla sa patrie de maux et

¹ La lettre dans Arrighi, *Histoire de Paoli*, II, 172. Voir *Lettere di Paoli*, Firenze. 1846, p. 412.

² Massaria, *loc. cit.*, II, dit à ce sujet : Toutes les corporations de l'île se déterminèrent aussitôt à envoyer des adresses à la Convention en faveur de leur bien aimé général et je saisis cette occasion pour tenter une réconciliation entre lui et les frères Buonaparte, en engageant Napoléon a écrire l'adresse de la municipalité à Ajaccio ; mais, malheureusement, cela ne réussit pas. Napoléon vint à moi et me dit. *Je vois que le général de Paoli me tient pour suspect, je vous demande de lui écrire et de lui demander de vous dire ce qu'il désire que je fasse pour lui prouver mon attachement à sa personne.* Je le dis, mais, malheureusement, dans sa réponse, le général omit entièrement de faire aucune allusion à ma proposition.

³ Fonds Libri, publié par Libri, p. 10, avec des lacunes.

⁴ Corrupteur (Libri). Libri lit corrupteur partout où nous lisons conspirateur.

l'obligea à l'exil ? Mais ne vient-elle pas de périr avec la tyrannie et ne venez-vous pas d'assouvir son ressentiment, s'il en conservait encore, dans le sang de Louis ?

Conspirateur, et pourquoi ? Est-ce pour rétablir l'aristocratie nobiliaire et sacerdotale, lui qui, dès l'âge de treize ans, fut persécuté par leur Sénat noble ; lui qui, à peine arrivé à la tête des affaires, détruisit les fiefs qui résistaient et ne connut d'autre distinction que celle de citoyen, lui qui lutta il y a trente ans contre Rome, enfin excommunié s'empara des biens des évêques, enfin donna après Venise l'impulsion en Italie de résister.

Conspirateur et pourquoi ? Pour donner la Corse à l'Angleterre, lui qui ne voulut pas (la) donner à la France, malgré les offres de Choiseul qui ne lui eût épargné ni trésor ni faveurs.

Donner la Corse à l'Angleterre ? Que gagnerait-il de vivre dans la fange de Londres, que n'y restait-il lorsqu'il y était estimé ?

Paoli serait-il ambitieux ? Si Paoli est ambitieux, que peut-il désirer de plus ? Il est l'objet de l'amour de ses compatriotes qui ne lui refusent rien. Il est à la tête de la partie militaire et se trouve à la veille de devoir défendre son pays contre une agression étrangère.

Si Paoli était ambitieux, il a tout gagné à la République, et s'il se montra attaché à la Révolution lors de la Constituante, que ne doit-il pas être aujourd'hui où le peuple est tout.

Paoli ambitieux! Représentants, lorsque les Français étaient gouvernés par une cour corrompue, lorsque l'on ne croyait ni à la vertu ni à l'amour de la patrie, l'on a dû sans doute dire que Paoli était ambitieux. C'est à Coblentz que Paoli doit passer pour un ambitieux, mais, à Paris, dans le centre de la liberté française, Paoli, s'il sera bien connu, sera le patriarche de la liberté, le précurseur de la République française. Ainsi pensent les patriotes, ainsi le croit le peuple. Rendezvous à nos voix. Faites taire la calomnie et les hommes profondément pervers qui l'emploient. Représentants, représentants! Paoli est plus que septuagénaire; il est infirme, sans quoi il se serait rendu à votre barre confondre ses ennemis. Nous lui devons tout jusqu'au but de la République française. Il jouit toujours de notre confiance. Rapportez en ce qui le concerne votre décret du 2 avril et rendez à tout ce peuple la joie, écoutez donc sa voix de douleur1....

Citoyens2,

La Société des Amis du Peuple, dans la circonstance critique où semble se trouver notre département, a dû tourner ses regards vers vous. Le salut public vous a été confié comme l'exécution des lois de police et de sûreté.

¹ Nous avons négligé quelques lignes bâtonnées qui ne présentent pas un sens suivi.

² Inédit. Fonds Libri. Cette pétition est adressée à la municipalité.

Citoyens, la circonstance est forte et mérite toute votre attention. Nous sommes menacés d'une querre civile et extérieure. Nos devoirs à remplir sont nombreux dans ce moment et l'intérêt de la République comme la sûreté de la ville en dépend.

Citoyens magistrats, notre ville est malheureusement divisée et l'union peut seule nous sauver. Notre devise est celle que prit un peuple aujourd'hui puissant : Nous périssons si nous nous heurtons.

La désunion vient chez les peuples par des dissentiments d'opinion politique et aujourd'hui, comme nous, nous ne pouvons pas en douter.

Tous les citoyens veulent mourir républicains français. Il sera beau de le manifester par un serment solennel, dans une réunion de tous les citoyens. Il fera pâlir les ennemis de la République, s'il en est ici, et sera un titre qui ne laissera aucun doute sur les intentions de notre cité. Tel serait, citoyens, le vœu de la Société, que tout le monde se rallie autour de la loi et de vous qui en êtes les magistrats. Nous espérons que vous vous élèverez à la hauteur des événements et que par ce moyen vous acquerrez un titre éternel à la bienfaisance du peuple.

[Nous avons envoyé à la Convention une adresse relative au général Paoli. Nous vous l'envoyons : vous verrez... que les sentiments n'ont jamais varié.]1

Nous ne doutons pas, citoyens, que vous ne participiez à...

La Société croit dans cette pétition répondre parfaitement à votre lettre.

Malgré ces témoignages et le désir que Napoléon pouvait avoir d'éviter une rupture2, Joseph et lui étaient trop engagés dans le parti français pour que, même en admettant que la démarche de Lucien fût restée ignorée3, ils pussent échapper aux soupcons des Paolistes. Dès que Joseph avait appris l'arrivée de Saliceti, il était venu le rejoindre. Napoléon dont le bataillon avait été dissous par ordre de Paoli — non que celui-ci entendit se conformer au décret de la Convention, mais qu'il voulût se débarrasser d'un officier suspect, — était venu aussi à Bastia pour complimenter les Représentants au nom de la ville4 et avait recu d'eux une commission d'inspecteur de l'artillerie de Corses. De retour à Ajaccio avec des instructions, il cherchait les moyens de reprendre la citadelle

¹ Ces deux lignes sont rayées dans le manuscrit. Elles sont importantes, car elles précisent la date. (*Ed*.)

² Nasica, 335.

³ La lettre de Lucien était tombée aux mains de Pozzo di Borgo qui l'avait fait imprimer à un grand nombre d'exemplaires pour la répandre dans l'ile. En tête de la traduction italienne, on lisait : On conserve l'original pour vouer à une infamie perpétuelle le nom de son auteur. En fin une note outrageante contre les Bonaparte, autrefois nourris et élevés avec l'argent de Marbeuf, à présent les ressorts principaux de la conspiration contre le peuple.

⁴ Massaria, II.

⁵ Nasica, 337.

aux Paolistes, en même temps qu'il étudiait la mise en défense de la place et de celle de Saint-Florent1.

Colonna di Leca2 qui, au nom de Paoli, tenait la citadelle avec son bataillon de volontaires, une compagnie de troupes de ligne du régiment de Limousin et une compagnie de canonniers, était homme à se méfier de toutes les ruses. Les canons de la citadelle braqués sur le faubourg où étaient en plus grand nombre les partisans des Bonaparte, les postes importants uniquement confiés à des insulaires dont il était sûr, il attendait avec confiance les tentatives que pourrait faire Napoléon. Vainement, celui-ci les multiplie-t-il. Tantôt, sous prétexte d'enlever les canons du Vengeur, échoué à l'entrée du port, de les porter à la citadelle pour que les paysans ne puissent les tourner contre la ville, il entraîne avec lui toute la population : déjà l'on touche aux fossés ; l'on va pénétrer dans le fort ; là, tandis que des affidés s'empareront du commandant, d'autres courront aux casernes, saisiront les fusils ; mais le pont levis se dresse. Le frère de Coronna di Leca, capitaine dans son bataillon, a éventé la ruse. C'est partie remise.

Alors, c'est un projet d'attaque de vive force que Napoléon combine : mais, pour l'exécution, il faut des hommes et il ne s'en rencontre pas dans la ville. Sera-t-il plus heureux avec les soldats de Limousin et les canonniers français qui sont à la citadelle ? Certes, ils sont tout prêts à s'insurger contre un commandement qui leur est suspect, mais le bataillon corse occupe seul les portes et les continentaux sont presque prisonniers.

La position est critique, Napoléon ne saurait faire un pas hors de la ville sans tomber dans une embuscade. Pour qu'il échappe aux pièges qui lui sont tendus, il faut tout le dévouement des bergers de Bocognano qui veillent sur lui.

Il se rend compte qu'il s'use en efforts inutiles, qu'il fera mieux de se rendre à Bastia afin de conférer avec les Représentants et recevoir d'eux les secours nécessaires. Il part à pied, accompagné seulement d'un de ses bergers, Nicolas Frate, — mais, après diverses rencontres qui doivent le mettre sur ses gardes, il apprend, entre Vivario et le pont de Vecchio, que, s'il avance jusqu'à Corte, il sera infailliblement arrêté. Il rebrousse chemin vers Bocognano. Là, il trouve ameutés des paysans du parti de Peraldi qui lui barrent le passage, se saisissent de lui et l'enferment dans une chambre, devant la porte de laquelle des factionnaires sont posés. Cette chambre, au rez-de-chaussée, a une croisée qui donne sur la route. Les partisans de Napoléon l'avertissent de se tenir prêt à la chute du jour ; l'obscurité venue, ils l'aident à descendre et l'un d'eux le conduit jusqu'à Ucciani, hors de la portée des Paolistes. De là, Napoléon peut rentrer facilement à Ajaccio

Cette aventure a des airs de roman et l'on serait tenté de douter des témoignages recueillis par les historiens corses3, mais à l'appui de leurs récits,

-

¹ Voir pièces n° LVIII et n° LIX.

² Massaria (p. 11) dit que c'était lui qui commandait la citadelle et que, par ordre des Commissaires, Napoléon lui offrit, s'il voulait la conservera la France, le commandement d'Ajaccio et le grade de général.

³ Nasica, 341 à 345.

voici de singulières preuves et c'est Napoléon lui-même qui les fournit. Le paragraphe 14 du codicille secret1 est ainsi conçu :

14° 100.000 francs que je lèque, savoir :

10.000 francs au fils ou petit-fils de mon berger, Nicolas de Bocognano2.

10.000 francs au berger Bagaglino qui est venu à l'île d'Elbe3.

10.000 francs à la veuve ou fils du sergent du bataillon que j'ai commandé. Il était de Bastelica en Corse. Costa et Tariscotti désigneront son nom. Son fils était à l'île d'Elbe.

10.000 francs à Marcuggi de Bocognano, maréchal des logis de gendarmerie à l'île d'Elbe4.

20.000 francs au brave habitant de Bocognano qui, en 1792 ou 1793, m'a ouvert la porte d'une maison où des brigands m'avaient enfermé et m'a conduit jusqu'à Ucciani.

30.000 francs à Poggioli, ancien maire de Billi d'Ucciani.

Dès le 2 germinal an XIII, l'Empereur s'était acquitté envers Félix Tusoli de Bocognano en lui donnant la terre de Pantano, au territoire de Mezzano, consistant en maison d'habitation, jardin, terres, meubles, bestiaux et ustensiles qu'il venait à cet effet d'acheter de Félix Bacciochi moyennant un prix de 30.000 francs payé comptant.

Ce sont là, à l'appui des faits, des preuves incontestables.

Rentré à Ajaccios, Napoléon n'est point hors de péril, mais, là aussi, ses amis sont prêts à se dévouer pour lui. Colonna di Leca ordonne son arrestation, mais n'ose l'opérer sans l'assentiment de la municipalité. Tandis que les gendarmes et les volontaires stationnent devant la maison commune, on court à la maison Bonaparte pour prévenir Napoléon. Il est sorti, est allé chez son oncle Paravicini,

¹ D'après une copie faite à Sainte-Hélène par le comte Marchand. Mss. qui m'appartient.

² C'est celui qui a servi de guide à Napoléon.

³ C'est lui qui donne asile à Napoléon à Saint-Antoine après qu'il a échappé à une embuscade en revenant des îles Sanguinaires.

⁴ Le jour de l'arrivée de la princesse Pauline (à l'ile d'Elbe), dit M. le comte M., dans ses mémoires inédits, l'Empereur en l'attendant se promenait sur le port lorsqu'il crut reconnaître un maréchal de logis de gendarmerie qui était là pour son service. L'Empereur s'approcha de lui et lui demanda s'il n'était pas Corse. Oui, Sire. — De quel endroit? — De Bocognano, Sire. — Quel est ton nom? — Marcuggi. Ce nom était connu de l'Empereur. Dans les guerres civiles de la Corse, il fut arrêté dans ce pays par des brigands et enfermé datas une chambre. Un jeune homme, habitant de Bocognano, du nom de Marcuggi, lui proposa de le sauver et de l'accompagner jusqu'à ce qu'il fût hors de danger. L'Empereur se rappelait ce service et s'en est même souvenu à Sainte-Hélène dans un legs de conscience. Il continua de causer avec ce maréchal des logis qui lui montra deux de ses enfants en bas âge. L'Empereur leur donna à chacun deux napoléons pour acheter des gâteaux. De retour en France, l'Empereur le nomma lieutenant. Ce militaire, oublié dans l'ile où il était depuis longtemps, avait de bons services. Il lui accorda la croix de la Légion d'honneur et lui promit d'avoir soin de ses enfants dès qu'ils seraient d'âge à entrer dans un lycée.

⁵ Je suis ici la version donnée par Nasica. On verra plus loin le témoignage presque concordant de J.-J. Levie.

puis chez son cousin Ramolino. On le trouve enfin et Paravicini le cache dans une grotte, dans son jardin de Saint-François. La nuit venue, Napoléon va chercher un refuge au faubourg chez son vieil ami le maire Jean-Jérôme Levie1.

1 Massaria (p. 12) affirme que c'est chez lui que Napoléon trouva un asile jusqu'au moment où on put lui en ménager un chez un ami commun.

Levie lui-même a raconté ces faits dans une lettre inédite dont je dois la communication à son arrière-petit-fils. Cette lettre, non datée, mais qui est certainement de l'année 1793, accentue certains détails et leur donne un caractère intense de vérité. Je traduis littéralement de l'italien.

Ami, comme il vous a été dit, Napoléon a demeuré trois jours à la maison avec ma famille. Il était périlleux pour lui de rester dans la ville. Le parti opposé s'agitait et était mal disposé contre les partisans de la France, surtout depuis la dissolution du bataillon Ouenza-Bonaparte.

Napoléon chercha en vain à se transporter à Bastia, mais, au delà de Vivario, il fut prévenu et acquit la certitude qu'il serait arrêté à Corte. Il dut revenir sur ses pas. Vous savez le danger qu'il a couru à Bocognano sur les perfides excitations de Peraldi qui l'avait vu en chemin. Il put cependant rentrer à Ajaccio, mais les circonstances étaient critiques ; il s'en douta et eut l'idée de se rendre au milieu des amis du faubourg en attendant qu'il pût passer en France. Averti le soir même, je pris les mesures nécessaires. Dans la nuit, arriva Napoléon en compagnie de Nicolino (Paravicini) : ils avaient été précédés de ses effets d'habillement. Quoique je fusse sur de la fidélité de mes faubouriens, je crus devoir garnir l'escalier et la maison de gens dévoués. Napoléon parut surpris de ces mesures et peu ému du danger. Il fit comme d'habitude sa causerie ave Mamminina (la femme de J. J. Levie) et il coucha dans la chambre de l'alcôve. On mit des matelas dans la salle pour faire dormir les hommes. La nuit se passa sans trouble. Le jour suivant, Napoléon fut soucieux et inquiet sur le sort des siens. Je tâchais de le calmer : je n'étais pas moi-même sans souci. Néanmoins, après souper, il fit encore quelques bavardages avec ma Génoise (madame Levie était de la famille Duce de Gênes) et se mît au lit assez tard. Le second jour se passa dans la tranquillité, Napoléon fit une longue lecture de Rollin. Vers le soir, ou sut, de personnes dignes de foi, que nos ennemis préparaient une descente dans ma maison. Il fallut de suite prendre les mesures nécessaires pour faciliter et protéger le départ On choisit la voie de mer ; mais, dans la nuit, 011 entendit frapper avec violence à la grande porte. En un éclair, notre petite garnison fut debout et sous les armes. Une des servantes vint dire qu'elle avait vu des gendarmes. Nos hommes, et même Napoléon, voulaient les repousser par la force : imprudence à laquelle il ne convenait de recourir qu'à la dernière extrémité. C'est pourquoi je fis retirer Napoléon dans sa chambre et les autres dans la chambre noire et je restai seul dans la salle. Je fis ouvrir la porte et le chef de la brigade monta seul. Je m'aperçus bien que les matelas, laissés par oubli dans la salle, frappèrent son attention. Néanmoins, je fis bon visage et je lui demandai ce qu'il désirait. Il me dit qu'il cherchait Napoléon et qu'il avait été requis de faire une perquisition dans ma maison, mais la voix lui tremblait et il se crut certainement en danger. Je répondis que j'étais offensé d'un pareil procédé envers un citoyen paisible et maire de la cité ; que d'ailleurs, bien que certain de l'inutilité des recherches, je l'autorisais à visiter la maison du haut en bas, parce que je devais plus que les autres respecter les ordres de l'autorité. Cet homme parut alors soulagé d'un grand poids et il répondit, d'un ton plus ferme, que l'assurance que je lui donnais le dispensait de toute recherche. Il s'excusa et, après avoir bu, il se retira accompagné et éclairé par la servante qui ferma la grande porte. J'entendis la brigade s'éloigner du côté de la ville et je respirai. Mais il ne fallait pas perdre de temps. Sur de nouveaux ordres, la force armée pouvait revenir. Napoléon, avec le plus grand calme, prit affectueusement congé de Mamminina et nous descendîmes l'escalier. Nous traversâmes la cave (Cantinci), le jardin, et, par la porte de l'écurie, nous arrivâmes sur le rivage de la mer où nous attendait la petite barque de Miugone qui nous conduisit à la gondole qui était en dehors de la citadelle et dont les marins commençaient à redouter quelque obstacle. Je laissai là Napoléon en lui souhaitant un bon voyage et de meilleurs Mais Levie est connu pour être du même parti que les Bonaparte. Le troisième jour on ordonne une perquisition chez lui. Levie tient tête aux gendarmes et leur fait verser à boire en déclamant contre ce coquin de Napoléon, qu'il a caché dans une alcôve.

La place n'était plus tenable : par les soins de Conti et de Pô, un bateau est préparé, Napoléon s'embarque ; prend terre à Maginajo et gagne Bastia.

N'ayant pu le saisir, les ennemis de Napoléon veulent se venger sur sa famille : une femme, des enfants. — Louis a quatorze ans, Jérôme neuf. Joseph est à Bastia et Lucien à Toulon ou à Marseille. — Mme Bonaparte veut d'abord résister, se défendre dans sa maison. Mais les avis deviennent plus pressants : les paysans excités par Peretti et Tartaroli marchent sur Ajaccio. Costa de Bastelica dont Mme Letizia connaît le dévouement insiste pour une fuite immédiate. Il faut se décider : emmenant avec elle Fesch, Louis, Marianna et Paoletta, elle part pour Millelli, laissant Caroline et Jérôme chez Mme Fesch. Les clefs de la maison sont remises à Braccini qui, pendant la nuit, enlève les papiers compromettants (23 mai 1793)1.

A Millelli, pas plus de sûreté. A la vérité, les jeunes gens de Bocognano et de Bastelica, partisans des Bonaparte, s'y sont assemblés en armes, mais on ne saurait tenir contre les forces bien supérieures de Tartaroli. Il faut fuir de nouveau, atteindre, à travers les maquis et les rochers, la tour de Capitello, où l'on espère être recueilli par l'escadre française venant de Bastia attaquer Ajaccio, à moins que l'on ne puisse de là gagner Calvi (25 mai)2.

Pendant ce temps, à Ajaccio, la maison Bonaparte est livrée au pillage ; on enlève jusqu'aux gonds des portes et des fenêtres. On l'aurait même incendiée, dit un historien corse3, sans la crainte d'endommager les maisons voisines qui appartenaient aux Paolistes. Il est pourtant de tradition que la maison Bonaparte fut incendiée4, et certains documents l'affirment5. En tous cas, lorsque la France reprit possession de la Corse, Mme Letizia fut obligée de la reconstruire entièrement6.

Napoléon, qui est arrivé à Bastia vers le 10 mai7, n'a pas eu de peine à démontrer aux Représentants qu'il est nécessaire de reprendre possession

succès. Le lendemain, on savait dans tout Ajaccio le séjour de Napoléon dans ma maison et son heureux départ. Vous pouvez vous imaginer la colère et la mortification des ennemis. Je ne les crains pas. Je saurai leur montrer les dents si cela était nécessaire...

- 1 Ce sont ces papiers que M. Blanqui a vus en 1838, qui ont appartenu à M. Frasseto et dont une partie a été remise par lui à S. A. I. le prince Victor Napoléon.
- 2 Il est assez difficile dans le récit de Nasica de distinguer les parties évidemment romanesques des faits authentiques. Lucien tombe plus encore dans le roman, Louis parle à peine de cet épisode, Joseph n'en dit qu'un mot, mais ce mot suffit pour indiquer que ce fut bien à la tour de Capitello que Mme Bonaparte et ses enfants rencontrèrent Napoléon et furent recueillis par l'escadre républicaine (I, 53).
- 3 Nasica, 362.
- 4 Lucien, *Mémoires*, Éd. de 1836, p. 31.
- 5 Certificat de Coti dans Mém. de Joseph, I, 52,
- **6** Voir à ce sujet lettre de Madame dans *Madame mère* par le baron Larrey, lettre inédite de Jérôme dans Archives Levie-Ramolino, etc.
- **7** M. Jollivet dit : dans les premiers jours de mai. (*Révol. en Corse*, 174.) Coston, je crois, erre entièrement dans son récit de ces événements. M. Iung qui suit Nasica en l'amplifiant, donne la date du 10 qui est possible, attendu la lettre de Lacombe Saint-

d'Ajaccio. Maîtres des villes maritimes, de Calvi, de Bastia et d'Ajaccio, les Français n'auront plus à redouter que Paoli, maintenant en pleine révolte, reçoive des secours de l'Angleterre, et que celle-ci, sous prétexte de donner la main à l'indépendance de la Corse, fasse de l'île le refuge de ses flottes. Bonifacio à la vérité est à reconquérir, car Quenza, le lieutenant-colonel du bataillon d'Ajaccio et de Tallano qui y tient garnison, vient de se déclarer pour Paoli, mais Napoléon espère encore que ses officiers le suivront plutôt que Quenza. En tous cas Bonifacio en comparaison d'Ajaccio ne compte pas.

L'expédition est décidée et, le 22 mai, les représentants Saliceti et Lacombe Saint-Michel s'embarquent à Saint-Florent. L'escadrille composée d'une frégate, une corvette, deux chaloupes canonnières et quelques bâtiments de transport, est chargée de divers détachements d'infanterie et de gendarmerie et d'un train d'artillerie ; mais Napoléon compte surtout sur les patriotes d'Ajaccio et s'imagine qu'une simple démonstration suffira pour lui ouvrir les portes de la citadelle.

Monté sur un chebek bon voilier, il précède l'escadrille, qui, accueillie par une tourmente à sa sortie de Saint-Florent, a été obligée de prendre le large et n'arrive que le 29 en vue de la ville. Il débarque à Provenzale pour prendre des nouvelles, et y court les plus grands dangers ; il se rembarque en hâte, rejoint sa famille à la tour de Capitello1, la fait monter sur le chebek qui part dans la nuit même pour Girolata d'où Mme Bonaparte et ses enfants gagnent Calvi par terre.

Pour lui, bien que les nouvelles soient mauvaises, car il a appris l'entrée dans la ville des paysans, les violences exercées contre les patriotes — les Multedo et les Casablanca ont été aussi mal traités que les Bonaparte — il rejoint la flottille, espérant encore qu'un mouvement va se produire et que l'on ne sera pas obligé d'en venir à une lutte sanglante.

Pour provoquer cette manifestation, dans la nuit du 29 au 30, il occupe avec quelques volontaires la tour de Capitello2; Lacombe Saint-Michel avec un détachement et quatre pièces de canon débarque à la tour d'Orbitello3. Mais, vainement, tire-t-on des coups de canon pour appeler les patriotes ajacciens. Rien ne bouge. Un coup de vent oblige les bâtiments à reprendre le large: Napoléon et sa petite troupe sont, deux jours durant, dans une situation des plus critiques. Une attaque par mer ne réussit pas mieux. Napoléon propose en vain de chasser les Paolistes de poste en poste, affirmant qu'ils ne tiendront pas devant le canon. On n'a ni le temps ni le moyen d'attaquer la citadelle. Il faut en hâte se rembarquer. Les Représentants retournent à Bastia où Napoléon reste sans doute quelques jours près d'eux et rédige son mémoire sur la situation de la Corse4. Puis, il part à cheval pour Calvi où il doit retrouver les siens. En route, il s'égare dans le maquis: une bonne fortune l'amène à la maison de campagne des Giubega, tandis que, à Calvi, c'est aussi dans la maison Giubega que sa mère et les siens ont trouvé une cordiale et affectueuse hospitalité. Lorenzo, le parrain

Michel au ministre en date du 11, où se trouve indiqué le plan pour la reprise d'Ajaccio, plan qui peut avoir été fourni par Bonaparte.

_

¹ Costa de Bastelica avait accompagné Mme Bonaparte ; c'était lui qui l'avait sauvée. Par le § 27 du 1er codicille, l'Empereur lègue à Costa de Bastelica en Corse cent mille francs.

² Nasica, 369.

³ Iung. D'après une lettre de Lacombe du 6 juin.

⁴ Voir ci-après sous le n° LX.

de Napoléon, frappé par les événements politiques auxquels il a assisté dans un voyage à Paris, a perdu la raison depuis quelques mois ; mais son frère, Joseph Damien, et sa fille Annette se multiplient pour faire oublier aux proscrits les émotions qu'ils ont subies. Il fut à ce moment, paraît-il, quelque peu question d'un mariage entre Joseph et Annette Giubega, mais l'on trouva Joseph trop pauvre1. La pauvre Annette, qui quelques mois plus tard, pendant le siège de Calvi, reçut à la hanche une blessure dont elle demeura boiteuse toute sa vie, regretta souvent son joli mari.

Le 11 juin, Napoléon et sa famille s'embarquaient pour Toulon.

-

¹ M. Giubega qui a bien voulu recueillir pour moi les traditions de sa famille me donne sur le séjour de Madame lucre chez son grand-père ce détail qu'il tient d'une vieille domestique morte seulement vers 1856. Mme Letizia exigeait que les filles à tour de rôle allassent à la cuisine pour y collectionner le plat doux du diner. Ces dames avaient, parait-il, des habitudes de propreté extrêmes, inusitées et qui semblent avoir singulièrement étonné la vieille Rosana.

§ 19. — FRANCE₁. - JUIN 1793. - SEPTEMBRE 1793.

Napoléon arrive le 13 juin à Toulon avec tous les siens. Il établit sa famille à La Valette, petit village aux portes de la ville2, et va rejoindre à Nice la portion du 4e régiment d'artillerie qui s'y trouve détachée. A Nice, il rencontre par fortune, le frère de son ancien général d'Auxonne, Jean du Teil3, qui s'est prononcé pour la Révolution, tandis que son frère, Jean-Pierre, a quitté le service. Du Teil fait employer Napoléon au service des batteries de côte et c'est en cette qualité, peut-être comme aide de camp du général pour cette partie, que Bonaparte écrit, le 3 juillet, au ministre de la Guerre4.

Au commencement de juillet5, il reçoit de son général l'ordre d'aller à Avignon pour y chercher, soit des pièces d'artillerie appartenant à son régiment, soit des

1 On n'a sur les premiers mois du séjour de Napoléon en France que des renseignements très confus et contradictoires. J'ai essayé de réunir ici ceux qui offrent un caractère d'authenticité, mais je ne saurais prétendre avoir éclairci certains faits qui demeurent fort obscurs

- 2 Joseph. Mém., I, 55. Coston (I, 243) dit que Napoléon emmena tout de suite sa famille à Marseille où elle fut logea dans les petits appartements de l'hôtel Ciprières. Le fait est confirmé par un VIEUX MARSEILLAIS (Esquisses historiques. Marseille depuis 1789 jusqu'en 1815, Marseille, 1841, 2 vol. in-8°, t. II. p. 75. Lucien (Mém. éd. 1836, p. 39) fait arriver la famille directement dans le port de Marseille. Mais Louis (Documents historiques sur la Hollande, I, 54) le contredit formellement : Ils vinrent s'établir à La Valette près Toulon et ensuite à Marseille. Il est probable que le séjour à La Valette fut de courte durée et que, aussitôt après la défaite de l'armée des Bouches-du-Rhône et avant que le siège de Toulon ne fût commencé, la famille Bonaparte s'installa à Marseille.
- 3 Généalogie historique de la maison du Teil, p. 85.
- **4** Iung, II, 325. M. Iung donne la date du 3 juillet, mais ne dit point d'où la lettre est écrite. Il résulte des indications de cet auteur que c'est de Nice. Voici le texte de cette lettre, importante en ce qu'elle précise d'une façon certaine les fonctions que remplissait Bonaparte :

Citoyen ministre,

Nous n'avions pas encore l'usage dans l'artillerie d'établir des fours à réverbères près des batteries de côtes, nous nous contentions d'une simple grille avec un soufflet de forge. Mais l'avantage des fours à réverbères étant généralement connu, le général du Teil me charge de vous demander un modèle avec les profils, en sorte que nous soyons dans le cas d'en faire construire sur notre côte et de brûler les navires des despotes.

Avec respect, citoyen ministre,

Votre tout dévoué,

BONAPARTE,

Capitaine au 4e régiment d'artillerie.

Une autre lettre du 3 juillet 1793, aussi sans lieu, a passé à la vente faite par Sotheby, Wilkinson and Hodge, le 18 juillet 1892 : Catalogue of a very valnable collection of autograph letters and historical documents formed ly a deceased nobleman. Elle confirme la précédente et en voici le texte :

Au directeur d'artillerie de Toulon.

Le général du Teil, citoyen et cher camarade, me charge de vous écrire pour vous demander les profils de la construction d'un four à réverbère comme l'on commence à en pratiquer pour les boulets rouges. Vous devez avoir reçu pour cet objet une instruction du ministre de la Guerre. Je vous prierai de me les faire passer le plus tôt possible.

5 Iung, II, 346, dit le 8 juillet. Il est évident que la lettre du 3 juillet démontre la fausseté de la légende recueillie par M. Charvet, *Bulletin historique et archéologique de Vaucluse*. Avignon, 1880, in-8°, p. 413, suivant laquelle Napoléon serait arrivé à Avignon le 30

munitions de guerre que l'on craint de voir tomber aux mains des fédéralistes marseillais, révoltés contre la Convention à la suite du coup d'Etat du 31 mai. Napoléon se trouve dans l'impossibilité de remplir sa mission puisque Avignon, le Pont-Saint-Esprit et toute la basse Durance sont aux mains des insurgés ; il apprend la marche du petit corps conventionnel, détaché de l'armée de Lyon aux ordres de l'adjudant général Carteaux pour combattre les insurgés, et il vient, se mettre, sans doute de lui-même, à la disposition de Carteaux.

Carteaux est parti de Valence le 9 juillet avec le 2e bataillon du 59e, le 3e bataillon des Basses-Alpes, un détachement de 49 hommes du 5e de cavalerie, 95 dragons allobroges, le 1er bataillon du mont Blanc et deux compagnies d'artillerie, l'une du 1er de la Lozère, l'autre légère aux ordres du capitaine Dommartin. Il a été rejoint à Montélimar, le 11 juillet, par la Légion allobroge, au Pont-Saint-Esprit, le 14, par le 1er bataillon du 59e1. Toutes ces unités sont organisées et ont leurs officiers. On ne voit donc pas quel commandement pourrait échoir à Bonaparte.

Mais, on est en droit de penser que Carteaux, qui, le 15 juillet, est arrivé au Pontet, en face d'Avignon, et s'y est arrêté plusieurs jours, a, en vue d'une diversion, dirigé par la rive droite du Rhône une petite colonne composée du deuxième bataillon du 59e, de seize canonniers et de deux pièces longues de quatre ; et qu'il a mis Napoléon à la tête de cette artillerie2.

Le 25, à deux heures du matin, Carteaux prononce contre Avignon l'attaque principale ; Dommartin, n'ayant que du 8 de campagne à opposer à du 24 et à du 18, envoie quelques bombes avec une pièce de canon démontée qui ne pouvait servir qu'à cela ; après un feu de six heures sans résultat, la petite armée conventionnelle, se croyant battue, se retire en assez bon ordre et rentre à son camp du Pontet. Il est cinq heures du soir. Une dame Tournal dont le mari, ami des représentants Mainvielle et Duprat, a été arrêté à Avignon par les Marseillais, arrive toute essoufflée au camp et annonce que l'armée fédéraliste évacue la ville, emmenant les habitants suspects qu'elle a faits prisonniers. On s'inquiète, on vérifie, et les Conventionnels vont camper sous les remparts d'Avignon où ils entrent le lendemain.

juin, commandant un convoi de quarante charrettes de poudre : de crainte de tomber avec son convoi aux mains des fédéralistes, il aurait mis son chargement à couvert dans l'ancien arsenal et aurait été logé par Billet chez M. Bouchet, ancien négociant, chez lequel il serait resté jusqu'au 24 juillet. Coston, I, 247, dit que Napoléon partit, à la fin de juin, de Nice en poste afin d'accélérer l'arrivée de poudres de guerre attendues de la poudrerie de Vonges. Selon Thibaudeau et Montholon, il s'agissait d'enlever d'Avignon les poudres qui pouvaient tomber aux mains des insurgés.

- **1** D'après Krebs, p. 366 et CXXXII. Mais, page 366, Krebs donne la date du 14 pour la jonction du 1er du 59e et page CXXXII la date du 19.
- **2** Cf. Charvet, p. 417. Iung, II, 347. Krebs 368. Dans Dessaix et Folliet, *Le général Dessaix*, Annecy, 1879, in-8°, p. 63, il est dit que Bonaparte commandait en second la compagnie d'artillerie de la Légion allobroge. Cette assertion n'est appuyée d'aucun document, et n'est point reproduite dans Folliet, *Les Volontaires de la Savoie*, Paris 1887, in-12, p. 27. Folliet dit que Bonaparte avait le commandement en second de la compagnie Dommartin : mais Dommartin (Alfred de Besancenet, *Un officier royaliste au service de la République*, Paris, 1S76, in-8°) n'en dit absolument rien dans ses curieuses lettres et, après mûre comparaison des textes, il parait préférable d'adopter la version qui, dès 1821, était mise au jour dans la brochure : *Napoléon Bonaparte*, *lieutenant d'artillerie*, *documents inédits sur ses premiers faits d'armes en 1793*, Paris, 1821, in-8°.

On affirme1 que c'est Napoléon qui a déterminé cette retraite. Ayant passé le Rhône avec son détachement au Bac de Roquemaure, il a marche par la rive droite, à travers les bois de Fours, sur Villeneuve-lès-Avignon. Il a traversé Villeneuve sans être inquiété et est venu mettre ses deux pièces en batterie sur une petite colline aride, appelée le Rocher de la Justice, qui surplombe le cours du Rhône et voit en entier le rocher des Doms sur la rive gauche, où les Marseillais ont établi leur artillerie. Vers les onze heures du matin, c'est-à-dire au moment où l'attaque de Carteaux faiblit, Napoléon, pointant lui-même ses pièces, a, du premier coup, démonté un canon des Marseillais, du second, tué et blessé deux artilleurs ; les Fédéralistes n'ont point attendu la cinquième bordée pour cesser leur feu, rentrer en ville et battre en retraite sur Saint-Remy2.

Carteaux ayant fait son entrée à Avignon le 26, est rejoint le 27 par la colonne dont Bonaparte fait partie3. Celle-ci repart le 28 pour Tarascon et est, le 29, à Beaucaire.

On présume que Napoléon marche avec cette colonne parce que la brochure qu'il va publier : Le souper de Beaucaire est, en l'édition Panckoucke laquelle a servi de type à toutes les éditions ultérieures, datée du 29 juillet 1793, qu'on sait que Beaucaire a été occupée le 29 et qu'on présume que Napoléon a réellement pris part à la conversation qu'il rapporte. Mais n'est-ce pas là surtout, et peut-être uniquement, un cadre ingénieusement choisi pour faire choquer les diverses opinions, mettre aux prises les interlocuteurs qui se peuvent rencontrer en une ville foraine telle que Beaucaire, et, selon la méthode platonicienne, obliger les adversaires à tirer eux-mêmes les conclusions de l'exposé des faits ?

_

Quinte et quatorze et le point : J'ai gagné. Dubois-Crancé.

Le 14, la citadelle du Pont-Saint-Esprit, le 15, Avignon, repic et capot sur Marseille, va le tout sur Lyon. Albitte bat les cartes, moi je coupe, et l'armée taille.

CARTEAUX.

Il est remarquable enfin que ÉTIENNE MICHEL, *Histoire de l'année départementale des Bouches-du-Rhône*. Paris, an V, in-8°, p. 84, attribue à des causes toutes différentes l'évacuation d'Avignon.

¹ Cf. Napoléon Bonaparte lieutenant d'artillerie, p. 9. CH. SOULLIER, *Histoire de la révolution d'Avignon*. Avignon, 18.44, 2 vol., in-8°, t. II, p. 150. I.-D. ANDRÉ, *Histoire des la Révolution avignonnaise*, Paris, 1844, 2 vol. in-8°, t. II, p. 215. JOUDOU, *Souvenir de la Révolution* dans *Echo de Vaucluse* du 28 juillet 1844, et du 20 mai 1841, republié dans *l'Homme de bronze*, journal de l'arrondissement d'Arles des 19 et 26août 1894. M. Charvet a donné en outre la bibliographie d'autres sources locales où il a puisé son récit.

² Ni dans le *Souper de Beaucaire* qu'on trouvera plus loin, ni dans les *Mémoires de Sainte-Hélène* (I, 6) Napoléon ne fait à ces événements où il aurait joué un tel rôle la moindre allusion. DOPPET (*Mémoires*, Paris, 1824, in-8°, p. 150) n'en parle pas davantage et je ne trouve à ce sujet aucune indication dans les *Pièces justificatives du rapport fait à la Convention nationale par les représentants Dubois-Crancé et Gauthier*, Imp. nat., 2 vol. in-8°. Il est vrai que pour juger du ton des rapports de Carteaux contenus dans ce recueil et des renseignements qu'ils contiennent, il suffira sans doute de citer le rapport de ce général à Dubois-Crancé, n° 108, p. 199.

³ Selon M. Charvet, Napoléon durant le mois qu'il aurait passé à Avignon aurait logé chez M. Bouchet, ancien négociant ; il serait revenu chez lui après la prise de la ville ; et enfin y aurait fait un troisième séjour pendant qu'il faisait imprimer la brochure le *Souper de Beaucaire*. Au retour d'Egypte, à son passage à Avignon, Napoléon aurait, parait-il, fait appeler M. Bouchet et lui aurait remis vingt-cinq louis pour sa servante. Plus tard il aurait donné à M. Bouchet l'étoile de la Légion et la présidence du tribunal de commerce. Je ne trouve pas ce nom dans les listes de la Légion.

Ne peut-on penser que Bonaparte, ayant exposé le plan de son pamphlet aux Représentants et à Carteaux, resta à Avignon pour l'écrire et le faire imprimer, d'abord chez Sabin Tournal, imprimeur du Courrier d'Avignon, puis chez Marc Aurel, imprimeur de l'Armée ? Si l'on admet qu'il est venu à Tarascon et à Beaucaire, peut-on croire qu'il ait continué la campagne contre Marseille avec l'armée de Carteaux, et que ce ne soit qu'après la prise de Marseille qu'il soit revenu à Avignon pour faire imprimer sa brochure ? Elle n'aurait eu alors aucune actualité et les Représentants n'eussent point fait les frais d'une édition. Il est bien plus vraisemblable que Napoléon, ayant reçu l'ordre, soit de rester à Avignon1, soit d'y retourner, de Beaucaire, pour organiser un parc de siège, ou simplement pour prendre enfin livraison des pièces et des munitions qu'il devait conduire à Nice, eut l'idée de cette brochure, la fit imprimer, l'adressa aux Représentants qui se trouvaient maintenant en nombre dans le midi et parmi lesquels était Saliceti2. On peut croire que Saliceti, en complète sympathie d'idées avec ses collègues Albitte, Escudier, Nioche, Ricord, Gasparin et Robespierre jeune, s'empressa de faire valoir l'œuvre de son compatriote et ami.

Néanmoins, Napoléon ne fut point à ce moment mis en réquisition par les Représentants. On peut croire qu'il resta à Avignon d'où, en août, il sollicitait du ministre de la Guerre une place de lieutenant-colonel d'artillerie à l'armée du Rhin3. S'il avait été appelé à l'activité par Saliceti et les représentants à l'armée des Alpes ou d'Italie, il n'eût point demandé ailleurs un commandement. On a pensé d'autre part que, d'Avignon, Napoléon était venu à Marseille, où il avait retrouvé sa famille4, mais l'on n'en a aucune preuve.

Il est beaucoup plus vraisemblable que Napoléon toujours en mission pour recueillir des munitions et former le convoi destiné à l'armée d'Italie5, se trouvait soit à Avignon, soit en route pour Nice, lorsque le capitaine Dommartin, promu lieutenant-colonel par Carteaux le jour de l'entrée des Conventionnels à Marseille6, fut grièvement blessé, le 7 septembre, en attaquant les gorges d'Ollioules7 défendues par les insurgés toulonnais. Aussitôt Saliceti, sachant où trouver Bonaparte, le mit en réquisition8. C'est ce qui résulte de cette lettre de

2 Wallon, Représentants en mission, II, 38.

¹ Iung, II, 353.

³ Wallon, *Représentants en mission*, IV, 159, août 1793, sans autre date ni désignation de lieu. Le ministre écrit sur un résumé de la demande : Voyez le citoyen Bonaparte, sa proposition est celle d'un patriote ; s'il a des moyens, profitez-en pour l'avancer.

⁴ Iung, II, 376. Contredit par Charvet, p. 421. LE VIEUX MARSEILLAIS déjà cité dit bien (I, 277): Un sous-lieutenant arrivait avec les Allobroges: l'homme du destin ne se doutait pas alors de sa fortune. Un billet de logement assigna la maison Clary au jeune officier, etc. Cela est formellement contredit par M. Félix Verany, l'auteur de la curieuse brochure La famille Clary et Oscar II, Marseille, 1893, in-12, lequel me fait l'honneur de m'écrire que ce ne fut qu'en février 1791 que Napoléon fit connaissance avec les Clary et qu'il tient cette affirmation de la famille elle-même.

⁵ Joseph, I, 55. Coston, pour parvenir à justifier une assertion de Napoléon (*Mémoires pour servir*, etc., I, 11), qui est à coup sûr ambiguë, lui fait faire un voyage d'Avignon à Lyon, puis à Auxonne, à Paris, avec retour par Lyon, Avignon et Ollioules. (I, 260 à 265.) C'est absolument invraisemblable.

⁶ Ceci me semble une preuve nouvelle qui contredit la légende de la prise d'Avignon. Si Napoléon y avait eu la part que l'on dit, n'aurait-il pas été promu comme l'avait été Dommartin ?

⁷ Besancenet, *loc. cit.*, p. 81 et suivantes.

⁸ Miot (*Mémoires*, I, 258, note) prétend tenir de Cervoni que celui-ci, alors attaché à l'État-major de l'armée fut chargé par les Représentants du peuple d'aller à Marseille

Saliceti au comité de Salut Public en date du quartier général d'Ollioules le 26 septembre1.

Nous avions de la grosse artillerie à Marseille, mais elle était en mauvais état, mais les moyens de charrois sont rares dans ce pays-ci, et la réparation ou le transport nous a retardés huit jours. Dommartin blessé nous avait laissés sans chef d'artillerie.

Le hasard nous servit à merveille ; nous arrêtâmes le citoyen Buonaparte, capitaine instruit, qui allait à l'armée d'Italie et nous lui ordonnâmes de remplacer Dommartin.

C'est donc dans la première quinzaine de septembre 1793, le 12 vraisemblablement2, que Napoléon arrive et est employé devant Toulon3.

Là le prendra l'histoire pour ne plus le quitter, a dit Las Cases, là commence son immortalité.

chercher un officier d'artillerie capable de remplacer Dommartin ; que, à Marseille, il rencontra Bonaparte qui, arrivé d'Avignon la veille, se rendait à son poste à Nice ; il le fait entrer dans un café, lui offre le commandement de l'artillerie et le décide à la fin à accepter. Comment admettre que Saliceti ignorât où était Bonaparte, ce qu'il était, et qu'il ait eu besoin de Cervoni pour le lui apprendre ? Tout au plus peut-on croire que Cervoni a pu être envoyé par Saliceti pour chercher Bonaparte. C'est une affaire entre Corses.

- 1 Wallon, Représentants, III, 413.
- 2 Mémoire pour servir à l'histoire de France sous Napoléon, t. Ier, p. 11.
- 3 On sait que Napoléon se souvint du service qui lui avait été rendu par Carteaux et par les représentants Gasparin et Saliceti. Je relève dans les comptes de Napoléon à la date du 18 pluviôse an XII, une ordonnance de 18.000 francs au nom de Carteaux ; à partir de l'an XIII, une pension de 3.000 francs et de nombreuses gratifications supplémentaires motivées par des suppliques singulièrement attendrissantes, Carteaux avait été nommé gouverneur de Vincennes (Chaptal, 192), puis administrateur de la Loterie nationale (Barbier et Beaumont, Galerie militaire, II, 272). Gasparin est l'objet dans le quatrième codicille du paragraphe suivant : Nous léguons cent mille francs aux fils ou petits-fils du député de la Convention Gasparin, représentant du peuple à l'armée de Toulon pour avoir protégé et sanctionné de son autorité le plan que nous avons donné et qui a valu la prise de cette ville et qui était contraire à celui envoyé par le comité du Salut public. Gasparin nous a mis par sa protection à l'abri des persécutions de l'ignorance des états-majors qui commandaient l'armée avant l'arrivée de mon ami Dugommier. Le fils aîné de Gasparin (Adrien-Étienne-Pierre), né à Vaucluse le 30 juin 1783, avait été déjà l'objet de diverses mesures gracieuses de Bonaparte, Canonnier au bataillon de l'école à Grenoble le 15 messidor an VIII, il avait été nommé sous-lieutenant au 15e de cavalerie le 1er brumaire an IX et recevait entre autres gratifications une somme de 600 francs en l'an X. Pour Saliceti, qui plus tard, à diverses reprises, se brouilla avec Bonaparte, on sait la fortune que Napoléon lui réserva dans le royaume de Naples où il fut en quelque facon vice-roi, et où ses descendants alliés aux plus grandes familles des Deux-Siciles, se trouvent maintenant, par suite de mariage, alliés à la famille même de Napoléon.

§ 20. — SEPTEMBRE 1793.

A ce moment, Napoléon a atteint sa vingt-quatrième année et l'on peut considérer sa formation intellectuelle comme accomplie. Sans doute, chaque jour qui s'écoulera pour lui, chaque homme qu'il rencontrera, chaque événement qui s'accomplira en sa présence, apportera à son cerveau des connaissances nouvelles, des idées, des rapprochements. Perpétuellement, ce cerveau acquerra et dépensera, et son bagage intellectuel ne cessera de s'accroître. Mais, à cette époque de sa vie, le contingent des notions élémentaires dont disposera le général d'Italie et d'Égypte est formé, la certitude est acquise des vérités essentielles sans lesquelles nul gouvernement n'est possible ; la conviction est formée sur les institutions politiques et sociales des différents peuples, sur leur constitution historique, les forces et l'activité qu'ils peuvent déployer, les rapports qu'ils peuvent avoir les uns avec les autres ; enfin le vocabulaire est recueilli et la forme est trouvée pour parler au peuple et à l'armée, au monde et à la postérité.

Pour comprendre l'évolution qu'a subie son esprit, il faut avoir sans cesse sous les yeux son point de départ. A son arrivée en France, à Brienne, à l'École militaire, à la Fère, à Auxonne, Napoléon est Corse, il est uniquement Corse ; il ne veut être rien autre chose que Corse. Il n'est pas seulement Corse parce qu'il est patriote, parce qu'il se sent exilé, parce qu'il croit ses compatriotes persécutés, parce qu'en France lui-même est un vaincu et un otage, parce que son tempérament se révolte devant la servitude — comme s'il était un esclave et que ses maîtres fussent des Romanis — mais, aussi, parce qu'il s'imagine-que, sous Paoli, la Corse a réalisé l'idéal gouvernemental et social qu'il s'est formé. N'y ayant point résidé, il croit ce qu'on lui en a dit et surtout ce qu'il en a lu. C'est un État où ne subsiste nul privilège, où l'égalité est complète, où le paupérisme est inconnu, où les mœurs sont pures, où les lois, expression de la volonté de tous, sont obéies et respectées par tous. Point de droit d'aînesse ; point de castes dominantes ; un clergé patriote, pauvre, dépendant, et ne se mêlant pas au gouvernement ; des institutions assurant à chaque citoyen le pain quotidien; tous les hommes courageux, toutes les femmes chastes; un peuple semblable aux Spartiates, ayant trouvé en Paoli son Lycurgue.

Sur un esprit aussi préparé quelle doit être l'influence de Jean-Jacques! A cette Corse idéale, Napoléon applique naturellement les théories que lui fournit Rousseau. A ce moment, il est tout républicain, mais républicain de théorie, tel que peut l'être Saint-Just. Il ne sait rien des hommes et ne vit que pour et par l'idée. Mais tandis que l'esprit républicain des hommes qui vont être les législateurs de la Révolution s'est formé presque uniquement sur des souvenirs de collège, d'après les républiques antiques, et sur des théories philosophiques, d'après Rousseau; son républicanisme à lui s'est formé surtout d'après la Corse. Là est une différence sensible, car Saint-Just ne peut aller voir ce qui s'est passé à Sparte et Napoléon viendra voir ce qui se passera en Corse.

Tant que la Corse est traitée en province conquise, Napoléon conserve ses illusions et les entretient. C'est la France seule qu'il accuse de l'abaissement des caractères, c'est elle qu'il rend responsable des haines locales. Il déteste son oppression militaire, juridique et financière. Il hait les institutions qu'elle cherche à introduire, les divisions qu'elle produit, les inégalités qu'elle suscite. Mais voici

la Révolution : par tous les moyens, il a procuré que la Corse en profitât et qu'elle devînt libre, en attendant qu'elle redevienne indépendante et que, par le simple fait du retour à ses anciennes lois, elle étonne l'univers par ses vertus — peut-être qu'elle soit appelée à jouer dans le monde moderne un rôle pareil à celui de la Perse, de Sparte, de la Macédoine, de Rome, de ces tout petits peuples qui, possédant en eux-mêmes une dose d'énergie supérieure à celle de leurs contemporains, redoutables à la fois par leur mépris de la mort et leur mépris de la richesse, ayant accepté des institutions qui les endurcissent au moral et au physique, se sont préparés pour l'agression et la conquête, et, un jour, se ruent sur l'humanité et subjuguent les plus vastes États : Cyrus, Alexandre, Mahomet l'ont bien fait. Pourquoi pas la Corse, si elle trouve un homme ? S'il n'y pense point, pourquoi en ces notes cette perpétuelle évocation des conquérants qui ont su faire grand avec de petits moyens ?

Voici donc la Corse libre — par lui. La voici assimilée à tout autre département français ; elle a ses électeurs, ses élus, sa garde nationale. Bien plus, elle a retrouvé son dieu, son dictateur : Paoli. Et voici que, dans chaque ville, dans chaque village, des factions s'élèvent et se combattent, comme jadis dans les petites républiques d'Italie. On se dispute les places, à coups de bulletins et à coups de stylet ; les basses intrigues, les jalousies de clocher, les haines familiales, tout est mis en œuvre ; l'argent joue son rôle ; et ce rôle est immense. Quoi c'est là son rêve !

Il est ambitieux et la place, que, dans son imagination, il s'était donnée en Corse était sans doute la première : seul, il sait ; il a fait des études ; il est un soldat ; il pressent son génie. Il succéderait à Paoli ; en attendant, il serait son bras droit, l'homme de guerre de la nation. Mais on le rejette ; on le tient suspect à cause de son éducation française, de son père rallié, de sa mère qui a reçu Marbeuf. Pour Paoli et son entourage d'émigrés rentrés, il n'est point *un pur*. D'ailleurs c'est un gamin : il a vingt-deux ans. Et puis ces Buonaparte, qu'est-ce ? A Ajaccio, pour l'argent, il est dix familles qui les priment, qui ont davantage souffert, qui ont donné plus de gages d'attachement à Paoli ; ces idées républicaines, ces théories à la Rousseau, ces discours au club, ces adresses, ce mouvement qu'ils se donnent, cette ambition qu'ils montrent, tout les rend suspects ; on les regarde d'abord avec quelque dédain ; puis, lorsqu'ils tendent malgré tout à s'élever, on n'a qu'une pensée, c'est de les déprimer : la coalition de toutes les médiocrités se fait d'elle-même contre eux, et c'est une joie qu'on se donne de les abattre.

Napoléon, déchu de son rêve, comprend que l'activité de son cerveau est ici sans objet, car les aliments qu'elle se donnerait ne pourraient être que médiocres — aussi médiocres que les hommes et les choses. Elle s'userait à chercher qui l'emportera de Peretti ou de Peraldi — lutte passionnante pour les Ajacciens et qui n'est à la vérité indigne d'attention que parce qu'il s'agit d'un bourg et non d'un empire : car là, l'on dépense autant et plus de politique, d'habileté, de finesse, de ruse et d'invention pour une élection municipale qu'on n'en dépense ailleurs, dans de grands États, pour dix changements de gouvernement.

Écœuré, Napoléon l'est ; mais il est instruit. Il a vu de près les hommes et il sait les ressorts par lesquels on les mène. Il a participé à deux coups d'État, considéré une dizaine d'émeutes, assisté à un nombre singulier d'élections, regardé un parlement, jugé un dictateur. Il a pris connaissance des moyens par qui l'on gouverne ; il sait comment on se fait ou s'aliène des partisans ; il a l'expérience des mots qu'il faut employer et des façons qu'il faut prendre pour

conserver ses amis. L'expérience est faite. Il ne saurait à présent rien gagner à vivre en Corse : au contraire, il s'y noierait.

Ces finasseries qui ne sont plus des finesses et qui, à force d'être bien combinées, sont singulièrement étroites, ces inventions, ces pièges, ces défiances rapetisseraient son cerveau, fausseraient son jugement et, par l'idée fixe, abêtiraient son esprit. Nul doute que, pour un homme d'État, la Corse ne soit la meilleure des écoles ; mais à condition qu'on en sorte à l'âge où en sort Napoléon, à l'âge où — toutes distances gardées — en sort Pozzo di Borgo.

En même temps que dans son esprit la Corse baisse, la France monte. De même que la France l'a fait Corse ; la Corse le fait Français. C'est qu'il compare et juge. Dans cette éclosion en lui de l'idée de s'attacher définitivement à la France, on peut estimer que le dégoût des choses de Corse a une grande part. Puis viennent des considérations très diverses, et d'ordres différents. D'abord, la Révolution lui plaît en tant que théories — car, il a l'horreur du désordre, des émeutes, des émeutiers et de l'anarchie ; — mais ce bouillonnement là n'est, croit-il, que passager. Ces principes sont ceux qu'il a adoptés ; ces institutions ressemblent à celles qu'il combinait : démocratie, souveraineté du peuple, représentation directe, référendum, abolition des castes, extinction du paupérisme, cette Constitution de 93 avec ses formules philosophiques ne peut manquer d'exercer une séduction sur son esprit.

Puis, la Révolution, c'est le champ ouvert à toutes les ambitions : on arrive vite et il veut arriver. Le théâtre est autrement large que celui de la Corse ; ce n'est plus un rêve à la façon de Cyrus qu'on peut y faire ; à qui a la France avec soi, il suffit de vouloir ; le temps n'est pas si loin où l'on disait que par les Français Dieu faisait ses gestes. Ce peuple qui fait face à l'Europe entière, qui seul résiste à tous, et qui sur ses piques soutient le ciel tombé, qui est le soldat de l'Idée contre le Fait, ne vaut-il pas qu'on l'aime et qu'on se consacre à lui ? Car s'il se donne, lui, que ne donnera-t-il pas du même coup ?

Soldat, et il l'est profondément, intimement, Napoléon se sent encore pris par cette idée qu'il a là une occasion sans pareille de faire son métier, d'établir la prédominance de son arme, de montrer ce que peut un esprit pour animer la brutalité des choses, pour dégager l'inconnu des batailles, pour faire ce qu'ont fait les immortels conquérants des âges anciens et, comme eux, avec un peuple, subjuguer le monde. Et puis, malgré tout, depuis l'enfance, il porte l'UNIFORME. L'arrachera-t-il de sa peau ? Eh ! la peau partirait avec, car l'uniforme, c'est la tunique de Nessus.

Enfin, il ne s'agit plus pour lui d'être Corse ou Français. Il s'agit d'être Anglais ou Français. Or, s'il a aimé le peuple anglais, s'il lui a prêté des vertus parce qu'il a donné asile à Théodore et à Paoli, à présent il commence à haïr le gouvernement anglais. Il a jugé son égoïsme et le mépris où il tient quiconque n'est point de la race souveraine, pour qui le monde n'est qu'un marché et les peuples un bétail destiné à alimenter son commerce. Il a jugé cette aristocratie, plus séparée, plus isolée par son orgueil que par une triple muraille, qui, pour s'assurer le pouvoir, n'a reculé devant rien, ne reculera jamais devant rien.

Il croit encore à certaines vertus anglaises : il y croira toujours : témoin le *Bellérophon*. Mais il ne veut point être l'esclave ou le complice des Anglais. Il se révolte à la pensée que lui, officier français, livrera son pays, une part de la France.

Sentiment tout nouveau, chez Napoléon comme chez tout autre. Jusque-là l'officier a eu du condottiere, témoin Saint-Germain, et est allé à qui récompensait le mieux des rois faisant la guerre. A présent, en face des officiers qui se gardent fidèles au Roi, même en émigrant, même en combattant la Patrie, voici ceux qui sont fidèles à la Patrie, même contre le Roi. Ils ont juré, et ils tiennent que leur serment les engage pour tout ce qu'ils ont de vie à répandre. Ce serment, Napoléon l'a prêté : volontairement, librement, dans l'enthousiasme de son cœur. Il voulait bien combiner ces deux sentiments patriotiques : le corse et le français, les allier l'un à l'autre, mais dès qu'il faut choisir, dès que surtout, en la Corse, il doit voir l'Angleterre, il prend la France.

Donc tout le fait Français : tout à la fois : le dégoût, le rêve, le sentiment, l'ambition, l'honneur militaire. La carrière en même temps s'ouvre devant lui en France, tandis qu'elle se ferme en Corse. Comment hésiterait-il ?

Parallèlement à ce sentiment purement corse, en Napoléon, s'est affaiblie la passion pour Rousseau. Rousseau donne des mots, des phrases, des théories, point de faits. Napoléon a gardé des mots ; mais il a reconnu sur place la fausseté des théories ; ce qu'il n'eût jamais osé de 85 à 88, il se le permet en 91 : il conteste avec Jean-Jacques et s'insurge contre lui : à la même époque — et c'est là l'étrange — la phrase à la Rousseau, cette phrase formule, par qui se marque l'influence de Rousseau sur les êtres, disparaît de ses écrits. Cette phrase-là est bonne pour les théoriciens, les rêveurs, les philosophes — les Idéologues! Elle ne convient point aux hommes d'action. Cette phrase qui est la phrase des Lettres sur la Corse, la phrase de la Lettre à Matteo Buttafoco, la phrase même du Discours de l'Académie de Lyon, la voici qui se brise, se casse, s'effile, se sèche, se durcit comme l'acier. La voici, dédaigneuse des adjectifs et des adverbes, concise, ferme, brève, qui ne veut plus qu'un mot par idée, qui prend la tournure qui sied aux ordres militaires, qui se frappe comme une médaille antique, avec l'énergique relief de l'effigie très saillante, les bords coupés au hasard, bavés et rudes, sans qu'il s'inquiète de les arrondir et de les lisser. La lave intérieure bout toujours. On le verra bien lorsqu'il s'agira pour Napoléon, général, consul, empereur, de lancer une proclamation à son armée, un défi aux rois d'Europe, une lettre à une femme aimée. Qui a bu à la source divine de Rousseau, en garde, toute la vie, la bouche parfumée et la voix ardente. Mais à présent, chez lui, ce n'est plus Rousseau tout seul : il le garde pour la passion, qu'il l'éprouve ou qu'il l'exprime. Mais il sait être autre et se faire différent. Cette évolution, est-ce d'une influence littéraire ? Il vient de lire du Voltaire, mais ce n'est pas Voltaire qui l'engage : ce sont les faits qui le portent, l'entraînent, l'obligent. La Rhétorique n'est pas dans son sang : il n'a point subi le long apprentissage des classiques ; il n'est pas un pion à la façon des boursiers des petits collèges. S'il a tenté jadis de construire des phrases, c'est qu'il n'avait rien de mieux à faire. A présent, il faut aller, marcher, courir, il faut se battre et vaincre. Qu'on lise ses lettres, ses rapports, ses ordres, qu'on lise le Souper de Beaucaire : désormais la forme est trouvée.

Et le fonds?

Le fonds, il est dans ces papiers d'étude, dans ces écritures qu'on vient de lire, dans cette masse de notes accumulées de 1786 à 1792. Pour peu qu'on en ait pris connaissance, on y a trouvé Napoléon tout entier. Point de littérature. Nulle réminiscence classique ; pas un mot de latin ; au point qu'on peut se demander si Napoléon a jamais eu même une teinture des langues anciennes. Point de

recherche du rythme. Point de vers — car ces quelques mots rimant trouvés sur un de ses livres de classe ne sont point des vers. Rien qui dénote le moindre goût ni, peut-on dire, la moindre aptitude pour la versification. Nul essai de tragédie, nulle tentative de poème épique ou descriptif, nul indice de lecture habituelle des poètes. Point de romans, non plus : nulle de ces nouvelles à la mode de genre léger et demi-grivois que toute femme dévore et qui font l'habituelle distraction des officiers en garnison. Par contre, de l'histoire et toujours de l'histoire.

C'est l'histoire qui est son institutrice, qui lui fournit ses arguments, ses façons de voir et de penser, qui, du premier coup, le fait homme d'État. Son génie d'homme de guerre est à part. Il n'y a pas à chercher ici l'origine de ses combinaisons militaires1; ce n'est évidemment qu'à une date postérieure à septembre 1793 qu'il a pu se sentir général d'armée et penser à la conduite d'opérations stratégiques : mais, hormis le soldat, ne peut-on dire que, en tant qu'esprit de conduite comme politique, tout Napoléon est dans ces notes de jeunesse. Lorsque, en 1794, il demande à passer au service de la Turquie, qui lui donne cette inspiration sinon les mémoires du baron de Tott2 ? Lorsque, après la campagne d'Italie, il se détermine à rayer la République de Venise des États européens, est-ce à cause des Pâgues véronaises ou du souvenir d'Amelot de la Houssaie3 ? Qui le pousse vers l'Égypte ? Est-ce, comme on a dit, Leibnitz et son Mémoire à Louis XIV, ou les Ruines et Volney ? N'est-ce pas plutôt Rollin4, l'abbé de Marigny5, le baron de Tott, l'abbé Raynal6? Ne sont-ce pas ses lectures qui lui montent à la mémoire lorsque, dans une phrase demeurée fameuse, il prend les Pyramides pour témoins de la gloire de son armée, et lorsqu'on constate que quatre fois, dans ses notes, il a inscrit le percement du canal de Suez, on ne peut s'étonner de la reconnaissance qu'il dirige en personne pour en retrouver les vestiges et en suivre le tracé. Toute gloire vient de l'Orient, comme le soleil : cela est gravé en son cerveau, et c'est cette gloire qu'il vient chercher en Orient, mais il y cherche aussi cette route des Indes que Raynal lui a tracée, car il aspire à ces Indes dont il a étudié en détail la puissance et la faiblesse. Qu'on ne s'étonne point qu'il ait sur le Mahométisme des idées plus justes que ses contemporains. Il a lu l'histoire des Arabes et il y a puisé une admiration toute naturelle pour leur religion, leur organisation sociale et militaire, leurs mœurs et leur ancienne gloire.

Au retour d'Égypte, lorsque la France l'acclame pour son chef et lui impose l'obligation de la régir, ne voit-on pas qu'il est préparé à lui donner une constitution et des lois par l'étude attentive de toutes les républiques anciennes et modernes ? Quels traits de ressemblance ne trouve-t-on pas entre la constitution qu'il rédige en 1788 pour la *Calotte du Régiment de la Fère*7 et la Constitution que, en l'an VIII, il présente à la France : cette trinité du Chef et des

1 Le général Pierron dans une brochure singulièrement intéressante : *Comment s'est formé le génie militaire de Napoléon Ier ?* Paris, 1889, in-8°, a émis à ce sujet des idées qui sont tout à fait frappantes et vraisemblables.

² Pièce XXIII.

³ Pièce XXIX.

⁴ Pièces XV et XVI.

⁵ Pièce XXVII.

⁶ Pièce XVII.

⁷ Pièce VIII. Qu'on lise la pièce XXX et que l'on pense à la cérémonie du Sacre et au mode d'élection de l'Empereur.

deux Infaillibles n'évoque-t-elle pas la trinité consulaire ; le grand maître des cérémonies ne remplit dans la Calotte des fonctions analogues à celles qui sont réservées dans l'État au Sénat conservateur ? Et le droit au suffrage proclamé comme une conséquence forcée de l'égalité et suspendu en fait pour certaines catégories, et le droit de veto du Chef, et jusqu'aux détails d'étiquette minutieusement exposés, à la hiérarchie des pouvoirs sévèrement organisée, tout éveille les rapprochements, et l'on pressent l'esprit qui présidera à la fondation de la Cour impériale, à l'établissement de son cérémonial, au règlement de ces cortèges dont il aimera à déployer la pompe à travers les palais des rois anciens.

Où a-t-il puisé les connaissances nécessaires pour servir de médiateur à la Confédération suisse ? Voici l'analyse du voyage de Coxe1. Il connaît la constitution de chaque canton, le gouvernement de chaque ville, les pays alliés et les pays sujets et ce qui, pour tout autre, serait un écheveau inextricable est. pour lui, un problème dont tous les termes lui sont familiers.

La plus grave peut-être des questions qu'il a eu à résoudre est celle du rétablissement en France de la religion catholique romaine. A ce moment, si des considérations d'ordres divers le déterminent pour l'affirmative, nul doute pourtant qu'il n'ait présentes à l'esprit les objections que lui fournissent l'Esprit de Gerson2, l'Histoire de la Sorbonne3 et l'Essai sur les mœurs4. Aussi s'efforcet-il de lier si bien les mains aux prêtres que l'État, tel qu'il le comprend, n'ait rien à redouter de leurs empiétements. D'abord, comme il sait le rôle que les réguliers ont joué dans les guerres civiles, il les proscrit d'une façon absolue5. Il ne saurait être question des Jésuites abolis parles Papes de concert avec tous les souverains, mais tous les ordres monastiques, quels qu'ils soient, sont, par le Concordat même, à jamais interdits en France.

Quant aux séculiers, s'il consent, s'il enjoint même, qu'ils enseignent publiquement en France la religion catholique, c'est à la condition expresse que les doctrines établies et proclamées par l'Église gallicane soient maintenues et servent de base à l'instruction chrétienne ; les prêtres ne feront ni un corps ni une caste dans l'État ; serviteurs du gouvernement qui les salarie, ils lui prêteront officiellement et officieusement leur concours, lorsqu'ils en seront requis, et se serviront du pouvoir qu'ils ont sur les âmes pour assurer la paix dans l'Empire. A ces conditions, Napoléon consent à ce qu'ils exploitent le domaine de l'au-delà : mais encore n'en doivent-ils tirer aucun avantage matériel. Il protège contre les serviteurs de Dieu l'héritage des enfants des hommes et ne veut point que, dans un siècle, se pose à nouveau, aussi urgente et nécessaire, la question des biens du clergé.

Qu'on n'aille pas en induire que Napoléon est antireligieux. Certes, nulle part, à aucune époque de sa vie, en dehors de gestes machinaux restés de sa première enfance, on ne trouve un acte qui puisse impliquer une adhésion de conscience à une religion révélée — moins encore une profession de foi : — mais, toujours, il

2 Pièce XLV.

¹ Pièce XL.

³ Pièce XLI.

⁴ Pièce LI.

⁵ Il est impossible de ne pas penser que, à ce point de vue, l'histoire d'Angleterre n'ait pas eu sur son esprit une singulière action (pièce XVIII). Il a soin d'y mettre en vedette tout ce qui touche à la religion.

s'affirme spiritualiste, toujours il affirme sa croyance en Dieu, l'*Être suprême*, et sa croyance en la survivance de l'âme.

Il est anticlérical, ce qui ne veut pas dire qu'il soit antireligieux. Or cette doctrine, la doctrine de la France, tant que la France a été grande, la doctrine hors laquelle il n'est de salut ni pour les souverains ni pour les peuples, cette doctrine gallicane qui seule pouvait faire tolérer cette religion parce qu'elle arrêtait les empiétements monastiques, prohibait les superstitions ultramontaines, maintenait la masculinité de la divinité, n'est-ce pas dans ses lectures d'Auxonne qu'il en a compris la grandeur ? Plus jeune, il était plus radical. Il jugeait la religion chrétienne néfaste pour les nations, et la proscrivait entièrement1. Il imagine plus tard que l'on peut tenir les prêtres, en faire en quelque sorte les gendarmes des consciences ; qu'il suffit pour cela d'être généreux, impartial et ferme... Du moins, ne toléra-t-il jamais que le chef de l'Eglise se crût en droit d'exercer en France une influence politique, toléra-t-il à peine son influence spirituelle : et cette bonne doctrine c'est à ses lectures de jeunesse qu'il la doit.

Pour l'organisation des Israélites qu'il opéra par la réunion du grand Sanhédrin et les décrets qui en résultèrent, peut-on penser que la connaissance qu'il avait prise de leur état social y fût indifférente ? Sans doute, il n'avait pu pousser à fond son enquête, mais du moins sa curiosité s'était exercée de ce côté2, et il avait acquis des notions qui, à son époque, n'étaient point communes.

De même trouvera-t-on dans ses notes la source de cette admiration qu'il éprouvait pour Frédéric II3, admiration qu'il conserva toute sa vie : on sait sa visite respectueuse en 1806 au tombeau du vainqueur de Rosbach, ses égards pour les princes et les princesses de sa maison, ses bienfaits aux vétérans invalides. A Sainte-Hélène, se reprenant aux études qui avaient passionné sa jeunesse, il écrivait de nouveau — et l'on sait comment — l'histoire des guerres de Frédéric...

Et ses études sur l'histoire d'Angleterre, pourrait-on penser qu'elles ont été sans influence sur la direction ultérieure de sa pensée ? On s'est imaginé que Napoléon haïssait l'Angleterre parce que, seize années durant, il lui a fait rudement la guerre et qu'il a employé les moyens qu'il jugeait les plus prompts et les plus adaptés pour la réduire et la vaincre. Mais ce n'est point lui qui avait déclaré cette guerre, ce n'est point lui qui lui avait donné ce caractère de sauvagerie, qui en avait fait une lutte à mort entre les deux peuples. Napoléon admirait le peuple anglais ; il le trouvait grand par son histoire, sa constitution et son activité ; il le témoigna d'une façon éclatante.

Dès le début de son consulat, dix fois durant son règne, à ses pleins jours de victoire et de triomphe, il tenta la réconciliation et la voulut pleine, entière et franche. Toutes les ouvertures de paix sont venues de lui, et il les a multipliées sans que, une seule fois, son légitime orgueil l'arrêtât, car il jugeait que donner la paix au monde serait la plus belle de ses victoires. Personnellement, les Anglais lui plaisaient et il le montra durant la paix d'Amiens lorsque les Tuileries étaient largement ouverts à tous les voyageurs anglais de quelque distinction ; il le montra à l'île d'Elbe, où il recevait les Anglais quels qu'ils fussent qui demandaient audience. Il trouvait à cette race des qualités de force, de raison,

¹ Pièce nº III.

² Pièce XXV.

³ Pièce n° XX.

d'équilibre et d'entêtement qui n'excluaient pourtant ni l'esprit ni le goût d'aventure. Mais, où il se trompait et où l'histoire avait probablement contribué à l'induire en erreur, c'était lorsqu'il imaginait qu'à l'extérieur autant qu'à l'intérieur, il y avait pour l'Angleterre deux politiques, et que l'arrivée au pouvoir du parti whig pouvait amener la conclusion d'une paix durable : une trêve, certes, une paix, non. L'intérêt de la nation anglaise a toujours primé toutes les combinaisons des partis et la guerre contre la France républicaine ou impériale n'a été que l'épisode final d'une lutte qui durait depuis huit siècles.

Cette erreur historique amenait Napoléon à séparer dans sa pensée le peuple anglais de son gouvernement. Il accusait celui-ci et innocentait celui-là ; il se plaisait à attribuer à l'un des vertus, tandis qu'il rendait l'autre responsable des attentats de tous genres commis contre sa personne. Cette pensée, ne l'exprimait-il pas hautement à l'île d'Elbe ? N'est-ce pas ce sentiment encore qui le guidait après Waterloo, et, peut-on nier que dans cette lettre de Théodore à Milord Walpole1 ne soit le germe et comme la première expression de cette autre lettre que le vaincu de 1815 écrivit au Prince régent, lorsqu'il vint comme Thémistocle s'asseoir au foyer du peuple britannique ? Illusions de jeunesse que rien n'a pu dissiper ; qui, aux Cent Jours, lui ont fait placer dans son salon de l'Élysée, le buste de Fox que lui a offert Mme Damer2, qui à Sainte-Hélène encore le guident en sa conduite vis-à-vis des officiers et des voyageurs anglais ; qui le font excepter le peuple anglais de cette malédiction qui retentit à travers les âges, lorsqu'il lègue l'opprobre de sa mort à la Maison régnante d'Angleterre.

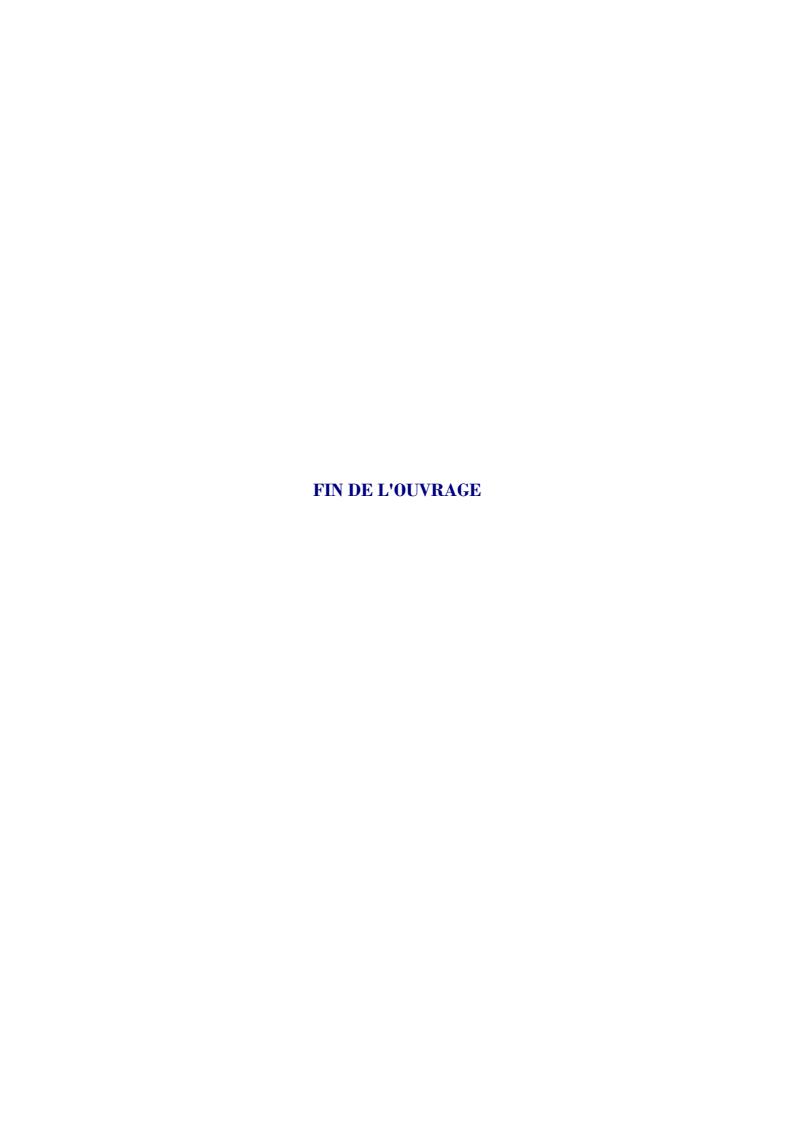
Ainsi, peut-on, de ces papiers d'étude, tirer comme la genèse des idées de Napoléon, général, consul, empereur. Aucun d'eux n'est indifférent ni inutile ; aucun dont on ne puisse trouver à quelque moment l'application. Son implacable mémoire n'a rien mis en oubli, mais ces notions, son cerveau les a transformées, poétisées et mûries. C'est ici le point du départ ; c'est ici le bagage qu'il portera par la vie ; c'est là la terre glaise dont il bâtira ses statues. Il semblera même, à des esprits superstitieux, que, dès la prime jeunesse, le Destin a marqué au Héros la route qu'il doit parcourir et le terme où s'accomplira son sacrifice, lorsqu'on lit ces mots tombés les derniers de l'analyse de la géographie de Lacroix3:

SAINTE-HÉLÈNE, PETITE ÎLE.

¹ Pièce n° VII. Voir aussi le Roman corse, pièce n° XXXV.

² Mme Damer, sculpteur fort habile, était fille du feld-maréchal Conway et de la belle comtesse d'Aylesbury, et femme de Joint Damer, fils du comte de Dorchester. Dans un voyage qu'elle avait fait à Paris, au temps de la paix d'Amiens, elle avait promis à Napoléon dont 'le avait été fort bien accueillie de lui donner un buste de Fox. Ce ne fut que treize ans après, le 1er mai 1815, qu'elle put accomplir sa promesse. File vint ellemême apporter ce buste à l'Elysée et repartit aussitôt. L'Empereur lui dépêcha en toute bâte le général Bertrand, grand maréchal, pour la prier d'accepter une tabatière ornée de son portrait entouré de diamants. Le buste porte cette inscription : Respectueusement présenté à Sa Majesté l'Empereur et roi par Anne Seymour Damer, 1812. J'ai eu l'heureuse fortune de retrouver ce buste au musée de Versailles dans un vestibule obscur de l'appartement de Louis XV.

³ Pièce XXXII.



APPENDICE.

Les documents qui suivent nous ont été communiqués pendant le cours de l'impression. Ils se rapportent aux premiers paragraphes des Notes sur la jeunesse de Napoléon et, sur certains points, infirment quelques appréciations, en même temps qu'ils en corroborent certaines autres. Tels quels, nous avons cru devoir les joindre à cette publication, quitte à les refondre plus tard dans une nouvelle édition.

I. — CONSTITUTION DE DOT DE LETIZIA RAMOLINO1 (Voir § 1.)

La dot constituée à Maria-Letizia Ramolino, fille de feu Jean-Jérôme, par son oncle André, à l'occasion de son prochain mariage avec Charles Bonaparte, fils de feu Joseph, consiste en sept mille livres, représentées :

- 1º Par trois *lignes* (*leuze*) du clos de la Torre Vecchia, sis dans le Campo dell Oro, lequel a pour limites d'un côté le fleuve, de l'autre les Bodiccie appartenant à la commune d'Ajaccio, en haut la Torracia del Principe, et en bas les clos dits du Prunello appartenant à M. Paolino Colonna.
- 2º Par le four qui existe dans le bourg de cette ville, dans la localité dite de Sainte-Catherine, avec l'entresol de plain-pied, dans lequel [entresol] il y a ledit four, l'appartement au-dessus où habite la boulangère et une chambre contiguë audit appartement, qui reçoivent la lumière nécessaire de l'appartement supérieur de la maison occupée par le boucher, avec expresse déclaration que, comme ladite maison se compose de trois appartements, tous les trois sont obligés aux réparations des fondations et du toit, lesquels sont en commun.
- ... lesquels appartement, chambre, four et le reste ci-dessus mentionné tiennent d'un côté à la maison de M. Antoine Oberri, de l'autre à la maison dudit André Ramolino, du côté de derrière au site d'Orco du même, et du devant à la voie publique. Et de même l'appartement supérieur de la maison du boucher auquel continent d'un côté la maison du chanoine Gioachino Celli, de l'autre la maison de Barbaruccia, femme de M. Giacomo Cossia, et par devant la voie publique.

Pour le reste, André cède et assigne à ladite Letizia, outre tout ce qui est indiqué ci-dessus, autant de parties de vignes du vignoble du Vitullo qu'il sera nécessaire pour l'entier paiement des susdites 7.000 livres.

II. — CERTIFICAT D'INDIOEXCE DÉLIVRÉ A CHARLES DE BUONAPARTE2 (§ 5.)

¹ Archives Frasseto. Malgré l'intérêt qu'il présente, ce document de six pages in-folio ne me parait pas, à cause des répétitions, devoir être publié in extenso. J'en extrais seulement le passage caractéristique que M. Biagi a bien voulu traduire.

² Inédit. Archives Frasseto.

Nous soussignés, nobles de l'île de Corse, demeurant à Ajaccio, certifions à tous qu'il appartiendra que M. Charles de Buonaparte, quoique gentilhomme, est pauvre, tous ses biens consistans presque dans ses appointements d'assesseur et qu'en conséquence il ne peut donner à ses enfants l'éducation proportionnée à sa naissance.

Fait à Ajaccio le 24 juin 1776.

Signé: ANNIBALE FOLACCI

Pietro COLONNA de Sigri d'Ornano.

Nous Demetrio Stefanopoli, avocat au Conseil supérieur de Corse et le premier au siège royal d'Ajaccio, faisant les fonctions de juge à la récusation de M. Charles de Buonaparte assesseur, certifions à tous ceux qu'il appartiendra que les signatures ci-dessus sont celles des sieurs Annibale Follaci et Pietro Colonna des seigneurs d'Ornano, nobles de cette ville et que foi doit être ajoutée aux certificats qu'ils délivrent en leur qualité, certifions en outre que le contenu en icelui est véritable, en témoin de quoi nous avons signé le présent et y fait apposer le cachet de nos armes.

Fait à Ajaccio, ce 24 juin 1776.

(Signé) DEMETRIO STEFANOPOLI.

Vu et certifié véritable par nous subdélégué de la province et ville d'Ajaccio.

A Ajaccio, le 25 juin 1776.

(Signé) PONTE.

III. — BREVET DE CADET GENTILHOMME A NAPOLEONE DE BUONAPARTE1 (§ 8.)

Mons.	le	M_{is}	de	Timbru	ıne,	ayant	donné	à	Nap	oleone	de	Buonap	arte	, né	le	15
août	176	9,	une	place	de	cadet-	gentilh	om	nme	dans	la d	compagn	ie d	e C	ade	ts-
gentilshommes établis à mon Ecole Militaire.																

Je vous écris cette lettre pour vous dire que vous ayez à le recevoir et faire reconnoître en ladite charge de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra et la présente n'étant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, Mons. le Mis de Timbrune, en sa sainte garde, Écrit à Versailles le 22 octobre 1784.

(Signé) LOUIS (plus bas) le Mal de SÉGUR.

IV. — PROCÈS-VERBAL D'AUTOPSIE DE CHARLES DE BONAPARTE1 (§ 8.)

¹ Inédit. D'après original exposé en mai 1895 (Exposition historique de la Révolution et de l'Empire ; et appartenant à S. A. I. le Prince Victor Napoléon, auquel il a été offert par M. Frasseto.

L'ouverture du cadavre de Monsieur Bonaparte a confirmé la façon de penser de Messieurs les médecins d'Ajaccio sur la cause du vomissement rebelle, opiniâtre et *héréditaire*, qui l'a enlevé. Lorsqu'il arriva dans cette ville et qu'il nous eut donné sa confiance, nous ne pûmes qu'acquiescer à la façon de penser de Messieurs ses médecins et nous reconnûmes comme eux que la grosse tumeur qu'il portait dans le bas-ventre avait son siège dans la tunique de l'estomac, vers son orifice inférieur, et qu'il y avait lieu de croire que le pylore y était compris. Selon cette façon de penser, on conclut, comme messieurs les médecins de Corse, que ce vomissement était incurable, qu'il terminerait les jours du malade et que l'art pourrait tout au plus les lui prolonger en adoucissant les différents symptômes qui accompagnaient ce vomissement.

L'ouverture du cadavre fut faite par M. Bousquet, chirurgien-major du régiment de Vermandois et M. Fabre, élève en chirurgie de cette ville, signés ici avec nous en présence de plusieurs officiers de ce régiment.

On trouva tous les viscères du bas-ventre en assez bon état à l'exception de l'estomac, qu'on trouva gonflé par le liquide que le malade avait pris. L'orifice inférieur de ce viscère formait une tumeur de la longueur et du volume d'une grosse patate ou d'une poire d'hiver allongée. Cette tumeur était très résistante et d'une consistance à demi cartilagineuse. Les tuniques de l'estomac. vers le milieu de la grande courbure, étaient très épaisses et d'une consistance très ferme, approchant du cartilage. Cette épaisseur des tuniques devenait plus considérable à mesure qu'elles avançaient [vers le] pylore, et cet orifice inférieur de l'estomac était contenu dans le centre de la tumeur et si fort rétréci qu'il fallut y donner un coup de scalpel pour introduire le bout du doigt ; cette tumeur n'allait point au delà du pylore, l'intestin duodénum était dans son état naturel.

Quoique nous ayons dit que tous les viscères du bas-ventre, à l'exception de l'estomac, étaient dans leur état naturel, nous avouons que nous trouvâmes la partie concave du foie gorgée et la vésicule du fiel extrêmement remplie d'une bile très foncée ayant acquis le volume d'une poire médiocre allongée.

Quoique le pancréas parût très sain, on s'aperçut aisément des grains glanduleux plus fermes que dans l'état naturel. Les viscères contenus dans la poitrine étaient très sains.

Après la connaissance parfaite de la cause de ce fâcheux vomissement, il parait qu'il n'est pas possible de pouvoir la vaincre dès qu'une fois elle est établie ; on peut tout au plus se flatter de pouvoir la prévenir par l'usage d'un bon régime de vie et des remèdes en état de prévenir les engorgements lymphatiques des tuniques de l'estomac.

1° Dans cette vue, nous proposons d'user des aliments de facile digestion, de préférer le jardinage et les fruits mûrs et fondants à la viande, de s'interdire toute espèce de viande noire, de pâtisserie, fromage vieux et de tout aliment salé et desséché à la fumée, de se sevrer entièrement de toute espèce de

¹ Inédit. D'après une copie faite par le baron Dubois sur le procès-verbal original, document m'appartenant. Il est inutile de faire remarquer de quelle importance est ce document dont, comme on l'a vu, tome Ier, page 119, l'on connaissait l'existence, mais dont on ignorait le texte. Qu'on rapproche l'autopsie de 1785 de l'autopsie de 1821, qu'on se souvienne du nombre prodigieux de membres de la famille morts en deux générations de pareilles affections, et l'on aura matière à de singulières réflexions. (*Ed*.)

liqueurs, et de boire toujours le vin bien trempé, d'éviter la vie oisive et de faire journellement un exercice modéré, surtout à cheval.

2° De faire usage dans les saisons convenables des racines, feuilles des plantes légèrement apéritives, soit sous forme de bouillon ou d'apozème et même de leurs sucs, y joignant les cloportes ; d'user des préparations du fer les plus douces dès le commencement et allant graduellement aux plus fortes ; du petit lait armé de la vertu des cloportes et des préparations du fer, de la terre foliée de tartre, de la gomme ammoniac. C'est à Monsieur le médecin à varier ces secours suivant les circonstances et même à leur en substituer d'autres s'il le juge convenable. Feu monsieur Bonaparte nous ayant assuré que les eaux acidulées ferrugineuses qu'on trouve dans l'île lui avaient été très avantageuses, on croit qu'elles réussiraient en les donnant pour boisson ordinaire pendant très longtemps.

Délibéré à Montpellier ce 25 février 1785.

Signé : FARJON, LAMURE, BOUSQUET et FABRE.

Certifié conforme à l'original resté dans mes mains à la disposition de l'autorité.

Le baron A. DUBOIS.

Paris, le 14 juillet 1811.

V. — BREVET DE LIEUTENANT A NAPOLEONE DE BUONAPARTE**1** (§ 8.)

Mons. le Cher de Lance ayant donné à Napoleone de Buonaparté la charge de lieutenant en second de la Compagnie de Bombardiers de d'Autume du Régiment de La Fère de mon Corps royal de l'Artillerie....

Je vous écris cette lettre pour vous dire que vous ayez à le recevoir et faire reconnaître en ladite charge de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra et la présente n'étant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait. Mons. le Cher de Lance, en sa sainte garde.

Écrit à Saint-Cloud, le 1er septembre 1785.

(Signé) LOUIS.

(plus bas) : Le maréchal de SÉGUR.

VI. — LETTRE DE MADAME BONAPARTE A L'INTENDANT DE L'ÎLE DE CORSE**2** (1785) (§ 9.)

1 Inédit. D'après l'original exposé en mai 1895 (Imposition historique de la Révolution et de l'Empire) et appartenant à S. A. I. le Prince Victor Napoléon, auquel il a été offert par M. Frasseto.

2 *Inédit. Archives Frasseto*. Cette lettre semble être de l'écriture *très appliquée* de Napoléon : on y retrouve au moins toutes les caractéristiques principales. L'affaire des

Attendu le retour de M. l'Intendant, M. Rousseau.

A Monseigneur,

Monseigneur l'Intendant de l'Ile de Corse.

Monseigneur,

Marie Ramolini, veuve Buonaparte, d'Ajaccio, a l'honneur d'implorer votre justice et votre bonté, afin que vous daigniez, vous intéresser à l'entier dessèchement du marais dit des Salines situé à un petit quart de lieue de ladite ville. Depuis l'année 1585, époque à laquelle la commune d'Ajaccio en fit donation à Jérôme Buonaparte, ancêtre du mari de la suppliante, on a toujours eu à cœur de délivrer la ville et ses environs d'un ennemi aussi dangereux. En effet, ledit Jérôme Buonaparte, dès le quinzième siècle, dessécha une partie de ce marais et la convertit en une fertile prairie. Ses héritiers suivirent son plan, mais ne travaillant qu'avec de petits moyens et par intervalles, leur entre prise ne pouvait que traîner en longueur.

L'envie, Monseigneur, de suivre les traces de ses ancêtres et de joindre à son intérêt propre celui du bien public, engagèrent mon mari en 1778 dans cette entreprise où il dépensa en pure perte plus de 2.000 livres. Il implora ensuite les secours du gouvernement qui lui accorda 6.000 livres qui suffirent à peine pour les premiers travaux. Enfin, le peu de succès de cette entreprise commençait à le décourager, lorsqu'en 1779, monsieur le comte de Marbeuf, à qui la réussite de ce projet tenait fort à cœur pour le bien de la ville et des troupes logées au faubourg, ayant eu la générosité de lui offrir sa protection et sa bourse, le décida d'aller en avant. Les travaux furent donc repris en 1779 sous des auspices aussi favorables et continués par intervalles jusqu'à 1783 : l'entreprise fut poussée à un point qu'on ne peut plus douter de sa réussite. Monsieur le comte de Marbeuf eut le plaisir, à la vue et satisfaction de toute la ville, d'assister lui-même à faire semer de l'orge dans les deux tiers du marais desséché. Généralement, la dépense de ce dessèchement se monte à vingt-neuf mille et soixante-dix livres. Mais il n'est pas achevé. Un tiers reste encore marécageux et demande le plus prompt secours.

Le mari de la suppliante ayant épuisé toutes ses ressources et beaucoup dérangé ses affaires dans ce travail dont le succès ne donnait aucun soulagement à sa famille, résolut de demander le secours du gouvernement. Il eut l'honneur, au mois de mai 1784, de présenter un mémoire à Monseigneur le contrôleur général : ce ministre ne fut pas insensible à ses représentations, mais il écrivit à M. de Boucheporn de faire faire ceux des travaux qui ne pouvaient pas se différer sans risque. Mais voyant toujours cette affaire traîner en longueur, le mari de la suppliante prit le parti, au commencement de cette année 1785, d'aller se jeter de nouveau aux pieds du trône, mais la mort l'a arrêté dans sa route. Puisse, Monseigneur, la faible esquisse de la douleur d'une veuve chargée de huit enfants, innocentes victimes de cette entreprise, vous faire jeter un coup d'œil favorable sur ma triste situation et vous engager à faire terminer un ouvrage dont la ville attend la fin avec tant d'impatience. Monsieur le comte de Marbeuf

Salines, sur laquelle on manquait jusqu'ici d'indications, se trouvait pourtant soulevée dans la lettre de Mme Bonaparte (ou plutôt de Napoléon) du 12 avril 1788 (t. Ier, p. 198), laquelle prouve que, en 1785, les Bonaparte avaient obtenu gain de cause.

pourra vous assurer la vérité de l'exposé et la suppliante s'offre à la prouver par les pièces justificatives, si vous daignez lui faire connaître votre volonté là-dessus. Puissiez-vous vous laisser émouvoir à mes prières et puisse Celui qui peut tout n'être pas insensible à celles que moi et mes enfants formeront toujours pour votre conservation.

Je suis avec respect,

Ladite suppliante,

veuve BUONAPARTE1.

VII. — NAPOLÉON AU SERVICE RUSSE (§ 12.)

Dans un article récemment paru, M. Rambaud avait donné cette indication: Un fait curieux, resté, je crois, ignoré des historiens de Napoléon, c'est que celui-ci adressa une pétition à Zaborowski en vue de prendre du service dans l'armée russe. La pétition n'eut pas de suite parce que la Tzarine avait prescrit de n'accepter les étrangers que dans un grade inférieur à celui qu'ils occupaient et que le jeune Bonaparte ne voulut pas consentir à déchoir.

Le même fait ayant été relaté par M. le comte Waliszewski dans son livre : Autour d'un trône (page 62), j'ai eu recours à son obligeance pour savoir d'où il l'avait tiré. La source commune où il l'avait puisé, ainsi que M. Rambaud, est l'Archive russe, année 1866, page 1375 M. le comte Waliszewski voulut bien me traduire le passage : il porte que Zaborowski, lieutenant de Potemkin, envoyé en 1788 sur les bords de la Méditerranée, avait reçu un jour la visite d'un jeune officier d'artillerie appelé Napoléon Bonaparte, sortant d'une école française, séjournant momentanément en Corse auprès de sa famille ; ce jeune homme sollicitait un engagement et une question de grade mit obstacle à l'enrôlement.

La date de 1788 rendant le fait possible, puisque, de janvier à juin, Napoléon est en congé en Corse, il s'agissait de vérifier si, dans les Archives italiennes, se trouverait quelque indication de nature à confirmer ou à infirmer ce renseignement. Sans doute, il est singulier a priori que Napoléon, après avoir passé seulement onze mois à son régiment, pense déjà à quitter le service de France. Il ne se rencontre dans ses papiers aucune trace d'études sur la Russie, et ce point est assez remarquable puisque sur l'histoire de presque tous les autres peuples ses notes sont abondantes. Il faudrait p ,r que le fait fût possible qu'il se plaçât exactement dans le mois de mai, c'est-à-dire postérieurement à la lettre de Joseph du 18 avril, à son examen subi le 24, et à son retour en Corse qui n'a pu avoir lieu que huit ou dix jours après. Joseph disant : Je suis dans le doute si je reverrai Napoléon à mon arrivée à Ajaccio, c'est que le départ de Napoléon pour la France est imminent et c'est que Napoléon ne doit pas passer par la Toscane où est Joseph. Mais enfin ce ne sont pas là des preuves : dans le courant de mai, Napoléon aurait pu changer d'avis, passer à Livourne, voir Zaborowski. M. Biagi a bien voulu pousser à fond l'investigation : dans les

¹ La signature est de la même écriture que le corps de la supplique et n'a aucune ressemblance avec celle de Mme Bonaparte. On peut croire, — et l'absence de lieu et de date y engage encore davantage, — que, rédigée, écrite et signée à Valence par Napoléon, la pétition a été par lui envoyée directement à la Cour.

registres des passeports délivrés par le Grand-duché, il n'a point, à ces années, trouvé une seule mention de Napoléon Bonaparte. La *Gazetta di Firenze* de l'année 1788 est muette sur la flotte russe et sur Zaborowski ; seulement aux *Archives de Florence* (Ministère toscan des Affaires étrangères) se trouve une lettre du ministre de Toscane à la cour de Russie en date de Saint-Pétersbourg, le 3 mars, dans laquelle il dit avoir réitéré au vice-chancelier les assurances amicales qu'on aura les plus grands égards pour les vaisseaux de la flotte de S. M. l'Impératrice qui aborderaient dans les ports de Toscane.

Jusqu'ici donc, la recherche est demeurée infructueuse et le problème posé n'est pas résolu.

VIII. — NAPOLÉON A AUXONNE (Juin 1788-septembre 1789) (§ 13.)

Nous avons dit que l'on manque, durant cette période, de documents précis sur la vie extérieure de Napoléon. Une lettre qu'on a pu voir à l'*Exposition de la République et de l'Empire* comble en partie cette lacune. Cette lettre entièrement autographe porte le timbre d'Auxonne et est adressée à Madame, Madame de Buonaparte, à Ajaccio, en Corse.

Auxonne, le 12 janvier 1789.

Ma santé qui est enfin rétablie me permet de vous écrire longuement. Ce pays-ci est très malsain à cause des marais qui l'entourent et des fréquents débordements de la rivière qui remplissent tous les fossés d'eau exhalant des vapeurs empestées. J'ai eu une fièvre continue pendant certains intervalles de temps et qui me laissait ensuite [quatre] jours de repos, venait m'assiéger de nouveau pendant tout autant de temps. Cela m'a affaibli, m'a donné de [longs] délires et m'a fait souffrir une longue convalescence. Aujourd'hui que le temps s'est rétabli, que les neiges ont disparu, ainsi que les glaces, les vents et les brouillards, je me remets à vue d'œil. J'en ai profité pour écrire à M. de Campy. Aussitôt que j'aurai sa réponse, je vous en ferai part... Cette période malheureuse pour les finances de France retarde furieusement la discussion de notre affaire. Espérons cependant que nous en serons quittes pour nos longues et pénibles attentes et que l'on nous dédommagera de tout... Le Roi vient de faire un emprunt de trente millions. La Caisse d'escompte les lui a fournis à 5 p. 100 et remboursables en 1792. Ainsi, cela permet que l'on attende patiemment la conclusion des opérations des États généraux... La discorde semble avoir jeté la pomme au milieu des Trois ordres, et déjà le Tiers-État l'a emporté pour le nombre des députés à avoir, mais cette victoire est peu de chose s'il n'obtient pas la délibération par tête au lieu de celle par ordre qui [est] aussi antique que la Monarchie. Le Clergé et la Noblesse paraissent être disposés à défendre bravement leurs droits et anciennes prérogatives. Outre ces divisions générales, il n'y a pas de province où il n'y ait quatre ou cinq autres partis pour différents objets. En tous cas, les lettres de convocation ne sont pas encore expédiées. Ainsi les États ne peuvent se tenir avant le mois de mai ou de juin... Le Roi d'Espagne, comme vous le savez, est mort il y a quelques mois... Celui d'Angleterre est tombé fol et la Régence, après de longues discussions, est accordée au Prince de Galles. L'Empereur est en danger. L'on dit qu'il est attaqué d'une hydropisie de poitrine. Les froids ont suspendu les travaux de la campagne. Le Danemark qui voulait se déclarer contre la Suède en a été empêché par les déclarations des cours de Berlin et de Londres.

Il paraît que le Conseil de la Guerre s'occupe de rédiger notre ordonnance. Nous le saurons d'ici à un mois. Nous verrons ce qu'ils veulent faire de nous. Il paraît toutefois que le Génie sera malmené. L'on parlait, il y a deux mois, de le réduire à 150 officiers. Cette perspective n'est pas plaisante pour eux et, dans le fait, ils sont 350 et cela est certainement trop... Quel changement a-t-on fait en Corse ? Que dit-on des [.....] ? Donnez-moi des nouvelles de Joseph. Est-il parti pour Pise ou est-il resté ?... Adieu [.....] zio Lucciano, maman, minana, etc. etc., etc. et *Monsieur Louis*. Mariana se porte bien.

J'aurais bien lieu d'être inquiet. Je n'ai [pas] reçu des nouvelles de Corse depuis le mois d'octobre. Donnez-m'en donc tout de suite.

IX. — NAPOLÉON A AUXONNE ET VALENCE - Février 1791-septembre ou octobre 1791 (§ 15.)

Entre autres reliques infiniment précieuses qu'il tient de son père, l'héroïque colonel Biadelli, M. le comte Lucien Biadelli possède un volume du *Cours de mathématiques à l'usage du Corps royal d'artillerie* par M. Bezout, de l'Académie royale des sciences et de celle de la marine. Paris, 1781, 8°. Tome Ier seul. Sur le titre de ce volume se trouvent l'indication : *Ex libris de Buonaparte* et la signature Bonaparte, au-dessous de la mention : *Exemplaire Vaugrigueuse jusqu'à 1783*. Cette mention complète et rectifie la note 6 de la page 115 du tome 1er ; établit l'époque où les relations se sont formées entre Vaugrigneuse et Napoléon. Dans le corps du volume, en dehors de griffonnages et de calculs sur les marges, on relève de la main de Napoléon, page 75, cette date : 25 février 1791, Napoléon a donc, durant son second séjour à Auxonne, au milieu des études si variées auxquelles il se livrait, repris sérieusement son cours de mathématiques.

Enfin, sur la feuille de garde terminale du volume se trouve, de la main de Napoléon, une liste singulièrement curieuse en ce qu'elle réunit des noms qui, bien qu'appartenant tous à l'artillerie, ne semblent point avoir figuré en même temps, soit au 1er régiment (La Fère) où Bonaparte a servi jusqu'en avril 1791, soit au 4e (Grenoble) où il a été nommé ensuite. Faudrait-il penser que cette liste comprend des officiers détachés à l'École d'artillerie en même temps que d'autres employés au régiment de la Fère, ou faut-il y voir un mémento dressé par Napoléon pour conserver le souvenir des officiers auxquels, dans les deux régiments, il était particulièrement attaché ?

Voici cette liste où l'orthographe fantaisiste adoptée par Napoléon rend encore les assimilations plus difficiles : néanmoins, grâce à M. Gabriel Cottreau, un de mes collègues les mieux armés de la *Sabretache*, je crois avoir identifié la plupart des personnages.

Sappel col.1, Vaugrigneuse2, Vaumaure3, Carmigane4, Pelletier5, Malet-Trumillet6, Malet7, La Grange8, Roland9, Buonaparte, Bidon10, Dissautier11, Bussi12, Marescou13, La Bœuf14, Saint-Germain15, Fougène16, Berthou17, Gouvion18, Beauvais19, Duprat20, Résignan21, Taviel22.

1 De Sappel, colonel du 1er régiment (La Fère) du 1er avril 1791 au 1er novembre 1792. On trouve dans l'Etat delà Légion : de Sappel, colonel du 2° d'artillerie à pied, retraité, officier de la Légion en 1809.

2 Voir tome Ier, p. 115, note 6.

3 De Vauxmort, lieutenant en second en 1790 (Annuaire). — de Vauxmoret, lieutenant en second en 1792 (Annuaire). Capitaine en premier, 1er avril 1793.

4 Carméjane, lieutenant en second dans la Fère en 1789, colonel en 1806, baron de l'Empire avec 7.000 francs de dotation, retraité maréchal de camp honoraire en 1819.

5 Pelletier de Montereau, lieutenant en second en 1790. — Un Pelletier chevalier de Saint-Louis à l'armée de Condé en 1796.

6 Un Mallet de Fumilly à l'École Militaire.

7 De Mallet, lieutenant en premier rang de capitaine en 1790.

8 De la Grange, lieutenant en premier dans la Père en 17S5 ; lieutenant en premier rang de capitaine en 1790. — Lieutenant-colonel au 4° en 1791. — Sans doute Vimal de la Grange.

9 De Rolland, lieutenant en second dans la Fère en 1785, capitaine en second 1792.

10 Jullien de Bidon, lieutenant en premier dans la Père en 1790, capitaine-commandant au 5e en 1793.

11 D'Issautier, capitaine dans la Fère en 1785 et 1790.

12 Voir tome Ier, p. 133.

13 Voir tome Ier, p. 133.

14 Est-ce Le Bœuf de Valdahon qu'on trouve à l'Ecole militaire en 1785 ?

15 Un Saint-Germain fait ses preuves en 1781. Le même, peut-être, est sous-directeur à Béthune et à Hesdin en 1789.

16 Peut-être Fouler, lieutenant au 4e en 1791.

17 Berthon, capitaine au 4e en 1791.

18 Gouvion, capitaine au 4° en 1791, lieutenant-colonel de volontaires en 1791, général de division, sénateur, pair de France, comte de l'Empire.

19 Voir tome Ier, page 111, note 1.

20 Lieutenant en premier au 4e en 1791.

21 Ducos de Révignan, capitaine au 4e en 1791.

22 Lieutenant en second au 4e en 1791, général de division en 1811, baron de l'Empire.